



SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 10 AVRIL 2017

ISSN 2552-8238



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 10 AVRIL 2017

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 13 FEVRIER 2017

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Benjamin DELRIEUX

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière du 13 février 2017

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Benjamin DELRIEUX

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 10
- Discours introductif du Président	P. 12
- N° 1 – Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement Commission Permanente : un membre de Commission Permanente, un poste de vice-Président	P. 11
- N° 2 – Budget primitif 2017	P. 19
	Vote P. 105
- Budget Annexe Fonds européens	P.106
	Vote P. 107
- Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation	P. 107
	Vote P. 108
- Budget Annexe Service Public Production d'Energie Photovoltaïque	P. 109
	Vote P. 109
- Budget Annexe Régie Cinéma	P. 109
	Vote P. 109
- N° 3 – Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Dordogne à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports	P. 110
	Vote P. 126
- N° 3a – Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Gironde à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports	P. 110
	Vote P. 127
- N° 3b – Compensations des charges et ressources transférées du Département des Landes à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports	P. 110
	Vote P. 127

- N° 3c – Compensations des charges et ressources transférées du Département du Lot-et-Garonne à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 127
- N° 3d – Compensations des charges et ressources transférées du Département des Pyrénées Atlantiques à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 127
- N° 3e – Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Corrèze à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 128
- N° 3f – Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Creuse à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 128
- N° 3g – Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Vienne à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 128
- N° 3h – Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Charente à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 128
- N° 3i – Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Charente-Maritime à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 129
- N° 3j – Compensations des charges et ressources transférées du Département des Deux Sèvres à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 129
- N° 3k – Compensations des charges et ressources transférées du Département de la Vienne à la Région Nouvelle Aquitaine au titre des transports P. 110
Vote P. 129
- N° 4 - Communication – Charte de déontologie et procédure de protection des lanceurs d'alerte P. 130

- N° 5 – Adoption du règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine P. 132
Vote P. 160

- N° 6 – Programme prévisionnel des investissements 2017-2021 construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) pour le bien-être des apprenants et personnels P. 161
Vote P. 169

- N° 7 – Programme pluriannuel des investissements pour les deux Centres Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Nouvelle Aquitaine P. 170
Vote P. 173

- N° 8 – Politique régionale en faveur du service civique P. 175
Vote P. 183

- N° 9 – Accord-cadre de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat (DRAC), le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et la Région Nouvelle Aquitaine P. 184
Vote P. 192

- N° 10 – Règlement d'intervention culture : fonds d'aide régional à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles P. 184
Vote P. 192

- N° 11 – Service public télévisuel régional – Vers une nouvelle génération de contrats d'objectifs et de moyens – Appel à manifestation d'intérêt P. 193
Vote P. 200

- N° 12 – Service public télévisuel régional – Avenant n° 1 au Contrat d'objectifs et de moyens 2014-2017 entre la Région et TV7. P. 193
Vote P. 200

- N° 13 - Nouvelle politique régionale – Contrat de filière musiques actuelles et variétés 2017-2019 : convention triennale entre la Région Nouvelle Aquitaine, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz – CNV et l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Nouvelle Aquitaine et el Réseau des Indépendants de la Musique (RIM) P. 201
Vote P. 201

- N° 14 – Adhésion de la Région à « l'Association pour le développement de la bande dessinée à Angoulême » P. 202
Vote P. 203
- N° 15 – Accompagnement pour la rénovation énergétique globale performante de l'habitat privé P. 204
Vote P. 208
- N° 16 - Mise en œuvre de la nouvelle compétence territoriale en matière de déchets et d'économie circulaire P. 209
Vote P. 216
- N° 17 – Politique régionale en faveur de la Vie Associative – règlement d'intervention Vie Associative P. 217
Vote P. 220
- N° 18 Transport routier de voyageurs : organisation du transport à la demande P. 221
Vote P. 221
- N° 19 – Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (C.C.R.R.D.T) P. 222
Vote P. 225
- N° 20 – Langues et cultures régionales – Convention constitutive modifiée 2017-2022 du Groupement d'Intérêt Public Culturel « Office Public de la Langue Basque » P. 226
Vote P. 228
- N° 21 – Langues et cultures régionales – Convention cadre 2017-2022 relative à la concertation visant le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en langue basque P. 226
Vote P. 228
- N° 22 – retiré de l'ordre du jour
- N° 23 – Attribution des indemnités d'astreinte et de permanence aux agents techniques du CREPS P. 229
Vote P. 229

Motions / Question oraleP. 230

- « Contre l'autorisation de Permis Exclusif de Recherche (PER) de minerais et l'exploitation minière en Région Nouvelle-Aquitaine – sites de Villeranges (33) Cambo les Bains et alentours (64) » P. 230

Motion adoptée P. 230

- Motion « Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine n'ait plus recours à des partenaires financiers pratiquant l'évasion fiscale et investissant dans les énergies fossiles » P. 231

Motion adoptée P. 231

Motion « pour une participation de l'Etat suite au transfert des Creps à la Région Nouvelle-Aquitaine » P. 232

Motion rejetée P. 232

Motion « soutien de la filière de production des palmipèdes à foie gras de la Région Nouvelle-Aquitaine » P. 233

Motion rejetée P. 234

Motion « Influenza aviaire : motion de soutien à la filière » P. 233

Motion adoptée P. 235

Motion « nomination éventuelle de Ségolène Royal à la tête du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : c'est non » P. 236

Motion rejetée P. 236

Question orale P.
237

- Annexes P. 239

- Liste des Conseillers Régionaux P. 246

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

MERCREDI 13 FEVRIER 2017

M. LE PRESIDENT. - La séance est ouverte.

Je propose à Benjamin DELRIEUX d'être le Secrétaire de séance.

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MDA), Madame ALCORTA Martine (pouvoir en cours de séance à Mme Leiciagueçahar, EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (pouvoir en cours de séance à Mr Deshayes, PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (PRG), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (pouvoir en cours de séance à Mme Barat, PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UDI), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN/RBM), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir en cours de séance à Mr Baude, EC-EELV), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (pouvoir en cours de séance à Mme Brun, FN/RBM), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame BRUN Yveline (FN/RBM), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN/RBM), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (pouvoir en cours de séance à Mme Dutoya, PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (FN/RBM), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (pouvoir en cours de séance à Mr Corsan, PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN/RBM), Monsieur DEGUILHEM Pascal (pouvoir en cours de séance à Mr Blanchard, PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (FN/RBM), Madame DELATTRE Nathalie (UDI), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (pouvoir en cours de séance à Mr Cathus, PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (pouvoir en cours de séance à Mr Septon, UDI), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (pouvoir en cours de séance à Mr Louani, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (PS), Madame FERREIRA Otilia (MDA), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Monsieur GERARD Vincent (FN/RBM), Madame GÉRARD Anne (pouvoir en cours de séance à Mme Boultam, PS), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (pouvoir en cours de séance à Mr Gérard, FN/RBM), Monsieur HOUDET Christian (FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (PS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (pouvoir en cours de séance à Mme Sabourin, PS), Monsieur KERROUCHE Eric (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Monsieur LAMARA Laurent (FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (pouvoir en cours de séance à Mme Laffore, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (Non Inscrite), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (FN/RBM), Madame MARCHAND Régine (PRG), Madame MARENDAT Véronique (pouvoir en cours de séance à Mr Drapron, UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à Mme Pieuchot, PS), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MDA), Monsieur MOLIERAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-

EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (pouvoir en cours de séance à Mme Moncond'huy, EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Monsieur NAUCHE Philippe (pouvoir en cours de séance à Mr Cavitte, PS), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (pouvoir en cours de séance à Mr Orvain, EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (pouvoir en cours de séance à Mr Frel, EC-EELV), Madame PAIN Hélène (FN/RBM), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS), Madame PINVILLE Martine (pouvoir en cours de séance à Mr Jacquillard, PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MDA), Monsieur ROGISTER Thierry (FN/RBM), Madame ROUÈDE Laurence (pouvoir en cours de séance à Mme Veyssy, PS), Monsieur ROUSSET Alain (PS), Monsieur SABAROT Henri (pouvoir en cours de séance à Mr Sainte-Marie, PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (pouvoir en cours de séance à Mme Moga, MDA), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI), Madame SÉMAVOINE Monique (MDA), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (pouvoir en cours de séance à Mr moreau, PS), Monsieur TARIS Joan (MDA), Madame TARRASO Agnès (FN/RBM), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (pouvoir en cours de séance à Mme Brouille, PS), Madame TRAPY Nathalie (pouvoir en cours de séance à Mme Francq, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (pouvoir en cours de séance à Mme Le Yondre, PS), Monsieur VERDIN Alain (FN/RBM), Monsieur VEUNAC Michel (MDA), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (pouvoir en cours de séance à Mr Vandembroucke, PS), Madame VOLPATO Mireille (pouvoir en cours de séance à Mr Moliérac, PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame WERBROUCK Séverine (FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (PRG).

Étaient représentés :

Madame BEDU Anne-Laure (pouvoir à Mr Trijoulet, PS), Madame BONJEAN Elisabeth (pouvoir à Mr Lagrave, PS), Madame CHADJAA Sally (pouvoir à Mr Chartier, LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (pouvoir à Mr Argenton, UDI), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir à Mr Tirant, PS), Madame FROPOS Sabine (pouvoir à Mr Verdin, FN/RBM), Monsieur GUERIN Guillaume (pouvoir à Mr Coinaud, LR-CPNT), Madame HÉRAUD Lydia (pouvoir à Mr Raynaud, PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (pouvoir à Mme Delattre, UDI), Monsieur MACAIRE Jean-François (pouvoir à Mme Waszak, PS), Madame THOMASSON-BERNIER Aurélie (pouvoir à Mme Gendreau, PS)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRESIDENT. - Nous avons dans un premier temps à approuver le PV.

Y a-t-il des observations ?

Des oppositions ?

S'il n'y en a pas, le PV est adopté.

Approbation du procès-verbal de la Séance Plénière du 24 octobre 2016

ADOPTÉ

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL :
REMPLACEMENT COMMISSION PERMANENTE
UN MEMBRE DE COMMISSION PERMANENTE, UN POSTE DE VICE-PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Nous devons aussi ce matin compléter la Commission Permanente et l'exécutif. Vous connaissez la règle du jeu, la loi nous permet, si dans l'heure qui suit il n'y a pas d'autres candidatures, d'installer la personne qui a été présentée. À la suite du retrait de la CP de Maryline SIMONE, du groupe PS et apparentés, et de celui tout à l'heure de Jean-François MACAIRE de vice-Président, mais nous devons commencer par la CP, je suis en possession de la liste unique du groupe PS et apparentés, avec la proposition de Christelle PIEUCHOT.

Il est 10 h 40, à 11 h 40 s'il n'y a pas d'autres candidatures, Christelle PIEUCHOT participera donc à la CP, et nous ferons la même chose pour la vice-présidence.

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Nous accueillons quelques élèves du lycée agricole « Terres de Gascogne » de Bazas, à l'invitation de Gisèle LAMARQUE. Nous vous saluons et vous souhaitons la bienvenue.

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, je pense que tout le monde a regardé les Grammy Awards... Non ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il aurait fallu les regarder parce que nous avons la présence extrêmement performante d'un groupe de rock métal landais, Gojira.

M. LE PRÉSIDENT. - Ils avaient d'ailleurs été accompagnés par la Région il y a une dizaine d'années, donc on suit nos poulains. Il y a le groupe de rock deux-sévriens Radio Elvis, dont deux des membres sont originaires de la Gatine, qui a remporté une Victoire de la musique dans la catégorie « Révélation ».

M. LE PRÉSIDENT. - Mon directeur de Cabinet ne pourra plus dire que je ne m'occupe plus de culture moderne.

Quelques mots sur la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, à la fois la situation de la Région et la situation économique. Sur la situation de la Région, nous présentons le premier Budget de la nouvelle Région. Premier Budget dans un contexte particulier dans la mesure où il est impacté pour plus de 10 % par le transfert de la compétence transport des Départements. D'autres compétences que nous verrons, comme les déchets, entrent dans notre panier d'actions si j'ose dire.

Sur le plan du fonctionnement et sur le plan de l'action de la Région, l'harmonisation des politiques se poursuit, nous aurons plusieurs dossiers aujourd'hui, dont la transition énergétique et le Règlement d'intervention économique, ce qui permet d'engager une vraie simplification par rapport à tous les dispositifs, de les revoir bien sûr. Dans le courant de cette année, nous aurons à vous présenter d'autres Règlements d'intervention qui formaliseront l'ensemble de nos dispositifs, pour montrer que ce n'est pas simplement la fusion de trois anciennes Régions à laquelle nous participons, mais bien la création d'une nouvelle Région. Création d'une nouvelle Région qui s'adosse bien sûr à des filières exceptionnelles : celle de l'agriculture et de l'agroalimentaire, j'en redirai un mot tout à l'heure, celle de l'aéronautique, mais aussi beaucoup d'autres filières que nous souhaitons développer, je pense notamment à la filière de la santé dans le cadre d'une philosophie d'intervention qui doit à la fois désisoler les acteurs de terrain, je pense que nous avons un vrai problème qui est un peu paradoxal dans notre pays très centralisé, qui est que

beaucoup d'acteurs, qu'ils soient médecins, chefs d'entreprises, agriculteurs, sont isolés, et que cet isolement fait partie aussi de la crise que la France traverse. Et je pense que nous allons travailler à ce désisolement que j'ai évoqué à diverses reprises devant le Conseil Economique et Social.

Sur la situation économique, je crois que le baromètre économique des TPE et PME de l'Ordre des experts comptables, après celui de la Banque de France, conforte le regain d'activité. Pour le 16^{ème} mois consécutif, l'activité est en hausse aussi dans les services, la reprise se consolide dans le bâtiment, bien entendu d'une manière peut-être inégale. Dans les travaux publics et le commerce de gros, l'activité reste en retrait, mais une légère amélioration se dessine à court terme. Et le baromètre TPE-PME de l'Ordre des experts comptables confirme l'analyse de la Banque de France : en novembre, l'indice d'activité des entreprises régionales augmente de 3.4 % sur un an, nettement plus qu'au niveau national, 1.8 %, et cet indice est en hausse constante depuis le mois de juin. La création d'entreprises elle aussi est restée dynamique alors qu'elle fléchissait au niveau national. Au quatrième trimestre, nous avons enregistré 11 310 nouvelles entreprises, soit 1.5 % de plus sur un an. Au niveau national, hors Île-de-France bien sûr qui est boostée par l'envol des transports VTC, et les créations reculent de 0.1 %, tandis qu'elles progressent dans la Nouvelle-Aquitaine.

Sur le marché du travail, 16 600 emplois ont été créés en un an en Nouvelle-Aquitaine à la fin du troisième trimestre. Les chiffres que l'INSEE vient de communiquer confirment ceux de l'URSSAF, l'emploi est en hausse pour le cinquième trimestre consécutif et la Région est plus dynamique que le reste du territoire, je pense que nous devons y être pour quelque chose, en tout cas il faut que nous poursuivions cette action de développement économique dynamique, proactive, parce que c'est la meilleure efficacité que nous avons sur la lutte contre le chômage. Fin décembre, les intentions d'embauche des entreprises sont en très nette hausse. Le nombre de déclarations préalables à l'embauche de plus d'un mois a bondi de 10.3 % sur un an au quatrième trimestre, plus rapidement qu'au niveau national qui était lui de 6.4 %. Et fin décembre, le nombre des demandeurs d'emploi sans aucune activité, de catégorie A, recule à nouveau de 10 000 (huitième mois de baisse consécutive). Je pense que c'est un point positif qui ne doit pas simplement nous rassurer mais doit stimuler notre réflexion sur les actions à mettre en place sur les territoires pour animer le développement économique. La responsabilité qui est celle de la Région aujourd'hui, de par la loi NOTRe, est bien sûr une forme de complicité avec les intercommunalités qui ont en charge le foncier et l'immobilier, mais aussi de partager avec tous les acteurs du développement économique, je pense aux acteurs consulaires, à toutes les pépinières et technopôles qui existent sur le terrain. J'ai eu l'occasion d'inaugurer à Poitiers un tiers-lieu,

qui est en même temps un accélérateur d'entreprises numériques. Nous devons être présents, mettre tout ce système en réseau et produire de l'accélération de la création d'entreprises, le développement économique et l'emploi étant, je pense pour nous tous, une condition de la lutte contre la désertification, contre le repli qu'il peut y avoir sur un certain nombre de territoires. Les moyens aussi d'apporter un accompagnement aux collectivités locales, plus le développement économique se fait sur les territoires, plus le retour fiscal des territoires va être important et plus donc ces territoires, dans le cadre de leurs compétences, pourront les assumer en créant les services qui vont bien sur le territoire, je pense aux crèches, je pense à d'autres services, notamment des écoles primaires dont les territoires ont la compétence.

Sur le plan du développement économique et de l'emploi, nous allons encore amplifier notre effort sur la recherche, nous l'avons bien vu autour des universités de Poitiers et de Limoges. On l'a vu dans l'ancienne Aquitaine sur l'effort de recherche que nous avons fait, la recherche est un élément essentiel d'attractivité et de développement des territoires. Mais il faut que nous sachions aussi, comme nous l'avons fait sur le pôle cuir, comme nous l'avons fait sur l'Aérocampus - dont vous avez vu dans la presse les retombées assez exceptionnelles - développé ce décloisonnement du monde de la recherche, du monde de la formation, à destination des entreprises et de l'emploi. Je sais qu'il y a eu des réticences dans cette Assemblée sur le plan « 500 000 formations supplémentaires », je voudrais redire quelque chose d'essentiel qui participait d'un des retards de la France dans ce domaine-là, sur les formations qualifiantes, sur celles et ceux qui sortent du système de formation avec des qualifications, il y a un quasi plein emploi. Nous avons une difficulté en France parce qu'il y a, avec le décrochage, avec un certain nombre de jeunes ou demandeurs d'emploi sans qualifications, une difficulté beaucoup plus grande. La France formait un chômeur sur dix, l'Autriche quatre sur dix. Cela explique une partie du différentiel du taux de chômage et cet effort est essentiel, il a été d'ailleurs repris par la plupart des Régions de France, quelle que soit leur sensibilité.

Je voudrais aussi insister sur un point important, qui nous semble important dans toutes les discussions que nous avons, peut-être que le plus grand défi que nous avons à relever est celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En tout cas, c'est une de nos préoccupations, à la fois à Jean-Pierre RAYNAUD et aux élus qui travaillent dans ce domaine-là, la profession agricole, nous allons aller dans quelques semaines visiter un site assez extraordinaire d'expérimentation autour de la recherche, du CNRS notamment mais aussi de l'INRA, à Chizé, qui a mis en place - je l'ai découvert dans Le Monde - un dispositif - je crois que je l'avais évoqué ici - avec à la fois de la recherche, mais en même temps 400 agriculteurs qui travaillent avec la recherche pour diminuer le coût des intrants, sortir des

pesticides, développer de nouveaux modèles agricoles et agraires. Alors bien sûr, tout cela ne couvre pas la chaîne de valeurs de l'agriculture, mais il faut nous engager à renouveler le modèle agricole, qui est un modèle de compensation plus que d'innovation, et que nous attendons systématiquement les aides de Bruxelles, les aides de Paris, les aides de la Région, et je pense qu'il faut que l'on engage la Région vers un autre modèle qui soit peut-être plus innovant dans ces méthodes de culture.

Nous avons d'ailleurs lancé aussi, à la suite de la signature que nous avons eue avec le CIVB et la Chambre d'agriculture de Gironde, un AMI pour la sortie des pesticides sur le machinisme agricole et l'accompagnement de PME ou de startups sur de nouveaux produits de traitement. C'est sur ces démonstrateurs que nous devons avancer le plus possible et le faire en étant prêt à la revoyure de la PAC que nous allons avoir dans les années qui viennent, et qui va être un vrai défi pour les Régions. Par la bouche du Président des Régions de France, nous avons proposé une expérimentation, les Régions françaises pouvant expérimenter, comme cela se passe en Allemagne, la gestion du premier pilier de la PAC et une forme de meilleur échange entre le premier et le second pilier. En tout cas, je voulais le dire particulièrement parce qu'avec la crise aviaire que nous vivons aujourd'hui, et que subissent notamment les agriculteurs des Landes, du Gers, parfois de la Gironde, des P-A, il y a une souffrance qu'il faut entendre, en même temps, il faut que nous soyons suffisamment responsables pour proposer un modèle qui aille au-delà de la mobilisation des secours et qui porte sur un réaménagement de la biosécurité, peut-être le passage d'une agriculture en bande multiple qui peut produire un effet dévastateur lorsqu'il y a un virus, en bande unique. En tout cas, toutes les innovations et les modifications sont sur la table.

Nous aurons à faire un effort d'investissement pour permettre aux agriculteurs, aux éleveurs, de pouvoir assumer les règles de biosécurité. J'ai pris l'initiative aussi d'assurer une réunion entre le monde vétérinaire et la production agricole pour aller plus loin et le cas échéant, être prêt si l'Europe et la France acceptent une partie de vaccination dans ce domaine-là, même si aujourd'hui cela pose un problème par rapport à l'exportation ou à la vente du gras. Mais nous devons explorer toutes les pistes en dehors du travail de la justice sur la cause de la diffusion de l'influenza, de cette épidémie de l'année dernière, nous devons aussi être prêts et accompagner nos éleveurs dans de nouveaux modèles d'élevage et de diffusion, qui vont supposer à la fois des contraintes, mais en même temps des assurances plus grandes pour chacun des éleveurs. Quand on discute avec les spécialistes, ils comparent bien entendu la grippe aviaire à la grippe humaine, avec la mutation du virus, la diffusion du virus sur des circuits internationaux liés à la vie faune, et donc nous devons être prêts à cela mais je veux le redire ici devant vous aux éleveurs, nous serons à leurs

côtés, avec l'Etat et avec l'Europe, pour accompagner cette mutation et relever, autant qu'il est possible, la souffrance qu'ils traversent aujourd'hui et leurs difficultés.

Un mot sur les territoires - on aura peut-être l'occasion d'en reparler - cela fait partie bien sûr du défi que nous avons à relever. La taille de cette Région ne doit pas entraîner un éloignement plus grand de la Région de ses compétences et des territoires, il faut réinventer, avec les autres collectivités et bien entendu l'aménagement du territoire, à la fois par une politique contractuelle mais aussi en différenciant notre politique contractuelle et nos moyens d'action selon le type de territoires. On ne va pas mener les mêmes actions de la politique de la ville dans les territoires ruraux, on ne va pas mener les mêmes actions dans les agglomérations ou la métropole que sur les territoires qui sont en souffrance. C'est le travail que mène la DATAR et Gérard VANDENBROUCKE et c'est vraiment un défi à la solution duquel ou au moins au remède duquel je suis et nous sommes très attachés.

Un mot sur les transports, l'événement de cette année sera bien entendu l'arrivée de la LGV à Bordeaux, qui va bouleverser d'ailleurs nos responsabilités sur le train du quotidien. Limoges-Bordeaux – 40 minutes, la possibilité pour Bergerac, Dax, Mont-de-Marsan, de faire un aller-retour Paris dans la journée sans être obligé d'y monter la veille et d'avoir un temps de présence et des coûts beaucoup plus importants. Tout n'est pas parfait dans la desserte, je l'ai vu à Angoulême, je l'ai vu à La Rochelle, mais c'est un vrai changement. La priorité de la Région est bien entendu celle de notre responsabilité sur les TER, nous ne sommes pas satisfaits, je le redis, sur la desserte, la régularité d'un certain nombre de lignes, je pense notamment entre Agen et Bordeaux, dans le sud aussi, dans les P-A où il y a parfois un tout petit peu plus de 80 % de régularité, ce qui pose d'ailleurs bien entendu un problème d'appétence pour les usagers de venir prendre le train. Nous continuerons, à la vitesse que SNCF Réseau nous permettra, de poursuivre la réhabilitation des lignes, notamment des lignes transversales, je pense à Limoges-Angoulême-Saintes-Royan, je pense à Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux, et d'autres lignes aussi qui sont concernées, pour lesquelles nous aurons une attention particulière. Le transport de marchandises aussi, par train, est un des objectifs de la Région. Nous sommes en train de travailler, je parle sous le contrôle de Renaud LAGRAVE, sur Agen-Auch, Mont-de-Marsan-Tarbes, et nous avançons, puisque le plan de financement est pratiquement bouclé, sur Niort-Thouars, sur Les Gravières, puisque la Région a participé à cette augmentation, ou plutôt s'est substituée à SNCF Réseau pour avancer dans ce domaine-là.

Autre priorité qui se traduit à la fois dans le Budget mais aussi dans l'organisation de la Région, la jeunesse. Pas simplement parce que la Région par sa compétence de formation et de lycées est engagée sur un parcours de réussite des jeunes, simplement parce que c'est aussi le moral de la Région, c'est aussi l'entrée dans la vie active, c'est tout simplement

la dignité et l'humanité, à travers une stratégie que nous poursuivons et que nous étendons à toute la Région sur le logement. Je rappelle que le logement, et c'est enfin démontré, le premier obstacle à l'ascenseur social, le logement des jeunes, que l'Etat a repris d'ailleurs le dispositif que l'Aquitaine avait mis en place, que l'on appelle « 1, 2, toit » sur la caution des loyers et la caution de la caution, et qui marche très bien au contraire avec un effet revolving assez positif. Sur les projets pédagogiques, sur la lutte contre l'échec scolaire, sur la mobilité, sur l'aide au permis de conduire qui est diffusée dans l'ensemble de la Région, donc la jeunesse fait partie, Jean-Louis NEMBRINI présentera un projet parce que le cœur de notre métier est quand même les lycées, sur un programme prévisionnel d'investissement extrêmement ambitieux, avec la création de deux nouveaux lycées dans les zones de plus forte tension démographique en Gironde, et des travaux lourds pour plus d'une centaine de lycées. En tout cas, nous allons prendre en compte la jeunesse dans sa globalité, comme une stratégie politique aussi importante que le développement économique, l'emploi ou les territoires.

Enfin, la transition énergétique, avec tous les projets, dont certains ne vont pas de soi, la transition énergétique, Françoise COUTANT présentera tout à l'heure le dossier sur la rénovation énergétique des logements, de telle sorte que nous ayons une harmonisation sur le plan de la Région de ce dispositif, et une capacité d'instruction des dossiers qui va s'appuyer y compris sur le monde artisan d'ailleurs dans ce domaine-là, on aura sûrement un effort à faire sur la formation des artisans aux nouvelles techniques de rénovation. Sur les énergies renouvelables, même si l'on voit bien que les énergies renouvelables, c'est un peu le paradoxe, tout le monde souhaite avoir des énergies renouvelables mais personne ne les veut à côté de chez soi. On le voit bien sur les débats qu'il y a sur notamment les implantations d'éoliennes en mer au-delà d'Oloron, ou parfois des installations de l'énergie solaire où nous sommes la première Région de France. Et puis il y a bien sûr tout ce qui tourne autour des méthaniseurs, autour du travail avec l'agriculture, et enfin, vous le savez, nous avons annoncé la création, avec Nicolas THIERRY, d'un GIEC biodiversité. La Région Aquitaine avait lancé le GIEC climat, et nous sommes d'ailleurs la seule Région à avoir... Nous lançons le GIEC biodiversité qui nous permettra d'ailleurs avec l'ensemble des partenaires pour travailler en coresponsabilité, l'ensemble des partenaires réunis de très grands scientifiques, et puis bien entendu, celles et ceux qui sont les usagers de la nature.

Voilà mes chers collègues. Sur les dossiers dont j'espère voir la réalisation cette année, il y a bien entendu le fonds d'investissement pour le capital développement des PME, dont nous espérons la réalisation cette année. L'objectif est de lever 250 M€, nous étions avec la BEI vendredi. Les entreprises ont besoin de monter en puissance, c'est la notion de « up » dans startup.

Et puis je redis devant vous que la Nouvelle-Aquitaine est candidate à expérimenter la vignette carbone sur son territoire...

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que si nous voulons avoir une ressource spécifique pour rénover et développer le fer, il faut que nous ayons, comme les agglomérations, une recette spécifique dans ce domaine-là.

Je vous propose maintenant de passer de suite à la présentation du Budget, par Andréa BROUILLE.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

BUDGET PRIMITIF 2017

M. COLOMBIER. - Je ne voudrais pas alourdir les très longs propos que vous nous avez tenus, qui sont tout à fait intéressants, je ne vous en fais pas reproche, mais je voudrais revenir sur un sujet que, je crois, vous n'avez pas placé à la bonne dimension pour notre Assemblée, c'est celui de la grippe aviaire. Je regrette, mais c'est comme cela, que cette question sera abordée sans doute par une motion de votre groupe et du groupe Ecologistes et PRG, sur cet important problème qui touche quand même une filière énorme dans notre Région. Nous-mêmes proposerons une motion. Permettez-moi donc, en début de séance, de trouver que vos propos sont tout à fait justes mais un peu en dessous de la gravité du problème.

Vous nous avez répété à l'instant ce que vous aviez produit dans une première motion il y a quelques temps, oui bien sûr, nous allons aider nos éleveurs, oui nous sommes derrière eux, mais j'allais dire il faut avancer maintenant. Vous ne faites pas, je pense, de proposition concrète, à savoir il n'y a que deux solutions car cette crise va être une crise pratiquement annuelle sans doute, malheureusement, puisque ce virus est amené par les oiseaux migrateurs. Cela veut dire que dans 10, 11 ou 12 mois, les éleveurs vont à nouveau subir cette pandémie. À partir de là, il n'y a que deux choses : le confinement en effet, mais vous savez que cela coûte très cher puisqu'il faut trois canetons, si je ne dis pas de bêtise, par mètre carré, au lieu de dix en plein air, et le vaccin. Vous avez évoqué le vaccin comme l'une des pistes possibles, nous pensons que c'est en effet la piste qu'il faut étudier en priorité puisque si vaccination réussie il y a, nous réglerons ce problème, ce problème qui, je le rappelle, peut être récurrent chaque année.

Donc je me permets de vous rappeler Monsieur le Président, en début de séance, qu'il existe un vaccin, que ce vaccin n'est pas, si je puis dire, tout à fait au point puisqu'il vient d'un virus qui n'est qu'à demi-mort et donc à demi-vivant et qui risque en effet de muter et de devenir dangereux dans ce cas-là pour l'Homme. Or, le laboratoire CEVA, qui est sur le territoire, à Libourne entre autre, sur le territoire de notre Région, après prise de contact que nous avons eu avec eux, s'est engagé et pense tout à fait possible la création d'un nouveau vaccin avec un virus mort et donc qui ne serait pas du tout dangereux pour l'Homme et bien sûr n'affecterait pas les animaux. Je pense que voilà une piste quand même extrêmement importante, que vous n'évoquez pas dans votre motion, que vous effleurez un peu dans vos propos, je me permets de vous le rappeler sans aucune polémique, mais il serait quand même très important de voir cette piste d'un vaccin qui, dans ce cas-là, serait accepté selon

les normes françaises et selon les normes de l'IGP, qui du reste a demandé peut-être une évolution de l'IGP « canard gras du Sud-ouest ». Merci.

M. DELPEYRAT. - Comme élu des Landes et avec mes collègues ici présents et ici présentes, je ne peux pas laisser dire que nous serions trop peu attentifs à la crise qui frappe malheureusement cette filière de manière dramatique puisque contrairement à la première crise que nous avons connue, celle-ci est d'une toute autre gravité, d'une part parce qu'elle intervient dans un secteur qui était déjà fragilisé, d'autre part parce que le niveau de mortalité des canards est beaucoup plus important et surtout parce qu'il y a une incertitude sur la propagation de ce virus et des modalités de propagation. Je me permets de rappeler qu'il y a d'ailleurs une information judiciaire qui a été ouverte par rapport à un transport de canards extérieurs à notre territoire et au Sud-ouest.

La Région, depuis le début, s'est mobilisée de manière extrêmement forte aux côtés de l'Etat et des pouvoirs publics, la première phase a été extrêmement bien gérée, la profession, les agriculteurs le reconnaissent d'ailleurs. Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes face à d'autres réflexions puisqu'à l'évidence, il va falloir faire évoluer ce modèle. Il y a, comme dans tous les systèmes d'agriculture intensive, des difficultés particulières qui se posent et nous allons devoir nous poser les bonnes questions sur l'organisation de la filière et sur la valeur ajoutée également que nous pouvons dégager pour les agriculteurs. Je crois que nous n'avons pas besoin de polémiquer sur ce sujet, les agriculteurs sont dans une grande détresse, nous sommes des élus et nous recevons des coups de fil et je peux vous dire que cette semaine, le nombre de personnes en larmes qui ne savent plus quoi faire, qui vous parlent de cesser leur activité, qui voient arriver des camions avec des personnes en combinaison qui embarquent les canards d'un seul coup et se retrouvent sans outil de production, qui ne savent pas quand elles pourront reprendre leur activité, c'est psychologiquement très difficile. Et je pense que face à ce type de situation, il nous faut faire preuve d'une grande responsabilité, de réponse concrète, et si possible d'un rassemblement des élus sans chercher, je pense, de polémiques inutiles sur vous seriez un peu en retrait ou autre. J'invite l'Assemblée, face à la gravité de cette situation, à faire preuve de la plus grande unité. C'est un secteur qui concerne 70 000 emplois dans notre Région, je voudrais le rappeler. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Andréa BROUILLE, après on aura l'occasion d'y revenir, sur ce sujet.

M. TAUZIN. - Je suis concerné aussi par cette crise aviaire, il semblerait qu'il y ait des propos liminaires sur cette question-là. Je voulais juste rebondir et dire que la main tendue par notre collègue Stéphane DELPEYRAT de ne pas faire de ce sujet-là un sujet polémique

mais un sujet auquel l'ensemble des groupes et la Région feraient front commun me semble la bonne approche, et vous dire que la situation est sûrement plus grave que la perception qui en est faite vue de l'extérieur, puisqu'au-delà du canard dont on parle beaucoup, il y a aussi toute la filière volaille maigre, c'est-à-dire le poulet des Landes et le poulet du Sud-ouest où nous avons des centaines d'éleveurs qui aujourd'hui sont sans production et sans savoir jusqu'à quand ils n'élèveront rien sur leur ferme. Nous avons, notamment dans les JA, des situations d'urgence qui nécessitent des prêts relais, des solutions de trésorerie où la Région sera sûrement amenée à pouvoir avoir un effet de levier. Je crois qu'il y a à la fois le problème structurel et des problèmes de court terme, et en tout cas, il faudra que l'on fasse front commun et je dois noter que les Départements et la Région ont bien œuvré l'an dernier, il faut que l'on y œuvre cette année, en tout cas il y a une extrême rapidité et beaucoup de souffrance sur laquelle il faudra que l'on réponde tous ensemble.

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER a un peu redit ce que j'avais dit d'une certaine manière, il est évident Jacques COLOMBIER, que CEVA faisait partie du tour de table que j'ai eu ici-même il y a deux mois. Je ne peux pas tout raconter ce que... mais que le problème que j'ai évoqué, celui de la vaccination, fait partie d'une piste de réflexion.

L'autre problème qu'Arnaud TAUZIN et Stéphane DELPEYRAT ont évoqué en dehors du faire bloc - ce dont je suis persuadé - est celui de ne pas différer des modifications sur la production. Le virus va muter et il ne faut pas que tous les ans nous ayons le même type de problème. Il y a des réflexions à avoir sur la biosécurité, il y a des réflexions à avoir sur le type de matériel utilisé, sur le contrôle des déplacements des camions, sur les cages, sur leur assainissement, sur les vides sanitaires qui existent, sur le fait, reconnaissons-le, que dans certains territoires, la densité des élevages est totalement contradictoire avec le fait de mettre une barrière de sécurité à la diffusion du virus, donc c'est un mode économique global. Il faudra accompagner socialement ce moment, mais il faut que l'on passe à autre chose parce que sinon, nous n'arrêterons pas, tous les ans, nous aurons le même type de problème, donc il faut que l'on ait le courage de prendre des décisions de fond avec la profession, quel que soit le type de producteurs. Faisons-le, ce n'est pas trop dans la tradition française, on a plutôt tendance à se mettre « des pots de sauce devant les yeux », pour parler trivialement, si l'on veut sauver une production de prestige, il faut que l'on ait le courage d'avoir des décisions.

M. COLOMBIER. - Permettez-moi juste en deux phrases, je réfute le fait, vous me prêtez la volonté de faire une polémique, je ne comprends pas...

M. LE PRESIDENT. - Ai-je dit le mot ?

M. COLOMBIER. - Non mais nos collègues DELPEYRAT et l'autre orateur. Il n'y a aucune polémique de notre part, simplement, nous trouvons que vous vous attaquez beaucoup aux conséquences et pour avancer, nous sommes prêts à vous soutenir là-dessus, il faut avancer sur la cause. Et nous pensons que la piste du vaccin est vraiment principale.

M. LE PRESIDENT. - C'est exactement ce que j'ai dit.

M. COLOMBIER. - Vous avez dit que cela faisait partie, mais je m'étonne que la motion de votre groupe ne mette pas l'accent là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - On en parlera après.

La parole est à Andréa BROUILLE.

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, le premier Budget de la nouvelle Région était un Budget de transition. Celui que j'ai le plaisir de vous présenter sera le premier Budget de référence de la Nouvelle-Aquitaine. Budget de référence parce qu'il ne porte pas d'opérations exceptionnelles de rééquilibrage budgétaire, comme ce fut le cas de celui de l'an dernier. Budget de référence parce que son périmètre de compétence est élargi, en application de la loi NOTRe et des mesures internes prises par la collectivité. Enfin, Budget de référence car c'est sur cette nouvelle base stabilisée que le projet du BP 2018 sera élaboré. Mais pour l'heure, revenons au projet du BP 2017. Cet exercice d'élaboration s'est avéré extrêmement complexe et j'en profite pour remercier l'ensemble des services et mes collègues élus, pour leur travail et leur implication. *[cf powerpoint de présentation p 240]*

Nous avons construit ce Budget sur la base des priorités fixées par la Région, la collectivité : l'emploi et l'économie, la jeunesse, l'aménagement du territoire, et le développement durable. Pour débiter cette présentation, il me paraît utile de rappeler nos objectifs :

- Maintenir un niveau élevé d'investissement,
- Harmoniser les politiques et les dispositifs,
- Recentrer l'action de la Région sur ses compétences,
- Couvrir bien évidemment l'ensemble du territoire,
- Mais aussi améliorer les ratios financiers.

Comment avons-nous construit ce BP 2017 ? Premièrement, sans reconduire en 2017 les crédits consacrés aux retards de paiements comme annoncé lors du vote du BP 2016, puis confirmé à l'occasion des OB de 2017, ces crédits à caractère exceptionnel ne devaient pas être reconduits sur le BP 2017. Nous avons également pris en compte les AE votées en

2015 au titre de 2016, et les AE votées en 2016 au titre de 2017. En effet, chaque fois que la Région vote son Budget dans son année d'exécution, elle doit prendre des mesures de vote anticipé d'AE, l'année qui précède, le but est d'assurer bien sûr la reprise des activités et des paiements entre le 1^{er} janvier de l'année et la date du vote du BP. Nous avons également pris en compte les besoins correspondant aux engagements antérieurs et les demandes de dépenses nouvelles. Il a donc été demandé aux services, avant toute demande de nouvelle dépense, de déterminer les crédits qui résultent des engagements financiers antérieurs. Cette construction s'est faite avec de nouveaux périmètres d'intervention, qui ont deux origines : la première est la mise en œuvre de nouvelles compétences en 2017, en matière de transport scolaire et interurbain, en matière de développement économique, avec la mise en place d'un fonds exceptionnel et les transferts des conventions NACRE. A cela, s'ajoute la gestion des personnels des CREPS et des personnels des Départements jusque là dédiés à la gestion des transports.

Deuxième source de modification de périmètre, ce sont les modifications de périmètre des différentes politiques que la Région s'est imposées. La création d'une Direction entièrement consacrée à la jeunesse et à la citoyenneté, la création d'une politique en matière d'économie territoriale, constituent des exemples significatifs de ces modifications. La conséquence : de nombreux transferts de crédits entre politiques pour aboutir à une structure cohérente et stabilisée. Ce Budget a été aussi construit avec une baisse de 2 % des Budgets non sanctuarisés et une prise en compte des premiers résultats du Budget 2016, marqués notamment par un montant d'épargne brute et un taux d'épargne stabilisés par rapport à 2015 avec 378 M€ d'épargne et 19 % de taux d'épargne en 2015 et en 2016. A noter que bien que le taux d'épargne affiché au BP permette des comparaisons de BP à BP, c'est bien le taux d'épargne effectivement constaté au Compte Administratif qu'il faut considérer. C'est d'ailleurs ce dernier qui est pris en compte par les prêteurs et les Agences de notation financières, et non celui de BP. Par ailleurs, la baisse de 94 M€ de l'inscription d'emprunt proposée au BP 2017 est un indice supplémentaire d'un début d'amélioration des équilibres financiers de la collectivité.

Je vous propose maintenant de présenter le tableau général des équilibres financiers de ce projet de Budget à isopérimètre. C'est une présentation permise par une neutralisation de plusieurs phénomènes externes, qui augmentent de façon très significative le volume du Budget. Nous avons neutralisé, en dépenses comme en recettes, les nouveaux transferts de compétences en 2017, que j'ai évoqués précédemment, les fonds européens qui sont gérés par la Région pour le compte de l'UE, gérés dans le Budget principal pour les ex-Régions Limousin et Aquitaine, et dans un Budget annexe pour l'ex-Région Poitou-Charentes. Et bien sûr, nous avons aussi neutralisé en dépenses et en recettes le plan « 500 000 formations »

qui n'a pas vocation à perdurer et pour lequel des financements sont spécifiques et ont été prévus sur une courte période.

En partant du haut de ce tableau, vous observez que les recettes de fonctionnement, qui représentent 94 % des recettes hors emprunts, sont en diminution d'1.03 % sous l'effet de la baisse de dotations (- 41 M€) et des recettes diverses (- 18 M€) compensée en partie par les recettes fiscales supplémentaires (+ 30 M€). Les dépenses de fonctionnement hors dettes sont en diminution de 2.17 % sous l'effet de la non reconduction des crédits de retards de paiements de l'ordre de 65 M€ sur la section de fonctionnement. Cette baisse aurait donc pu être plus sensible sans l'augmentation en parallèle de dépenses dont l'évolution est difficilement compressible : 10 M€ pour le TER, 6.7 M€ pour le personnel, qui correspond au GVT, et sans la volonté de la Région de mobiliser une enveloppe supplémentaire de 10 M€ destinés à la mise en œuvre d'une nouvelle politique en faveur des jeunes sur l'ensemble du territoire. Toutefois, s'agissant des dépenses du personnel, l'évolution prévisionnelle est inférieure à 2 %, pour être plus précise à 1.91 %. À noter en conclusion, sur la section de fonctionnement, que la diminution des dépenses de fonctionnement est supérieure à celle des recettes de fonctionnement, conduit à une augmentation de l'épargne de 13.9 M€.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles augmentent de 18 M€ (soit 19.36 %) sous l'effet de la dynamique de nos investissements qui nous permettent d'obtenir une recette de FCTVA en croissance de 16 %, qui correspond à un montant de 6 M€, et des participations de partenaires sur les opérations que nous assurons, la maîtrise d'ouvrage. Les dépenses d'investissement hors dettes sont en baisse de 10 %. Cette diminution a deux explications : la première est la prise en charge des retards de paiements pour un retard de 63 M€ de crédits qui ont été inscrits au BP 2016 et qui ne sont pas reconduits en 2017, et certains grands projets qui sont arrivés en fin de cycle, je prendrai l'exemple de livraison des rames du matériel roulant, je vous rappelle qu'en 2016 nous avons inscrit un montant de 91 M€ et que nous n'inscrivons en 2017 que 30 M€, d'où la baisse de ces investissements. À noter cependant que la part de l'investissement représente 35 % du projet du BP 2017.

Je vous propose maintenant d'aborder très brièvement l'évolution du taux d'épargne. Il progresse de près d'un point (de 11.97 % à 12.84 %). Il s'agit donc d'une première amélioration, mais ce taux d'épargne, comme je vous le disais, doit être appréhendé avec précaution car comme indiqué précédemment, c'est celui du Compte Administratif qui est le plus réaliste.

Passons maintenant à la présentation du projet du BP 2017 avec son nouveau périmètre de recettes et de dépenses. Globalement, le projet de BP 2017 s'établit à 3,094

milliards d'euros, contre 2,816 milliards d'euros en 2016. Cette augmentation contenue à 277 M€ provient d'une croissance mécanique des dépenses d'un montant de 409 M€, qui se décomposent par 50.8 M€ de moyens supplémentaires en matière de développement économique en compensation de la suppression de la compétence économique des Départements. La loi prévoit, en 2018, de substituer à ce fonds exceptionnel ainsi qu'à la DGF de la Région, une fraction de la TVA qui représentera un montant de l'ordre de 434 M€, et qui bénéficiera de la dynamique de la TVA. + 41.5 M€ qui correspondent à une montée en charge du plan « 500 000 formations » et du PO 2014-2020. Ces augmentations sont donc atténuées par un effort budgétaire que nous avons vu précédemment de 132 M€ par rapport au BP 2016.

Nous avons pleinement conscience de la difficulté de la lecture de ce projet de BP 2017 et bien qu'il constitue le Budget de référence, nous avons essayé de reconstituer l'évolution des moyens budgétaires pour les quatre grands pôles opérationnels. Je vais donc vous présenter, pour chacun d'eux, les montants du BP 2016 et du projet du BP 2017, reconstitués en intégrant les anticipations d'AE et en retirant les retards de paiements. Ainsi, nous disposerons d'une approche globale comparée qui permettra d'aborder les évolutions budgétaires par grandes masses.

S'agissant du pôle développement économique et environnemental, pour la section d'investissement, les AP augmentent de 118 M€ sous l'effet du recours de la dotation économique exceptionnelle, de la montée en charge du très haut débit et la montée aussi en charge des CPER. En fonctionnement, vous observez une augmentation des AE de 16 M€, dont 12 M€ qui sont fléchés sur l'économie au titre du fonds exceptionnel et des conventions NACRE. Des moyens supplémentaires seront aussi alloués à la recherche.

En ce qui concerne l'éducation et citoyenneté, ce pôle regroupe bien sûr le fonctionnement, les constructions et rénovations des lycées, mais ce sont aussi les politiques éducatives, le sport, la vie associative, la culture, la jeunesse et la citoyenneté. Vous voyez que les AP augmentent de 93 M€, avec une inscription supplémentaire de 80 M€ au titre du PPI des lycées qui sera doté d'1.2 milliards d'euros. En fonctionnement, une baisse des AE de 46 M€, qui provient en très grande partie de l'affectation anticipée en 2015 des Budgets en AE des cinq années suivantes. Cette diminution est donc purement cyclique. Par ailleurs, à noter que dans ce secteur où les stocks d'engagements financiers sont importants, le choix a été fait de privilégier les paiements des dossiers antérieurs et de maîtriser les engagements nouveaux afin de trouver un nouvel équilibre entre stocks à couvrir et inscriptions de dépenses nouvelles.

Pour le pôle transport, mobilité, infrastructures et cadre de vie, la section d'investissement est marquée par une croissance des AP de 40 M€, dont une très grande partie concerne les TER, notamment la régénération des voies ferrées et en particulier l'amélioration de la desserte de Bergerac. Cette augmentation correspond également au financement de la remotorisation des BGC et à la mise en œuvre du programme « gare » 2017-2021 de l'ex-Région Poitou-Charentes. La hausse est également liée aux travaux de la RN 21 entre Pujols et Villeneuve-sur-Lot, mais aussi la RN 147 pour l'aménagement de 2 x 2 voies au nord de Limoges. Les crédits de paiements diminuent de 82 M€ du fait de l'arrivée en fin de cycle, comme je le disais dans mes propos préliminaires, de certaines grandes opérations d'investissement, il s'agit donc d'un phénomène naturel et cette baisse, qui précède la montée en charge des dépenses du nouveau PPI, du lycée, et des CPER. S'agissant de la section de fonctionnement, le bouleversement est important, les AE augmentent de 227 M€ sous l'effet principalement du transfert des transports scolaires et interurbains.

Pour la formation et l'emploi, en investissement, les AP diminuent de 10 M€, tandis que les crédits augmentent de 14 M€. Le tableau le montre clairement, après un cycle d'inscriptions d'AP qui correspond au lancement des opérations, nous nous trouvons désormais en phase de réalisation de ces opérations. Pour la section de fonctionnement, elle est très impactée par la mise en œuvre en 2016 et en 2017, du plan « 500 000 formations ».

Enfin, nous ne présenterons pas volontairement les moyens budgétaires de la DATAR. En effet, les anciens contrats territoriaux s'appliquent toujours jusqu'à la signature des prochains contrats. Le même choix a été retenu pour les fonds européens qui, à l'instar de la DATAR, ont un caractère transversal et qui s'appuie en particulier sur les politiques de droit commun de la collectivité.

Un petit focus sur nos dépenses de fonctionnement. Que sont les dépenses de fonctionnement pour une collectivité telle que la Région ? Elles sont essentiellement constituées de dépenses d'intervention et de gestion de service public. Ces dépenses d'intervention représentent 78 % de la section. À noter que le poids charges de structure (personnel, services généraux) représente 22 % de cette section de fonctionnement. En dépenses de fonctionnement, je citerai comme exemple la rénovation énergétique via RT, mais ce sont aussi les transports interurbains et scolaires, l'aide au permis de conduire, les soutiens aux milieux associatifs. En ce qui concerne les politiques de développement économique, c'est l'accompagnement au développement et à l'innovation de nos entreprises, et en ce qui concerne la formation et l'emploi, je citerai les 134 nouvelles formations qui seront à la rentrée 2017.

Les dépenses d'investissement pour une collectivité sont composées à 87 % de dépenses d'intervention, des travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage régionale, mais aussi d'acquisition d'équipements, et les services généraux et le remboursement du capital de la dette représentent 13 % de la section. Quelques actions concrètes pour définir ces dépenses d'investissement, sur la construction on rappelait le PPI pour les lycées au niveau de l'éducation, la création du fonds d'investissement pour 250 M€ en faveur des startups, PME et ETI, mais aussi les e-santés, les tiers-lieux, les 600 000 prises de THD et aussi l'aménagement des campus de Limoges, Tulle et Brive. Parallèlement à ces différentes interventions, la Région bien sûr met en œuvre une feuille de route pour les cinq ans à venir, en élaborant des Schémas, des stratégies à l'échelle de la nouvelle Région, dans ses différentes compétences, en matière d'économie touristique avec le SRDEII, en matière d'enseignement supérieur, et bien d'autres Schémas et d'actions en cours.

Pour conclure, vous dire que ce projet de Budget constitue une base solide qui donne à notre nouvelle collectivité une réelle capacité d'intervention pour mettre en œuvre l'action régionale sur l'ensemble de son nouveau territoire. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais prendre les intervenants. Il y a une intervention par groupe, pas trois.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Dix minutes Monsieur le Président, pas plus.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui le BP 2017. Ce Budget est inédit car il constitue, Madame BROUILLE l'a rappelé, le premier vrai Budget de notre nouvelle Région. Dès lors, il devient le document de référence avec lequel les futurs BP pourront être comparés et confrontés pour suivre l'évolution des finances de notre collectivité. Toutefois, cela n'annihile pas toute possibilité de comparer le document présenté aujourd'hui avec les documents analogues antérieurs afin d'y déceler quelques points litigieux. Enfin, ce Budget traduit en données chiffrées votre vision de l'avenir de notre Région qui, dans le cas présent est contraire à celle que se fait le FN de l'avenir du pays.

Sous l'effet de la loi NOTRe, l'exercice 2017 est essentiellement marqué par une augmentation du périmètre des compétences dévolues à la Région, dont la conséquence est une augmentation de 10 % du Budget total, qui passe de 2.8 milliards d'euros en 2016 à 3.93 milliards d'euros en 2017. On perçoit ici la conséquence du transfert des Départements aux Régions des transports non urbains et scolaires, entraînant un gonflement au profit de la Région, du montant de sa CVAE : de 286 M€ en 2016, elle bondit à 585 M€. Au-delà de ces augmentations mécaniques, nous souhaiterions nous attarder sur notre dette, et plus particulièrement notre capacité de désendettement. Au 1^{er} janvier 2017, son encours s'élevait à 1.845 milliards d'euros, soit une augmentation de 318 M€ (+ 20.7 %) par rapport à

2016. Or, si l'on établit notre capacité de désendettement pour 2017, soit 1.845 milliards d'euros sur 227 M€ d'épargne brute, nous obtenons un résultat de 8.1 années. Nous avons donc franchi les 7 années communément reconnues comme étant le seuil d'alerte. Vous vous étiez engagé, lors des OB, à rester en-deçà de ce niveau au terme de la mandature. Aujourd'hui, il est largement dépassé et il manque 37 M€ d'épargne brute pour repasser dans le vert. Nous vous posons alors une question légitime : où allons-nous concernant notre endettement, et comment comptez-vous revenir à une capacité de désendettement plus soutenable, en-deçà du seuil d'alerte, d'ici la fin du mandat ? Par ailleurs, vous vous étiez engagé à maintenir un taux d'épargne brute minimal de 20 %. Nous constatons pour l'exercice 2017, un taux de 10.2 %. Maintiendrez-vous Monsieur le Président votre engagement à l'avenir, et si oui, comment ? Même constat pour les dépenses d'investissement hors dettes, qui selon vos vœux devaient représenter 35 % du Budget. Elles ressortent cette année à environ 30 % du Budget. Sur ces trois points, la clef du problème se trouve naturellement dans les dépenses de fonctionnement, lesquelles comptez-vous comprimer pour dégager plus d'épargne afin de satisfaire les critères que vous avez vous-même définis. Nous avons besoin de savoir où nous allons.

Outre ces arguments strictement comptables, nous souhaiterions nous attarder sur l'idéologie contenue dans ce BP, contre laquelle nous nous inscrivons résolument en faux, contrairement au reste de cette Assemblée. La loi NOTRe y est omniprésente. Evidemment, c'est la loi, allez-vous nous rétorquer. Mais en ce qui vous concerne, votre « girondisme » assumé vous la fait appliquer de bon cœur. Comme Président de l'ARF et Député, vous avez usé de votre influence pour modeler cette loi d'inspiration européenne. Que les Régions françaises deviennent des länder inféodés à l'Europe, dotés de compétences légalement extorquées à l'Etat et aux Départements, voici votre projet. Vous déclarâtes d'ailleurs...

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Nous nous faisons un honneur de manier la langue française comme il se doit.

Vous déclarâtes d'ailleurs : « les Présidents de Régions sont des pro-européens hyperactifs ». Du transfert des Départements vers la Région des transports scolaires ou encore de la gestion des ports, quand la loi NOTRe, entre parenthèses, prévoit que vous puissiez déléguer cette compétence aux Départements en passant par l'aide directe aux entreprises, les Régions dévalisent les Départements qui, à terme, finiront en coquille vide.

À de nombreuses reprises, nous avons également souligné l'intrusion de plus en plus importante de l'Europe dans le Budget régional, à travers les fonds européens (2.5 milliards d'euros) dont la Région est autorité de gestion. On retrouve ces derniers éparpillés dans

l'ensemble des thématiques régionales. Les yeux toujours rivés sur le modèle allemand, votre « girondisme » s'étend également aux affaires culturelles au sens large. Nous connaissons votre tendance à financer la reconstitution de toutes pièces de l'occitan, pour tenter de le mettre à égalité avec le français par exemple. Le Budget culture et langues régionales se montera cette année à 2.3 M€. Il en va de même de cet acharnement à créer, à marche forcée, une télévision régionale (TV7) et des médias internet en occitan. Bref, vous l'aurez compris, le FN adversaire de la loi NOTRe, et eurosceptique, réaffirme son attachement au triptyque national Commune-Département-Etat, en opposition au triptyque européen et anti-français Métropole-Région-Europe.

Je quitte à présent ce domaine pour entrer sur un autre terrain idéologique : les subventions attribuées à certains chapitres ou lignes budgétaires. Sur un total de 78 M€, 42 M€ sont distribués au titre des activités culturelles et artistiques, dont nous avons souvent critiqué les contenus (soit 54 % du montant total). Dans la même veine, votre synthèse nous apprend que 15 000 associations sur les 100 000 que compte notre Région, emploient 160 000 salariés, soit un actif sur dix. Bien que qualifiés de privés, ces postes n'en sont pas moins des emplois aidés, vivant pour l'essentiel des subsides versés par les différentes collectivités territoriales, notamment par la Région. En outre, certaines associations agissant dans le domaine caritatif utilisent l'argent du contribuable français pour aider illégalement à une politique affichée d'aide à l'immigration clandestine.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Je vise notamment le Secours Populaire, mais pas uniquement.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Pour terminer ce tour d'horizon, nous mentionnons une fois de plus la coûteuse et stérile politique de la ville, ainsi que les fonds employés aux relations internationales, dont nous estimons qu'elles sont du domaine exclusif de l'Etat et de ses services ad hoc. Ainsi que nous l'avons déjà précisé, chaque euro engagé doit être dépensé au profit des aquitains. Ainsi, tant pour des raisons purement comptables que pour des motifs idéologiques, notre groupe votera contre ce BP. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Juste un mot quand même, sur les territoires, et vous défendez les territoires, le monde associatif a un rôle extrêmement structurant. Le sport, la culture, le caritatif, le Secours Populaire peut-être, le Secours Catholique aussi, Emmaüs, d'autres que vous ne devriez pas rejeter, les Restos du cœur, donc oui, nous défendons le tissu associatif comme un élément de vitalité des territoires, de lutte contre son pessimisme et sa déprise.

Oui, je demeure girondin, comme beaucoup d'autres dans cette Assemblée par-delà les sensibilités, parce que quand je regarde la façon avec laquelle les länder allemands savent accompagner les entreprises, réindustrialiser un territoire, j'estime justifiée ma

bataille pour renforcer les Régions, parce que les Régions sont plus proches des territoires, sont d'abord proches des TPE et des PME et pas des grands Groupes, et que le modèle décentralisé est un modèle beaucoup plus efficace. Oui, je suis pour le renforcement des Régions dans ces domaines-là.

Et puis comme vous l'avez noté par rapport au début de votre propos, on ne peut pas comparer le BP 2016, ou le BP 2017, à celui de 2016, par rapport au pourcentage des dépenses de fonctionnement parce que la responsabilité sur les transports est du fonctionnement, donc cela change bien entendu les choses et si nous étions, mais Andréa BROUILLE a dû le dire tout à l'heure, à périmètre constant, nous serions avec un niveau d'investissement de 35 %.

Par ailleurs, la part critique, la barrière critique sur nos capacités de remboursement se calcule à partir des Comptes Administratifs et pas des BP.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, mes chers collègues, votre projet de Budget Monsieur le Président, était attendu, et pour tout dire, il s'est fait même désirer. Au nom de notre groupe, et d'ailleurs je suis sûr que cette opinion est partagée par les groupes de toutes sensibilités politiques, je veux dire l'extrême difficulté que nous avons eue d'étudier sérieusement plusieurs centaines de pages en 11 jours de délai. Il faut que cela s'arrête, franchement, en termes de conditions de travail, si l'on veut, et on essaye modestement, humblement, de le faire, il faut que vous compreniez qu'il y a là, en termes de travail d'élu, une limite qui est atteinte. Nous avons reçu le projet de Budget le 1^{er} février à 19 h 22, avant de recevoir des dizaines de pages de modifications le 8 février à 18 h 50, et encore aujourd'hui Monsieur le Président, les chiffres que vous nous avez présentés ne correspondent pas avec le rapport officiel que l'on a. Vous nous sortez, j'y reviendrai, un taux d'épargne brute de 12.84 %, j'ai un document, j'ai ressorti ma calculatrice, page 16 : « épargne brute 227 M€ », rapportée à « recettes réelles de fonctionnement 2.3 milliards d'euros », cela fait 9.8 %. Donc ce n'est pas 12.8 %. Comment voulez-vous que l'on travaille comme cela ? Le Règlement de notre Assemblée est clair, en son article 6 : « le délai de transmission doit être de 12 jours au moins avant la réunion du Conseil Régional ». C'est le texte : « le Président adresse aux Conseillers Régionaux un rapport... ». On avait tous compris que 2016 était un peu extraordinaire, vous avez dû faire face à des difficultés tout à fait extraordinaires, mais enfin maintenant, et je vous le demande vraiment sur la qualité démocratique de cette Assemblée, autrement on ne peut pas travailler, à ce moment-là vous faites le débat avec la presse et votre Administration Monsieur le Président, mais pas avec nous. C'est tout simplement que l'opposition ne peut pas faire son travail, donc il est grand temps que nous retrouvions des méthodes de travail normales et il me semble que deux semaines pleines pour étudier un Budget de 200 pages, sans compter les annexes, est

vraiment une revendication démocratique raisonnable. Merci en tout cas d'en tenir compte pour le CA 2016 et le Budget 2018.

Tant que l'on est sur la forme, ce Budget prévoit, et c'est légal d'accord, mais ce Budget prévoit la possibilité de faire des virements de chapitre à chapitre au sein de chaque section, à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est-à-dire 75 M€ sur les lignes d'investissement et environ 150 M€ sur les lignes de fonctionnement, et cela sans repasser devant l'Assemblée régionale. Je l'ai dit, c'est légal, mais il nous semble quand même que c'est exorbitant en termes de montants, donc cela mérite, et je vous demande Monsieur le Président, de bien vouloir réexaminer cette disposition, la réduire dans sa portée, voire la supprimer. Les demandes de modifications appartiennent à notre Assemblée.

Pour le reste, essayons d'être honnêtes intellectuellement – ce n'est jamais gagné d'avance -, il y a, dans votre Budget, des propositions sectorielles de qualité, que nous soutiendrons d'ailleurs le groupe UDI, délibération après délibération. Il y a, on peut le dire, des majorités de projets qui peuvent être faites, construites, secteur par secteur, et je veux citer par exemple le travail de fond, je vous l'ai dit à vous personnellement, qui a été fait sur le PPI lycées. C'était un travail extrêmement lourd de détail, il nous semble que vous avez travaillé sur la précision et que vous avez respecté l'équité territoriale, on y reviendra dans la délibération. Donc il y a des secteurs où l'on pourra converger mais nous avons, nous groupe UDI, une divergence de fond sur ce Budget et nous allons essayer de la montrer. 2017, vous l'avez dit vous-même Madame le Rapporteur, première année normale, et c'est vrai pour le coup que 2016 avait été extraordinaire. Extraordinaire parce que fusion des trois collectivités, extraordinaire parce que déconfiture financière de Poitou-Charentes. Alors certes, toutes les « factures » entre guillemets de Poitou-Charentes ne pèseront pas sur l'exercice 2016, il faudra de longues années encore avant que l'on en ait vu la fin, que ce soit sur un endettement extrêmement toxique ou des prises de participation bien hasardeuses dans un certain nombre de sociétés d'économie mixte ou de SPL. Mais en gros, 2016 aura été l'année où les contribuables aquitains ont dû passer, et excusez-moi l'expression mais elle est parlante, la grande « serpillère fiscale », la grande « serpillère financière » de la grande Région sur la gestion calamiteuse de Madame ROYAL et de Monsieur MACAIRE.

En ce qui concerne les conséquences très graves d'ailleurs, mises en évidence par le rapport de la CRC et dont nous avons débattues lors de la plénière de 2016, le groupe UDI, et Monsieur le Président, nous vous l'avons annoncé en séance plénière, devant les collègues, le groupe UDI a pris ses responsabilités, conformément à la loi qui fait obligation à tout citoyen et a fortiori à tous les élus, de porter à connaissance tout délit dont il aura été informé. C'est l'article 40 de notre Code de procédure pénale et donc cela veut dire que nous

devons aller devant le Procureur de la République. Et comme nous l'avions annoncé Monsieur le Président, Véronique ABELIN, ma collègue, Conseillère Régionale de notre Assemblée UDI et de surcroît, Conseillère Régionale UDI sortante de la mandature exercée par Madame ROYAL et Monsieur MACAIRE en Poitou-Charentes, a porté plainte le mardi 3 janvier, au Commissariat de Poitiers. Au nom du groupe UDI, je renforcerai cette démarche dans les jours qui viennent, à Bordeaux.

A la suite de cette affaire en 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine a dû payer, combien on ne sait plus, franchement, tous les chiffres sur le montant des impayés ont circulé. La CRC dit entre 86 et 110 M€, les services disaient 132 M€, bref, le chiffre confirmé par vos services est plutôt 132 M€ et on ne disposait, pour payer cela, que d'un excédent de fonctionnement de 50 M€ au 31 décembre 2015. Donc mécaniquement, le CA 2016 a été dégradé de manière exceptionnelle d'environ, on s'en tient aux arithmétiques élémentaires, 80 M€. Il était donc pour nous légitime d'attendre un redressement spectaculaire en 2017, puisque vous aviez eu ces factures à payer ce montant de factures à payer en 2016. Or, ce redressement n'aura pas lieu, en tout cas, avec les chiffres dont on dispose, page 16 et page 17 du rapport officiel du Budget. J'insiste bien, j'ai vu des chiffres absolument, pour moi, nouveaux dans votre présentation, Madame le Rapporteur. Je ne sais pas comment vous arrivez à 12.8 % d'épargne brute, je ne sais pas comment vous arrivez à 240 M€ d'épargne brute. J'ai sous les yeux un rapport me disant 227 M€ d'épargne brute, et 2.3 milliards d'euros. Et quand je fais le rapport, cela arrive à 9.8 %. Je reviendrai sur ce 9.8 %. En tout cas, j'insiste bien, ce n'est pas possible de travailler comme cela, ce n'est strictement pas possible. J'ai le rapport sous les yeux, corrigé, pas corrigé, en tout cas, cela donne 9.8 %.

De la même manière, la dette du Conseil Régional, vous avez eu un discours très prudent là-dessus mais qu'on le veuille ou non, si l'on applique vos chiffres, la dette du Conseil Régional pourrait passer, de manière nominale, de 1.8 milliards d'euros au 31 décembre 2016, à 2.3 milliards d'euros au 31 décembre 2017, et là encore, ce sont vos chiffres. Vous avez un emprunt de 633 M€, inscrits page 16 et page 17, et vous avez un remboursement en capital de 112 M€, donc votre dette, et c'est quand même un chiffre énorme, augmente de 500 M€. En Commission des finances, votre directeur financier, j'ai écouté, m'a fait remarquer qu'en moyenne, la mobilisation de l'inscription budgétaire des emprunts était autour de 70 %. Il est donc raisonnable de prévoir une évolution de la dette de la Région à hauteur de 2.2 milliards d'euros, ce qui est déjà beaucoup, vous êtes sur un train d'endettement, il faut le dire et vous ne pouvez pas le passer sous silence, vous êtes aujourd'hui sur un programme d'investissement très ambitieux, que vous financez par l'emprunt. C'est une stratégie politique et une stratégie politique financière qui est, à notre avis, dangereuse.

Et puis cela pose un autre problème parce qu'un taux de réalisation des investissements inférieur à 80 %, ce que sous-entend la remarque du directeur financier en Commission des finances, pose, Madame le Rapporteur, Monsieur le Président, un vrai problème de sincérité du Budget. Je prends un chiffre-clef, toujours page 16, vous nous dites que l'on aura 891 M€ de dépenses réelles d'investissement, mais si j'entends bien ce que vous nous avez dit en Commission des finances, vous ne serez jamais à ce niveau d'investissement, autrement comment voulez-vous arriver à votre prévision de dette ? Bref, où en est-on vraiment ? Quelle est votre prévision réelle de dépenses d'investissement ? Quelle est votre prévision réelle d'évolution de la dette ? Quand vous prenez vos chiffres probables, vous nous devez cette vérité-là puisque l'on a visiblement quelque chose qui est juste facial. En tout cas, avec les chiffres que vous nous avez donnés – et excusez-nous de ne travailler qu'avec ceux-là – le taux d'épargne brute est à 9.8 %. Il passe en dessous des 10 %, ce qui est un seuil d'alerte reconnu de passage du vert à l'orange dans les collectivités locales. Simultanément, la capacité de désendettement, cela a été dit par mon collègue du FN, passe de 9 ans à 9.6 ans si l'on corrige votre prévision de dette, et si l'on garde vos chiffres de dette, vous êtes à 10.4 années, dépassant là aussi le seuil de 10 ans, reconnu comme le seuil d'alerte dans le monde territorial.

Il nous faut donc arriver à une première conclusion, sur la première année normale, les voyants de gestion de la nouvelle Région passent du vert à l'orange. Et Monsieur le Président, il faut que vous preniez la mesure du changement de nature de l'institution que vous présidez. Les jours heureux de l'ancienne Aquitaine, où tous les voyants étaient au vert foncé, avec au CA 2015 de la Région Aquitaine un taux d'épargne brute de 21 %, une capacité de désendettement de 3 ans, écoutez bien mes collègues, on était à 21 % de taux d'épargne brute, et à 3 ans de capacité de désendettement, et bien vous êtes maintenant à la tête d'une institution deux fois plus grosse en taille, mais qui est véritablement un colosse aux pieds d'argile. Le vert est devenu l'orange de la Nouvelle-Aquitaine, exit les taux d'épargne brute au-delà de 20 %, pour passer à quelque chose qui est médiocre, 9.8 %. Exit la capacité de désendettement robuste de 3 ans, qui faisait des envieux dans le monde territorial, je vous l'accorde Monsieur le Président, et bonjour à quelque chose qui est beaucoup plus moyen, autour des 10 ans. Et dans ce contexte, il est urgent de réviser votre logiciel de gestion. Il serait bien imprudent d'inscrire budgétairement des dépenses d'investissement représentant 35 % du Budget, avec encore une fois un montant de 892 M€, que vous ne ferez jamais, je vous le signe aujourd'hui, je prends rendez-vous sur ce chiffre. Vous serez extrêmement décalé par rapport à ce chiffre. Financer, et c'est le cœur de votre stratégie et j'entends bien qu'elle est plutôt artificielle, mais quels sont les vrais chiffres à ce moment-là ? En tout cas, les chiffres que l'on a sont dépenses d'investissement 892 M€,

vous ne le ferez jamais, financées par un montant quand même très élevé de l'endettement : 633 M€

De toute évidence, le cœur du débat est que vous n'avez pas voulu changer de logiciel alors que l'institution et la fusion des trois Régions vous obligent à cela. La Région Nouvelle-Aquitaine ne peut pas être sur le même train de vie que l'ancienne Région Aquitaine, et c'est précisément parce que vous n'avez pas fait cette révision des objectifs, et il y a des plans d'action en fonctionnement qui manquent, il y a le fait de réduire la voilure en investissement qui manque, que le groupe UDI votera contre ce Budget. Mais notre position n'a pas pour seul fondement le refus de prendre en compte la transformation, la réalité de la nouvelle Région. Nous vous le disions lors de la séance d'installation de notre Conseil, pendant toute cette mandature, les Centristes - vocable que nous partageons évidemment avec nos cousins germains du MoDem – apporteront leur contribution à partir d'une signature politique qui elle, est stable. Premièrement, un engagement pour la qualité de la gestion budgétaire. Vous n'avez pas voulu mettre en œuvre un certain nombre de plans de réductions de dépenses qui devaient être constitutifs de la grande Région et à cet égard, il est symptomatique de voir que vous prévoyez une évolution de vos dépenses de Ressources Humaines de 3.2 %. Madame le Rapporteur, nous vous avons donné rendez-vous au CA 2016 sur l'évolution du montant des RH, vous nous avez fait une prévision à 2.5 %, nous savons que vous ne le tiendrez pas et donc nous vous attendons sur ce chiffre. Mais encore une fois, vous n'avez pas voulu actionner un des leviers qui était en votre pouvoir, à savoir le non remplacement des personnes partant à la retraite. Et c'est révélateur de l'absence d'une décision forte, cela en était une que vous pouviez activer, vous ne l'avez pas activée et donc Monsieur le Président, c'est un choix, mais cela entraîne de facto des dépenses à un certain niveau.

Comme chacun des membres de notre Assemblée, et là-dessus je vais être très prudent et je vais essayer de dire des choses tout en restant dans notre rôle, nous sommes destinataires d'un certain nombre de documents envoyés par les partenaires sociaux du Conseil Régional. Le groupe UDI, dans cette affaire, Monsieur le Président, respecte vos responsabilités de Président en charge des RH. Mais nous ne pouvons que constater qu'absence de plan d'action fort et mal-être du personnel vont parfois ensemble, et c'est une question de fond qui vous est posée. Que ce soit compliqué, que la fusion entraîne du mal-être, oui, que vous la fassiez durer dans le temps, il y a quand même une question qui vous est posée, en tout cas c'est ce que nous écrivent certains services, je pense que nous avons tous les mêmes courriers.

Le deuxième élément de notre signature politique après la qualité de gestion est une vision pour le coup résolument girondine, décentralisatrice. Vous avez été sous l'accusation

de l'être trop de la part du FN, nous trouvons que vous ne l'êtes pas assez et on voudrait vous inviter à « remonter à cheval » Monsieur le Président, parce que vous le savez Monsieur le Président, c'est évident, la loi NOTRe a une logique et cette logique est la mise en place du tandem de demain. Ce tandem de demain quel est-il ? C'est un tandem Région d'une part et puis intercommunalité, qu'elle s'appelle Métropole, qu'elle s'appelle communauté d'agglomération, qu'elle s'appelle communauté de communes, d'autre part. C'est ce qu'il faut faire, ou alors il ne fallait pas voter la loi NOTRe et je crois que vous l'avez votée. La Région ne pourra pas dégager des plans d'action puissants si elle ne met pas en œuvre ce tandem, si elle reste seule. Elle le fera en coordonnant le plus fortement possible son action avec celle des territoires qui la composent. Nous sommes loin, très loin de cette complémentarité, de cette synergie d'avenir à construire, et votre Budget 2016 est par trop le Budget d'une grande Région qui agit de manière isolée, et cet isolement sera la deuxième cause de notre vote contre ce Budget.

Enfin, pour nous, être profondément décentralisateur veut dire avoir une ambition en matière d'aménagement du territoire. À ce titre, il est quand même emblématique que parmi les crédits qui ont été le plus sévèrement revus à la baisse, il y ait les crédits consacrés à l'aménagement du territoire. En effet, de BP à BP, ces crédits baissent de 20.1 % et en investissement de 22.3 %, et là-dedans, c'est vrai que la politique de la ville est aussi un peu sacrifiée. On ne pense pas comme nos collègues du FN, on pense qu'il y a besoin d'une politique de la ville et elle est pour le moins « secouée » dans votre Budget.

Troisième signature, une vigilance quant à l'équité sur la gestion des fonds européens. Là encore nous vous l'avions annoncé, notre groupe s'attachera à stimuler le goût de notre Région pour l'UE. Nous assumons pleinement d'être pro-européens et dans le cadre des compétences nouvelles qui sont les siennes, l'impérieuse nécessité d'équité dans la gestion des fonds européens doit être assurée par la Région. Le groupe UDI a entamé une démarche d'évaluation de cette gestion et nous espérons pouvoir vous apporter cette contribution à la mi-2017.

Au final, vous l'aurez compris, le groupe UDI votera contre ce Budget parce que vous n'avez pas pris la mesure de la transformation financière de l'institution que vous présidez. Il faut maintenant changer de train de vie Monsieur le Président, il faut baisser la voilure, adapter votre capacité d'investissement à la diminution relative de votre épargne brute. Bref, il faut gérer cette Région à la hauteur des nouveaux moyens qui sont devenus fragiles. Il votera aussi contre parce que vous n'avez pas mis en œuvre un certain nombre de plans d'action d'économie de gestion, notamment en matière de RH, qui devaient faire partie de la construction de la nouvelle Région. C'est comme cela que l'on a vendu la loi NOTRe aux français, c'est comme cela que l'on a vendu les grandes Régions aux français. Où sont les

synergies aujourd'hui ? Où sont les économies aujourd'hui ? Il votera encore contre parce que votre Budget, encore une fois, est le Budget d'une Région trop isolée, qui n'a pas encore entamé sa mutation vers les territoires montants qui la composent. Il votera contre parce qu'à notre avis, ce Budget ne fait pas ce qu'il doit faire pour les territoires les plus fragiles, que ce soit les quartiers et la politique de la ville, ou les territoires ruraux en souffrance.

Au-delà de ce votre négatif et comme l'a espéré encore une fois la dernière Commission des finances, il devient urgent d'avoir une véritable stratégie à moyen terme, à horizon fin 2020, adaptée à la réalité financière de la nouvelle Région. Nous ne l'avons pas aujourd'hui. Les discours qui nous disent nous voulons reconstituer la capacité d'épargne à 20 %, nous voulons à nouveau être à un tiers d'investissement, nous n'y croyons pas compte tenu de la réalité financière de cette Région, donc il faut que l'on construise ce chemin à terme. Où est-ce que vous voulez nous amener, Monsieur le Président, amener cette institution à horizon 2020 ? Donc nous appelons de nos vœux cette initiative que l'on pourra appeler « Nouvelle-Aquitaine 2021 » et qui nous permettrait de débattre de la stratégie à long terme et en même temps, de garantir un développement durable de la nouvelle institution. Le groupe UDI est prêt à participer positivement à l'élaboration de cette politique d'ensemble qui fait aujourd'hui cruellement défaut.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci mon cher collègue. J'ai la faiblesse de penser, mais je ne travaille pas tout seul, que vous n'avez pas pris la mesure de ce qui se passe et de ce qui se passait, ni sur le plan comptable, parce que vous comparez des choses qui ne sont pas comparables, ne serait-ce que parce que plus de 10 % du Budget sont maintenant des dépenses de fonctionnement et ce qu'a évoqué tout à l'heure Andréa BROUILLE permettait de comparer ce qui est une attente, parce que vous me l'auriez posée si l'on ne l'avait pas fait, à périmètre constant de Budget, pour voir si l'on avait dérapé ou pas. Or, nous n'avons pas dérapé. En plus, il y a l'existence d'une compétence nouvelle, lourde, c'est près de 300 M€ sur les transports, pour lesquels il y a un travail à faire d'harmonisation, de mutualisation peut-être avec les TER. La négociation qu'il y a après la négociation avec les Départements viendra avec les intercommunalités, parce que vous le disiez justement tout à l'heure, le couple Région-intercommunalité va fonctionner sur le plan des transports scolaires, la Région ne gèrera pas en direct les transports scolaires. Et puis sur les économies, c'est étonnant, vous nous avez reproché l'année dernière d'avoir peut-être un peu trop brutalement mis un terme à certaines dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui flambaient, notamment le FRIL en Poitou-Charentes. Vous nous reprochez le contraire aujourd'hui, c'est très étonnant.

Sur les RH, je ne veux pas confondre vitesse et précipitation. Peut-être qu'ici ou là il y a eu des maladroites, des erreurs, et avec Pierre CHERET on travaille avec les services,

c'est quelque chose de très compliqué mais imaginons, si nous avons ajouté au personnel, à l'inquiétude de la réorganisation, l'inquiétude de la suppression de poste, que se passerait-il aujourd'hui ? On a sûrement des progrès à faire en matière de RH, en matière de GPEC, comme l'ont demandé les OS. Je me suis engagé à ce qu'il y ait dans chaque DGA un référent RH, à ce que chaque site, celui de Limoges, de Poitiers et de Bordeaux, il y ait un projet d'établissement ou de site. Nous devons encore réfléchir à notre présence sur les territoires, adosser cette présence aux territoires, vous avez raison, aux intercommunalités bien entendu, nous demander ce que font les Départements en matière d'ingénierie, parce que les Départements sont tous en train de créer des accompagnements en matière d'ingénierie. J'ai un peu l'impression, et je constate une différence de fond avec vous, que vous aimeriez bien que ce Budget ait des petites bulles dans chacune des intercommunalités, avec des droits de tirage sur le Budget de la Région, que nous ne participions pas à des stratégies mais simplement à des lieux de dépenses. Non, la Région n'est pas un tiroir-caisse, la Région...

M. LE PRESIDENT. - Elle émet des... mais comme vous m'avez fait un procès d'intention tout à l'heure, la balle au centre.

Donc nous sommes là-dessus à émettre des politiques. Ces politiques seront par définition équitables sur les territoires. On fera plus, Gérard VANDENBROUCKE l'a répété mille fois, pour les territoires les plus fragiles.

Sur les calculs correspondant à la réalisation du Budget, je rappelle simplement une chose, pour avoir géré une ville, géré une agglomération, être premier vice-Président d'un Département, la Région est la collectivité qui exécute le mieux son Budget, et vous calculez dans votre agglomération ou dans votre ville, vous calculez dans les Départements, à partir des CA, le ratio, vous ajustez bien entendu progressivement en fonction des lignes que nous avons faites, je maintiens cette ligne sur la capacité de désendettement, je maintiens cette ligne par rapport au pourcentage d'investissement. Les 35 % étaient à périmètre précédent, aujourd'hui, nous sommes plutôt à 30 %, un peu moins d'un tiers et je pense qu'il faut qu'on le maintienne parce que vous ne pouvez pas dire c'est bien ce que vous faites sur le plan d'investissement des lycées, et puis dire mais vous en faites trop sur l'investissement. Aujourd'hui, vous l'avez regardé dans les recettes budgétaires, nous avons des recettes supplémentaires en matière de retour de TVA. C'est plutôt intéressant. Nous allons être dans un des points sur lesquels je me suis battu en tant que Président des Régions de France pendant très longtemps : avoir une fiscalité qui corresponde à nos compétences. Plus la Région sera dynamique sur le plan du développement économique, plus le retour sur investissement à travers la CVAE sera fort au niveau du Budget de la Région. C'est ce qui est en train de se passer, nous sommes une des Régions où l'augmentation de la CVAE est

la plus forte. Le fait d'en avoir 50 % va nous donner une marge de manœuvre, le fait d'être branché sur la TVA grâce au Premier-Ministre, Manuel VALLS, est une très bonne chose. J'espère simplement que l'alternance ne viendra pas mettre tout cela à bas.

M. LE PRESIDENT. - On a pris des précautions.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, Madame le Rapporteur, mes chers collègues, je m'associe...

M. LE PRESIDENT. - Juste un mot, j'avais oublié pardon, nous avons réglé le premier problème de la composition de la CP.

Cf page 11

Le délai d'une heure étant largement expiré, constat d'une seule candidature sur le poste vacant de membre de la Commission permanente, celui de Madame Christelle PIEUCHOT dont la nomination prend effet immédiatement

Sur le « Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente »

L'Assemblée Prend acte de la nomination immédiate à la Commission permanente de Madame Christelle PIEUCHOT

M. LE PRESIDENT. - Nous pouvons passer à la recomposition des vice-Présidents. Je vous propose la candidature d'Andréa BROUILLE à la vice-présidence des finances. Une heure.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, j'anticipe, Madame le Rapporteur, je m'associe aux propos de Jean DIONIS DU SEJOUR sur le respect des délais, sur l'information et sur les améliorations que nous pourrions avoir. J'exprime même le vœu, si nous pouvions nous améliorer aussi dans la forme de ces transmissions. Aujourd'hui l'on est à l'heure du Big data et du numérique et si l'on pouvait avoir des tableaux sous Excel, que l'on puisse travailler, etc. ce serait quand même pour nous plus pratique que des tableaux papier. Un vœu que j'imagine partagé par un certain nombre de groupes.

Ce BP 2017 s'inscrit dans un contexte particulier, vous l'avez expliqué, c'est le second Budget de cette grande Région. Il doit tirer les enseignements de la première année d'exercice qui a tout à la fois maintenu les régimes d'aide antérieurs à chaque Région, commencé à harmoniser certains Règlements, notamment sur l'éducation, élaboré en décembre 2016 le premier Schéma important (le SRDEII) et pour cette séance plénière, élaboré le Règlement d'intervention pour les aides aux entreprises. 2017 sera une année déterminante car la Nouvelle-Aquitaine devra passer la vitesse supérieure si elle veut

devenir une collectivité cohérente et porteuse d'un projet global à l'échelle de son grand, très grand, trop grand territoire. Un projet garantissant l'égalité et l'équité dans le traitement de tous les dossiers.

Nous pensons en premier lieu à l'équité entre les territoires éloignés, qui avec cette grande Région se sentent éloignés un peu plus. Nous pensons à tous ces territoires ruraux qui n'ont pas le poids démographique des zones urbaines et que la République traite mal depuis si longtemps. Nous pensons à cette France silencieuse qui voit s'éloigner un peu plus chaque jour les services publics, cette France silencieuse qui ne voit pas arriver les infrastructures numériques, cette France silencieuse qui souffre de voir son agriculture martyrisée et ses agriculteurs oubliés. Et puis, 2017 sera déterminante pour que les Régions apportent la preuve que cette réforme était une réforme utile. Je rappelle ici l'objectif de la réforme fixé alors par André VALLINI, le Secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, au sujet de la réorganisation régionale, je cite : « 10 milliards d'euros d'économies sont à peu près 5 % de la masse globale des collectivités locales, qui est de 250 milliards d'euros. » « Cela va prendre quelques années » disait-il. Chers collègues, Monsieur le Président, gardons donc ce chiffre de 5 % en mémoire, pour quelques années. Le but d'une réforme est d'atteindre l'objectif fixé et les français attendent de leurs élus que les réformes qu'ils ont votées soient suivies des faits, mieux encore, suivies de l'effet annoncé. Si cette réforme ne servait qu'à bloquer un peu plus la Région qu'à désabuser son Administration, qu'à complexifier ses relations avec les territoires et qu'au final elle ne produisait pas d'économies, alors ce serait un échec pour ceux qui l'ont portée et pour ceux qui l'ont votée.

2017, année déterminante car ce BP doit intégrer les nouvelles compétences issues de la loi NOTRe, dont je répète à l'envie qu'elle est en réalité la vôtre. Une compétence économie élargie et à partir du 1^{er} septembre 2017, les transports interurbains et scolaires.

2017, année déterminante car c'est l'année de l'élection présidentielle, vous venez d'en parler un peu, quel candidat sera élu ? Le vôtre Monsieur le Président, celui qui veut supprimer la dette de la nation d'un trait de plume. Attendons de le savoir avant de sortir de nos emprunts structurés, ce serait dommage de payer des indemnités de remboursement anticipées très lourdes, estimées à 50 M€, car si Benoît HAMON était élu, il annulerait la dette, du moins, c'est inscrit noir sur blanc dans son programme. Quel candidat sera élu ? Le nôtre, François FILLON, qui souhaite soumettre au référendum...

M. D'AMECOURT. - Des français la fusion des Départements et des Régions en septembre 2017 ? Si les français répondent oui, pensez-vous que la taille de notre grande, très grande, trop grande Région, chers collègues, soit adaptée à cette réforme ? Il nous faudra travailler ensuite pour définir ensemble, dans la concertation, la taille de notre Région.

Quelle candidate sera élue, la vôtre, chers collègues, Marine LE PEN, qui veut supprimer les Régions et ne conserver que les Départements, comme vous l'avez si bien expliqué, et répartir les compétences des Régions entre l'Etat et les Départements ? A moins que ce ne soit Emmanuel MACRON, lui n'a rien dit sur le sujet ou presque rien...

M. D'AMECOURT. - En 2016, il déclarait au Point : « ce qui manque à la France est un roi ».

M. D'AMECOURT. - De là à penser, Monsieur le Président, qu'il souhaite rétablir dans ses frontières le Duché d'Aquitaine, vous auriez, Monsieur le Président, un rôle tout indiqué à jouer.

M. D'AMECOURT. - 2017, année déterminante Monsieur le Président car c'est l'année de la prise en compte des errements de la gestion désormais incontestée et incontestable de l'exécutif de l'ancienne Région Poitou-Charentes. En 2016, l'audit d'E&Y, en 2017, le rapport de la CRC, les audits attendus sur les prises de participation de la Région et leurs conséquences financières, et les actions en justice qui ne manqueront pas d'arriver, nous l'espérons, de votre part.

La Région Poitou-Charentes sans la fusion était en cessation de paiement au 31 décembre 2015, la CRC l'a clairement mis en évidence. Ce travail mérite d'être salué, les chiffres de la CRC, son rapport, ne sont plus aujourd'hui contestés par personne. Ce rapport met en évidence que tout ce qui a été entrepris avant le 31 décembre 2015 n'avait qu'un but : déroger aux règles de la bonne gestion pour atteindre sans encombre la date de la fusion afin de voir s'évaporer les problèmes et les risques de Poitou-Charentes dans la gestion « en bon père de famille » de la Région Aquitaine. Le rapport de la CRC relève cinq manquements graves à la bonne gestion, des irrégularités dans la présentation du Budget pour masquer la vérité, des irrégularités dans la présentation de l'état de la dette pour masquer à l'Assemblée délibérante l'existence d'emprunts structurés, des reports de paiements en parfaite contravention avec les règles de gestion et de comptabilité, des infractions aux règles comptables, l'absence de délégation de signature, et le défaut de mise en concurrence sur certains marchés. Le préjudice est énorme et il conviendra, le jour venu, de demander réparation aux responsables de cette situation. Monsieur le Président, chers collègues, ne pas le faire serait leur donner caution. Cet héritage a pesé lourdement en 2016 dans le Budget régional, et pèsera encore en 2017.

Parlons désormais du Budget. Nous devons vous avouer ici que nous sommes très étonnés de ce que vous nous présentez. Après notre débat d'OB, nous pensions à un tout autre Budget. Au niveau de l'équilibre général du Budget, aucun objectif n'est tenu. Les économies annoncées n'en sont pas. Au niveau des recettes, elles sont en hausse sous le

coup des transferts de ressources et des compétences, auxquels s'ajoute la hausse injustifiée et pénalisante de la fiscalité indirecte en 2016. Mais cette hausse de la fiscalité ne sert finalement qu'à financer des dépenses de fonctionnement non contrôlées et la baisse des dotations de l'Etat. Au niveau des dépenses de fonctionnement, aucune des exigences fixées par vous-même lors des OB n'est respectée. Pas de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Au niveau des dépenses d'investissement, elles sont en baisse notamment sur l'aménagement du territoire et la ruralité, accentuant les disparités. C'est à se demander, Monsieur le Président, pourquoi avons-nous eu un débat d'OB.

Lors du débat d'OB 2017 en décembre 2016, vous aviez fixé trois objectifs précis, il est vrai que vous aviez ajouté dans le même temps et expliqué que lesdits objectifs ne pourraient être tenus. Et bien je le confirme, nous sommes d'accord, c'est bien le cas, ils ne sont pas tenus. Le premier objectif, vous souhaitiez que les dépenses d'investissement soient égales à au moins 35 % du Budget et les dépenses d'investissement représentent 32.46 % du Budget. Monsieur le Président, je dois vous donner acte que votre Budget est transparent et sincère, Madame ROYAL en pareil cas, selon les révélations du rapport de la CRC – j'utilise le mot « révélations » à dessein car c'est un peu à la mode en ce moment les révélations – se livrait à un autre exercice. Elle fixait un objectif, elle présentait ensuite un Budget conforme à ces objectifs, puis elle le corrigeait au cours des différentes Décisions Modificatives pour le rendre conforme à la réalité. Le processus dénoncé à l'époque par Olivier CHARTIER est parfaitement décrit dans le rapport de la CRC qui a reçu, comme nous le savons, un satisfecit de Ségolène ROYAL elle-même.

Mais revenons aux objectifs. Le deuxième objectif, vous souhaitiez un taux d'épargne brute minimal de 20 %. Le taux d'épargne brute est de 9.80 %.

Troisième objectif, vous souhaitiez une capacité de désendettement inférieure à 7 années en 2021, elle est aujourd'hui de 8.2 années et on voit mal comment vous pourriez atteindre l'objectif sans toucher à la masse salariale, comme l'a dit excellemment Jean DIONIS DU SEJOUR d'une part, et au regard du PPI et de l'emprunt qui sera contracté en 2017 et les années suivantes.

Toujours lors du débat des OB 2017, des économies étaient annoncées sous le double effet, je cite « de la non reconduction des crédits destinés à couvrir les retards de paiements antérieurs de Poitou-Charentes et d'une mutualisation des dispositifs et des moyens ». Ici encore, à périmètre identique, les 132 M€ de baisse que l'on peut enregistrer à la fois sur les dépenses d'investissement et sur celles de fonctionnement en 2017 par rapport à 2016, correspondent en réalité aux 132 M€ de retards de paiements de Poitou-Charentes, qui impactaient le Budget 2016. C'est le montant revendiqué par la Région sur les impayés. Il n'y

a, dans ce Budget, aucune économie de fonctionnement. D'ailleurs, à périmètre identique du BP, si l'on isole du BP 2016 ces 132 M€ de baisse, on obtient un montant de BP 2017 identique au montant du BP 2016, soit 2.7 milliards d'euros. Vous prétendez que, je cite « sous l'effet des transferts de compétences, le Budget augmente de 277 M€, soit + 10 % par rapport à 2016. A noter que sans les économies réalisées, il aurait augmenté de 409 M€ » Tout cela est totalement erroné puisque les économies soi-disant réalisées seraient les uniques et fameux 132 M€.

Monsieur le Président, tout cela est un peu technique et pour tout dire abscond, mais les chiffres sont les chiffres. Il n'y a donc pas d'économie liée à la mutualisation des dispositifs telle qu'annoncée pourtant comme source d'économies, les fameux 5 % dont parlait le Ministre VALLINI lors de la présentation de la loi NOTRe en Conseil des Ministres. Peut-être que l'effort de baisse des dépenses de fonctionnement interne serait effectivement mis en œuvre et que nous découvrirons ses effets lors des DM. Nous vous en donnerons acte le moment venu. Monsieur le Président, nous notons que vous citez par exemple comme source d'économies la baisse naturelle des échéances de grands projets d'investissement, comme le renouvellement du matériel roulant (91 M€ réglés en 2016, mais 30 M€ en 2017). Ce ne sont donc pas 61 M€ d'économies mais un plan prévisionnel de financement qui s'applique et décroît quand les années passent. De même, vous citez des économies de fonctionnement (- 33.5 M€) il s'agit en réalité de la soustraction aux 65 M€ de retards de paiements de Poitou-Charentes des 30 M€ de dépenses nouvelles imputables à l'exploitation des TER, aux dépenses de personnel, et à la rémunération des stagiaires en formation professionnelle. Donc Monsieur le Président, pas de trace d'économies substantielles de fonctionnement.

Parlons maintenant des recettes. L'audit E&Y de 2016 mettait en garde la Région contre la dégradation de la solvabilité financière engendrée par l'effet ciseaux. Lors des OB, vous nous aviez précisé votre objectif, je cite « la baisse des dépenses de fonctionnement doit être supérieure à celle des recettes de fonctionnement ». Une règle de bon sens et de bonne gestion à laquelle nous souscrivons. Constatons ensemble aujourd'hui que l'objectif n'est pas atteint, les dépenses de fonctionnement (+ 19.73 %) augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement (+ 17.74 %). On explique que c'est directement lié aux transferts de compétences, mais quand en Commission, Aurélien SEBTON demande si des perspectives de réduction de personnel sont envisagées, comme le non remplacement de personnels partant à la retraite, on lui répond que ce sera compliqué car un certain nombre de compétences ont été transférées sans le personnel. On comprend donc mal aujourd'hui comment les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes transférées.

Pour notre part, nous resterons vigilants sur l'adéquation entre ces montants de ressources et les montants de charges transférées, et leur évolution à moyen terme. Les recettes fiscales augmentent de 32.5 M€, pour un montant global d'1.139 milliards d'euros, le panier de ressources (495 M€), les fonds de péréquation (5 M€), la TICPE (446.03 M€) et les cartes grises (193.14 M€). Vous avez fait le choix d'augmenter la fiscalité en 2016, l'impôt sur les cartes grises dont le tarif a été porté à 41 € par cheval fiscal mi-2016 et l'augmentation de la TICPE en Poitou-Charentes. Nous étions opposés à toute hausse de fiscalité. Trouver des marges de manœuvre en augmentant la fiscalité est refuser d'optimiser les processus en interne, c'est faire supporter aux contribuables, en l'occurrence les conducteurs de voitures, le refus de notre Région de chercher des économies dans son bon fonctionnement. Monsieur le Président, 36 % des ménages disposent d'au moins deux voitures et le taux de motorisation est supérieur à 90 % pour les ménages habitant dans les zones rurales ou les zones périurbaines. Taxer le carburant et les cartes grises est taxer les zones rurales et périurbaines. Que l'on ne nous dise pas que ces personnes n'ont qu'à prendre le train car soit il n'y a pas de train chez elles, soit lorsqu'il y a un train, il est impossible d'organiser sa vie avec ce moyen de transport.

Mercredi matin, Monsieur le Président, j'étais avec vous à l'Assemblée des Régions de France et j'ai pris le TGV à Libourne à 6 h 00. Sur le quai d'à côté, des travailleurs attendaient le TER quand ils ont entendu le message suivant, écoutez bien c'est ubuesque : « en raison de l'absence inopinée d'un agent, le TER est annulé ». Monsieur le Président, mes chers collègues, comment voulez-vous organiser votre vie avec des transports pareils ? Le lendemain d'un jour comme celui-là, vous prenez votre voiture et vous payez la TICPE. 446 M€ de TICPE, dont une grande partie est payée par les ruraux et les périurbains qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture. Les dotations de l'Etat baissent de 41 M€, la DGF à elle seule baisse de 39.6 M€, cette baisse est quasiment compensée par la hausse des recettes fiscales (32.5 M€), c'est donc la TICPE et les cartes grises qui financent la baisse des dotations de l'Etat. Le contribuable régional, après avoir subi un quinquennat de hausse des impôts nationaux, est ainsi de nouveau contraint de pallier au désengagement de l'Etat dans le financement des collectivités locales. Entre les errements de gestion de l'exécutif de Poitou-Charentes et les confiscations de l'Etat, la pompe à essence est devenue une « pompe à fric » et pour tout dire une pompe funeste tant elle pèse dans le pouvoir d'achat des ménages. Et encore, nous avons la chance d'avoir un prix du baril qui est bas. Imaginez que le prix du baril de pétrole augmente.

J'aborde maintenant le sujet de l'encours de la dette (+ 22 %). Parler d'inflation est un euphémisme. Au 1^{er} janvier 2016, 1.527 milliards d'euros, au 1^{er} janvier 2017 1.862 milliards d'euros, soit + 335 M€. Cet encours intègre 450 M€ d'emprunts souscrits à taux fixe en 2016,

sur les 629 M€ inscrits pour 2016. Selon les OB 2017, la durée moyenne de vie de l'encours de la dette est de 10.7 ans, ce qui serait dans la moyenne des Régions en 2015. La structure de l'encours par type de taux est la suivante : 75 % à taux fixe, 16 % à taux variable, 9 % à taux structuré. J'appelle votre attention, chers collègues, sur le rapport de la CRC qui note qu'en matière d'emprunts structurés, il convient de respecter la charte GISSLER. La charte GISSLER est aux emprunts toxiques ce que l'échelle de RICHTER est aux tremblements de terre. Constatons ensemble aujourd'hui, afin que l'Assemblée délibérante soit parfaitement informée, il convient de présenter les dix emprunts ligne par ligne, il convient de constituer des provisions pour risque pour chacun de ces emprunts et ces provisions doivent être actualisées chaque année. C'est ce que vous avez fait. En présentant des taux moyens pondérés à son Assemblée, l'exécutif de l'ex-Région Poitou-Charentes s'est livré à un maquillage répréhensible. Le préjudice de ce maquillage est désormais connu, il s'élève à 46 M€. Un préjudice augmenté de ce que l'exécutif de l'ex-Région Poitou-Charentes n'a pas jugé utile de faire appel au fonds de soutien de l'Etat.

Dans Les Echos du 8 février, un article revient sur la crise des emprunts toxiques qui, selon le journal, est quasiment résorbée. Sauf chez nous parce que l'ex-exécutif de Poitou-Charentes a fait la politique de l'autruche, refusant d'admettre jusque sur les plateaux de télévision, l'existence desdits emprunts. Les Echos du 8 février annonçaient, dans l'indifférence générale, qu'« un milliard de prêts font désormais l'objet d'un accord avec le fonds de soutien et les banques pour 2.536 milliards d'euros » et Les Echos chiffrent ce scandale, chers collègues, à plus de 5.5 milliards d'euros. La horde des médias continue était occupée ailleurs et puis les sommes sont trop importantes, cela n'intéresse pas les français. Aussi chers collègues, faisons bien attention de présenter les choses comme il se doit et tenons compte des remarques de la CRC dans son rapport. 17 lignes d'emprunt ont pu être recensées, ainsi que 4 swaps structurés. Vous souhaitez sortir du risque dans les deux ans, au cas par cas, en fonction de la dangerosité et du risque potentiel de chacun, c'est la bonne méthode. Vous estimez le coût de la défaisance dans les conditions actuelles à environ 46 M€, c'est 10 % des recettes de la TICPE, c'est un quart des recettes de la taxe sur les cartes grises. Voilà le montant du préjudice qui sera réglé par les aquitains, les nouveaux aquitains, les néo-aquitains, lorsqu'ils feront le plein de leur voiture ou lorsqu'ils achèteront une carte grise. 46 M€, ce sont combien de lycées ? 46 M€, ce sont combien de kilomètres de lignes de TER remises aux normes ? Ce sont combien de gares restaurées et accessibles ? 46 M€, la somme est énorme.

Passons désormais à une dette plus classique. Il nous semble que le recours à l'emprunt de 633 M€ que vous proposez Monsieur le Président, certes en baisse de 34 M€ par rapport à 2016, ne se justifie pas au regard de la baisse des dépenses d'investissement

de 67.5 M€ telle qu'elle est annoncée. Dans le contexte actuel où des économies de gestion devraient s'imposer plus que jamais, une baisse de l'inscription d'emprunt de l'ordre de 40 M€ est selon nous possible, mais vous nous répondez sur cette question. L'annuité de la dette va s'élever à 155.5 M€ : 112.53 M€ en capital, 43 M€ en intérêts, soit + 2 M€ par rapport à 2016 où elle atteignait 153.6 M€. Sur les dépenses enfin, aucun des objectifs fixés par vous lors du débat d'OB n'est respecté. Fonctionnement : 2.089 milliards d'euros, la comparaison est particulièrement délicate en raison des transferts de compétences, transferts de ressources et de charges qui impactent quasi exclusivement la section de fonctionnement, on en a débattu. Mais vous inscrivez que les dépenses de fonctionnement augmentent de 343 M€ sous l'effet conjugué de la prise en responsabilité des transferts de compétences (transports, fonds de soutien, convention NACRE, CREPS) et de l'augmentation des crédits dédiés au plan « 500 000 formations ». Pourtant, si l'on compare le BP 2016 et le BP 2017, on peut d'une part isoler ces 343 M€ de transferts et noter que les transferts impactent pour 331 M€. On note aussi que les charges d'Administration générale de la collectivité progressent de 12 M€. Je vous passe les détails.

Lors des OB, vous vous fixiez trois exigences pour limiter le fonctionnement : sanctuariser certaines dépenses de fonctionnement, secteurs cités à l'appui, baisse de 2 % d'autres dépenses, et limiter en deçà de 2 % les hausses de charges de personnel. Ainsi étaient énoncées les politiques qui devaient être sanctuarisées. Constatons ensemble aujourd'hui, à part pour la culture, qu'elles ne le sont pas. La formation professionnelle et l'apprentissage baissent de 8 M€, le développement économique augmente de 9.4 M€, la transition énergétique de 2.7 M€, la recherche et l'innovation de 10 M€, l'agriculture baisse d'1.6 M€, la culture est sanctuarisée, soit au total 12.5 M€ de plus. Au sein des crédits cumulés relatifs à la formation professionnelle et l'apprentissage, la formation professionnelle augmente de 13 M€, au détriment direct de l'apprentissage qui est diminué d'autant. Les formations sanitaires et sociales perdent 8 M€ en crédits de fonctionnement. Les crédits relatifs à l'agriculture subissent des baisses de charges non négligeables de 7 %, et n'ont pas été sanctuarisés. Mais en réalité, d'autres politiques qui devaient ne pas varier en montant, même si l'intérêt de ces hausses n'est pas ici en cause, augmentent, ce qui est, en comptant les plus et les moins, un résultat de 12.5 M€. Où devait se faire le rattrapage ?

Le rattrapage devait se faire sur les baisses annoncées de 2 % des autres politiques, hors charges de personnel, sensées apporter des marges de manœuvre sous l'effet de la mutualisation des dispositifs et des moyens, et grâce à la rationalisation des processus de fonctionnement interne. Mais si l'on prend quelque secteur concerné, en mettant de côté les transports, impactés par le transfert des charges, on remarque que là aussi, l'évolution des dépenses de fonctionnement n'est pas matérialisée par une baisse de 2 %, elle progresse

au contraire d'1.2 %, soit 4.7 M€ Vous annonciez, lors des OB, que les charges de personnel (Siège + agents de lycées) pour 2017, devraient être contenues en deçà de 2 %. Elles sont en hausse de 3 %, pour 10.5 M€. Dans son audit 2016, E&Y recommandait de ne pas dépasser une hausse de 2 % par an de dépenses de personnel, je cite : « prévisions réalistes prenant en compte d'éventuelles économies d'échelle suite à la fusion des trois Régions ». Nous en concluons, chers collègues, qu'il n'y a pas eu, durant l'année 2016, de véritable réflexion sur la mutualisation et l'harmonisation d'effectifs, ni sur les remplacements de personnels partant à la retraite, pas de vraie politique RH pour réduire les coûts et baisser les dépenses de personnel. De même, E&Y préconisait une hypothèse de limitation de hausse des charges à caractère général de 0.5 % par an. Elles augmentent de 36 %. Le fonctionnement n'est donc pas maîtrisé et le cadrage budgétaire dans l'épure projetée était bien impossible à respecter au regard de vos choix financiers.

Quant à l'investissement, à nouveau périmètre de compétences, les dépenses réelles d'investissement baissent de 67.5 M€, soit 6.30 % par rapport au BP 2016. Et à périmètre de compétences identiques, elles accusent une baisse bien supérieure de 98.7 M€, selon les chiffres qui nous ont été transmis. Quels sont les principaux secteurs impactés par la baisse des crédits d'investissement ? L'aménagement des territoires (- 22 %), la politique de la ville (- 10 %), agglomérations et villes moyennes (- 26 %), espace rural (- 27 %), habitat logement (- 38 %), transport (- 41 %), routes et voiries (- 64 %), recherche et innovation (- 15 %). Sur les agglomérations, les villes moyennes et l'espace rural, vous justifiez la baisse de vos interventions par le raisonnement suivant : dans un contexte économique et social en mutation, où les capacités financières des collectivités sont de plus en plus contraintes, la Région a choisi, pour plus d'efficacité, de concentrer son action sur les domaines relevant de ses compétences légales, exclusives ou partagées, et en particulier dans une approche de solidarité en Direction des espaces considérés comme les plus fragiles. C'est ici la confirmation de la démarche communiquée sur la future politique contractuelle, un Règlement que nous allons suivre de près cette année.

L'idée est de concentrer les investissements sur les zones choisies, pas de diminuer l'investissement. Notons que si le FRIL de Poitou-Charentes a été interrompu en 2016, 14.2 M€ de crédits sont inscrits pour assurer le paiement des dossiers déjà engagés ultérieurement. Voilà encore des sommes que la Nouvelle-Aquitaine va assumer plus d'un an après la fusion, et qui font partie du préjudice à mettre sur le compte de l'ex-exécutif de la Région Poitou-Charentes. L'estimation du besoin en crédits de paiement pour 2017 est de 12 M€, 10 M€ au regard de la réalisation des projets financés.

Notons une modernisation du matériel ferroviaire, le programme d'acquisitions sera quasiment achevé en 2017, ce qui se traduit par une forte baisse des crédits nécessaires.

Vous précisez que la Nouvelle-Aquitaine disposera d'un parc complètement renouvelé de 199 rames réparties sur cinq séries, offrant une capacité de places accrues. Gageons que les usagers des TER n'auront pas la même lecture que vous de cette modernisation.

Et puis relativisons certaines hausses d'investissement, les crédits d'investissement pour le tourisme augmentent de 3.5 M€ en 2017, mais ils n'ont pas rattrapé leur niveau de 2015 où ils étaient inscrits à hauteur de 18 M€. Les hausses des investissements de 33 M€ sur les aides aux entreprises correspondent, pour un montant de 16 M€, au transfert de compétences des Départements. Pour le reste, la Région touche un fonds de soutien exceptionnel de 50.8 M€ en 2017, la hausse en fonctionnement de près de 10 M€ s'y ajoute.

Sur l'aménagement numérique des territoires, 14 M€ inscrits en investissement et 3.9 M€ en fonctionnement. L'apport régional correspond à un tiers de l'apport public global sur le projet qui s'élève à 45 M€. C'est un bel effort qui va dans la bonne direction.

Gestion des fonds européens : 14 M€ en investissement sur le FEDER, qui correspondent aux crédits qui étaient auparavant inscrits au chapitre 900.

L'apprentissage, les investissements routiers, les investissements ferroviaires, sur la LGV GPSO, la Région soldera en 2017 ses engagements antérieurs sur les acquisitions foncières études préalables. Nous nous sommes largement exprimés sur le dossier, qui aujourd'hui n'est pas financé par l'Etat. La Région envisage-t-elle de porter seule le dossier ? Je ne le crois pas. N'entraînons pas la Région dans un projet de ce prix tant que le plan de financement n'est pas bouclé, et il ne le sera pas. Par ailleurs, ce projet pose des problèmes environnementaux qui ne sont pas réglés. Monsieur le Président, vous vous êtes réjouis il n'y a pas si longtemps, d'un reportage magnifique sur la Vallée du Ciron, diffusé sur une chaîne de service public - je vous suis sur Twitter -, on ne peut pas se réjouir de ce beau reportage sur la Vallée du Ciron et un autre jour refuser d'étudier l'impact qu'aura la LGV sur ladite Vallée du Ciron. Je vous le dis très sincèrement, pour être allé sur place, je pense, de par ma formation et la connaissance du territoire, que le tracé de la LGV tel qu'il est fait avec les ouvrages d'art qui sont proposés, remettra en cause la Vallée du Ciron et son impact sur les vignobles de Sauternes. Je pense d'ailleurs que quelques viticulteurs de Sauternes vous ont écrit à ce sujet et je vous invite, si vous le souhaitez, sans caméra et sans témoin, à venir sur site pour voir cette hêtraie millénaire et la problématique dont il est question.

Sur Pau-Canfranc, nous en avons débattu largement, je cite simplement un article du journal Sud-ouest : « chiffres : la bataille fait rage ». La Région et la SNCF ne communiquent aucun chiffre, mais le 30 janvier ce fut le cas, sur le mois de juillet et août, la fréquentation moyenne a été de 15 à 17 voyageurs par train, avec un pic le jeudi, jour de marché à Bedous. Le dossier de presse précise que la fréquentation marque le pas avec la fin de la

saison touristique mais resterait satisfaisante avec une moyenne de 7 à 10 passagers par train. Un comptage privé donne des résultats bien différents, en octobre, une moyenne de 6.1 voyageurs par train, en janvier, seulement 5.2, l'effet de curiosité s'étant estompé.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le compte n'y est pas. Je ne change rien au constat évoqué au nom du groupe lors du débat d'OB puisque le Budget présenté est même en-deçà de vos propres objectifs. En fonctionnement, des baisses de recettes votées par le législateur, comme vous l'avez dit dans un autre contexte : « l'Etat nous fait les poches », une fiscalité à son maximum sur les cartes grises et les produits pétroliers, une absence de volonté de baisser nos propres charges de fonctionnement, des répercussions de fait sur les politiques dont on ne sait plus vraiment si elles sont sanctuarisées ou pas, et en investissement, une baisse préoccupante de l'épargne nette, une augmentation de la dette due à la fusion des trois Régions et à la reprise de la dette de Poitou-Charentes et de Limousin, l'absence de méthode d'optimisation de notre propre investissement, les répercussions de fait sur notre propre politique d'investissement dans les infrastructures. L'enjeu essentiel, selon nous, est de réduire nos charges de fonctionnement et d'optimiser nos investissements. Peut-être pourrions-nous nous inspirer, Monsieur le Président, des propositions que l'ARF a fait cette semaine au nom des Régions de France, sur le passage aux 35 heures, sur l'expérimentation, sur la journée de carence. Des propositions qui sont faites aux candidats à la présidence de la République mais qui, pour certaines d'entre elles, pourraient être mises en œuvre au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans l'attente, vous l'aurez compris, le groupe LR-CPNT votera contre ce Budget et ne prendra pas part au vote sur l'ensemble des chapitres. Merci chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Merci mon cher collègue de cette analyse extrêmement détaillée. Juste peut-être, et Andréa le fera mieux que moi tout à l'heure, les dépenses de personnel à périmètre constant augmentent d'1.9 %. Si vous ajoutez bien entendu les personnels qui viennent nous rejoindre dans le cadre des transferts de compétences, par définition cela augmente. Je voudrais redire que la situation de la Région sur le plan géographique, l'éloignement de chacun des sites (Limoges, Poitiers, Bordeaux), la nécessaire réflexion sur une présence territoriale, que vous souhaitez, même en partenariat avec les intercommunalités, s'oppose bien entendu à un gigantesque plan social que j'engagerais ou que nous engagerions et qui ne ferait qu'inquiéter encore plus le personnel qui peut l'être aujourd'hui par sa réorganisation. Je pense que les personnels, en vous écoutant, comprennent bien ce qui se passe.

En matière d'aménagement du territoire, oui il y a des fins de programmes, oui nous avons arrêté un certain nombre de dispositifs notamment qui flambaient, pas parce que pris individuellement ils étaient critiquables, mais parce qu'ils flambaient. Mais considérons que

le très haut débit est un enjeu d'aménagement du territoire, peut-être d'ailleurs, c'est ce qui nous revient de tous les maires ruraux, l'essentiel. Quand je regarde les inscriptions budgétaires, 2016-2017, 2016 : 9.3 M€ en AP et 5 M€ en CP. En 2017, 45.7 M€ en AP et 8.7 M€ en CP. Je crois que les choses, là-dessus, montrent que nous avons cette attention.

Oui, il y a eu des économies, je n'avais jamais validé, en tant que Président de l'ARF, la sortie de VALLINI qui s'appuyait sur la lecture d'une note de la DGCL qui devait être là pour être plus performante dans le discours d'un Ministre sur l'acceptation de la fusion des Région.

Sur la fiscalité, le vrai problème est où ? Les Régions avaient complètement perdu, à la différence des autres collectivités, toute dynamique fiscale, tout le monde le sait. Nous dépendions uniquement des dotations de l'Etat, ou alors en matière de TICPE, de recettes qui étaient plutôt en diminution parce que l'on prend moins sa voiture, les voitures consomment moins, on roule moins vite, et donc on était face à cette contrainte. Il y a eu de vrais changements dans ce quinquennat, en dehors des crédits européens, changement sur les droits d'enregistrement, qui sont passés à la Région pour financer l'apprentissage et la formation professionnelle, engagement d'une part de la TVA par Manuel VALLS, pourcentage de 50 % de la CVAE. Les Régions auront reconquis, et d'ailleurs c'est ce que dit aussi mon collègue Philippe RICHERT, une dynamique fiscale, sans toucher aux taux, selon le modèle allemand, ou espagnol, ou italien, et c'est une petite révolution dont il faut se satisfaire. Il y a, bien entendu, à raisonner, nous sommes en train d'y travailler avec les services, Andréa et l'exécutif, de voir comment nous analysons ce retour de la dynamique fiscale, et comment nous pouvons donc nous appuyer sur cette dynamique en étant prudent, bien entendu - vous auriez pu le dire – sur la CVAE, comme sur les droits d'enregistrement, comme sur un certain nombre de choses, j'espère bien que les taux d'augmentation qui ont été fixés dans ce Budget, d'une manière peut-être un peu prudentielle, seront dépassés pour continuer à diminuer le recours à l'endettement d'ici la fin de l'année. Continuent depuis 1998 avec chacun des vice-Présidents de la Région, nous avons, comme le disait Henri HOUDEBERT à l'époque, « tombé des emprunts » pour éviter de faire appel à l'endettement pour financer nos politiques.

Quant à la TICPE, je rappelle qu'il y a deux parts : la part Etat, la part volontaire. Toutes les Régions font appel à la part volontaire, ce n'est pas une nouveauté. Nous avons harmonisé les taux de carte grise, cela a baissé dans certaines Régions, cela a augmenté dans d'autres, mais nous tenons cela.

Sur la Vallée du Ciron - que vous connaissez sûrement mieux que moi – il y a eu plusieurs études faites par des cabinets totalement indépendants, des études

contradictoires, etc. cela s'apparente à une rumeur que de dire que les infrastructures sur le Ciron vont empêcher la brume du Ciron, leur part va être tellement faible sur la traversée du Ciron, tout cela tient notamment à la rumeur. Par contre, ce qui n'est pas une rumeur est la crise du Sauternes et des vins sucrés. Quant à la hêtraie, on est venu m'en parler, je l'ai vérifié et le sillon de la LGV dans cet endroit-là ne touche absolument pas la hêtraie séculaire. On est à plus de cinq kilomètres.

Quant à Pau-Canfranc, il y a trois personnes qui protestent sur des centaines et des milliers qui sont bluffées par le fait qu'on l'ait rouverte.

M. LE PRÉSIDENT. - L'association compte trois personnes, en dehors de vous, et je peux vous dire, pour connaître un peu la Vallée, d'abord il y a plus de cinq passagers, effectivement, quand vous allez visiter un train à midi, il n'y a pas beaucoup de monde.

M. LE PRÉSIDENT. - Benoît BITEAU, revenons sérieux.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président, et de m'associer au sérieux me va très bien.

Chers collègues, avant d'ouvrir mon intervention, je voulais faire un petit clin d'œil et saluer le travail d'Andréa depuis le jour où elle a pris...

M. BITEAU. - Les rennes des finances, et partager avec vous la légitimité que je trouve à ce qu'elle puisse occuper le poste de vice-Présidente que l'on souhaite lui proposer aujourd'hui. C'était un premier clin d'œil et je pense que le travail qu'elle nous a présenté tout à l'heure justifie sa candidature.

Je ne vais pas revenir sur tous les détails, le Président a largement développé et répondu aux questions de l'opposition. Mon propos va être bref et va surtout aller dans le sens de notre satisfaction à ce BP. Il s'agit pour nous d'un acte fondateur, celui du vote d'un réel premier Budget de la Région, mais Andréa l'a dit. Aujourd'hui, d'une certaine façon, nous sommes en train de poser les premières pierres de l'Histoire de la Nouvelle-Aquitaine. On ne peut pas aujourd'hui ne pas revenir sur les événements picto-charentais, le rapport de la CRC, et sur le feuilleton médiatique qui en a découlé. Il nous appartient donc aujourd'hui de regarder vers l'avenir et de tourner définitivement cette page. Regarder vers l'avenir est faire des choix tenant compte de la réalité actuelle de nos convictions et de nos ambitions pour le futur, et ce BP justement, pour un certain nombre de choix et d'orientations, tourne nos ambitions vers le futur. Aussi, l'emploi, la jeunesse, l'aménagement et la prise en compte de la spécificité des territoires, l'innovation qui figure logiquement au premier rang de nos priorités.

Regarder vers l'avenir est aussi œuvrer à un développement ambitieux et harmonieux dans l'intérêt supérieur des générations futures. C'est notre devoir en tant qu'élus. Là, nous pouvons et devons aller encore plus loin en décloisonnant nos modes de réflexions et de décisions et en favorisant des approches globales. Ces logiques de cloisonnement sont souvent inopérantes si l'on n'imagine pas les conséquences de telle ou telle décision sur l'ensemble des décisions que nous prenons. L'environnement doit être par exemple envisagé de façon globale et comme un vecteur d'amélioration de la qualité de vie, y compris par exemple en termes de bénéfice sur la santé. L'innovation est également envisagée de façon transversale, elle ne concerne pas uniquement les entreprises mais aussi l'environnement, le climat, la santé, je l'ai déjà dit, les pratiques managériales, l'innovation, le tourisme et j'en passe. La construction budgétaire oblige donc à un certain formalisme et à un cloisonnement qu'il nous faudra parfois transversaliser dans le sens de l'intérêt général.

Au-delà des chiffres, je souhaite saluer le choc de simplification actuellement mené afin d'harmoniser les dispositifs. Il nous faut garder également à l'esprit les néo-aquitains, dont nous sommes les représentants, pour lesquels nous œuvrons, et auxquels s'adressent nos politiques. Un nouveau clin d'œil, je souhaite, à ce stade-là, saluer également le personnel régional qui a connu une année difficile, parfois anxiogène, et qui œuvre avec dévouement dans le sens de l'intérêt général et du service public. Donc j'espère que l'on partage tous et que l'on mesure tous l'implication du personnel régional dans cette première année d'exercice. Cette année était inédite et la fusion est un chantier colossal que le dialogue social doit permettre de mener à bien, dans de bonnes conditions pour les agents. Ce Budget est donc à la fois tourné vers l'avenir, celui que nous appelons de nos vœux d'une Région plus solidaire et humaine. Ce Budget est également fermement ancré dans le présent, celui du contexte dans lequel se trouve notre Région aujourd'hui. C'est donc un Budget raisonnablement ambitieux, que nous voterons Monsieur le Président, aujourd'hui, avec grand plaisir.

M. LE PRESIDENT. - Merci. C'est très appréciable.

M. FREL. - Merci Monsieur le Président. Cher Président, chers collègues, avant d'en venir à la trame de mon intervention, dire notre satisfaction d'avoir de nouveau une vice-Présidente en charge des finances et saluer la compétence avec laquelle elle a assumé cet intérim jusque-là. Et puis je voudrais aussi dire mon admiration pour nos collègues de l'opposition de Droite, mon admiration pour la maîtrise de l'art du jonglage, de la magie, et de l'art divinatoire. Annoncer par exemple dès maintenant que ce Budget ne sera pas tenu alors que le BP est un document prévisionnel, je crois qu'il faudrait « mettre pied à terre » et attendre le Compte Administratif.

On parle souvent d'innovation dans cette Assemblée, on pourrait dire que la Région est une innovation à elle toute seule avec la fusion, le transfert de compétences, les nouvelles réalités régionales, la découverte de situations héritées, la refonte complexe de l'organisation de l'Administration, on l'a dit, et les territoires en attente d'équité face à la tentation de la métropolisation. La machine Région est loin d'avoir atteint une vitesse de croisière sur un long fleuve tranquille. Depuis le début du mandat, il y a un an, nous sommes comme dans un laboratoire. Le Budget 2016 et celui que nous examinons aujourd'hui en sont l'illustration. En 2016, il a fallu innover en construisant un Budget trois en un, tout en faisant avec le passif picto-charentais. Le Budget 2017 est un exercice aussi inédit, un Budget qui, en quelque sorte, évolue en marchant, entre nouvelles dépenses, nouvelles recettes comme cela a été dit, et entre anciens dispositifs et nouvelles politiques, mais l'harmonisation est en route.

Nous voulons saluer le sérieux et la célérité des services qui se sont attelés à la construction de ces innovations budgétaires. Nous revendiquons, nous, groupe Ecologistes, d'être toujours plus impliqués dans la réalité et la rigueur de l'élaboration du Budget, présents et attentifs dans la co-construction du Budget, car les chiffres sont d'abord là pour exprimer une volonté politique. Un Budget ne doit pas être un prétexte pour lancer des anathèmes un peu démagogiques de soi-disant gestionnaires. Quand j'entends certains réclamer à toute force des coupes dans les dépenses de fonctionnement, laissant croire que ces dépenses-là sont excessives et improductives, c'est faire bien peu de cas de l'énorme travail fourni par les agents de la Région et d'autant plus avec la fusion. C'est faire bien peu de cas des subventions qui soutiennent les associations ou l'ingénierie dans les territoires, qui sont essentielles au bien vivre, au bien vivre ensemble, aux projets et à l'équilibre dans cette Région. C'est faire bien peu de cas du service public du TER, des dotations aux lycées, de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Marteler cette injonction aux économies de fonctionnement est aussi ignorer que de manière incontestable, les Régions sont les collectivités qui pèsent le moins dans la dépense publique, avec seulement 10 % du total de la dépense publique des collectivités. C'est la réalité des chiffres.

Nous Ecologistes, préférons saluer le sérieux et l'innovation que l'on trouve dans ce Budget 2017. L'innovation est de faire entrer la Nouvelle-Aquitaine, par son Budget, dans le monde tel qu'il est, pas tel qu'il était, avec de grands projets destructeurs de l'environnement et destructeurs de nos finances publiques. Un monde qui nous rappelle tous les jours aux réalités et aux défis qui sont devant nous et l'effondrement de la biodiversité qui menace au premier chef l'espèce humaine, le dérèglement climatique dû aux gaz à effet de serre qui impose de renoncer aux énergies fossiles, l'agriculture productiviste qui, à force d'intrants chimiques, détruit la santé des agriculteurs, des consommateurs, et empoisonne nos biens

communs que sont les sols et l'eau. L'innovation est inscrire l'ensemble de nos politiques dans la transition écologique. L'innovation est réinventer la politique culturelle en mettant en œuvre les droits culturels de chaque habitant de cette nouvelle Région. L'innovation est vouloir un Schéma d'aménagement du territoire et des politiques territoriales très ambitieuses, inclusives et équitables. L'innovation est répondre à la précarité énergétique des ménages issue du dogme nucléaire. C'est massifier la rénovation énergétique des logements. C'est investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. C'est préserver et restaurer notre trésor commun et irremplaçable, la biodiversité, en réunissant un comité scientifique dédié à cet objectif et en lançant un plan pour la protection des pollinisateurs.

L'innovation est avoir le courage, vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Président, de s'interroger sur les vraies raisons des crises sanitaires que l'agriculture traverse. Il faut oser s'interroger sur toutes les grandes crises sanitaires qui, ces dernières années, sont dues à un modèle de production industrielle. On se rappelle de la vache folle, c'est maintenant aussi la grippe aviaire malheureusement, et quand seule la recherche du profit guide les acteurs économiques, alors on va « dans le mur », comme pour l'élevage, avec ce système fou qu'est l'intégration. Cela a été dit tout à l'heure, rappelé par Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, à ce sujet d'ailleurs, une information judiciaire a été ouverte. L'innovation est augmentée le Budget pour l'agriculture biologique et l'agroécologie de 21 %. Nous n'oublions pas cependant que les agriculteurs bio sont toujours en attente des aides qu'ils devaient toucher en 2015 et 2016 au titre du FEADER, pour d'obscures raisons de programme informatique toujours pas au point. Nous avons le devoir de leur apporter des réponses satisfaisantes et de ne pas remettre en cause la dynamique de conversion et de maintien en bio, si importante dans notre Région. L'innovation sociale et sociétale, un sujet cher au cœur des Ecologistes et que nous portons depuis longtemps, est poursuivre l'expérimentation sur le revenu universel d'existence sans en dévoyer le sens, et encourager les initiatives qui préparent le monde de demain. C'est ouvrir des espaces d'émancipation pour nos concitoyens.

Le groupe Ecologistes votera ce Budget, résolument, hormis le chapitre transports, nous y reviendrons tout à l'heure, car il est un des premiers actes pour que notre Région prenne le chemin de l'innovation véritable.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Sur le FEADER, mais vous le savez, chacun le sait ici, puisque la Région n'a pas la totalité de la gestion et notamment du paiement du FEADER, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, nous sommes contraints par un logiciel, des logiciels, qui émanent des services de l'Etat. C'est pour cela que la Région revendique la

possibilité d'avoir la gestion de ces fonds. Cela concerne tous les agriculteurs qui peuvent en être bénéficiaires, qu'ils soient bio ou pas bio.

Sur la poursuite du développement de l'agriculture biologique, on s'aperçoit que notre Région est devenue, je crois en termes de croissance avec l'Occitanie, la première en termes de croissance, donc c'est une bonne chose parce que l'on peut espérer de l'agriculture biologique à la fois ce que l'on appelle les aménités, que vous évoquiez tout à l'heure par rapport à la santé, etc. mais il y a aussi une appétence des clients, une appétence de nos concitoyens et il ne s'agit pas simplement de transformer l'exploitation en bio, il faut aussi que l'on organise l'aval, parce qu'il y a à la fois des circuits courts, mais il n'y a pas que des circuits courts. Il y a un projet global qu'il faut que l'on prenne, j'ajoute que ce qui est pour moi fondamental en matière d'agriculture est de travailler aussi sur la convergence. On ne peut pas prendre uniquement une partie de l'agriculture, il faut prendre l'agriculture dans son ensemble et la faire évoluer dans une convergence : diminution des intrants, retrait des pesticides, nouvelles méthodes agraires, et toute la démarche que nous allons faire avec l'expérimentation qui a été mise en place à Chizé, je compte bien que beaucoup de responsables professionnels, agricoles, qu'ils soient conventionnels ou pas, viennent avec nous parce que l'on ne réussit pas une opération simplement sur un effet de marché. On réussit une opération quand on convainc tous les acteurs économiques, les acteurs de la production, que c'est la meilleure voie, et pas par la contrainte. C'est important. Merci en tout cas.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, parler à cette heure tardive est aussi difficile que de construire le BP de la Nouvelle-Aquitaine, mais comme je suis un homme de défis, je vais essayer de m'y employer. Et d'abord, comme le veut la coutume et parce que c'est très important pour nous, saluer la valeur du travail accompli en préparation de ce Budget, de remercier tous les services et également de saluer nos collègues élus, en particulier Andréa BROUILLE, qui a patiemment œuvré toute cette année et est maintenant vice-Présidente, ou en tout cas dans quelques minutes, chargée des finances de notre collectivité, sans oublier notre ami Olivier CHARTIER, qui assure excellemment la présidence de la Commission des finances.

Cela a été dit, 2016 année zéro, 2017 apparaît véritablement comme la première année budgétaire de la Nouvelle-Aquitaine. C'est la raison pour laquelle nous avons nous aussi, à notre niveau, j'allais dire « avec nos petits bras », mené un gros travail d'analyse de ce Budget. On l'a fait ensemble, élus et attachés de groupe, c'est d'ailleurs l'occasion, on ne le fait jamais en séance plénière, je voulais le faire aujourd'hui, de saluer le travail de nos attachés de groupe, qui sont indispensables dans le fonctionnement de notre collectivité, qui

font un travail remarquable, et je voulais dire que sans eux, on ne pourrait pas travailler aussi efficacement qu'on le fait.

On a fait un gros travail d'analyse, on a fait aussi un travail de propositions. On s'est dit la critique ne suffit pas, il faut aussi proposer et vous allez voir, on va vous faire quelques propositions au long de ces quelques minutes. Sur le plan méthodologique, des difficultés qui ont été, à juste titre, citées par Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, notamment en termes de calendrier de réception des documents, même si l'on comprend que vous êtes dans des délais contraints, mais également des difficultés d'ordre méthodologique. Par exemple, la première, on s'y est heurtée autant que vous, l'élargissement du périmètre budgétaire issu des transferts de compétences, qui rend difficiles les comparaisons, l'absence de référence à ce qui aurait pu être un pré-CA 2016, qui aurait permis les seules comparaisons qui vailent véritablement, c'est-à-dire les comparaisons de CA à BP, les comparaisons à partir du réalisé de l'année précédente, et puis aussi je voulais ajouter l'existence de Budgets annexes séparés, héritage du passé, qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui et que pour plus de transparence et de clarté, mes collègues et moi-même, c'est notre première proposition Monsieur le Président, vous suggérons de réintégrer dans le Budget principal, autant que faire se peut.

Une fois posé ce contexte de préparation, nous articulerons notre propos autour de trois messages simples :

- Premier message, des décisions de l'Etat, on en a assez peu parlé finalement depuis tout à l'heure, profondément contraires aux intérêts et à l'autonomie des Régions.
- Deuxième message, la fusion des trois Régions au sein de la Nouvelle-Aquitaine ne fait pas ses preuves sur le plan financier.
- Troisième message, nous avons un désaccord fondamental et très précis, avec une partie de vos choix budgétaires.

Des décisions de l'Etat profondément contraires aux intérêts et à l'autonomie des Régions. Nous constatons qu'un certain nombre de mesures prises par l'Etat, et d'ailleurs validées par l'ensemble des Parlementaires de la majorité, y compris ceux qui siègent ici - et permettez-moi d'être taquin, quel que soit le nom de leur champion aux élections présidentielles – ont été prises au détriment des finances régionales. Nous citerons trois exemples de ce traitement par l'Etat des collectivités territoriales et en particulier de la Région. D'abord, la DGF qui baisse pour la quatrième année consécutive (- 40 M€). Nous ne remettons pas en cause la nécessaire responsabilité budgétaire et financière dont nous devons faire preuve vis-à-vis de la dette publique, nous revendiquons même pleinement cette exigence car vous connaissez tous ici, le nom du seul responsable politique national

qui a porté cette question en premier dans le débat public, il y a des années, je veux bien sûr parler de François BAYROU. Pour autant, nous dénonçons quelque chose de très précis, nous dénonçons le fait que l'Etat soit profondément injuste dans cette démarche, injuste avec les collectivités territoriales, et l'analyse du projet de loi de finances de la loi de finances 2017 le démontre puisque l'Etat augmente ses dépenses propres de 8 milliards d'euros dans cette loi de finances, et il fait porter l'effort de réduction sur les seules collectivités territoriales qui diminuent encore cette année de 3 milliards d'euros. On est donc devant un véritable marché de dupes Etat-collectivités, dont je vous accorde d'ailleurs qu'il n'a pas qu'un caractère conjoncturel lié à la couleur politique du Gouvernement actuel. On est devant quelque chose de structurel, auquel vous avez été aussi parfaitement confronté en tant que Président de l'ARF, Monsieur le Président, qui est une attitude profondément irrespectueuse de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales.

Deuxième élément dans ces décisions de l'Etat, c'est un peu technique mais c'est aussi très révélateur de ce marché de dupes dont je parlais, c'est la baisse des compensations d'exonération de fiscalité directe locale, pour financer la péréquation du bloc communal. J'avais prévu d'entrer un peu dans les détails techniques, je ne vais pas le faire, je vous rassure, mais ce qui est clair est qu'avec cette mesure, les Départements et les Régions sont donc amenés pour la première fois, c'est quelque chose de totalement historique, à participer au financement de la péréquation en Direction des communes, ce qui ne s'était encore jamais vu. L'Etat fait donc un cadeau aux uns, les communes, et c'est bien sur le principe, mais il le fait avec le carnet de chèques des autres, les Départements et les Régions, et c'est tout simplement scandaleux.

Troisième élément, et là encore je m'étonne que l'on en ait peu parlé depuis ce matin, qui est - l'avez-vous noté mes chers collègues ? - la suppression de la modulation régionale de la TICPE. Article 89 de la loi de finances rectificative 2016, une décision très lourde, la suppression de la modulation de la capacité pour les Régions à moduler la TICPE. J'ai « soulevé ce lièvre » en Commission des finances jeudi dernier, je veux d'ailleurs ici remercier le DGS et les services pour la diligence de leur réponse, mais sur le fond, et même si l'on allègue le rôle dans cette affaire de la Commission européenne, point sur lequel il serait intéressant d'ailleurs d'avoir à la fois des précisions et un débat, c'est une décision grave parce que c'est une décision qui est constitutive d'une perte d'autonomie fiscale pour la Région, et je distingue bien Monsieur le Président, la notion d'autonomie fiscale qui est différente de la notion de dynamique fiscale. Ce sont deux choses différentes. Déjà que les marges de manœuvre de la Région en la matière étaient devenues très faibles, on les amoindrit encore et c'est précisément le contraire de ce que nous voulons car oui, nous aussi, comme vous peut-être Monsieur le Président, comme Jean DIONIS DU SEJOUR et nos amis de l'UDI,

nous sommes des girondins, nous sommes des décentralisateurs, nous sommes des régionalistes et nous croyons à l'autonomie des collectivités territoriales. Et puis plus encore cette décision sanctuarise de la fiscalité puisque l'on a figé au taux maximum et donc les Régions perdent un levier pour diminuer, si elles le souhaitent, la pression fiscale demandée à leurs administrés. C'est d'ailleurs d'autant plus ennuyeux que notre Région, si l'on prend sa partie ex-Aquitaine, a un historique de surfiscalisation.

Concernant l'avenir de nos recettes, puisque l'on arrive un peu à cette idée-là, relation Etat-Région en matière de recettes et de pérennité de nos recettes, il a été décidé pour l'an prochain de remplacer la DGF par une fraction de TVA qui inclura les 50.8 M€ perçus cette année au titre de l'action économique en relais des Départements. Nous disons pourquoi pas, si cela permet un retour sur investissement de notre action économique, mais toujours pas d'autonomie fiscale puisqu'il ne s'agit évidemment pas pour la Région de moduler une part de TVA. Donc on est dans la dynamique fiscale peut-être, mais on n'est pas dans l'autonomie fiscale.

Deuxième point de mon intervention, la fusion des trois Régions ne fait pas ses preuves sur le plan financier et évidemment, on va s'arrêter un peu sur cette affaire des ratios et du ratio d'épargne brute sur lequel en particulier Jean DIONIS DU SEJOUR vous a interpellé tout à l'heure. Cette affaire d'épargne brute et de finalement deux taux qui nourrissent notre débat, de deux chiffres, un chiffre de 12.8 % et un chiffre de 9.8 %. 9.8 % est le chiffre que l'on trouve dans le document budgétaire dans sa globalité, le document budgétaire sec et nous validons complètement le calcul de nos amis de l'UDI, et vous affichez un taux d'épargne brute à côté, vous affichez les deux d'ailleurs, mais vous avez mis en exergue uniquement ce pourcentage dans votre présentation, un taux d'épargne brute de 12.8 % parce que vous affichez un taux d'épargne brute à isopérimètre, c'est-à-dire s'il n'y avait pas eu un certain nombre de décisions et notamment les transferts de compétences. Pardon Président, cela n'a aucun sens, c'est même baroque. C'est comme si dans nos Budgets municipaux, nous redressions nos Budgets municipaux, par exemple le coût des rythmes scolaires et que nous recalculions nos épargnes brutes en enlevant le coût qui nous est imposé par l'Etat par les rythmes scolaires. Monsieur le Président, ce point de l'argumentation, cette présentation et peut-être un peu quand même cet artifice de présentation, vous l'aurez compris, ne nous a pas convaincus. Pour rappel, cela a été dit, le taux d'épargne brute de la seule Aquitaine en 2015 était 19.4 % et vous affichez encore dans vos dernières OB, un objectif de 20 %, donc 9.8 % qui est pour nous le seul taux qui fait référence, vous êtes à un peu moins de la moitié, et nous ne sommes pas convaincus par cet argument mais on pourra le développer éventuellement si vous le souhaitez, tout à l'heure, sur les conséquences des transferts de compétences.

Au final, on sent bien que les finances de la Région prennent une trajectoire risquée en cette année 2017, à l'encontre des prévisions annoncées au BP 2016 puisque vous disiez, je cite : « l'année 2017 devra porter une amélioration liée au renforcement de l'épargne, consécutivement à la baisse des dépenses de fonctionnement et à la prise en compte en année pleine des recettes fiscales supplémentaires ». Ceci est donc constitutif d'un vrai point de vigilance pour notre groupe puisque l'épargne brute n'est rien d'autre que, et vous le savez bien, nos marges de manœuvre pour l'investissement. En réalité, la clef de tout cela, la clef de ce débat, et je veux vraiment Président vous interpeller solennellement, est l'urgence absolue de disposer d'un document pluriannuel, d'un plan pluriannuel de fonctionnement, d'un PPI, qui nous permette d'avoir une visibilité sur l'ensemble de la mandature.

Et puis tout ceci nous amène bien sûr à souligner que cette situation financière est aussi, en grande partie, le résultat de la gestion financière désastreuses de Madame ROYAL et de son successeur, dont nous payons aujourd'hui les pots cassés et nul n'est besoin de rappeler que sans la fusion, la Région Poitou-Charentes aurait été en cessation de paiement au 31 décembre 2015, sujet sur lequel d'ailleurs, Monsieur le Président, nous reconnaissons volontiers que vous avez fait le travail, que vous l'avez fait dans un niveau de transparence tout à fait acceptable, avec en particulier votre opposition, et que vous avez su prendre les décisions quand il fallait les prendre. C'est d'ailleurs pourquoi, dans un souci d'éthique démocratique, notre groupe MoDem et apparentés est porteur aujourd'hui d'une motion qui donne son avis sur l'indécence de la candidature de Madame ROYAL à la tête du Programme des Nations Unies pour le Développement, et ce n'est pas une petite affaire, ce n'est pas un petit sujet, y compris dans le contexte politique que nous vivons, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Tout ceci nous amène aussi à nous intéresser à la dette, cela a été évoqué tout à l'heure, et à la capacité de désendettement. La capacité de désendettement, nous l'avons calculée nous-mêmes puisqu'elle n'était pas dans votre document, on table sur 8.1 années et en prenant l'encours de dette du début d'année, pas de fin d'année. Il y a aussi cette affaire que rappelait Jean DIONIS DU SEJOUR, l'incertitude ou le flou autour de ce sujet puisque l'on sait bien que vous ne réaliserez pas l'investissement dans sa totalité, à votre décharge, comme la totalité des collectivités et que donc, vous ne mobiliserez pas l'ensemble de l'emprunt que vous avez budgété. Toujours est-il que l'on a franchi le taux des 7 années, qui était un taux que vous-même définissiez comme un taux d'alerte et que pour la suite, les perspectives s'annoncent difficiles.

Toujours dans ces grands équilibres financiers, je voudrais utiliser la double lecture qui nous est permise par nos nomenclatures budgétaires - cela me rappelle que je n'ai plus en

tête le numéro de notre nomenclature budgétaire, c'est la M14 pour les communes mais pour les Régions... M71 – où l'on peut croiser le Budget par fonction et le Budget par nature. Si l'on a une analyse Budget par fonction, on a été interpellé par un chiffre, c'est le chapitre « services généraux », dans lequel on réintègre toutes les dépenses, quelle que soit leur nature : personnel, charges à caractère général, etc. Le chapitre « services généraux », dans ce Budget, augmente de 6 %, il passe de 194 à 206 M€. Je vous avoue que mes collègues et moi nous sommes frotté les yeux quand nous avons vu ce chiffre de 6 %, nous pensions qu'il manquait un « - » avant le 6 %, parce que l'augmentation de 6 % de ce chapitre est exactement le contraire de ce à quoi devrait conduire la fusion, c'est-à-dire faire des économies de structure pour redéployer les moyens sur le terrain. Si l'on prend la lecture du Budget par nature, un mot sur les charges de personnel. On a rappelé un certain nombre de chiffres : + 3.4 % d'augmentation des charges de personnel, mais en intégrant tous les facteurs exogènes qui ne relèvent pas de votre responsabilité, si l'on redresse ce calcul hors transferts à isopérimètre de compétences, on est sur un chiffre d'1.9 %, que vous avez d'ailleurs cité tout à l'heure Monsieur le Président. C'est un gros chantier cette affaire de dépenses de personnel, dans lequel il ne faut pas faire de démagogie et sur le sujet, il y a finalement deux formes de démagogies. La première démagogie est celle qui consiste à stigmatiser les fonctionnaires alors que leur rôle est éminent et essentiel pour notre collectivité, même s'il faut s'attaquer au phénomène de bureaucratie, ce qui est complètement différent.

Et la deuxième démagogie est celle qui consiste à laisser filer les dépenses de personnel, par manque de responsabilité ou par clientélisme. Notre responsabilité collective consiste en réalité à trouver le point d'équilibre entre la maîtrise de la masse salariale sur le plan financier, la recherche de bonnes conditions de travail pour nos agents, et d'un bon climat social, et la priorité au déploiement des agents sur le terrain, au service du public. C'est l'occasion pour nous de rappeler à quel point, et Jean DIONIS DU SEJOUR en a parlé tout à l'heure, nous avons conscience des désordres, déséquilibres et incertitudes générés par ce contexte de fusion, un contexte de profonds changements dans lequel il est tout simplement humain d'avoir besoin de se sentir sécurisé et reconnu dans son travail. Vous annoncez, pages 158-159 de ce Budget, un plan d'accompagnement au changement, nous allons le regarder très attentivement et nous allons regarder sa mise en œuvre car cela nous semble absolument essentiel.

Troisième et dernier point de mon intervention chers collègues, en vous remerciant encore une fois de votre bienveillance et de votre patience à cette heure tardive de notre matinée, on est presque passé au début de l'après-midi, vos choix budgétaires témoignent en partie d'un contresens politique avec lequel nous sommes en désaccord. Dans vos choix

budgétaires, il y a d'abord des choses que nous saluons et un grand nombre de choses positives dans ce Budget. Je veux citer particulièrement l'approche transversale de la jeunesse et les différents dispositifs autour de la mobilité, le logement, le Service Civique, Otilia FERREIRA y reviendra tout à l'heure dans la discussion par chapitre, ce qui montre d'ailleurs soit dit en passant Président, que vous pouvez parfois avoir une interprétation assez large de vos compétences alors qu'à d'autres moments vous vous retranchez derrière une vision plus restrictive. Saluer également les lycées, tout le travail mené sur les lycées, en particulier avec l'adoption du PPI, ainsi que sur l'enseignement supérieur, on va travailler sur notre Schéma Régional pendant cette année, Martine MOGA reviendra sur ces points, et puis je veux saluer aussi un très grand nombre des orientations du SRDEII qui sont déclinées dans ce BP, par exemple autour de l'usine du futur ou du numérique.

Sur ces derniers sujets en particulier (enseignement supérieur, recherche, innovation, action économique) il est vrai que l'on est dans vos domaines de prédilection Monsieur le Président, mais au risque de faire l'impasse sur d'autres sujets pourtant tout aussi majeurs. En réalité, vous nous faites un peu penser à un élève qui adorerait la Physique-Chimie ou le Français, mais qui délaisserait l'Histoire-Géographie ou les Mathématiques, mais pour avoir le Baccalauréat et encore plus pour avoir le Baccalauréat avec mention - parce qu'il faut avoir de l'ambition – c'est mieux d'avoir de bonnes notes partout et nous avons relevé une carence majeure dans ce Budget, qui est la baisse vertigineuse de l'aménagement du territoire, - 22 % en investissement, - 16 % en fonctionnement, et ensuite je peux dérouler un certain nombre de chiffres, il n'y a plus de Budget spécifique en matière de politique contractuelle, zéro en AP/AE sur la ligne contrats de territoires, zéro en AP/AE sur agglomérations et villes moyennes, la ligne ingénierie territoriale 500 000 €, la ligne plans-prospective qui est sortie de l'aménagement du territoire qui se retrouve au chapitre « services généraux » mais qui a 0 €, avouez qu'en termes de lisibilité d'ailleurs on fait mieux, cela nous amène à nous demander l'utilité que vont avoir nos collègues, 37 élus de territoires chargés de colporter la bonne parole de la Région dans les territoires. Ils vont surtout servir à dire que la Région finalement ne peut pas aider parce que ce n'est pas dans ses compétences ou parce que ce n'est pas du saupoudrage. On leur souhaite bien du courage.

Notre DATAR interne se retrouve finalement une coquille vide et on l'a vu d'ailleurs, c'était tout à fait clair au moment de la présentation budgétaire, à tel point que l'on peut se demander si elle n'est pas devenue la délégation à l'abdication dans les territoires et à l'abandon des ruraux, car le risque est bien grand - et je sors un peu du sourire - de voir renforcé le sentiment d'abandon que ressentent beaucoup de nos concitoyens dans les territoires ruraux, dans les territoires enclavés, dans les territoires périurbains, mais aussi et

je veux souligner l'attachement de notre groupe à cette politique, dans les quartiers politique de la ville. Ceci est constitutif à nos yeux d'un contresens politique, l'aménagement du territoire est au cœur des compétences régionales, au même titre que le développement économique, il n'y a pas de hiérarchie entre les deux, il y a égalité d'importance et d'urgence et c'est le point clef de notre désaccord. On se l'est dit à plusieurs reprises, on a un désaccord, un désaccord serein, un désaccord républicain, on a peut-être même un désaccord cordial, c'est possible, mais nous portons un autre paradigme que vous qui est celui d'une Région fer de lance de l'égalité des territoires, car la fracture territoriale n'est plus une menace, elle est bel et bien réelle, il suffit de regarder tout près de nous le couloir de la pauvreté, ou de lire les travaux d'un certain nombre de spécialistes reconnus comme Christophe GUILLUY par exemple, sociologue. Et j'ajoute que la carte électorale met puissamment en exergue cette fracture territoriale : plus nous continuerons à ignorer les besoins du territoire, plus nous nourrirons les votes extrêmes. Il y a une véritable déconnexion entre les mondes métropolitain, urbain, périurbain et rural, il est urgent de les reconnecter et c'est le rôle de la Région.

Nous avons des propositions précises là-dessus. Première proposition, c'est d'abord d'avoir deux choses en même temps, deux démarches en même temps et on vous sait gré d'avoir commencé à engager une de ces deux démarches, mais il faut les deux. C'est un Budget spécifique aménagement du territoire qui soit non seulement sanctuarisé, mais en augmentation dans notre Budget. Et à côté, et j'insiste bien à côté, il faut les deux, des coefficients de priorité territoriale dans le maximum de politiques sectorielles, réflexion que vous avez commencé à mettre en place. Mettons en place des coefficients de priorité territoriale pour aider davantage les territoires qui ont besoin d'être aidés davantage, par exemple pourquoi pas en matière d'aide à l'apprentissage et l'accompagnement des TPE, notre collègue Pascale REQUENNA y reviendra tout à l'heure.

Nous proposons également, on est déjà intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet, un plan massif pour améliorer nos routes structurantes avec précisément une priorité pour ces territoires enclavés. Quand vous écrivez page 7 de votre rapport : « la Région poursuivra ses efforts au soutien des différentes infrastructures de transport sur le territoire, tiendra ses engagements en faveur des grandes infrastructures routières », vous êtes à la limite de la publicité mensongère parce que vous ne soutenez pas de manière uniforme l'ensemble des infrastructures de transport puisque je rappelle qu'il y a 0 € sur le routier sur le territoire de l'ex-Aquitaine et ma collègue Monique SEMAVOINE reviendra sur ces aspects transport tout à l'heure dans la discussion par chapitre. On pourrait même d'ailleurs élargir ce raisonnement à d'autres moyens de transport que les routes. Pourquoi par exemple ne pas réfléchir à un soutien de la Région sur un certain nombre de transports en commun en site

propre, qui desserviraient les quartiers politique de la ville dans les agglomérations ? On pourrait très bien aussi avoir ce type de raisonnement.

Sur le littoral, vous y consacrez un Budget très faible alors que les conditions climatiques actuelles nous rappellent que c'est un enjeu majeur, je ne cite pas le cas de stations balnéaires tout près de nous qui sont des locomotives touristiques en première ligne, et qui vont devoir mener, pour un certain nombre d'entre elles, des stratégies majeures, y compris de relocalisation. Nous savons tout le travail qui a été mené et qui est mené dans le cadre du GIP littoral, mais les chiffres ne suivent pas budgétairement. Sur ces sujets d'ailleurs du littoral, tout à l'heure Michel VEUNAC aura l'occasion d'intervenir.

Et puis un mot sur les services, la fameuse question Président, des services. Votre vision des services dans les territoires se focalise quasi exclusivement sur la construction de Maisons de santé pluridisciplinaires, ce qui est un vrai sujet, un sujet important, et c'est bien que la Région puisse être présente, mais nous attirons votre attention sur le chantier à ouvrir autour de la présence des médecins et des personnels soignant en général, puisque les Maisons de santé offrent un cadre, mais que dans ce cadre, la présence de professionnels de santé qui aient une raison et pour lesquels il y ait une attractivité à venir dans ces territoires est essentielle, nous vous proposons d'ouvrir un chantier là-dessus. Et puis cela touche beaucoup d'autres services du quotidien. On va vous citer un exemple Président, l'exemple des stations-services dans les territoires. Je vois votre rictus, j'ai l'impression - ce sont peut-être mes talents divinatoires - de dérouler déjà par avance toute la suite de ce que vous allez dire, mais dans certains territoires, les automobilistes doivent parcourir de 20 à 40 kilomètres pour une station-service. Avant, les stations indépendantes étaient aidées par un dispositif d'Etat (le FISAC), les stations-services sont du service au quotidien pour les habitants, c'est de l'attractivité économique, c'est du développement économique, c'est de la création d'emplois. Voilà un sujet sur lequel la Région pourrait s'investir. Vous voyez que nous n'avons pas été avares en propositions.

Bref, la Région doit être, devrait être, le bras armé de la guerre contre la fracture territoriale. Il y a une guerre à mener contre la fracture territoriale et dans toute guerre, il y a le nerf de la guerre, ce sont les moyens, ils sont trop absents de ce Budget. Nous vous avons fait un certain nombre de propositions précises, sur lesquelles nous aimerions bien avoir vos réponses, soit aujourd'hui, soit en ouvrant peut-être un certain nombre de chantiers collaboratifs pourquoi pas, transversaux majorité-opposition, on n'a aucune difficulté avec la notion de majorité de projet si l'on est sur des projets bénéfiques pour notre Région et ses habitants. À ce stade, l'architecture générale de ce document nous amène à valider un certain nombre d'orientations sur les politiques sectorielles, mais à déplorer une vision qui nous semble déséquilibrée, au détriment des territoires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'aménagement du territoire, je l'ai dit et répété, Gérard VANDENBROUCKE aussi, il faut que l'on réinvente l'aménagement du territoire, avec les moyens qui sont les nôtres. Nous n'avons pas les moyens d'une province italienne, d'une autonomie espagnole ou d'un länders allemand, parce que c'est simplement au niveau régional que nous pourrions faire fonctionner en sens inverse la déprise rurale et la déprise agricole. Mais sur ce point-là, qu'est-ce que vous nous proposez ? Je vous alerte là-dessus, c'est par définition un résultat de saupoudrage. Comme vous voulez intervenir partout, vous n'intervenez d'une manière structurante nulle part. L'effort qu'il y a à faire sur le fer aujourd'hui, sur la régénération des voies, qui explique une part d'ailleurs des retards, en dehors de ce qui a été cité tout à l'heure et que je partage, c'est qu'il est totalement indécent que l'on informe nos concitoyens restés sur le quai que parce qu'il n'y a pas de contrôleur, le train ne peut pas partir. Je le dis ici, je condamne ce genre d'attitude, qui est intolérable.

Quand je circule sur nos territoires de cette grande Région, je parlais tout à l'heure Limoges- Angoulême-Saintes-Royan, Bergerac-Libourne, les sommes sont considérables. Si vous voulez mettre l'effort sur les routes départementales, j'entends que les Présidents de Conseils Départementaux font passer des messages en disant il faudrait que tu sois sur la déviation d'Oloron, il faudrait que tu sois sur ceci et cela, à ce moment-là, on tue la régénération ferroviaire. C'est aussi simple que cela. Je pourrais citer d'autres exemples, y compris dans les Deux-Sèvres où nous sommes en train de travailler avec le Président du Département pour délier les compétences de la Région et du Département. Si la Région peut aujourd'hui mettre - je ne me souviens plus Renaud – 3, 4, 5 M€ supplémentaires sur Niort-Thouars... ou 2.5 M€, je ne sais plus, en plus de ce qu'elle mettait, si nous pouvons travailler sur la desserte des entreprises du Bec d'Ambès, si nous pouvons travailler sur Agen-Auch, c'est parce que nous concentrons nos moyens dans ce domaine-là. Donc de grâce, ne faisons pas de procès d'intention et surtout ne saupoudrons pas. Débarrassons-nous de cette politique habituelle où tout le monde fait tout, pour une autre raison d'ailleurs, c'est que la loi NOTRe nous l'interdit. La discussion que nous avons avec les Départements aujourd'hui, qui va être une décision assez compliquée, j'ai vu le Président de la Vienne, j'ai vu le Président de la Gironde, le Président des P-A, c'est aussi de pouvoir faire en sorte que dans nos champs de compétences, les collectivités de base que sont les communes ou les intercommunalités puissent continuer à investir parce que nous les aurons aidées. Mais il est vrai que si nous voulons, et tout le monde peut le comprendre Joan TARIS, faire un effort pour arrêter cette folie de circulation, cette dangerosité de la 147, de la 149, il faut y mettre les moyens. Je remercie d'ailleurs le Président de l'agglomération de Limoges qui a mis les investissements nécessaires pour débloquer le chantier Limoges-Poitiers. Les travaux vont pouvoir avancer et démarrer.

Sur les services sur le territoire, je l'ai dit tout à l'heure Joan, on a multiplié par près de dix, je ne sais plus, les crédits sur le THD. L'unanimité des maires, j'ai vu le Président des maires ruraux, c'est le THD le plus vite possible. On a multiplié par dix quasiment les crédits au THD en AP.

C'est vrai que ce sont les Maisons de santé. Pourquoi ce sont les Maisons de santé ? Même s'il faut bien regarder le modèle. Pourquoi les médecins ne veulent plus aller en milieu rural ? Parce que souvent, ils viennent de la ville et parce qu'ensuite, ils ne veulent plus travailler seuls, avec des horaires déments qu'ils faisaient auparavant. Il faut entrer dans le détail pour comprendre les choses, et Françoise JEANSON l'a suffisamment bien expliqué. C'est le fait de faire évoluer le métier d'infirmière pour que les infirmières puissent prescrire, c'est de mettre l'e-santé ou la santé en vidéo pour pouvoir travailler entre le médecin de campagne et le médecin spécialiste. Il y a un travail à faire considérable là-dessus.

Si l'on veut être efficace sur les stations-services, de grâce, quand même... Il pourrait y avoir un meilleur exemple. Vous auriez pu me dire mettons un réseau de stations électriques, de recharge rapide, oui.

Mais les autres points que nous allons traiter sont l'ingénierie, parce que que se passe-t-il ? Et c'était un de nos collègues d'ailleurs qui nous l'avait évoqué ici dans une des mandatures précédentes, le taux de DGF par habitant est plus important dans les grandes villes et les agglomérations riches, que sur Bergerac et dans les agglomérations en situation difficile. Que se passe-t-il tout simplement ? Beaucoup de fonctionnaires de talent, pour avoir une perspective de carrière, quittent le monde rural ou les petites villes en crise pour aller dans les villes où ils ont un système de primes et des systèmes de rémunération plus élevés. C'est aussi bête que cela et donc il y a bien un effort de l'Etat parce que vous avez justement évoqué tout à l'heure, dans les systèmes de péréquation, quelque chose qui est choquant...

M. TARIS. - (*hors micro*) Il fallait voter contre.

M. LE PRESIDENT. - C'est premièrement le bloc communal a obtenu, depuis la baisse des dotations, une augmentation de ses recettes d'1.5 milliards d'euros, le bloc départemental légèrement augmenté, et il n'y a que le bloc régional qui a vu ses dotations diminuer et que s'il y avait une péréquation à faire, c'était plutôt entre Neuilly et Bergerac, que de la faire entre la Région et le bloc communal. Je trouve qu'il y a là quelque chose que je trouve choquant.

Je cite cela d'une manière aléatoire, je n'ai pas répondu quand Jean DIONIS DU SEJOUR l'a évoqué tout à l'heure, je plaide, je ne sais pas si je dois dire coupable, mais vous avez et je vous en remercie, remercié les services, je peux vous dire que le travail de cette année et du début de l'année fait qu'il faut être sacrément bon et effectivement attaché

au service public parce que le service des finances n'a pas été augmenté pour l'instant, peut-être faudra-t-il le faire, je fais référence à vos demandes respectives de baisse des crédits de fonctionnement, et vraiment, il faut saluer le travail qui a été fait, et par Andréa et par les services. Mais Jean DIONIS DU SEJOUR a raison, cela n'enlève en rien le fait que si l'on veut bien travailler, cela suppose d'avoir les documents le plus en amont possible. Là-dessus, on ne peut qu'être d'accord. C'est valable, je le dis à Jean DIONIS DU SEJOUR, aussi pour les vice-Présidents, les services, moi-même, etc. On travaille à flux tendu dans ce domaine-là.

Sur l'épargne brute, chacun sait, et Joan TARIS l'a évoqué à l'instant, le juge est le CA. Le chiffre provisoire que je peux vous annoncer en matière d'années est un peu moins de 5 années de capacité de désendettement, donc on est loin des chiffres que vous évoquez et j'espère que l'on aura de bonnes surprises sur la précision réelle de nos recettes qui, vous le savez, sont par définition, tous ceux qui gèrent une mairie, tous ceux qui sont dans un Département, on n'a pas la décision de suite.

Je n'ai pas répondu à tout mais je sais qu'Andréa, tout à l'heure, le fera.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais d'abord féliciter Andréa et les services pour la préparation de ce Budget qui, on s'en doute, n'a pas dû être un exercice tout à fait évident, simple.

M. LE PRESIDENT. - Andréa, mon cher Stéphane, qui vient d'être brillamment élue vice-Présidente chargée des finances.

Cf page 11

Le délai d'une heure étant largement expiré, constat d'une liste unique, la désignation de Madame Andréa BROUILLE en qualité de vice-présidente prend effet immédiatement

Sur le « Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission permanente – vice-présidence »

L'Assemblée Prend acte de la désignation de Madame Andréa BROUILLE au poste de vice-présidente du Conseil Régional

M. DELPEYRAT. - Donc j'ai le privilège d'être le premier à m'adresser à la vice-Présidente aux finances et j'en suis très heureux.

Ce travail qui a été fait, vous l'imaginez, est tout à fait considérable et je voudrais en profiter peut-être pour changer un peu la tonalité des débats que nous avons eus jusqu'alors parce que je me demande si nos collègues de l'opposition ne sont pas frappés parfois un peu d'un syndrome catastrophiste ou d'une forme d'anxiété, puisque dans l'ancienne

Aquitaine, c'était déjà la catastrophe, quand nous avons fusionné, c'était la catastrophe, maintenant que nous avons redressé la situation, c'est encore la catastrophe, bref, j'ai l'impression que quoi qu'il se passe, ce sera la catastrophe. Je me demande s'il n'y a pas quelque raison politique derrière tout cela. D'ailleurs, j'ai été assez, et j'en rends hommage à Jean DIONIS DU SEJOUR puisque tout à l'heure, au cours de son intervention, il nous a dit tous les ratios de l'ancienne Aquitaine étaient au vert et même au super vert, c'était la Région la mieux gérée avec un taux d'épargne brute exceptionnel, un niveau d'endettement très faible...

M. DELPEYRAT. - Mais pourquoi ne pas l'avoir dit lors des mandats précédents ? Les critiques qui avaient été faites lors des mandats précédents, j'espère que les nouvelles sont aussi crédibles que les anciennes puisqu'au fond, nous avons une gestion que vous reconnaissez aujourd'hui comme excellente, mais nous avons été privés de cette nouvelle pendant les 12 ans qui ont précédé, je vous remercie de l'avoir indiqué ce matin.

La réalité est qu'effectivement nous nous sommes attachés à régler le solde du passé, je n'y reviens pas, cela a été dit, avec une remise en ordre des comptes qui s'est faite dans des conditions tout à fait exceptionnelles et je salue les services de la Région. Qu'en même temps, il a fallu engager le travail de construction de nouvelles politiques pour harmoniser ce qui pouvait exister, qu'il a fallu également faire avec les transferts de compétences nombreux, qui nous ont été attribués de plus ou moins bonne grâce par l'Etat, et donc qu'il a fallu faire cela sur une seule année même pas complète d'exercice budgétaire, pour parvenir à un résultat qui, me semble-t-il, est excellent.

Pour remettre quand même les choses un peu à l'endroit par rapport à une vision un peu catastrophiste de l'Histoire telle que nous l'avons entendue tout à l'heure, les chiffres ont été présentés tout à l'heure par Andréa BROUILLE et ils sont quand même parlants. À périmètre constant, parce que c'est comme cela que l'on peut juger la gestion du Budget à N -1, que constatons-nous ? Sur les CP et AP, - 10.61 %. Sur les CP et AE, - 2.12 %, et sur le total du Budget, - 5.23 %. Donc les efforts de gestion que vous appelez les uns et les autres de vos vœux, ont été réalisés, et c'est ce qui nous a permis d'absorber tout à la fois les difficultés d'une ancienne Région, et de pouvoir faire face aux nouvelles compétences qui nous ont été transférées puisque vous le savez, quelles que soient les majorités politiques, hélas, l'Etat, dans sa grande sagacité, ne transfère jamais à l'euro près comme il le prétend mais nous récupérons toujours au passage un certain nombre de dépenses supplémentaires. Sur la gestion, je ne crois pas que les reproches que vous avez évoqués ce matin tiennent la route très sincèrement. Et on a vu se dessiner bien finalement, les deux stratégies possibles, parce qu'au fond, à vous écouter, quelle est votre stratégie ?

Vous nous dites que vous n'avez pas fait les efforts de mutualisation nécessaires qui permettraient, grâce aux économies engendrées, de faire face aux difficultés qui sont les nôtres (baisse des dotations de l'Etat, la situation de l'ex-Poitou-Charentes et j'en passe). Quelle est la réalité de cette stratégie ? Quand on regarde les dépenses de personnel dans le Budget global, 11 % du Budget global, 17 % des dépenses de fonctionnement. Je vous rappelle, mes chers collègues, que sur ces 11 %, deux tiers sont des agents des lycées, donc vous nous proposez de faire face à l'ensemble de nos difficultés par une stratégie unique, qu'a développée Yves D'AMECOURT, la réduction des dépenses de personnel. Mais où les prenez-vous ? 11 % de l'ensemble du Budget, admettons, hypothèse folle, que vous supprimiez la moitié des personnels, donc on aurait fait 5 % d'économies sur le Budget et cela nous permettrait de faire face au reste ? Cette stratégie, je suis désolé de vous le dire, ne tient pas debout une seconde.

La stratégie que nous essayons de déployer et qui, je l'espère, pourra réunir une large majorité, quelle est-elle ? Celle qui a été la nôtre depuis longtemps, les compétences de la Région et seulement les compétences de la Région, par exemple ne pas financer les routes à la place des Départements parce que les économies que vous appelez de vos vœux sur 11 % du Budget s'accompagnent d'une liste de propositions de dépenses qui dépassent largement les économies supposées, si tant est que l'on puisse les réaliser sur les dépenses de personnel, mais de très loin, parce que dans la même intervention, vous nous dites inquiétons-nous de la situation budgétaire de la nouvelle Région, et je partage pour partie cet avis parce que nous avons ce matin, pendant trois heures, eu un scoop considérable : l'agrégation de trois Budgets dont l'un avait des ratios tout à fait exceptionnels, avec un deuxième qui avait de bon ratios, corrects, et un troisième qui avait des ratios très dégradés, produit un ensemble avec des ratios moins bons que ceux de la Région qui était la mieux gérée. Mais était-il besoin de passer trois heures pour faire ce constat ?

M. DELPEYRAT. - Je pense qu'un cours élémentaire Mathématiques première année nous permettait d'arriver à cette conclusion très rapidement et je pense même en moins de cinq minutes. La réalité est que notre stratégie n'a pas changé. Rester sur les compétences régionales, sur les priorités de la Région, ne pas nous disperser est la seule solution pour résoudre l'équation budgétaire que vous nous soumettez ce matin, en mélangeant parfois « les choux et les carottes » parce que l'on compare des Budgets à périmètres différents pour mélanger des ratios, à la fin plus personne n'y comprend rien, d'ailleurs ce ne sont pas les mêmes chiffres entre l'UDI, le MoDem, les Républicains...

M. DELPEYRAT. - Si quelqu'un a compris quelque chose... Le groupe majoritaire s'exprime et avec grand plaisir, trois heures après que les groupes de l'opposition aient pu s'exprimer. Je ne vous ai pas interrompus, à ma connaissance, si vous pouvez accepter que

deux minutes on puisse vous répondre, ce serait bien. Mais je ne suis pas sûr que quelqu'un ait compris quelque chose aux chiffres qui étaient évoqués ce matin, c'est pour cela que je me permets de rappeler les chiffres qui ont été évoqués par Andréa BROUILLE et qui me paraissent excellents.

Donc il y a une vraie différence stratégique. Vous nous proposez de financer des dépenses hors compétences de la Région pour faire plaisir aux collectivités infrarégionales, que vous financez par des dépenses de fonctionnement sur le personnel, que vous ne trouverez jamais, et en plus, vous ne voulez pas de fiscalité. Il faudra m'expliquer quand même parce que j'avoue que c'est dommage que Lourdes n'ait pas été intégrée dans le périmètre de la nouvelle Région parce que cela aurait peut-être permis...

M. DELPEYRAT. - De résoudre l'équation que vous nous proposez ce matin, mais c'est à mon avis la seule solution. Je préfère la stratégie qui est la nôtre et qui est la suivante : les compétences de la Région, rien que les compétences de la Région, de la rigueur dans la gestion et de vrais choix politiques. Oui, quand on fait le choix du développement ferroviaire, on ne peut pas faire en même temps le choix des routes, il faut choisir. Oui, quand on choisit le développement économique, l'innovation, l'université, on ne peut pas se disperser dans l'aide à tous les projets des communautés de communes de Nouvelle-Aquitaine, aussi légitimes soient-ils, et je vous rappelle au passage qu'il existe un niveau de collectivité locale qui existe pour cela et qui s'appelle le Département. Si vous avez des projets à soumettre aux Départements que vous dirigez, je vous en prie, ne vous en privez pas, je suis sûr qu'ils vous donneront entière satisfaction. Ce sont donc les priorités régionales : le THD, l'université, la jeunesse, la citoyenneté, l'éducation, et que nous retrouvons d'ailleurs dans ce BP, comme la culture, en augmentation. Souvenez-vous, je me rappelle dans cette salle, il y a peu, on s'inquiétait que les économies puissent être faites sur le dos des acteurs culturels. Je vois dans le Budget + 30 M€, et pour la majorité, je pense que c'est un motif de fierté, que je voudrais souligner.

Vous avez évoqué la TICPE, la TVA, sur la TICPE mes chers collègues, bien sûr tout le monde peut faire de la démagogie fiscale, toujours moins d'impôts, toujours moins d'impôts. J'assume la TICPE parce que c'est une recette dont la Région a besoin pour faire face à ses dépenses d'investissement structurantes. Première raison.

Deuxième raison, et je l'assume parce que c'est un impôt écologique et que je rappelle ici que tout le monde s'est félicité des résultats de la COP 21 et que toute l'Assemblée réunie, je ne parle pas de l'Assemblée ici, je parle de l'Assemblée Nationale, avait voté la taxe carbone à l'unanimité, et que je salue la proposition du Président ce matin sur cette piste d'expérimentation d'une carte grise carbone.

Le paysage que vous avez dressé est un peu apocalyptique, je voudrais le nuancer un peu. Dans ce paysage d'abord, nous avons pu, grâce à la gestion précédente des deux autres Régions, faire face et tourner la page rapidement. Cela a dégradé nos ratios, c'est vrai cette année, mais vous verrez que nous allons récupérer rapidement la trajectoire qui était la nôtre et que nous restons à un très haut niveau d'investissement, entre 35 et 31, nous verrons bien à la fin de l'exercice. Et d'ailleurs, c'est étonnant parce que nous sommes la deuxième Région française à ce niveau d'investissement et vous nous dites que vous n'investissez pas assez, tout en nous disant il faut faire des économies. C'est quelque chose d'un peu surprenant mais j'en prends acte bien volontiers.

Et puis nous avons avancé sur les Schémas en même temps, Schéma de Développement Economique, le SCRAE, l'Agence de la Biodiversité, et bien d'autres politiques encore mais comme il est tard, je ne vais pas les développer comme je l'aurais souhaité.

Je terminerai sur la loi NOTRe, vous nous en faites reproche. Loin de moi l'idée et tous les collègues ici, de dire que cette loi est parfaite. Non bien sûr, il y a dans cette loi des choses qui ne vont pas, il y a même des choses qui ne vont pas assez loin, mais qu'avez-vous donc fait, vous, précédemment, en la matière, pendant cinq ans, pour réformer les collectivités territoriales ? Qui a fait la loi Métropole si ce n'est cette majorité ? Qui a fait les grandes Régions si ce n'est cette majorité ?

M. DELPEYRAT. - Oui, qui était prévu pour après les élections, Conseiller Territorial, il n'a jamais vu le jour. Donc c'est facile mais au moins nous avons avancé en la matière et ce que je souhaite, et j'espère que ce sera partagé sur ces bancs, tout le monde constate la crise démocratique aujourd'hui qui nous frappe, tout le monde constate les transitions que nous devons opérer : environnementales, démocratiques, sociales. Tout le monde constate la crise de nos institutions. Je souhaite que dans le débat présidentiel qui s'ouvre, la question de la place des Régions soit posée comme une question centrale, à la fois pour la transition démocratique, à la fois pour la transition environnementale, mais aussi pour faire face aux questions économiques qui sont devant nous.

Et je conclus sur les propos de Joan TARIS à propos de son constat sur la pauvreté, avec ce qui est, me semble-t-il, un paradoxe. Bien sûr que nous partageons le constat qu'il y a des territoires en difficulté, en déprise, et la stratégie régionale est d'essayer de les réarmer économiquement et industriellement, mais comment à la fois tenir ce discours d'apitoiement sur ces territoires et défendre au niveau national des programmes de réduction de dépenses publiques absolument stratosphériques et la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires ? Ce qui mettrait par terre les territoires que vous prétendez défendre.

M. DELPEYRAT. - Parce que je vous le rappelle mes chers collègues, avec sérieux et gravité parce que vous avez fait écho aux travaux, il est vrai excellents, quoi que contestables en partie, de Christophe GUILLUY, géographe. Nous avons constaté, les sociologues ont constaté que partout où une école fermait, partout où un bureau de Poste fermait, partout où même une Trésorerie fermait, le vote FN explosait dans les communes en question.

M. DELPEYRAT. - Alors si votre programme est de démanteler l'Etat social et le service public en France, on en connaît d'avance les conséquences. Non merci.

Je voudrais, pour conclure, féliciter Andréa pour ce travail remarquable, elle a dû reconstituer la « tapisserie » des trois anciennes Régions en une seule « tapisserie » qui est celle de la nouvelle Région. Elle l'a fait avec la patience de Pénélope et je l'en remercie.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vais vous proposer, nous avons terminé l'analyse générale, les interventions générales. Je vous alerte sur l'importance, même si sur le Budget on a besoin de discuter et on a besoin de mettre effectivement, Stéphane DELPEYRAT l'a très bien fait, mais Jean DIONIS DU SEJOUR ou Joan TARIS aussi, les oppositions et les contradictions qu'il peut y avoir dans certains discours, je vous alerte sur notre temps. On va passer, après la pause déjeuner, aux différents chapitres. Je vous en conjure mes chers collègues, essayons de limiter les interventions, très courtes, parce que j'ai peur, on en a discuté avec les Présidents de groupes ce matin, que nous devons continuer cette plénière très, trop tard dans la nuit, et que les dossiers les plus importants passent à l'as et qu'il n'y ait pas le quorum ce soir. Vous avez tous souhaité que la Région avance, la Région avance sur un pas démocratique, à savoir que l'Assemblée plénière décide les grands dossiers, donc nous devons passer le temps nécessaire.

Je suspens la séance et nous nous retrouvons, il est 14 h 05, entre 15 h 15 et 15 h 30, pour reprendre la séance.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, une heure serait suffisante.

M. LE PRESIDENT. - Je l'ai chaque fois fait mon cher, chaque fois, ne serait-ce que les contraintes de service, chaque fois j'ai été le premier à appuyer sur le bouton. C'est du pragmatisme.

Interruption de la séance pour le déjeuner

BUDGET PRIMITIF 2017

M. LE PRESIDENT. - Nous rouvrons la séance.

Avant de passer au vote par chapitre, je vais passer la parole au Président de la Commission des finances, Olivier CHARTIER, et à Andréa BROUILLE.

M. CHARTIER. - Merci Monsieur le Président. Rassurez-vous, je vais être très bref. Et puisque mes collègues de l'opposition, Joan TARIS, Jean DIONIS DU SEJOUR, Yves D'AMECOURT, ont absolument étayé de leur constat tout ce que j'avais à dire, je vais essayer au moins de gagner la Palme du discours le plus rapide.

Simplement pour dire d'abord quelques points de satisfaction et par rapport à ce que j'ai connu dans une époque maintenant révolue, je veux saluer le bon niveau d'information des documents qui nous sont présentés, et m'associer aux remerciements qui ont été nombreux des services, car même si l'on peut discuter des ratios, des chiffres, voire de la visibilité à long terme, les documents et les informations qui nous sont présentés nous permettent justement un débat, je crois de bonne tenue, et je voulais le saluer et remercier les services. Je voudrais aussi à mon tour et au nom de l'opposition puisque cela a été fait par tous les groupes, saluer la nouvelle vice-Présidente, d'abord en sa fonction, sa qualité, puisque nous demandions depuis longtemps à avoir une véritable vice-présidence assumée, elle l'est aujourd'hui et on pourra se réjouir qu'une femme compétente - même si c'est un pléonasme – remplace un homme. Je suis sûr que la parité ne s'en portera que mieux.

J'ai quelques regrets aussi sur d'abord ce qui s'est passé en Poitou-Charentes, d'une phrase, je voudrais, comme cela a été dit tout à l'heure, après tout le travail qui a été fait dans l'ancienne mandature par l'opposition, après le travail sous votre autorité Monsieur le Président, qui a été fait et l'opposition je crois, y a participé, à faire toute la clarté sur la précédente gestion Poitou-Charentes et tout ce qui en découle, je pense qu'il serait vraiment, je le dis solennellement, absolument inexcusable que l'ex-exécutif s'en tire à si bon compte en ayant présentés d'aussi mauvais. Et donc nous aussi, il y a des démarches qui ont été entreprises, l'UDI a souhaité porter plainte de différentes façons, je crois que Jean DIONIS DU SEJOUR le confirmera, mais au nom des Républicains, je voulais aussi dire ici que nous n'en resterons pas là et en cela, je suis en contradiction avec Benoît BITEAU, mais

je peux comprendre que Benoît BITEAU souhaite passer rapidement à autre chose, lui qui a appartenu, comme d'autres ici, à l'ancienne majorité régionale.

Je voudrais aussi revenir d'un mot sur la façon dont on mesure notre efficacité budgétaire et notre santé financière. On a vu au fond ce matin qu'il y avait un débat sur trois ratios. D'abord, je suis heureux de voir qu'à la Commission des finances, on défriche un peu les sujets et au fond, c'est vrai que l'on s'est dit que ces trois ratios : la capacité de désendettement, le ratio d'épargne brute, le ratio d'investissement par rapport au Budget global, étaient de bons ratios, assez simples, assez compréhensibles par tous, pour définir à un moment donné notre santé financière par rapport à notre action. E&Y, nous avons repris ces ratios, nous a donné des ratios tels des objectifs à atteindre et notamment ce ratio de capacité de désendettement inférieur à 7 années, ou encore le ratio de l'épargne brute inférieur à 20 %, ou le ratio d'investissement sur le Budget inférieur à 35 %, et vous les avez repris Monsieur le Président, à votre compte. Là où je suis un peu déçu est sur le caractère assez court va-t-on dire, de votre réponse.

J'ai bien entendu, je ne vais pas redire les chiffres, quand vous battez en brèche un peu notre mode de calcul en disant par exemple, pour ne prendre que celui-ci, que le ratio de la capacité de désendettement ne pourrait s'obtenir que lors de l'examen des CA, et donc qu'une fois par an. Évidemment, on comprend ce que vous dites, c'est-à-dire qu'au moment du CA, on a la réalité de ce qui s'est passé et donc on peut diviser l'emprunt à un instant T par rapport à l'épargne brute au moment du constat du CA. Mais nous avons des chiffres aujourd'hui qui nous sont donnés et j'en suis satisfait, nous avons à la page 16 l'ensemble de ces éléments, l'endettement, nous avons l'épargne brute, et donc il est possible, assez simplement, d'à l'instant T, même si c'est une prévision et ce n'est pas forcément le réalisé, calculer ces ratios à titre de comparaison et pour savoir un peu où l'on va. Effectivement, les chiffres qui ont été annoncés de 8 années par exemple, sont confirmés par ce calcul. Je regrette que l'on ne se mette pas d'accord sur cet examen parce que c'est très important. On voit qu'avec ces ratios on peut aisément voir si l'on est au feu vert, au feu orange, voire à un moment donné au feu rouge pour reprendre l'image de Jean, et je pense qu'il serait intéressant que nous ayons une vision, que nous accordions, peut-être que ce sera l'objet d'un travail en Commission des finances, je m'adresse à la vice-présidence, pour que chaque mois nous ayons des critères qui nous permettent de piloter nos principaux ratios et ainsi voir en temps réel, quelle est la santé financière de l'entreprise. En effet, quelle entreprise de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires ne pourrait faire le constat de sa bonne santé financière qu'une fois par an, à l'occasion du CA ou d'un bouclage de comptes pour ce qui concerne une entreprise ? C'est une proposition que je fais, je souhaite que nous

puissions nous mettre d'accord à l'avenir pour éviter que nous nous renvoyions un certain nombre de chiffres les uns les autres, pour que nous puissions faire avancer le débat.

Le débat des OB peut aider à cela, il avait fixé des objectifs, je partage l'avis d'Yves D'AMECOURT, je crois que très factuellement on peut constater que ces objectifs, notamment sur la hausse de 2 % des dépenses de personnel, cette hausse est franchie et comme Joan TARIS l'a dit tout à l'heure, la hausse des charges à caractère général qui a augmenté de 12 M€ sur la période, c'est typiquement ce genre de charges que nous pourrions espérer voir diminuer dans le cadre d'un processus de mutualisation accompli, ce qui est aujourd'hui loin d'être le cas.

Un mot enfin sur la dette, on en a parlé sur les chiffres, je voudrais saluer la clarification très précise qu'il y a eue grâce au Cabinet Riskedge sur le montant des risques alloués. Je m'interroge un peu de savoir si notre niveau de provisionnement à 25 M€ est le bon, compte tenu du coût global de 45 M€ que peut représenter cette épée de Damoclès sur les emprunts à risques, mais nous le verrons au cours du temps et nous pourrions ajuster cette provision le cas échéant. Je m'inquiète aussi du crédit-bail ferroviaire de Poitou-Charentes qui a un remboursement à échéance exponentielle, et je me demande s'il ne faudrait pas là aussi prévoir une provision, en tout cas bien s'assurer que le caractère exponentiel de ce crédit-bail soit pris en compte et bien maîtrisé, de façon à ne pas faire exploser notre dette de façon encore excessive.

Enfin, je voudrais aussi que nous gardions à l'esprit cet audit des garanties d'emprunts et des participations économiques qui est en cours, nous en avons fait le point avec Andréa BROUILLE récemment, parce que lui aussi pourrait, le cas échéant, nous apporter encore quelques mauvaises nouvelles liées à d'anciens dossiers notamment de participation au bilan de l'ancienne Région Poitou-Charentes.

Voilà ce que je voulais dire très vite, je ne veux pas allonger mon propos, j'en ai garanti le Président. Simplement, au-delà de tous ces chiffres, je crois qu'il est important que nous puissions avoir ce pilotage avec des ratios de bonne gestion, sur lesquels on ait vraiment un consensus parce que l'on sait que l'on aura des détracteurs, et je vais finir par-là, peut-être même des détracteurs de bonne foi, sur cette nouvelle grande Région, ce nouvel ensemble de trois Régions, on est un exemple unique en métropole de la fusion et l'addition de trois Régions, et donc si nous ne parvenons pas à faire rapidement la preuve de notre solidité, tant financière mais aussi sur les politiques en matière de politiques que nous menons, en fonction des compétences qui nous sont attribuées, je crois que c'est peut-être l'existence-même et la pérennité-même de ce grand ensemble qui pourrait être fragilisé, voire remis en cause et donc vraiment j'appelle de mes vœux à ce que cet exercice de pilotage de nos

ratios de bonne gestion puissent faire l'objet d'un consensus et surtout d'une maîtrise et d'un suivi au fil de l'eau, peut-être chaque mois lors de la Commission des finances, de façon à ce que nous puissions mettre la Région définitivement sur de bons rails, de façon à préserver y compris son existence dans le futur. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je partage le souci d'être rigoureux sur les différents ratios, j'apprécie que ce matin d'ailleurs, une partie de l'opposition qui a siégé sur les bancs de l'ancienne Aquitaine, ait reconnu aujourd'hui que tout cela était bien géré, même si à l'époque ce n'était pas tout à fait le même discours, même loin de là. Essayons de raisonner par contre à périmètre différent, cela va être un peu compliqué.

Sur les frais de personnel, vous savez que nous sommes à 1.9, que le reste vient des personnels qui ont été du CREPS, d'autres structures, donc il faut bien raisonner à périmètre égal.

Sur les charges générales, l'augmentation des crédits vient d'une subvention de 6 M€ d'équilibre au Budget annexe des fonds européens de Poitou-Charentes, qui est destinée à équilibrer le décalage entre les ressources reçues de l'Europe et nos décaissements. Il y a une explication technique dans ce domaine-là.

J'ai reçu, vendredi dernier, les responsables de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) qui sont prêts à nous donner un coup de main sur le problème du crédit-bail de Poitou-Charentes.

Andréa BROUILLE pour conclure sur ce débat général sur les finances.

Mme BROUILLE. - Juste pour conclure effectivement, aussi rassurer Jean DIONIS DU SEJOUR, même si la M71 l'autorise, nous ne faisons aucun virement de chapitre à chapitre en dehors d'une DM. On ne fait pas du tout cette pratique donc soyez rassuré sur cette position.

Monsieur CHARTIER, je prends acte de votre proposition et nous travaillerons en ce sens pour trouver en tout cas une méthodologie de travail, mais bien sûr en fonction des possibilités des services à donner les informations sur cette méthodologie. Et vous dire que sur les deux crédits-baux, nous faisons travailler un Cabinet sur des hypothèses de travail pour nous faire des propositions, soit un refinancement par l'emprunt de ces crédits-baux, ou alors on les conserve et on propose un refinancement par la BEI. On attend de toute façon leur analyse à ce sujet.

M. LE PRESIDENT. - Merci chers collègues. Je me réjouis d'avoir eu un débat très riche sur l'aspect général du Budget.

J'attire cependant votre attention, à tous les potentiels orateurs ou oratrices, que le temps que nous avons passé en débat général impacte le temps. Le Règlement intérieur que nous avons tous voté est quatre minutes. Si l'on peut faire moins c'est mieux.

Non, je ne vous donne pas la parole de suite. J'attaque maintenant les chapitres mon cher.

Nous avons d'abord le chapitre sur les services généraux, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de débats, 900-930. Je vais demander à chaque groupe d'exprimer son vote.

Pour le groupe FN, non-participation au vote sur chaque chapitre ?

Pareil pour les Républicains ?

Pour l'UDI ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pareil, non-participation au vote.

M. TARIS. - On va avoir un vote différencié selon les chapitres, donc on vous l'indiquera peut-être à la fin de chaque chapitre.

M. LE PRESIDENT. - Sur le chapitre 900-930, je vais le mettre aux voix à moins qu'il n'y ait une intervention sur le fond...

Mme DIAZ. - Une brève intervention s'il vous plaît, relative au CESER.

M. LE PRESIDENT. - Il n'est pas de coutume, Madame, de se prononcer sur l'Assemblée socioprofessionnelle, mais je vous donne la parole, vous l'avez demandée.

Mme DIAZ. - Cela impacte le Budget donc...

M. LE PRESIDENT. - Effectivement, avoir une Assemblée socioprofessionnelle, c'est-à-dire avoir la société civile avec nous, est plutôt une bonne chose.

Je vous en prie, si vous restez dans les temps.

Mme DIAZ. - Largement.

L'année dernière, nous vous avons fait part de notre consternation quant à l'absentéisme chronique des membres du CESER. Absence qui vous avait obligé à modifier le mode de versement des indemnités des membres en se basant sur leur présence trimestrielle et non plus mensuelle. D'ailleurs, nous avons dénoncé l'enfumage qui, sous couvert de sanction de l'absentéisme, allait faire exploser le montant des indemnités des membres du CESER. Et bien le FN avait vu juste. En effet, les indemnités sont passées de 4.4 M€ à 4.6 M€, et je ne parle pas de l'augmentation des frais divers - pas très transparent tout cela - de 170 000 à 173 000 €, des frais postaux qui passent de 12 000 à 16 500 €, pour un Conseil qui se veut environnemental, c'est plutôt paradoxal. De plus, nous

constatons que les frais de relations publiques demeurent très élevés, voire indécents, pour un montant de 24 000 € par mois.

Bref, au total, le CESER devrait coûter 5.161 M€, soit 3 % de plus que l'année dernière. À titre de comparaison, la soultte pour se dégager des trois prêts structurés s'élève à 5.5 M€, et vous avez décidé de la financer non pas grâce à des économies ciblées mais par de l'emprunt. Les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain, qu'allez-vous faire Monsieur le Président, est-ce que vous allez continuer à faire porter le poids de cette Assemblée pléthorique par le contribuable ?

M. LE PRESIDENT. - L'Assemblée, qui est aujourd'hui l'addition des trois Conseils Economiques et Sociaux...

Mme DIAZ. - 2018.

M. LE PRESIDENT. - Au 1^{er} janvier 2018 je crois, va se retrouver considérablement restreinte. Je redis ici devant vous qu'alors même que le politique est critiqué pour non représentation ou non connaissance des problèmes de la société civile, avoir les paysans et les industriels, les syndicats et les associatifs, est une richesse pour notre Assemblée.

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Il y a une non-participation au vote...

Du côté du MoDem ?

M. TARIS. - Vote contre ce chapitre.

M. LE PRESIDENT. - Vote pour de la majorité.

Ce chapitre est donc adopté.

**SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement – 930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Nous avons le chapitre formation professionnelle et apprentissage, il y a une intervention ?

Mme REQUENNA. - Quelques mots sur ce chapitre qui concerne la formation professionnelle et l'apprentissage. Globalement et de manière synthétique, nous constatons qu'il y a, pour ce chapitre, une volonté de structuration, d'harmonisation, de simplification et de coordination pour et par les différents acteurs qui interviennent sur le champ de l'orientation professionnelle, de la formation et de l'emploi. C'est ainsi que vous nous indiquez que 2017 verra l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle, une feuille de route pour le Service Public de l'Orientation, le déploiement du Service Numérique de l'Emploi, ou encore l'accompagnement des personnes formées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine par le biais des espaces métiers, sans oublier la structure unique du type CARIF-OREF que vous souhaitez créer. Tout cela est proposé en lien étroit avec les besoins du territoire, qu'ils soient exprimés par les entreprises ou bien diagnostiqués par les territoires eux-mêmes, avec particulièrement sur ce sujet-là le débat et les besoins en matière de silver économie. Cela nous paraît absolument fondamental et donc nous sommes très heureux de voir cette adéquation.

La lecture que nous faisons de ce chapitre est aussi celle d'objectifs et d'ambitions qui sont clairement posés, avec une volonté de favoriser l'employabilité des néo-aquitains, leur retour à l'emploi, la baisse du nombre de chômeurs sur notre territoire, ce qui là aussi est absolument un point crucial et fondamental pour nous, mais aussi la volonté de favoriser l'attractivité de notre Région : accroissement de la productivité et de la compétitivité de nos entreprises. Ce sont les Hommes et les structures qui sont bel et bien considérés. Nous partageons donc l'approche et les finalités décrites sur ce thème dans le BP.

Pour ce qui concerne l'apprentissage, nous avons voté la feuille de route en juin dernier, considérant que c'était le salut de notre pays que de valoriser l'appropriation par le plus grand nombre de ce type de formation. Par conséquent, aujourd'hui, nous sommes heureux de voir qu'il y a un accroissement du nombre d'apprentis puisque 3.7 % d'apprentis en plus de la rentrée septembre 2015 à septembre 2016. Joan TARIS a tout à l'heure abordé dans son intervention les chantiers collaboratifs auxquels nous pourrions participer, c'est un chantier auquel nous participerons avec le Président ASTIER, et Monsieur DELPEYRAT ce n'est pas toujours la catastrophe puisque nous voterons pour ce chapitre.

M. LE PRESIDENT. - Même vote. Ce chapitre est donc adopté.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE** : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Le chapitre enseignement.

Essayez, ma chère Martine, de...

Mme MOGA. - Je vais aller très vite, pour vous dire que tout va bien, moi aussi, puisque nous sommes bien entendu tout à fait satisfaits de la sanctuarisation des dépenses d'éducation et du lancement du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur qui promet de mobiliser toutes les forces universitaires au-delà des clivages institutionnels.

Je souhaite toutefois rappeler ici deux axes auxquels le groupe MoDem porte une attention particulière : d'abord, les conditions de vie et de travail des élèves, des étudiants et des personnels Région. De ce point de vue, trois politiques notamment nous semblent aller dans le bon sens, d'abord, la faveur accordée à la réhabilitation des lycées professionnels. Les élèves y ont particulièrement besoin de reconnaissance, d'estime d'eux-mêmes, et leur environnement de travail a pour vocation première d'être moderne et pratique mais aussi être beau. Il faut aussi s'assurer de la qualité des internats, à un moment où ce mode d'hébergement s'impose de plus en plus du fait de l'évolution de la carte des formations professionnelles.

Dans le même esprit, la mise en place d'un Observatoire de la vie étudiante, vous connaissez mon souci des conditions de vie matérielle des étudiants, notamment de ceux qui sont contraints d'exercer une activité salariée en parallèle de leurs études. Dans l'attente d'un éventuel revenu d'autonomie pour tous ces jeunes, il est urgent de faire un diagnostic consolidé et coordonné au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, nos politiques de soutien et leur logement, leur santé, leur mobilité. Je pense en particulier aux étudiants de Guéret qui se sont exprimés cette semaine.

Dernier exemple, la prise en compte de la pénibilité des conditions de travail des personnels. Une étude de l'association des DRH des grandes collectivités, diffusée ces derniers jours, fait apparaître que l'absentéisme des fonctionnaires territoriaux est imputable pour 30 % à la pénibilité. Nous ne pouvons donc qu'approuver le plan d'équipement et de renouvellement des matériels de restauration et l'automatisation des tâches pénibles qui est engagée dans nos lycées.

Deuxième axe essentiel pour notre groupe, la conviction que la politique régionale en matière d'éducation doit contribuer à l'équité territoriale. Il est clair que le nouveau PPI répond à ce souci de priorisation territoriale, et nous nous réjouissons de la décision de construire deux nouveaux lycées en Gironde, qui répondent à la forte pression démographique subie par ces territoires depuis 20 ans. Je pense bien sûr au créonais et au Val de l'Eyre. L'équité territoriale est aussi porter l'excellence dans les territoires, y compris dans les moins favorisés et il y a là encore de bons signaux, par exemple la perspective de faire du lycée de l'Estuaire de Blaye l'établissement support d'un campus des métiers et des qualifications en maintenance technique des environnements sensibles. L'équité territoriale est encore consolider les antennes universitaires et pas seulement comme des laboratoires pédagogiques de niveau Bac + 3, il faut marteler qu'à l'heure de la révolution numérique qui grignote les emplois de classes moyennes et supérieures, le niveau Bac + 5 devient le minimum requis. Il faut donc s'appuyer sur la spécificité des territoires pour y créer des filières de haut niveau. Nous sommes donc définitivement convaincus que l'enseignement supérieur et la recherche doivent être des outils du développement équilibré des territoires. Gageons que le futur SRESRI saura prendre en compte cette dimension. Ce chapitre du Budget, Monsieur le Président, chers collègues, contient donc de bonnes résolutions, auxquelles nous ne pouvons que nous associer. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci de votre appui.

Je reprends les mêmes votes, sauf le MoDem qui vote ce chapitre.

Ce chapitre est donc adopté.

ENSEIGNEMENT
CHAPITRE 902 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 932 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENSEIGNEMENT

902 en investissement – 932 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur culture, sports, loisirs.

M. DRAPRON. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, dans ce Budget, on constate la sanctuarisation du Budget culture autour de 87 M€, mais il reste encore beaucoup d'interrogations dans le travail de concertation pour la redéfinition de la future politique culturelle de la Nouvelle-Aquitaine. Nous saluons la mise en place de la conférence territoriale de la culture, mais nous notons aussi les interrogations des professionnels du secteur, comme le SYNAVI, le Syndicat des Acteurs du Spectacle Vivant qui alerte sur la disparité des pratiques institutionnelles et des dispositifs de soutien à la culture, ce qui nous inquiète. Aussi, nous aurions pu espérer une huitième priorité pour la culture, en inscrivant noir sur blanc que des indicateurs seront mis en place cette année pour éviter une fois de plus le sentiment d'iniquité sur les territoires.

Concernant le sport, nous prenons acte de la nouvelle charge liée au transfert des CREPS de Poitiers et Talence, pour lesquels nous veillerons au bon investissement dans nos infrastructures et surtout dans le temps. Nous sommes convaincus que l'investissement dans nos infrastructures permettra d'attirer non seulement les fédérations sportives, mais aussi de créer de nouvelles recettes pour les CREPS, avec l'accueil dans nos établissements de sport loisirs ou de sport d'entreprise qui se développe, par exemple. Pour le sport dans sa généralité, nous partageons avec le CESER ses inquiétudes car on ne retrouve pas dans ce Budget la volonté de soutenir l'accès au sport pour le plus grand nombre (le sport pour tous, le sport santé ou le sport handicap). On ne retrouve pas non plus la conférence territoriale du sport, déjà installée, qui montre dans ses débats des objectifs souhaités par une majorité des participants, comme l'harmonisation des dispositifs d'aide aux clubs dont beaucoup attendent encore l'instruction de leur dossier pour la saison 2016-2017, ou encore la volonté de faire, pour 2017, l'année du sport féminin.

Le groupe UDI est très attentif au développement du sport féminin en Nouvelle-Aquitaine, comme nous l'étions déjà, pour un certain nombre d'entre nous en Poitou-Charentes, et nous avons le sentiment, peut-être à tort, que l'exécutif régional ne partage pas cette volonté, même si je dois dire pour être honnête, que Nathalie LANZI a toujours dit vouloir et soutenu le sport féminin. Aussi, nous aurions souhaité, plutôt qu'une timide mise en avant du sport féminin, qu'au contraire l'on inscrive en fil rouge le sport féminin priorité régionale dans l'harmonisation des futurs dispositifs d'aide aux clubs régionaux. Le sport représente plus d'1.5 millions de licenciés, 18 000 clubs, nous leur devons plus qu'un petit chapitre dans ce Budget, nous leur devons une attention toute particulière et surtout, nous leur devons l'urgence de mettre en place une véritable harmonisation des dispositifs sur tout le territoire, car ils l'attendent. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - On ne s'est pas répété, ni sur le sport féminin, ni sur la conférence du sport, ni sur la conférence de la culture, mais il n'y a pas de souci. Ni le club qui est dans votre commune sur le sport féminin, mon cher collègue.

M. DRAPRON. - J'en suis ravi.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, ce BP 2017 a prétention, sur cette deuxième année de la mandature, à porter des projets et des investissements de long terme, au bénéfice de tous les territoires et de leurs habitants. Les élus du groupe MoDem et apparentés reconnaissent l'engagement volontariste en faveur de la culture et du sport. Nous remarquons avec satisfaction l'adhésion de la Nouvelle-Aquitaine à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et votre souhait, Monsieur le Président, de l'intégrer au sein des politiques sectorielles de notre Région.

Nous saluons également la création de la Direction de la jeunesse. Pour autant, nous ne pouvons pas vous exonérer de tout reproche. L'année dernière, je vous appelais ici, à l'occasion du débat du BP, à un engagement fort dans le soutien à la santé publique et à la santé environnementale. Nous sommes la première Région agricole d'Europe et à ce titre, nous avons des obligations. Vous n'ignorez pas l'enquête Agrican (pour agriculture et cancer), étude de cohorte conduite par la MSA sur la santé de 180 000 agriculteurs français, et l'observation du réseau Phyt'attitude. Leurs conclusions nous confirment qu'une exposition chronique aux produits phytosanitaires ou chimiques, engendre une augmentation significative du nombre de maladies neurodégénératives (maladie de Parkinson, sclérose latérale amyotrophique), de cancers (vessie, gorge, prostate, cerveau), d'hémopathies (lymphome, leucémie) et de stérilité. Nous souhaitons, Monsieur le Président, un partenariat et une collaboration plus engagés du Conseil Régional, avec l'ARS, avec l'Observatoire Régional de Santé, avec le Registre des cancers, pour l'édition du baromètre santé-environnement et pour la conduite d'actions concrètes permettant d'infléchir ces mauvais indicateurs de santé publique.

Nous sommes surpris de constater l'apparente difficulté que pose la thématique santé à notre Assemblée. Vous l'inscrivez dans l'intitulé de la troisième priorité régionale, vous lui consacrez un vote spécifique et la santé ne bénéficie d'aucune phrase explicative dans ce document. Nous souhaiterions pouvoir consulter un rapport exhaustif, qui recense et rassemble les projets et les actions en santé de notre collectivité, parce qu'elles sont conduites, me semble-t-il. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez raison sur la globalisation de la réflexion santé. Françoise JEANSON est en train de travailler sur un dispositif, nous avons déjà réuni tous

les clusters santé de la grande Région. Je compte, le moment venu, sur votre soutien, que je prends ici comme un engagement car il est évident que nous aurons, sur le plan d'un certain nombre de pratiques, y compris dans l'agriculture, des modifications notables à avoir, que ce soit sur les perturbateurs endocriniens, que ce soit sur les phytosanitaires, que ce soit sur la sortie d'un certain nombre de types de traitements. Mais il faut que l'on soit capable de répondre aux besoins des agriculteurs, de leur existence, de leurs revenus et des territoires. Je suis le premier à être totalement conscient de cela, cela nécessite un modèle complètement différent.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Même vote.

Est-ce que le MoDem vote pour ou s'abstient ?

Vous votez pour.

**CULTURE SPORTS ET LOISIRS
CHAPITRE 903 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 933 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre CULTURE SPORTS ET LOISIRS

903 en investissement – 933 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE** : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur santé et action sociale, même vote ?

SANTE ET ACTION SOCIALE
CHAPITRE 904 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 934 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SANTE ET ACTION SOCIALE

904 en investissement - 934 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés,

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur aménagement des territoires.

Mme ABELIN. - Monsieur le Président, nous avons lu avec plaisir ce matin dans La NR que vous souhaitiez rassurer la Vienne. Monsieur le Président, en cette veille de Saint-Valentin, vous savez bien qu'il n'y a pas d'amour sans preuves d'amour.

M. LE PRESIDENT. - Je vous prie mes chers collègues de nous laisser tous les deux... Enfin une bonne nouvelle.

Mme ABELIN. - Or, il faut bien avouer Monsieur le Président, que si Poitou-Charentes était une Valentine, vous auriez commencé votre histoire commune sous des hospices agités. Vous lui avez d'abord expliqué qu'elle était une mauvaise fille bien dépensière, puis lui avez retiré l'alliance du FRIL, avez modifié unilatéralement certains aspects du contrat de mariage CRDD, puis avez supprimé la nuit de noces romane. Et tout cela sans que la mariée n'ait pu entrevoir ces suppressions dans vos déclarations d'amour préalables au mariage électoral.

Nous ne nous accrochons pas à des dispositifs en Poitou-Charentes puisqu'aux dispositifs, nous préférons les territoires et leurs habitants. Nous comprenons les impératifs budgétaires nés notamment de la situation picto-charentaise, mais nous voulons attirer votre attention. Tout comme l'a fait Joan TARIS ce matin, nous réitérons, beaucoup de territoires se sentent abandonnés par la Région aujourd'hui. Ils ne doivent pas être la variable d'ajustement. Cette année, les refus de mobiliser l'enveloppe CRDD sur les projets proposés par eux se sont succédés, et la réponse de vos services en Commission nous

disant que les enveloppes étaient déjà souvent utilisées ne nous convainc pas. Je me contenterai de parler des territoires que je connais le mieux, mais je suis sûre que cela pourrait être élargi à d'autres. Pour Châtellerauld et le grand châtelleraudais, cette année, 13 demandes refusées au titre du CRDD, alors qu'il reste plus d'1.2 M€ sur l'enveloppe. Seulement 114 000 € versés, or, les communes du grand Châtellerauld ont besoin de la Région, non pas pour des salles polyvalentes Monsieur le Président, mais bien pour des entreprises de pointe, je pense à Thalès pour laquelle je vous sollicite officiellement aujourd'hui, mais aussi pour toutes les TPE-PME du territoire, leurs commerces, les aménagements touristiques de ville, la politique de la ville, le pôle mobilité. Le pays loudunais, situé tout juste à côté, aura aussi besoin de votre aide pour ses Maisons de santé, pour les grands équipements et les entreprises. Toutes ces agglomérations, toutes ces communes travaillent dur, ont des projets structurants. Avec qui allez-vous contractualiser Monsieur le Président ? Le faire avec ces CDC et ces agglomérations serait, selon nous, l'échelle adaptée au développement territorial. Nous comprenons que les priorités d'intervention puissent être différentes du dernier mandat, mais il est urgent de les clarifier pour apporter des réponses positives sur ces projets.

Dans ce contexte, le Budget que vous présentez, comme l'a dit Joan ce matin, n'est pas très rassurant : - 15 % pour le fonctionnement, - 22 % pour l'investissement sur les lignes aménagement du territoire, - 10 % pour la politique de la ville. Lorsque nous nous sommes interrogés en Commission sur cet aspect, il nous a été répondu que les politiques sectorielles permettraient de compenser cette baisse. Nous appuyons nous aussi la demande de Joan TARIS sur les indicateurs de priorités territoriales et nous réitérons une proposition que nous avons faite en Commission, nous pensons qu'il est urgent de mettre en place un tableau de bord des crédits alloués et mandatés sur l'année 2016, puis sur l'année 2017, par territoire. Cela permettrait d'avoir une vision globale et piloter la politique contractuelle en complémentarité avec les volets sectoriels. Cela permettrait aussi d'objectiver la situation, après des signaux qui ont été vécus par beaucoup comme des punitions. Au-delà des outils de pilotage, la loi NOTRe donne aux Régions non seulement la compétence d'aménagement mais aussi celle d'égalité des territoires. Ce Budget ne répond a priori pas à cet impératif, il nous faut un signe fort pour ces territoires. Monsieur le Président, nous avons entendu avec plaisir vos déclarations, nous attendons maintenant vos preuves d'amour.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de passer au vote, je vais redire ce que j'ai dit 1000 fois : je ne porte pas une politique d'égalité des territoires. Je ne veux pas porter une politique d'égalité des territoires, je ne porterai pas une politique d'égalité des territoires, parce que les

territoires sont inégaux, parce que passer un Baccalauréat ici ou à Henri IV à Paris n'a aucun sens.

M. LE PRESIDENT. - Non mais vous avez parlé d'égalité, donc il faut que nous aidions plus les territoires qui en ont besoin.

Deuxième argumentation, je voudrais et je pense que j'y réussirai dans le cours de ce mandat, il faut que vous vous désintoxiquiez de cette politique de saupoudrage qui a été celle de politiques qui ont amené le Conseil Régional de Poitou-Charentes à avoir des difficultés.

M. LE PRESIDENT. - On ne peut pas dénoncer les politiques qui ont flambé, et vouloir les maintenir. Il faut choisir.

M. LE PRESIDENT. - Non, pas du tout, et puis on voit bien que tout le monde était un peu « gavé » à ce genre de politiques parce que tout le monde les réclame aujourd'hui, c'est ce que vous venez de faire Madame ABELIN.

Mme ABELIN. – *[intervention hors micro inaudible]*

M. LE PRESIDENT. - Les Nuits romanes, même si certaines ont continué, ce qui a montré que la Région n'avait pas besoin de les accompagner, les CRDD, le FRIL, les toitures, nous les remplaçons par des politiques qui vont couvrir l'ancienne Région.

Troisièmement, aucun territoire n'est abandonné et surtout pas du côté des entreprises, surtout pas du côté des entreprises, mais pas avec une politique qui visait à favoriser le recrutement d'un emploi ici ou là, non, par des politiques structurantes auprès des PME, auprès des TPE et auprès des ETI. Et si les grands Groupes, vous avez cité Thalès, pour lequel la Région est intervenue notamment dans ses projets avec Sagem - vous pouvez en témoigner – et qui va peut-être, avec Sagem, présenter un projet extraordinaire sur le site, la nouvelle Région n'y aura pas été pour rien. Nous faisons le travail. Sur les Maisons de santé, est-ce que le tableau de bord mois par mois a un sens ? Pardon de le dire, non, bien sûr que non. Le tableau de bord a un sens sur la durée, par rapport aux nouvelles politiques que l'on met en place, par rapport aux difficultés que les territoires peuvent avoir, je pense à Châtellerauld ou à Saintes, bien sûr qu'il faut que l'on soit plus fort dans ces domaines-là. Je ne veux pas relancer le débat.

M. LE PRESIDENT. - Je suppose que sur ce chapitre vous ne participez pas au vote dans ce domaine-là ?

Y a-t-il des modifications de votes ?

S'il n'y en a pas, nous maintenons les votes initiaux.

M. TARIS. - Contre pour le MoDem.

**AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
CHAPITRE 905 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 935 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

905 en investissement – 935 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté

M. LE PRESIDENT. - Sur la gestion des fonds européens, pas de remarque particulière ?

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS

906 en investissement – 936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est donc adopté dans les mêmes votes.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'environnement, mêmes votes ?

ENVIRONNEMENT
CHAPITRE 907 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 937 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENVIRONNEMENT
907 en investissement – 937 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur les transports, y a-t-il des observations ?

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, je ne vous étonnerais pas si je vous disais que notre opposition à ces deux projets que sont la ligne LGV au sud de Bordeaux et Pau-Canfranc, se poursuit, avec la même détermination. Les sommes concédées aux projets telles qu'indiquées dans le BP sont importantes, le numéro de programme 214-020 étant de 14 720 933 €, il semblerait, toute déduction faite, que les opérations de l'acquisition foncière et les études préalables à la DUP représenteraient près de 2 M€. C'est bien cher payé pour un projet dont on peut sérieusement douter de sa réalisation, surtout si les recours contre la DUP aboutissaient. Que deviendrait alors le foncier acquis ? Qu'avez-vous prévu ? Il serait intéressant que vous en fassiez part.

Pour ce qui concerne Pau-Canfranc, le numéro de programme 214-040 prévoit 7.540 M€, dont 7.140 M€ de solde des travaux de reprise des circulations ferroviaires, circulations d'ailleurs de trains quasiment vides, comme un reportage télévisé récent l'a révélé au grand public. Il est déjà bien loin le jour de l'inauguration et sa foule attirée à grand renfort de publicité par la gratuité du voyage inaugural. Nous attendons avec impatience le bilan d'exploitation annuelle de cette ligne, que nous ne manquerons pas d'analyser et de comparer à celui de la ligne d'autocar. Il s'avèrera alors que nous avons raison, Monsieur le Président, comme sans doute l'étude socio-économique que vous nous dissimulez avec constance, vous en avez déjà averti.

Je regrette également le manque d'ambition de ce Budget concernant le port de Bayonne, plus particulièrement pour la zone de Blancpignon, rien sur la construction du quai Gomez, rien sur les outillages nécessaires à une bonne utilisation des quais, avec le renfort d'une grue supplémentaire à la GR 11, rien non plus concernant la démolition et la

reconstruction d'un hangar de stockage, le hangar E, qui menace ruine. De même, rien de prévu rive droite concernant la déviation de la RD 309, deux de ces projets étant répertoriés dans le schéma départemental d'aménagement du port de Bayonne. Je vous remercie.

Mme DELATTRE. - Merci Monsieur le Président. Si j'interviens sur ce chapitre transport, c'est à titre personnel. Au-delà des différentes réserves que j'ai pu émettre tout au long de l'année 2016, que ce soit en matière de reconduction des conventions TER, de la nécessité d'une offre globale de desserte ferroviaire, en cohérence avec le TER et les transports interurbains, ou encore en ce qui concerne la régionalisation des grands ports maritimes, c'est sur un sujet qui me touche et sur une conviction très personnelle que je souhaitais m'exprimer aujourd'hui. Ce sujet est celui du « serpent de mer » des lignes LGV GPSO. Serpent de mer auquel des désaccords entre la « carpe » Socialiste et le « lapin » Ecologiste font appel dans le débat de façon récurrente. Page 107 du rapport de présentation du Budget, vous écrivez : « l'étude du prolongement de la LGV Paris-Bordeaux pour relier Toulouse et l'Espagne revêt également des enjeux importants ». Alors pourquoi avoir retiré par deux fois la délibération relative à cette étude de l'ordre du jour de nos Assemblées ? Craignez-vous un débat public ? Il faut ouvrir ce débat. L'impact du projet sur le bassin versant du Ciron et sur les vignobles des AOC Sauternes et Barsac est réel - et je ne vis pas très loin Monsieur le Président, contrairement à vous -. Le débit et la température des eaux du Ciron, nécessaires au développement du botrytis cinerea, seront affectés par les travaux pour construire de nombreux, de très nombreux, de trop nombreux ouvrages de huit mètres de hauteur dans ce paysage.

Ensuite, la rentabilité de ce type de projets est systématiquement surévaluée. Depuis 2008, la fréquentation du TGV stagne et je ne pense pas que les tronçons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax apportent un nombre considérable de nouveaux voyageurs, en tout cas, pas de nature à atteindre les chiffres annoncés. Dans son rapport d'octobre 2014 intitulé « la grande vitesse ferroviaire », un modèle porté au-delà de sa pertinence, la Cour des Comptes liste ses recommandations. Je n'en retiendrai que trois :

- Faire prévaloir l'évaluation socio-économique des projets de LGV annoncés. La DUP accordée en juin dernier par le Gouvernement ne va pas précisément dans ce sens.

- Deuxième point, ne décider du lancement des études préliminaires qu'après la prise en compte par une décision interministérielle formelle des perspectives de financement du projet d'infrastructures et la répartition entre les acteurs. Nous en sommes loin Monsieur le Président, puisque vous allez, sur de l'acquisition foncière, sans attendre le rapport de la mission confiée à l'IGF et au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

- Troisième point, concentrer en priorité les moyens financiers sur l'entretien du réseau par rapport au projet de développement et améliorer le pilotage de la prestation d'entretien du réseau ferroviaire par le gestionnaire d'infrastructures. Nous connaissons la situation extrêmement détériorée à la fois du réseau et du service fourni par la SNCF. C'est pour moi l'occasion de réaffirmer mon soutien à vos bras de fer avec la SNCF sur ce sujet, mais de grâce, ne soyez pas naïf sur l'offre que présentera au final la SNCF. Nous aurons déjà du mal à assurer un certain nombre de dessertes sur la LGV Tours-Bordeaux alors que de nombreuses collectivités locales se sont engagées financièrement dans l'espoir d'un arrêt. En 2017, malheureusement, nombre d'entre elles ne regarderont que passer les trains.

Vous avez, pour beaucoup ici, dans la majorité régionale, adopté dans le Schéma commun de desserte ferroviaire en 2015, sous l'ère des trois ex-Conseils Régionaux Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, des orientations qui s'inscrivent dans un contexte de vigilance particulière à manifester sur l'état du réseau ferroviaire et sur le niveau des offres ferroviaires nationales TGV et intercitys. Alors assurons-nous donc tout d'abord d'entretenir le réseau existant. Renaud LAGRAVE, en Commission, nous citait des exemples très préoccupants. Le maillage ferroviaire existe mais il faut lui redonner vie. C'est vers cet objectif que devrait tendre toute la politique régionale des transports, plutôt que de perdre son temps en recours inutiles contre des lignes de bus par exemple, privées, qui, ne vous en déplaît, rendent service à de nombreux usagers au budget modeste. La justice sociale n'est pas briser ce genre d'initiatives. Je n'ai pas peur d'affirmer que la LGV GPO n'apportera pas le développement économique des territoires ruraux tant attendu. Où est donc l'intérêt général d'un tel projet ? Etes-vous prêt à engager le contribuable néo-aquitain dans un projet dont le coût grimpe d'année en année ? Selon les estimations de 5 à 6 milliards d'euros à l'origine, vous parlez de 9 milliards d'euros aujourd'hui.

Pour ma part, je suis aux côtés des viticulteurs, des sylviculteurs, des ruraux, des petites communes, pour défendre leur territoire et leur terre nourricière. La viticulture est le premier secteur agricole de Gironde et représente 30 000 emplois et des retombées économiques non négligeables pour tout le territoire néo-aquitain. Je suis également dans la vigilance quant à la pertinence des fonds publics vis-à-vis des contribuables. Alors l'aménagement du territoire, oui, mais l'irréversible destruction de notre terre et les projets pharaoniques non financés, non. Pour toutes ces raisons et en conscience, je voterai donc personnellement contre ce chapitre transport. Le groupe UDI, le moment venu en débat, s'il a lieu, arrêtera sa position.

M. LE PRESIDENT. - Merci. On avait prévu des interventions courtes, d'autant, chère Nathalie, que votre intervention, vous l'avez dit, je ne suis pas naïf, est personnelle.

Mme DELATTRE. - C'est cela, mais je souhaitais le faire remarquer parce que nous n'avons pas eu de débat comme je vous l'avais dit Président.

M. LE PRESIDENT. - Quand on fait une intervention personnelle, je souhaite que les Conseillers Régionaux aient des interventions régionales, je comprends que vous soyez émue pour des raisons de la viticulture, pour des raisons personnelles liées à la viticulture dans le Sauternes, je pense que cela méritait une discussion plus courte.

Mme DELATTRE. - Monsieur le Président, cela méritait tout un débat, je pense que la discussion...

M. LE PRESIDENT. - Nous aurons ce débat.

Mme DELATTRE. - J'avais juste une remarque sur la Médoquine...

M. LE PRESIDENT. - Il y avait quatre minutes ma chère Nathalie, quand même.

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Dans ce chapitre transport, je voudrais évoquer par exemple la question du matériel roulant et ce que l'on appelle les trains du quotidien. Tout d'abord, nous saluons avec soulagement et avec plaisir l'achèvement de la modernisation du parc de matériel ferroviaire, avec la livraison qui est annoncée, celle des dernières rames, d'ici le mois de juin si j'ai bien lu le rapport. Cependant, nous déplorons l'état des lieux des trains du quotidien. Vous l'avez dit vous-même ce matin Monsieur le Président, un cadencement catastrophique, des horaires trop tardifs pour les travailleurs du matin, pas assez de trains assez tard pour les travailleurs qui rentrent tard le soir, et tout cela génère plus de déplacements en voiture, plus de pollution, plus de risques d'accidents, plus de routes à entretenir pour ceux qui en ont la charge.

Je voudrais dire un mot pour les personnes à mobilité réduite car nous déplorons aussi, et c'est très important, l'extrême lenteur de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée, je cite les termes du rapport : « ce Schéma vise à rendre accessibles aux personnes handicapées les arrêts prioritaires d'ici 2024, pour les transports ferroviaire. » C'est vraiment désolant – et le mot est faible – je me demande ce que pensent les personnes à mobilité réduite justement, qui vont entendre que leur accessibilité est prioritaire pour 2024.

Pour les routes, vous avez choisi d'investir dans certains départements, pour certaines routes, mais pas tous. Où est l'équité ? Pourquoi rien dans les P-A, et en particulier rien pour la RN 134, dans la Vallée d'Aspe, RN si dangereuse où l'on déplore trop souvent des accidents très graves, notamment avec des camions ? Mais en revanche, vous n'attendez pas pour votre priorité à vous, la poursuite de la reconstruction de la ligne entre Bedous et Canfranc. Plus de 7 M€ appelés en 2017. Nous sommes contre le prolongement de la ligne

du petit « tchou-tchou » diesel de Bedous à Canfranc. Pourquoi ? Pour trois raisons en particulier...

Mme SEMAVOINE. - Vous le faites très bien.

- Premièrement, parce que depuis l'inauguration cet été, l'inauguration du tronçon Oloron-Bedous, après une saison estivale qui a promené, selon votre propre témoignage Monsieur le Président, de nombreux touristes, pour aller acheter leur fromage au marché de Bedous, et bien le vent d'automne a balayé les feuilles mortes et les nombreux touristes et le petit « tchou-tchou »... Allez-y.

Mme SEMAVOINE. - Diesel, ne voit quasiment plus personne. Je l'ai même lu dans la presse, donc je ne suis pas allée vérifier par moi-même, mais je fais confiance à la presse locale qui est allée vérifier elle-même. C'est bien la preuve que ce petit train n'est qu'un petit train touristique, donc saisonnier, pour promener des estivants au-delà du mythique col du Somport. Pour aller acheter quelques bouteilles de Rioja à Canfranc, nous n'avons pas besoin d'engloutir des millions d'euros pour quelques kilomètres de voies ferrées.

- Deuxièmement, nous ne sommes toujours pas d'accord parce qu'un petit train vide signifie du déficit pour la SNCF. Or, c'est la Région qui rembourse le déficit de la SNCF, en plus de financer cette ligne qu'elle n'avait pas à financer.

- Troisièmement, parce que vous nous demandez de voter en 2017, dans le cadre de Canfrancus II, 127 000 € de crédits de paiement pour la réalisation d'un Livre Blanc et la refonte du site internet pour la démarche de concertation sur la reprise des circulations ferroviaires entre Pau, Canfranc et Saragosse, alors que vous avez toujours refusé, et vous refusez encore, de rendre publics les résultats de la première étude financée par la Région pour le tronçon déjà construit d'Oloron à Bedous.

Alors voilà, sur ce petit « tchou-tchou », des économies que nous pourrions faire. Cela étant, je vous confirme ce que j'ai déjà eu l'occasion de vous dire Monsieur le Président, je tiens à saluer les efforts que vous déployez, conjointement avec le Gouvernement d'Aragon, pour aller chercher des financements européens pour financer des études dans le but affiché de convertir cette ligne aujourd'hui touristique - c'est ainsi que je la qualifie en tout cas – en véritable axe ferroviaire international de transport de fret et de voyageurs. Aussi, si un jour vous réussissez à obtenir de l'Europe qu'elle soutienne financièrement, non seulement des études, mais aussi les travaux d'aménagement de cette ligne, lui donnant ainsi son label de développement économique pour notre Région, en liaison internationale avec l'Espagne, et bien ce jour-là, nous pourrions réviser notre position, mais pour le moment, votre refus de transparence sur la première étude, assorti au manque de garantie sur un financement

européen, que ce soit pour des études ou la réalisation du projet, font que pour le moment, nous sommes opposés à la suite des opérations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un peu contradictoire mais bon. Je ne comprends pas bien ma chère. Sur les problèmes de routes...

S'il vous plaît, pas 36... Joan, enfin. On est reparti.

Je veux juste dire à Monique SEMAVOINE, la bataille que nous avons menée ici-même, qui est une bataille qui était partagée par beaucoup de monde - y compris par quelqu'un que vous connaissez bien et que vous accompagnez - était la liaison Bordeaux-Pau. On l'a fait, on a avancé l'argent, y compris pour le contournement d'Aire-sur-Adour. Et je crois que c'est grâce à la Région que cette voie est maintenant réglée et que la quantité de morts qu'il y avait sur la route traditionnelle a disparu, y compris d'ailleurs avec les compensations environnementales. Aujourd'hui, nous sommes, sur l'ancienne Région Limousin ou l'ancienne Région Poitou-Charentes, avec des défis de relations intercités innommables. La relation entre Limoges et Poitiers est insupportable, la relation entre Limoges et Angoulême est insupportable. C'est sur ces lignes-là que nous ferons porter l'effort. Plus vous dispersez cet effort, moins vous avancez les axes structurants qui seuls, sont sous notre responsabilité.

Mme MOEBS – Monsieur le Président, chers collègues. Comme dans les mandatures précédentes, le groupe Ecologistes et Citoyens votera contre le chapitre transport dans son ensemble, puisque le vote du Budget a lieu chapitre par chapitre et non ligne par ligne, et qu'il est donc impossible pour notre groupe de faire des votes différenciés pour les lignes budgétaires allant dans le bon sens, comme celle des TER, des autres lignes budgétaires concernant les LGV et le transport aérien, qui ne concourent pas aux valeurs et objectifs de transition écologique, énergétique et sociale que nous portons.

Notre groupe reste donc opposé fermement au financement des LGV, que ce soit pour la Bordeaux-Tours ou pour la GPSO. Certes, la Bordeaux-Tours sera inaugurée prochainement et placera Paris à deux heures de Bordeaux, mais à quel prix environnemental et financier ? Son exploitation aggravera en outre davantage le déficit de la SNCF, du fait des péages élevés que celle-ci devra payer au concessionnaire. De plus, on constatera très vite que les territoires ruraux traversés ne profiteront absolument pas de cette infrastructure qui amplifiera la métropolisation au profit des grands centres urbains.

Quant à la GPSO, tous les feux sont rouges pour signifier qu'il faut arrêter ce convoi-fantôme qui va dans le mur. Que ce soit la Cour des Comptes ou la Commission d'enquête publique qui ont émis des avis défavorables sur ce projet, le bon sens voudrait que l'on arrête là les frais au niveau des études et acquisitions foncières, et que l'alternative à ces

LGV, c'est-à-dire la rénovation et modernisation des lignes existantes, soit réellement prise en compte pour un résultat au final sensiblement équivalent en termes de durée de parcours, mais avec un coût bien moindre. D'ailleurs, si nous baptisons ce convoi de « fantôme », c'est que l'argent pour le financer n'existe pas actuellement et n'existera sans doute jamais. Le prochain Gouvernement doit avoir le courage de mettre fin à cette chimère. N'oublions pas non plus qu'il y a eu des recours devant le Conseil d'Etat contre la DUP et qu'il serait prudent d'attendre le jugement.

A ce propos, nous voulons mettre en exergue que les requérants ne sont pas simplement des associations qui seraient contre le progrès de la vitesse, mais aussi, dans ces requérants, il y a des communes, des intercommunalités, des fédérations professionnelles telles que celles des agriculteurs, des sylviculteurs, ainsi qu'également des fédérations de chasseurs. Ce qui prouve bien que ce n'est pas une opposition de quelque association qui serait jugée extrémiste, mais bien une opposition réelle de la société civile à prendre en considération.

En ce qui concerne le transport aérien, nous attendons avec impatience la nouvelle stratégie régionale qui devra clarifier et rationaliser, en termes d'aménagement du territoire, les dessertes aéroportuaires régionales et leur complémentarité avec les autres modes de transport. Là aussi, il faudra voir le courage de stopper la concurrence aberrante entre aéroports régionaux, pour capter le trafic majoritairement low cost.

Pour les autres lignes budgétaires, concernant le report modal, les ports, les TER, l'intermodalité, la régénération des lignes existantes qui vont permettre une optimisation des services des TER, nous nous félicitons des engagements forts de la Région car la demande des usagers est forte dans ce domaine. Nous insistons particulièrement à ce niveau sur la réouverture de la gare de la médoquine, qui est un élément essentiel pour donner toute son efficacité au chemin de fer de ceinture de l'agglomération bordelaise. Suite à la demande de la Région dans la dernière phase de l'étude de modernisation de la ligne du Verdon menée par SNCF Réseau, le projet de la Médoquine va être intégré. Le groupe Ecologistes et Citoyens demande donc de faire inscrire l'étude de cette réouverture dans le BS 2017 et engager un calendrier précis avec Bordeaux-Métropole pour cette réouverture. Et bien évidemment et pour conclure, nous soutenons- je l'ai fait – avec vigueur, la poursuite de l'opération Pau-Canfranc, pouvant aller jusqu'à terme à Saragosse. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je me vois mal quand même, parce que je suis adepte du report de la route au rail, considérer que l'on peut, sur des voies du XIXème siècle, même rénovées, sortir des camions de la route. Je me vois mal, là-dessus, dire aux concitoyens qui ont voté majoritairement pour ce projet, très majoritairement pour ce projet, on arrête. Vous

êtes punis, vous, du sud de l'Aquitaine, ou vous de Midi-Pyrénées, et vous à Midi-Pyrénées vous devez faire un aéroport si vous voulez être désenclavés, ou vous à Limoges, vous êtes condamnés à rester avec 4 heures et demi pour aller à Paris, avec des trains qui sont bloqués par les trains de banlieue, vous allez être bloqués là-dessus, et puis si jamais vous perdez Legrand, 2500 emplois, ma foi, ce sera de la faute de Legrand et pas de la faute de l'enclavement. C'est ce que dit le bon sens, ce que disent les gens, les uns et les autres. Et je le dis avec beaucoup d'amitié parce que j'aime bien le Pays basque - et je vois le hochement de tête de votre voisine – jamais le Pays basque n'a voté contre ma candidature en ayant à ce point soutenu la LGV. Jamais.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, quelques éléments de réponse...

M. TARIS. - Président, merci pour, à titre exceptionnel, cette deuxième intervention pour compléter les propos de Monique SEMAVOINE et plutôt pour saluer deux choses dans ce chapitre transport, et j'y associe en particulier mon collègue, voisin et ami, Michel VEUNAC, saluer la stratégie aéroportuaire, y compris en nous inscrivant en faux contre les propos qui viennent d'être tenus par le groupe Ecologistes. On a besoin d'une stratégie aéroportuaire et on a besoin d'aéroports qui participent à l'aménagement du territoire.

Et puis pour saluer également l'engagement de la Région dans les pôles d'échanges multimodaux, voilà une politique très intelligente, la multimodalité est l'avenir, c'est le transport de demain, c'est jouer sur les différents modes de transport et d'ailleurs, il est même à imaginer que la nouvelle compétence transport de la Région, celle qui vient de nous être transférée par l'Etat, va nous donner des moyens supplémentaires pour travailler sur cette modalité. Je veux en particulier, vous me permettrez de penser au territoire de Bordeaux-Métropole qui m'est cher, vous me permettrez de citer en particulier les pôles multimodaux de Pessac-Alouette, de Cenon et du Bouscat, sur lesquels on est soit sur les études, soit sur les travaux. Dans le cas du Bouscat, on a un tramway et une ligne D qui va arriver en 2019, il est extrêmement intéressant de la faire fonctionner avec une ligne de chemin de fer qui mettra la population de notre territoire à quelques minutes du campus universitaire. Donc vraiment, un satisfecit sur ce sujet des pôles d'échanges multimodaux, ce qui nous amènera, Michel VEUNAC et moi, à ne pas désapprouver et à s'abstenir sur ce Budget des transports.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, je m'attendais à défendre dans ce Budget des dossiers nouveaux tels le syndicat mixte transport, le transfert des TET, le système d'information multimodale, le transfert des transports scolaires et interurbains, on revient finalement au thème assez connu maintenant, mais il faut toujours faire de la pédagogie visiblement, sur un certain nombre de sujets et essayer d'expliquer, c'est bien de cela dont il

s'agit lorsque l'on vote le Budget. D'abord pour vous dire que par rapport aux questions qui ont été posées, notamment sur la LGV au sud de Bordeaux, on peut évidemment avoir des avis totalement différents selon de quel côté l'on se situe, mais il y a un côté sur lequel je vous demande de réfléchir et les uns et les autres, qui est évidemment l'axe européen. Tout simplement parce que lorsqu'avec le Président – et je n'étais pas le premier, beaucoup de mes prédécesseurs l'ont fait bien avant moi – nous nous rendons à la Commission européenne ou au Parlement européen pour discuter de cette taxe Atlantique, aujourd'hui, sur l'ensemble des cartes qui sont disponibles, c'est bien le rail entre Bordeaux et la frontière espagnole qui est affiché sur l'ensemble des cartes. Cela veut dire tout simplement que, comme j'ai tendance à le dire, peut-être trop, mais en même temps je le pense sur le fond, l'axe rhodanien a déjà ses aménagements, aujourd'hui c'est au tour de l'Atlantique, donc c'est notre tour. Et ce n'est pas uniquement la Nouvelle-Aquitaine qui décidera, c'est évidemment l'Europe qui, grâce à ses cofinancements et au travail qu'elle a déjà fait depuis de nombreuses années, pourra aider à ce que GPSO continue. Alors évidemment, il y aura un certain nombre de personnes qui finalement prendront des décisions qui leur appartiennent et qui sont tout à fait respectables.

Je veux juste apporter une réponse à ce qui a été dit il y a un instant par rapport notamment au Sauternes, ou au sauternais en l'occurrence, et dire que cette étude a été faite par la SNCF depuis maintenant plusieurs années, si mes informations sont bonnes, pour montrer qu'il n'y avait pas aujourd'hui de contre-indication notamment pour le passage sur ce territoire de la nouvelle Région. Ensuite, dire évidemment que le travail que nous faisons était dans ce Budget, c'est la continuation des acquisitions foncières, c'est extrêmement important parce que tout simplement si l'on ne fait pas cela, alors un certain nombre de personnes qui connaissent d'ores et déjà ce qui est aujourd'hui préétabli dans le cadre de la DUP, pourraient raisonnablement spéculer, qui faire d'autres choses avec ces terrains. C'est l'objectif que nous nous fixons collectivement. Il peut y avoir, ici ou là, des débats, je pense aujourd'hui que celles et ceux qui étaient pour cette LGV pour aller jusqu'à Bordeaux, doivent comprendre que maintenant, c'est la suite et le sud de notre Région qui est impacté, non pas uniquement pour la LGV, mais aussi pour les TER, mais aussi pour le fret, dont le Président a parlé il y a un instant, mais aussi pourquoi pas pour d'autres modes de transport demain.

Je ne vais pas refaire le débat sur Pau-Canfranc, on l'a eu en Commission, mais je veux juste dire qu'à l'heure où nous parlons, celles et ceux qui parlent de « tchou-tchou » et qui se moquent un peu de ce sujet, c'est leur problème. Je veux juste vous dire qu'aujourd'hui, la vision de la Commission européenne est simplement l'axe des Pyrénées et la traversée des Pyrénées, c'est de cela dont on est en train de parler aujourd'hui. Il faut que

chacun ici en prenne conscience et non pas uniquement la ligne Pau-Canfranc, parce que quand on regarde une carte géographique, vu de chez nous, certains pourraient dire cela ne sert à rien, vu de l'Europe et vu d'ailleurs sur le territoire national, il s'agit maintenant de la traversée centrale des Pyrénées qui est en jeu. Si l'on ne dépose pas le dossier, tel que cela a été fait il y a quelques jours et j'en profite pour remercier véritablement tous les services, tous les élus qui se sont mobilisés pour que l'on ait aujourd'hui un dossier, dont on attend la réponse au niveau de la Commission, mais qui serait éligible pour véritablement aller jusqu'à Canfranc et continuer après en Espagne. On aura la traversée centrale des Pyrénées, c'est de cela dont il faut que nous parlions.

Vous avez parlé du parc matériel, vous avez tout à fait raison, on a renouvelé 46 rames. Je rappelle que l'on est la seule Région à avoir une telle hauteur de commandes ces dernières années, nous avons aujourd'hui dix rames en commande, pour reprendre les trains d'équilibre du territoire entre Bordeaux et Lyon, pour ajuster encore le parc tel qu'il est aujourd'hui disponible, et demain, il y a un certain nombre de travaux qui seront faits, notamment dans les technicentres de la Région, pour réhabiliter un certain nombre d'anciens véhicules pour le parc de la Région. Il va de soi, et vous avez tout à fait raison, que tout le matériel que nous commandons est accessible au PMR et vous avez dit 2024, oui, mais je veux juste vous dire que nous sommes responsables d'un certain nombre de gares, on essaye de faire le travail, peut-être que cela ne va pas assez vite, mais que nous travaillons – et Joan TARIS l'a bien compris – avec les territoires, pour faire en sorte que sur tout le territoire il y ait des pôles d'échanges multimodaux qui, pour le coup, respectent, il n'y a même pas de discussion à avoir, l'accessibilité, partout où c'est possible. Quand nous avons ouvert deux haltes TER du côté de La Rochelle, à La Jarrie et à Aigrefeuille, elles sont accessibles quand on travaille avec les territoires et quand on met en place des PEM évidemment nous travaillons sur l'accessibilité.

Vous avez parlé des CPER et des routes. Je redis ce que j'ai déjà dit depuis très longtemps, mais qui est une réalité, les trois CPER ont été signés en 2015, il y avait des engagements en ex-Poitou-Charentes et ex-Limousin sur la partie routière, depuis je crois quasiment 1998 ou si ce n'est pas 1998 c'est le mandat d'après, il n'y a plus, dans les CPER, d'engagement de la Région sur les routes, et ce sera, je peux vous le dire, comme cela à l'avenir, tout simplement parce que le Président l'a dit et nous l'avons dit d'ailleurs au patron de SNCF Réseau la semaine dernière, il y a trop d'investissements ferroviaires sur le réseau, qui est finalement le nerf de la guerre, on peut parler de tout le reste, même de joli matériel, même d'accessibilité, même de billettique unique, si l'on n'a pas le réseau, on ne pourra rien faire. Donc cela veut dire qu'il faut continuer cet investissement, massivement, sur l'ensemble des travaux.

Enfin, dire un mot du dossier de la Médoquine puisque visiblement, c'est un sujet important. Vous dire tout simplement que la Région - contrairement à ce que j'ai vu d'ailleurs, paraît-il que les réseaux sociaux s'emparent de ce sujet maintenant - qu'a priori beaucoup d'élus qui sont dans cette salle, notamment les élus de la Métropole, savent que nous avons travaillé avec la Métropole, avec l'association Movable, pour faire en sorte que sur finalement la Métropole, nous puissions avoir de plus en plus de haltes TER ou de gares qui soient disponibles, et les études qui sont en notre possession depuis un comité de pilotage qui a eu lieu le 14 juin, un second le 10 octobre, je conviens que l'on ne va toujours pas assez vite, mais mettent en lumière le principe de la possibilité de créer ces haltes ou ces gares. Cela veut dire tout simplement qu'il faut travailler maintenant et c'est ce que nous avons demandé à SNCF Réseau – je n'ai coupé personne – d'avoir les éléments techniques qui nous permettent, nous, vous, et surtout la Métropole, de pouvoir prendre des décisions pour demain, à l'occasion notamment des travaux sur la partie sud de la Métropole et la sortie sud des lignes de la Métropole, pouvoir travailler dans la sérénité, sans polémique inutile, pour pouvoir faire en sorte que nous nous rapprochions de celles et ceux qui utilisent les TER. Vous avez compris que ce que nous venons de faire finalement, dans l'agglomération rochelaise, est ce que nous souhaitons faire sur l'ensemble des agglomérations qui voudront bien travailler avec nous, mais encore une fois, dans la sérénité et finalement en travaillant ensemble et pas contre les uns et contre les autres.

M. LE PRESIDENT. - Je crois que Renaud LAGRAVE vient de bien résumer, faire en sorte que les transports collectifs soient le plus convergent possible.

M. FREL. - Juste deux phrases sur ce que vient de nous apporter comme précisions Renaud LAGRAVE, rappeler que je ne sais pas s'il y a eu un vote ou un référendum sur la LGV, mais il y a eu une enquête d'utilité publique et il me semble que les 15 Commissaires-enquêteurs ont rendu un avis défavorable, sur lequel le Gouvernement, malheureusement, est passé outre.

Sur l'axe européen, une étude vient de sortir, mettant en cause l'avancée de l'Y espagnol, c'est un peu la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui à l'heure actuelle...

M. LE PRESIDENT. - On ne va pas refaire le débat ici, Lionel. Je parlais quant à moi de quatre élections successives où, devant les habitants de la grande Région ou de l'ancienne Région Aquitaine, j'ai affirmé des positions sur tous les territoires et que notamment sur le territoire du Pays basque, je n'ai jamais et à aucun moment, en dehors parfois d'une agression personnelle dont j'ai pu être l'objet à un moment donné, je n'ai

jamais été infirmé du souhait de la majorité de la population, de l'immense majorité de la population.

Quant à l'Europe, nous sommes en contact, pour des raisons, et d'ailleurs vous y participez, avec ce que souhaite l'Europe, l'Europe souhaite bien sûr que le réseau européen de transport rapide puisse se faire, de telle sorte que les habitants de l'Europe, et vous n'êtes pas contre, puissent être mis en contact les uns avec les autres. Et l'Europe tient son financement prêt, d'ailleurs je crois que c'est Monique SEMAVOINE qui parlait tout à l'heure des 127 000 € de Canfraneus, 67 % viennent de l'Europe.

J'ai les votes : le groupe Verts vote contre la partie LGV et ce chapitre.

Nathalie DELATTRE vote contre à titre personnel .

M. DIONIS DU SEJOUR. - Peut-être un mot d'explication de vote...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous êtes gentils les Verts, vous avez eu deux explications, tout va bien, c'est le Président qui décide. Explication très courte Président.

Juste pour dire que sur la question du secteur du vote transport, Nathalie DELATTRE a été très claire, elle s'est exprimée à titre personnel, le groupe UDI, lui, reste dans sa ligne de non-participation au vote. Nous souhaitons qu'il y ait un jour un débat sur la LGV et pas un débat à la sauvette dans le cadre de dix minutes ou de la demi-heure budgétaire. Il faut que l'on ait un débat avec un programme, un calendrier, un financement. Il faut aussi que l'on ait une position précise de l'Etat là-dessus, nous souhaitons ce débat-là et à ce moment-là, nous nous prononcerons. Pour être très clair là-dessus, on parle de ce débat depuis 25 ans à Agen, 25 ans que l'on nous amuse avec ce débat et donc ce débat, pour nous, est un débat stratégique et on ne l'expédiera pas comme cela. En l'occurrence, le groupe UDI ne se prononce pas sur ce chapitre, sauf Nathalie qui vote personnellement contre Président.

Et médoquine, puisqu'il y a eu des interventions, nous soutenons ce qui a été dit. Il semblerait quand même qu'il y ait une convergence sur le fait que l'on puisse faire des choses intéressantes sur Bordeaux-Le Verdon.

M. LE PRESIDENT. - Les choses avancent.

M. TARIS. - Nous sommes décidément dans un moment de finesse centriste, je le qualifierais comme cela, puisque le groupe MoDem et apparentés va, pour les raisons indiquées par Monique SEMAVOINE, voter contre ce chapitre, et Michel VEUNAC et moi-même nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT. - J'espère que Marie-Pierre LAREE réussit à tenir les comptes.

M. COLOMBIER. - Nous voterons contre cette ligne, Jean-Michel IRATCHET vous l'a expliqué, du fait de la Pau-Canfranc et de la LGV sud. Pour le reste, cela ne pose pas de problème. Donc nous voterons contre ce chapitre.

M. LE PRESIDENT. - Non-participation au vote de l'UDI sauf Nathalie DELATTRE.

Le MoDem plutôt contre sauf Michel VEUNAC et Joan TARIS.

Les Verts contre la LGV, aimeraient bien être pour le chapitre mais sont obligés de voter contre.

TRANSPORTS
CHAPITRE 908 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 938 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre TRANSPORTS
908 en investissement – 938 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV (sauf contre sur le chapitre relatif à la LGV/GPSO – Bordeaux Tours), Parti Radical de Gauche, Front National (sauf contre sur le chapitre relatif à la ligne Pau-Canfranc),
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme Delattre (Udi), Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)
- . **ABSTENTION** : M. Taris (Modem), M. Veunac (Modem)
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,;

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'action économique.

Essayons, mes chers collègues, il est 17 h 00, on n'a pas terminé le Budget.

M. HUSTAIX. - Sur le Budget de l'agriculture, Monsieur le Président, chers collègues. Lors de la séance plénière du 27 mai 2016, je vous avais alerté sur la situation dramatique de nos agriculteurs et sur le fait que la Région ne les aidait pas à leur juste valeur. Pour rappel, l'agriculture pèse 11 milliards d'euros, soit 7 % de notre PIB régional, et elle ne représentait qu'1.8 % de notre Budget pour 2016, soit quatre fois moins. Nous sommes aujourd'hui confrontés à une double crise : baisse du CA agricole d'environ 600 M€ et nouvelle grippe aviaire, cru 2017. La situation s'aggrave donc.

Or, lors de la Commission agriculture délocalisée à Périgueux, nous avons appris que malgré cette crise, la Région allait, par une politique de hausse des seuils et des plafonds,

consacrer 15 M€ de plus à l'agriculture dès 2016, soit une augmentation de 33 %. C'est exactement ce qu'au nom du groupe FN, nous vous avons demandé en mai 2016. Après un tel effort, nous redoutions une accalmie. Pas du tout, nous avons eu connaissance, le 6 février dernier, du Budget agriculture 2017, qui est annoncé en hausse de 15 %. + 15 %, c'est exactement ce que je vous demandais lors de la séance plénière de mai, c'est le chiffre qu'il faut pour doubler le Budget agricole d'ici la fin de la mandature. Monsieur le Président, c'est avec un réel plaisir que nous vous voyons arriver sur nos positions. Bien sûr, au nom du groupe FN et plus encore au nom de tous les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine, nous vous remercions. Vous avez placé l'intérêt des agriculteurs avant nos différences partisans et on ne peut que s'en réjouir. Alors pour marquer le coup, j'avais pensé vous faire un petit cadeau : une photo dédicacée de Marine, de Marion peut-être. Plus sérieusement, je serais ravi de vous accueillir chez moi, au Pays basque, où je vous montrerai comment nous concevons l'hospitalité. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci, vous avez bien fait de choisir la deuxième solution.

M. VEUNAC. - Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe se félicite de voir apparaître dans la stratégie filières, une filière propre à la croissance bleue, à l'économie de la mer. Nous nous félicitons que cette économie bleue soit reconnue comme filière à part entière. Cette économie nouvelle, dont le potentiel, vous le savez, est considérable, doit devenir un marqueur économique fort de la Nouvelle-Aquitaine, qui est un territoire maritime de premier plan. L'économie bleue, qui concerne à la fois la protection de l'océan et l'utilisation raisonnée de ses formidables et inépuisables ressources, est une économie qui est, par nature, au service du développement durable. Nous nous félicitons que la Nouvelle-Aquitaine s'engage résolument dans cette grande aventure scientifique, économique, écologique, technologique, qu'est l'économie bleue, et nous attendons avec impatience la création du cluster régional croissance bleue, qui permettra d'avancer sur ce dossier majeur.

M. LE PRESIDENT. - Merci, vous participez, d'une certaine manière, à ce projet, et je trouve que c'est bien.

Mes chers collègues, ce rapport est donc, avec les votes tels qu'ils ont été exprimés, le MoDem vote pour ?

Je vous remercie.

L'UDI ne prend pas part au vote.

LR non plus.

Le FN vote pour ou ne prend pas part au vote ?

Mme LANZI. - Les deux chefs sont sortis.

M. LE PRESIDENT. - Vous me le direz tout à l'heure.

ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est, de toute manière, adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur dotations et participations non ventilées, mêmes votes je suppose ?

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
CHAPITRE 922 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 942– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
922 en investissement – 942 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. -Sur dettes et opérations financières, mêmes votes.

DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 923 – EN INVESTISSEMENT

Vote sur le chapitre DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
923 en investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté

M. LE PRESIDENT. – opérations patrimoniales.

**OPERATIONS PATRIMONIALES
CHAPITRE 925 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PATRIMONIALES
925 en investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - adopté

M. LE PRESIDENT. -Sur transferts entre sections, mêmes votes.

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. -Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. -Sur imposition directe, mêmes votes.

**IMPOSITIONS DIRECTES
CHAPITRE 940 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre IMPOSITIONS DIRECTES
940 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. -Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. -Autres impôts et taxes, mêmes votes.

AUTRES IMPOTS ET TAXES
CHAPITRE 941 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre AUTRES IMPOTS ET TAXES
941 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Opérations financières, mêmes votes.

OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 943 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre OPERATIONS FINANCIERES
943 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Frais de fonctionnement des groupes d'élus, mêmes votes.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
CHAPITRE 944 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
944 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Provisions et autres opérations mixtes, mêmes votes.

**. DOTATIONS AUX PROVISIONS
CHAPITRE 945 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS AUX PROVISIONS
945 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté

M. LE PRESIDENT. - Prévisions sans réalisations - dis donc, je vais me faire entrer dedans sur ce titre – mêmes votes, il faudra que l'on m'explique ce que cela veut dire, parce que quand même prévisions sans réalisations...

M. LE PRESIDENT. - Je partage l'avis de... Il faudra que le maire de Périgueux m'informe de cela.

**PREVISIONS SANS REALISATIONS
CHAPITRE 950 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATIONS
950 en Investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Il y en a même deux dis donc, en investissement et en fonctionnement.

**VIREMENT
CHAPITRE 951 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 953 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre INVESTISSEMENT
951 en investissement – 953 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Virements, en fonctionnement et en investissement mêmes votes. Adopté,

M. LE PRESIDENT. -.Produits de cession des immobilisations.

**PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
CHAPITRE 954 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
953 en Investissement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix le vote global du Budget.

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Ce Budget 2017, et je vous en remercie, est donc adopté.

N° 2

Vote sur le «Budget Primitif 2017»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, parti radical de Gauche
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE A LA MAJORITE

BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS

M. LE PRESIDENT. - Sur le Budget annexe fonds européens, on a expliqué ce dont il s'agissait tout à l'heure, mêmes votes que tout à l'heure ?

**SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
chapitre 900 en Investissement – 930 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Gestion des fonds européens, mêmes votes que ce que les groupes ont annoncé.

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS
906 en investissement – 936 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **CONTRE** : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National,

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. - Transferts entre sections, mêmes votes.

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

Vote sur le Budget annexe Fonds Européens»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Adopté

BUDGET ANNEXE AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION

M. LE PRESIDENT. - Agence régionale de l'innovation, mêmes votes.

**SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DE CESSION DES IMMOBILISATIONS
chapitre 900 en Investissement – 930 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Action économique, on est toujours sur le Budget annexe, mêmes votes.

ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Transferts entre sections, mêmes votes.

TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National, : Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur le vote du Budget annexe agence régionale de l'innovation, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Vote sur le «Budget annexe Agence Régionale de l'Innovation»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Les républicains-CPNT, Front national/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie, ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ENERGIE
PHOTOVOLTAIQUE**

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant au Budget annexe service public local de production d'énergie photovoltaïque.

Y a-t-il d'autres votes que ceux qui ont été annoncés tout à l'heure, sur la section d'investissement et d'exploitation ?

Vote sur le Budget annexe Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce Budget est donc adopté.

BUDGET ANNEXE REGIE CINEMA

M. LE PRESIDENT. - Sur le Budget annexe régie du cinéma, mêmes votes que tout à l'heure ?

Vote sur le Budget annexe Régie Cinéma»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- **CONTRE** : Les républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front national/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT - Ce Budget annexe est donc adopté.

Mes chers collègues, la partie budgétaire vient donc de se terminer.

Mes chers collègues, il est exactement 17 h 00, après sept heures de débats, j'arrondis, démocratiquement acquis, le Budget 2017 est donc lancé. Merci beaucoup de la teneur de nos débats.

COMPENSATIONS DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFÉRÉES DES DÉPARTEMENTS À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU TITRE DES TRANSPORTS

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais maintenant, sur le transfert de compétence transport scolaire et transport intercités, passer la parole à Renaud LAGRAVE, pour lui demander de faire une présentation, dont j'espère qu'elle sera synthétique, et de nous faire à cet égard une performance.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, je vous propose d'aller de la 3 jusqu'à la 3k, en faisant une présentation de l'ensemble du dispositif. *[cf powerpoint de présentation p 241]*

Pour mémoire, la loi NOTRe prévoyait le transfert des transports interurbains et des transports scolaires aux Régions, à des dates différentes : transport interurbain à partir du 1^{er} janvier 2017 et le transport scolaire à partir du 1^{er} septembre. Depuis le mois d'avril de l'année dernière, 2016, nous avons entrepris un long travail de discussion avec les 12 Départements, pour d'abord essayer de comprendre le mieux possible ce qui allait être transféré à la Région, en transport interurbain et transport scolaire, ce n'est pas notre Histoire et ce n'était surtout pas des outils dont nous disposions à l'intérieur des Régions et de la nouvelle Région en particulier, et depuis le mois d'avril, j'ai eu le plaisir, avec d'ailleurs les élus à mes côtés qui travaillent avec moi et qui sont délégués auprès du Président, et évidemment les services, que je voudrais remercier, d'aller dans les 12 Départements discuter avec les 12 Présidents parfois, vice-Présidents, agents, DGS, que je voudrais évidemment saluer et remercier pour tout le travail et surtout pour toute la connaissance qu'ils nous ont apportée à l'occasion de ce transfert.

C'est très simple, au moment où nous devons reprendre ces compétences par la loi, il a été nécessaire que nous ayons un moment d'appropriation de ces nouvelles compétences et de discussions avec les Départements pour mieux comprendre le fonctionnement, tout simplement parce que les histoires n'étaient pas les mêmes, tout simplement parce que les méthodes n'étaient pas les mêmes, et finalement, d'un Département à l'autre, nous avons retrouvé des situations, des méthodes de travail, qui étaient totalement différentes. Ce qui fait que la discussion, les discussions ont été assez longues et je crois que cela le méritait parce que vous l'avez vu au niveau budgétaire, mais dans les faits, nous avons aujourd'hui une très grosse partie de notre Budget, je crois de mémoire qu'il va être aux alentours de 10 %, qui va concerner ces nouvelles compétences, transport interurbain et transport scolaire. On avait effectivement dans l'idée de pouvoir faire en sorte, puisque beaucoup des interventions appellent et notamment dans les Commissions, mais aujourd'hui aussi à ce

que nous ayons de l'intermodalité, le fait de récupérer les transports interurbains me paraît être indispensable pour pouvoir justement travailler sur ces questions d'intermodalité, avec demain les métropoles, les agglomérations, dans le cadre du syndicat régional de mobilité que nous allons créer lors d'une prochaine plénière, que l'on aura le plaisir de vous présenter à ce moment-là.

Aujourd'hui, il s'agit de vous présenter finalement le fruit du travail dont je viens de vous parler, qui a été amorcé en avril, discuté avec l'ensemble des Départements, un par un, puis avec l'ensemble des Départements au mois de juillet, à la fin du mois d'août, au mois de septembre, et puis à partir du mois de novembre, se sont tenues, à l'initiative de la CRC, les fameuses Commissions de transfert, dites CLECRT, auxquelles étaient désignés un certain nombre d'entre nous, et je voudrais remercier tous les élus qui se sont rendus disponibles pour que nous puissions avoir des CLECRT qui soient conclusives dans les délais qui nous étaient impartis. Je rappelle qu'il fallait avoir quasiment bouclé au 31 décembre et en quelques semaines, sous couvert de la CRC, nous avons réuni plusieurs fois, pour certaines, ces Commissions d'évaluation de transfert.

M. LAGRAVE. - Vous voyez sur cette petite présentation... - c'est assez... cela ne doit pas intéresser tout le monde mais ce n'est pas grave – nous avons fait un petit rappel de ce qui s'est fait lors de ces Commissions Locales d'Evaluation des Charges. Vous voyez que ces Commissions étaient finalement pour l'évaluation des charges transférées, avec cinq conventions qui le sont de manière définitive, et sept de manière provisoire. C'est aujourd'hui le résultat de ces discussions. Je vous rappelle que la loi a prévu un transfert des ressources de 25 points de CVAE à destination des Régions, des Départements vers la Région, pour pouvoir faire en sorte justement d'assumer ces nouvelles compétences. Vous voyez qu'il y a un mécanisme de compensation qui est prévu aujourd'hui par la loi et que nous avons appliqué, en accord avec l'ensemble des 12 Départements. À partir du 1^{er} septembre, vous avez remarqué que conformément à ce que je disais tout à l'heure, il n'y a qu'une seule date et c'est le résultat de la discussion avec les Départements, nous avons souhaité qu'à la fois les transports interurbains et les transports scolaires soient transférés à la même date, au 1^{er} septembre 2017, que nous ayons également en tête de garder la proximité de la gestion de ces transports scolaires. C'est la raison pour laquelle, les 180 agents qui vont être transférés à la Région resteront dans les locaux des Départements qui ont bien voulu conventionner avec nous pour mettre à disposition des locaux pour garder ces agents en proximité. Tout simplement, vous imaginez bien que par rapport à ce transport scolaire et à ce qu'il y a à faire notamment en milieu rural, il nous faut garder cette proximité et c'est ce qui a été demandé par les Départements, nous en avons tenu compte.

Les Départements nous ont également demandé de conserver le lien avec ce que nous appelons les AOT 2, c'est-à-dire les Autorités de Transport de niveau 2, les structures locales, typiquement (*inaudible*) scolaire, un syndicat scolaire, un RPI, une intercommunalité, qui aujourd'hui gèrent également le transport par convention avec les Départements. Nous allons donc, au 1^{er} septembre, nous substituer aux 12 Départements auprès des 1000 AOT 2, c'est-à-dire que tout simplement, là où il y avait des conventions entre les AOT 2 et les Départements, c'est la Région qui viendra signer à la place des Départements les conventions avec les AOT 2. Si sur vos territoires respectifs vous avez des structures de ce type qui sont peut-être inquiètes, sachez qu'à partir du moment où nous avons pris cette délibération, un courrier du Président de la Région va être envoyé à tout(e)s les Président(e)s de ces AOT 2 pour leur dire ce que je suis en train d'expliquer. D'ici au 1^{er} septembre, ce sont les Départements qui continuent à gérer les transports interurbains et les transports scolaires, il y a donc eu des conventions qui vont être signées pour que du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017, il puisse y avoir un remboursement des frais engagés par les Départements pour assurer ces transports pendant la durée des sept mois.

Sur le slide suivant, et c'est dans l'ensemble des rapports qui vous ont été envoyés, vous allez constater l'ensemble des accords qui sont intervenus Département par Département, sur les 12 Départements. Vous voyez que la somme de la CVAE transférée par les Départements est aujourd'hui une évaluation qui a été faite, conjointe entre les Départements et la Région, elle est à hauteur d'un peu plus de 285 M€, la charge transférée à 263 M€, un peu plus, et donc vous avez une attribution de compensation qui est évidemment la différence entre la charge transférée et l'attribution de compensation par rapport à 2017, qui n'est pas une année pleine, confère ce que je vous disais puisqu'il y a huit mois qui restent pour les Départements. Il conviendra d'ajuster tout cela dans les Commissions que nous allons continuer à avoir, dites de discussion de revoyure et sur un certain nombre d'applications de la loi, notamment sur la mise à disposition de personnels, sur la méthodologie, sur la manière dont on va travailler avec les opérateurs sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Région. Je veux tout simplement, à ce stade, saluer et remercier tout le travail qui a été fait, vous voyez le total mais c'est pour rappel par rapport aux délibérations que vous avez reçues, saluer tout le travail qui a été fait, je crois, en bonne entente avec les Départements. Tout simplement parce que je crois que l'intérêt qui était celui à la fois des Départements, mais celui aussi de la Région, était le service aux familles qui doit être le même au 1^{er} septembre 2017, comme il était auparavant sur l'ensemble des territoires.

Au 1^{er} septembre 2017, j'informe l'Assemblée et les Départements le rediront, rien ne changera dans la méthode et notamment par rapport à ce qui se fait aujourd'hui dans le

cadre du transport interurbain et du transport scolaire. Nous allons prendre en charge ces dossiers, les agents, au 1^{er} septembre, et il nous faut donc quelque temps pour pouvoir mettre en place de nouveaux règlements, reprendre les délégations là où il y en a, reprendre les marchés, reprendre finalement l'ensemble du travail qui est à faire et travailler sur une nouvelle tarification à l'échelle de la Région. Avoir également une réponse, que nous n'avons pas aujourd'hui, sur le reversement de la TVA pour la Région, c'est une inconnue qui pèse plusieurs dizaines de millions d'euros dans le Budget des transports scolaires, sur laquelle nous attendons aujourd'hui une réponse du Ministère des finances.

Voilà Monsieur le Président, ce que je voulais dire pour ces délibérations qui sont, je l'indique immédiatement pour que chacun ait en tête que nous retranscrivons dans les délibérations, l'accord qui est intervenu dans le cadre des CLECRT et surtout, et c'est là le plus important, nous reprenons, dans le cadre de ces délibérations, les arrêtés des Préfets de chaque Département qui ont été envoyés aux Départements, qui prennent en ce moment les mêmes délibérations que nous sommes en train de prendre aujourd'hui puisqu'il faut qu'elles soient identiques pour pouvoir faire en sorte que ce transfert se déroule au 1^{er} septembre. Il y a aujourd'hui nécessité d'avoir la même délibération prise en Région et en Département, les 12 Départements étant en train de délibérer, à l'instar de la Région aujourd'hui.

M. VANDENBROUCKE. - Merci de cette présentation claire sur un sujet difficile.

J'imagine qu'il y a des interventions. Un par groupe, on est d'accord.

Mme SEMAVOINE. – Merci Monsieur le Président, très brièvement, je voudrais juste exprimer notre satisfaction car il semble que la Région ait su trouver, avec chaque Département, à part un ou deux - mais cela devrait s'arranger bientôt, je l'espère – la bonne méthode et le consensus pour appliquer la loi NOTRe. Mais espérons que cela va s'arranger surtout pour le 40 et le 47. Vous allez me répondre. Il y a encore des inquiétudes dans nos rangs en tout cas.

Deuxièmement, c'est une autre inquiétude, d'un autre ordre, ce n'est pas une critique mais c'est une inquiétude pour l'avenir, vous allez peut-être pouvoir me rassurer car les futurs marchés à l'échelle de notre très grande Région pourraient peut-être faire de l'ombre aux petites entreprises locales de transport, qui représentent non seulement des emplois locaux, mais aussi une excellente connaissance du terrain, ce qui, en matière de transport du quotidien, est très précieux. Donc nous serons très attentifs sur l'avenir de ces petites entreprises locales. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci Monsieur le Président.

M. GAMACHE. – Monsieur le vice-Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord un petit mot pour introduire mon propos qui va être aussi très court, de remerciements à

Renaud LAGRAVE et aux services de la Région pour le travail accompli, avec une bonne collaboration, cela a été souligné, avec les Départements.

Une intervention pour émettre plutôt un souhait, un vœu sur la politique transport, notamment transport scolaire pour l'avenir, voire plutôt une proposition, une position en tout cas que notre groupe a, à savoir sur le fait que certains Départements ont fait le choix de la gratuité des transports scolaires lorsque d'autres demandent une participation aux familles, une participation que parfois les collectivités locales, notamment les communes, ont choisi de prendre en charge, se substituant au désengagement de certains Départements. Il y a donc une injustice devant ce traitement, injustice pour les familles, injustice pour les milieux ruraux et les communes rurales. On parle souvent de problèmes des milieux ruraux et je crois que l'on a là une politique sur laquelle l'on peut s'appuyer pour montrer notre volonté de favoriser les milieux ruraux. Si parmi les habitants du monde rural certains ont choisi de vivre à la campagne, un grand nombre aussi de nos concitoyens qui résident et viennent habiter dans nos campagnes, en milieu rural, n'ont pas forcément eu le choix, n'ont pas d'autres choix, parce qu'il y a des logements, des loyers plus faibles, parce qu'ils sont dans l'incapacité de s'insérer pleinement dans l'urbain ou le périurbain dans le cadre du monde du travail notamment, tout un tas de facteurs qui font que.

En même temps, les collectivités locales, en l'occurrence les communes rurales, sont aussi souvent celles qui sont les plus fragiles financièrement et qui malgré tout, font l'effort de prendre en charge le financement des transports pour ne pas laisser en marge leurs populations et voir se creuser les inégalités face à l'accès au transport scolaire et à l'école in fine. C'est donc pour éviter la double peine aux espaces ruraux qu'il nous faut avoir une politique effaçant les disparités entre tous nos concitoyens, où qu'ils se trouvent, et envers les collectivités rurales qui pallient finalement au désengagement des Départements. Pour ces raisons, il nous faut déployer les moyens pour aller vers la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble du territoire régional, c'est en tout cas le vœu que nous portons pour l'avenir. Merci.

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le vice-Président, mes chers collègues. Du fait de l'agrandissement géographique de nos Régions, imposé par votre Gouvernement, vos Gouvernements successifs, et surtout par l'Europe de Bruxelles, la loi NOTRe, contre laquelle nous nous sommes toujours opposés, nous considérons qu'elle détricote les institutions de nos pays, de notre pays et de nos territoires. Cette loi va à l'envers de ce qu'il faudrait faire : les contraintes de nos collectivités, l'éloignement de nos administrés des centres de décisions et d'informations. Cette loi ne concrétise pas non plus la mutualisation, qui avait été vendue aux électeurs lors du transfert des Régions. La mutualisation rendue nécessaire n'est toujours pas effective et nous ne savons rien. Que vont devenir les

fonctionnaires départementaux et les personnels qui dépendaient du Conseil Départemental qui traitaient ces questions de transport ? Vont-ils être en sureffectif et perdre leurs emplois ? Ce sont tant d'interrogations qu'ils se posent tous. A quelle sauce vont-ils être mangés dès le 1^{er} septembre 2017 ? Est-ce que leurs contrats de fonctionnaires départementaux vont être adaptés aux Régions ?

Nous sommes opposés à la mise à mort des Départements, à la stupide disparition de cette institution qui, avec la commune, sont les seules qui aient fait leurs preuves de bonne gestion du quotidien des administrés. Ce sont les seules, la commune et le Département, qui aient suscité l'intérêt de nos concitoyens, parce qu'elles sont proches d'eux. D'autant que le Département est doté d'une Assemblée, d'une Administration conséquente, et qu'il fut capable, pendant plus de deux siècles, de prouver son efficacité. Nous voulons pour notre part, élus du FN, ressusciter le Département et sachez, ou regardez bien avec attention, en cette période électorale, que nos compatriotes vont vraiment savoir pour qui voter car comme Marine LE PEN s'y engage en cas de victoire dans son sixième engagement présidentiel...

M. CHARBONNEAU. - Je ne vois pas en quoi vous avez à redire ou à gesticuler...

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur CHARBONNEAU, continuez donc et ne faites pas propagande nationale.

M. CHARBONNEAU. - Pourquoi est-ce que nos collègues ont à redire quelque chose ou à gesticuler sur un programme de simplification, de proximité, et surtout d'économies, dont notre pays a tant besoin ? Auriez-vous tous peur de perdre vos privilèges et vos sièges d'élus régionaux ?

M. CHARBONNEAU. - Nous aussi perdrons nos sièges...

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur CHARBONNEAU, je vous en prie, gardez de la modération dans vos propos si vous voulez être respecté.

M. CHARBONNEAU. - Je suis toujours très heureux de vous l'entendre dire.

On pense nous aussi à retrouver d'abord les vrais modes de fonctionnement de France et c'est pour cela que la suppression du Département nous a conduit à des aberrations que nous combattons, et nous cherchons à rappeler que toute forme de vote hostile au maintien des services dans les Départements est un non-sens.

Pourquoi Monsieur le Président, pourquoi Monsieur le vice-Président, ne voulez-vous pas, ni ne voulez-vous pas, alors que cela vous est encore possible, retransférer au Département les compétences de transport interurbain et transport scolaire ? Ou est-ce que vous pensez vraiment que rien ne puisse être réalisé à Bordeaux, dans cette capitale

régionale, située dans un rayon de près de 300 kilomètres de certains confins de la Région ? Comme vous tous, nous aimons nos territoires, mais ce sont surtout les citoyens qui ont besoin de les aimer au plus près.

Vous nous demandez de nous prononcer en faveur de versement d'une attribution de compensation de la Région aux 12 Départements, pendant laquelle la compétence de transport scolaire n'est transférée qu'au 1^{er} septembre, vous étiez même tout à l'heure, le vice-Président LAGRAVE était en train de nous expliquer que l'on allait être transféré aux Régions, etc. Il y a une demande de tutelle de l'Europe, à laquelle vous vous complaisez. Nous avons déjà voté, en décembre dernier, le principe de ce transfert, afin de ne pas bousculer, à l'époque, le calendrier. Mais aujourd'hui, nous voterons contre ces 12 délibérations et je conclus - rassurez-vous, parce que je n'ai pas pris trois minutes pour les 12 délibérations mais cinq minutes pour les 12 – que nous voterons contre les 12 délibérations des dossiers 03 à 03 k, et c'est pour cela que je vous suggère également, Monsieur le vice-Président, un vote groupé, puisque vous êtes si pressé d'aller au bout, car nous avons pensé que la Région aurait pu laisser aux Départements cette compétence de proximité, au lieu d'être gérée de loin, de très loin.

Il y a encore un principe auquel je voudrais attacher mes collègues, qui est le principe de subsidiarité, qui est essentiel en politique et que nous souhaitons voir appliqué, qui doit permettre à chaque collectivité de s'administrer à son niveau le plus adéquat pour une meilleure efficacité. Comment répondre dans l'urgence si un jour surgit un problème de climat, si un jour il y a dérèglement social ou un accident de transport de car, nous le voyons dans l'actualité hélas, si ce n'est là encore que de se mettre au niveau local ? Quant à la revoyure, il est évident que selon, pas que mes prescriptions mais celles de l'ensemble de la classe politique qui regarde un peu ce qui se passe, il n'y aura pas dans notre pays, dans quelques mois, de revoyure, parce que je pense que la France aura retrouvé sa souveraineté totale et que nous saurons remettre à leur place les collectivités, et je suis très heureux de terminer cet entretien avec vous Monsieur le Président, avec autant d'optimisme.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur CHARBONNEAU. J'adore la caricature mais je trouve qu'il ne faut tout de même pas aller trop loin dans la caricature, quel que soit le crayon que l'on utilise, ou le langage que l'on utilise. Je voudrais quand même vous dire qu'il y a des Départements remarquablement bien gérés, il y a des Régions remarquablement bien gérées, il y a des Départements aussi qui ont connu quelques difficultés financières. Regardez un peu dans votre Histoire, ce n'est pas parce que l'on est une collectivité que l'on est automatiquement bon gestionnaire. Tout dépend de qui la gère et tout dépend des circonstances aussi.

Mme FONTALIRAN. - Merci Monsieur le vice-Président, mes chers collègues. Je vais faire très court et éviter les débats de politique politicienne sur des sujets très locaux. Sur nos territoires, nous sommes interpellés par les élus, par les familles, mais aussi par nos entreprises, sur l'articulation de ce transfert de compétences et sur la perte probable de proximité dans l'organisation de ce transfert, et chacun peut craindre la mise en place d'une usine à gaz au détriment des élèves, des familles et des entreprises locales. Ma question : quelle sera donc la nature de l'appel d'offres ? L'échec, on le voit dans les lycées, du marché régional avec la SPIE sur les contrats d'entretien, doit nous alerter et nous servir de leçon. S'agira-t-il d'un appel d'offres régional ? Auquel cas, toutes nos entreprises locales seront anéanties par les gros transporteurs régionaux. Il nous appartient donc d'apporter une réponse concrète aux attentes de nos territoires ruraux.

Une deuxième question : quelle sera la situation des Départements de la Région qui avaient fait le choix de la gratuité des transports ? Qu'en est-il de l'harmonisation de ces dispositifs ? Nous avons besoin de réponses concrètes sur ces deux questions. Ma collègue, Marie COSTES, fera également une intervention mais sur le Lot-et-Garonne. Moi c'est une question plus générale, deux questions d'ordre général...

M. LE PRESIDENT. - Essayons d'avoir un intervenant par groupe s'il vous plaît.

Mme FONTALIRAN. - Des questions d'ordre général sur l'organisation de cette compétence. Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Bruno et après j'interviendrai Monsieur le Président, puisque l'on vote global, j'interviendrai moi aussi.

M. DRAPRON. - Merci Monsieur le Président, je suis ravi de votre retour dans l'Assemblée pour ma question. Elle s'attache au Département de la Charente-Maritime, pas tant sur la compensation puisque cela s'est plutôt pas mal passé, sauf qu'il reste un point d'achoppement en Charente-Maritime et vous dites toujours vouloir aider les territoires les plus en difficulté, vous citez souvent Saintes, je vous donne l'opportunité de le prouver puisque le seul point d'achoppement qui reste en Charente-Maritime est la SEMAAAS, la SEM des Autocars et Autobus d'Aunis et de Saintonge, qui se pose beaucoup de questions sur son avenir. Les membres du CE ont d'ailleurs déclenché une procédure d'alerte puisque depuis le vote de la loi NOTRe et le transfert de la compétence à la Région, cette SEM qui avait au capital principalement le Département de la Charente-Maritime, se pose énormément de questions sur son avenir. A priori, le Département vous a plusieurs fois questionné sur votre prise ou pas de participation dans cette SEM et jusqu'à preuve du contraire, peut-être allez-vous pouvoir me le dire, ils n'ont toujours pas eu de réponse. Je précise une fois de plus qu'il s'agit du territoire saintais, que vous citez en grande difficulté et

c'est plus de 80 emplois sur le site. Effectivement, nous n'avons pas besoin de ce problème-là à Saintes. Donc merci de pouvoir m'éclaircir et apporter une réponse au devenir de cette SEM.

M. LE PRESIDENT. - Renaud LAGRAVE répondra globalement tout à l'heure.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président, c'est spécifiquement sur la Corrèze donc je donnerai une explication de vote au moment de la Corrèze.

M. LE PRESIDENT. - Essayez de donner une explication de vote au nom de votre groupe. Donner des explications de vote au nom d'un Département pose quand même quelques problèmes dans l'Assemblée régionale.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Si vous le permettez Monsieur le Président, sur la situation lot-et-garonnaise, ce serait bien que ma collègue Marie COSTES s'exprime avant moi. Elle a assisté à la Commission et j'interviendrai après.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président. Je me prononcerai au nom du Département Lot-et-Garonne, à la fois pour l'UDI et pour LR-CPNT. Les modalités de ce transfert doivent très vite aboutir car les inquiétudes sur le terrain sont grandes et concernent tout aussi bien les personnels transférés, les organisateurs secondaires, que les familles. Si la Commission s'est déroulée dans un bon climat, deux points posent problème pour le Département du Lot-et-Garonne et nous souhaiterions, Monsieur le Président, que vous puissiez nous apporter des réponses. Tout d'abord, il n'a pas été évoqué le litige persistant entre l'agglomération d'Agen et le Département quant aux modalités de compensation en son temps des lignes de transport scolaire entre le Département et l'agglomération. Or, est-il objectif que la Région se prononce aujourd'hui définitivement, sans que ce litige n'ait été réglé, ou tout au moins que les compensations à intervenir entre le Département et la Région n'aient été arbitrées ?

Ensuite et surtout, il est un sujet qui a fait l'objet d'un point d'achoppement important avec le Département, et qui ne semble pas être complètement tranché aujourd'hui. Il s'agit de la gratuité des transports scolaires, pratiquée par le généreux Département Socialiste du Lot-et-Garonne, qui n'assume pas aujourd'hui ce choix purement politique. S'il semble acquis dans les chiffres présentés, que le Département compensera bien à la Région les charges engagées et ne recevra pas de compensation d'une éventuelle recette que percevrait la Région si elle devait pratiquer une tarification à la rentrée 2018, il n'en reste pas moins que dans son rapport, le Président de la CRC utilise une phrase pour le moins ambiguë. Je vous la cite : « la Commission a par ailleurs pris acte du fait que la Région et le Département de Lot-et-Garonne sont convenus de trouver une solution sur la question de la gratuité ». Aussi, devant le flou de cette formulation, nous voulons avoir l'assurance,

Monsieur le Président, que vous ne reviendrez pas sur cette compensation, y compris dans le cadre de la clause de revoyure prévue.

Enfin Monsieur le Président, il devient indispensable que vous clarifiez aujourd'hui votre position sur ce sujet, allez-vous respecter votre promesse de campagne et pratiquer la gratuité des transports sur toute la Région Nouvelle-Aquitaine ? Aujourd'hui, nous avons besoin de cette réponse. Vous connaissez maintenant le coût de cette belle promesse, mais l'aviez-vous bien mesuré ? Pour ces différentes raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, et ce n'est pas pareil pour tous les Départements.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, je m'inscris tout à fait dans les propos que vient de tenir Marie COSTES, nous avons échangé avec elle donc je ne les reprends pas et le groupe UDI aura d'ailleurs la même position, à savoir que nous approuverons l'ensemble des conventions, sauf celle du Lot-et-Garonne, où nous nous abstiendrons. Il semble, puisque l'on a eu ce débat en Commission des finances, que le contentieux entre l'agglomération d'Agen d'une part, et d'autre part le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, n'ait pas été évoqué lors des Commissions. C'est un manquement grave, nous avons fourni et nous avons transmis à la fois à vos services et à votre DGS un dossier là-dessus. Ce dossier porte sur à peu près 1.9 M€, un poste 1 qui a été d'environ 1.6 M€ sur la base d'un ratio de coût à l'élève transporté, et un poste 2 de 340 000 € sur des lignes pénétrantes qui n'ont pas été prises en compte. Nous vous signalons ce contentieux, il y a de fortes chances qu'il se termine au Tribunal Administratif entre l'agglomération d'Agen et le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne avant le 1^{er} septembre et bien évidemment, vous en aurez l'héritage.

Dans ce contexte, il est normal que l'on s'abstienne sur le Lot-et-Garonne, et ensuite je me permets d'insister sur le débat sur la gratuité. Sur ce débat, il faut être très clair, je trouve que la position de la Région est la bonne. Vous avez pris une position qui est de dire l'on harmonise, on a des prix moyens sur la Région, la prestation a un prix et je me retrouve dans cette position. Sauf que je suis un peu inquiet et Marie COSTES l'a dit, sur toutes les phrases de revoyure qui ont été dites. On est en Gascogne et visiblement, vous n'avez voulu fâcher personne, est-ce que la position est ferme et définitive ? A savoir qu'il n'y aura pas de compensation sur cette affaire. Après, j'ai été un peu, et je vous le disais ce matin Monsieur le Président, stupéfait à la lecture de notre meilleur journal Sud-ouest, qui disait que le Département des Landes, alors cette fois de manière que je trouve clairement hors compétences, s'apprêtait à prendre en charge le coût de la gratuité aux familles. Je pense franchement qu'il y a là quelque chose qui est éminemment contestable, il n'a pas la compétence générale dans cette affaire, il ne peut pas donner une compensation de type général aux familles, je ne pense pas, en tout cas, quel est votre avis là-dessus ? Il me

semble que c'est un peu bizarre par rapport à la ventilation de la loi telle qu'elle est prévue. Donc deux questions : qu'est-ce que vous allez faire de notre contentieux ? Et il me semble important que les autorités secondaires soient impliquées dans ce... Et deuxièmement les Landes.

Mme NADAU. - Simplement pour les Landes, c'était dans Sud-ouest, il y avait déjà un premier article du 10 février où il y avait une pétition je crois du parti Communiste qui courait pour justement la gratuité. Monsieur LAGRAVE, je me suis renseignée, il y avait une plénière aujourd'hui au Département et le sujet n'a pas été évoqué, vous voyez l'information, contrairement à ce que vous nous avez dit, que cela allait être voté, donc c'est reporté je crois au Budget de mars. Mais la gratuité n'a pas été évoquée, je vous le dis. Il y a eu les annonces dans Sud-ouest, c'est bien, Monsieur FORTINON nous dit que tout est réglé, c'est bien, mais on n'a rien de concret pour le moment, donc nous sommes inquiets et j'attends avec impatience votre réponse Monsieur LAGRAVE.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'ensemble des interventions Renaud.

M. LAGRAVE. - Je vous rappelle Monsieur le Président, que j'avais 12 délibérations, je n'ai pas fait 36 minutes.

Je vais essayer de répondre dans l'ordre des intervenants. D'abord pour Madame SEMAVOINE, les Landes et le Lot-et-Garonne c'est fait, tout simplement parce que l'on a les 12 conventions donc c'est acté, même si je répondrai tout à l'heure par rapport au Département des Landes sur le sujet sur lequel j'ai été interpellé. Mais les 12 Départements ont bien donné leur accord sur la base des conventions que vous avez et sur lesquelles on va délibérer aujourd'hui. La question des marchés futurs est extrêmement importante, je réponds en même temps à ce qui a été dit par plusieurs intervenants parce que finalement, il faut que l'on évite de faire ce qui a été fait dans quelques Départements. Je n'en citerai pas, mais puisque l'on en est là, je ne citerai personne, mais de faire ces regroupements qui, comme vous l'avez dit, mettent en péril les transporteurs locaux. J'ai rencontré déjà depuis, même si l'on n'avait pas la compétence, toutes les associations qui sont déjà revenues vers moi et de très grands Groupes qui font déjà souvent passer quelques messages pour nous dire est-ce que l'on ne pourrait pas ? La réponse est on ne fera pas. L'objectif que nous poursuivons, je pense que je n'ai pas été assez clair dans ma présentation mais j'ai essayé de ramasser les choses, est de garder partout où c'est possible et partout où c'est le cas aujourd'hui justement, la maille fine des marchés publics tels qu'ils sont faits par les Départements, par les AOT 2, et sur certains Départements voire même de revenir en découpant des marchés qui, aujourd'hui, sont trop gros par rapport à la maille des

transporteurs sur certains Départements. Encore une fois, je ne les citerai pas, c'était pour vous répondre Madame.

Répondre finalement à Nicolas et à d'autres intervenants par rapport à la question de la gratuité. Il faut que chacun ici ait bien en tête que la gratuité n'est pas uniquement les Landes et le Lot-et-Garonne, contrairement aux idées reçues. Dans beaucoup de vos Départements respectifs, il y a, dans les 1000 AOT 2 que j'ai cités tout à l'heure, des syndicats scolaires, des communautés de communes, des SIVU, qui pratiquent la gratuité avant-même que les Départements qui ont été cités le fassent. Donc il ne s'agit pas d'une question départementale, mais d'une question de choix politiques et stratégiques qui sont opérés par des élus locaux, sur lesquels, je le dis, la Région n'a pas à imprimer je ne sais quelle décision pour dire à des élus locaux vous faites comme cela et ce ne sera pas autre chose.

Je ne vous ai pas interrompu Monsieur DIONIS DU SEJOUR... Si vous m'interrompez, je vous interromps la prochaine fois.

Les 100 AOT 2, aujourd'hui, une immense majorité pratique la gratuité sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et dans plein de Départements. À partir de là, sur les deux Départements qui sont cités, le Lot-et-Garonne et les Landes, c'est inscrit, ils souhaitent continuer. Vous dites, Monsieur DIONIS DU SEJOUR, que ce n'est pas possible de par la loi, c'est votre interprétation, ce n'est visiblement pas celle de ces deux Départements qui souhaitent continuer à aider les familles et je ne sais pas si la convention est passée ce matin ou pas, si elle n'a pas été votée cela veut dire que cela va être... Toujours est-il qu'elle sera adoptée dans les mêmes termes aujourd'hui et le Département des Landes et celui du Lot-et-Garonne souhaitent continuer à aider les familles lorsque nous aurons nous-mêmes travaillé sur la question des tarifs dont parlait Monsieur DIONIS DU SEJOUR il y un instant, sur lesquels on n'a arrêté pour l'instant aucun montant. Je rappelle, 1^{er} septembre 2018, la seule orientation que nous sommes en train de travailler est celle qui a été annoncée par le Président pour l'ensemble des prestations de la Région auprès des familles, c'est évidemment tenir compte du quotient familial dans le cadre des travaux qui vont présider demain à tout cela. Qu'il y ait également un droit d'inscription, parce que je crois que du travail que nous avons fait avec les Départements, il y a un acte volontaire à faire de la part des familles pour pouvoir éviter un certain nombre de bus qui soient mis en trop gros volume par rapport au nombre de personnes qui seraient aujourd'hui bénéficiaires de ce service. Nous sommes dans l'obligation, de toute façon, quoi qu'il arrive, et c'est la loi, d'avoir un tarif unique, en tout cas côté Région, qui soit proposé après à des territoires qui, pour le coup pour ce qui concerne les AOT 2 ou éventuellement les Départements dans le cadre de politiques dites « sociales » ou en Direction de la jeunesse, qui leur appartiennent, de

prendre leur décision sur le territoire, et c'est ce qui est indiqué dans un certain nombre de conventions, dans d'autres cela ne l'est pas, ce sera la liberté de chacun.

Je veux également répondre à Monsieur CHARBONNEAU, qui évoquait la question de la proximité. Je veux lui dire que justement, l'occasion de ce dossier va rapprocher la Région de tous les territoires. Nous allons travailler, Monsieur CHARBONNEAU, avec 1000 AOT 2, il faut bien que chacun ait cela en tête, qui sont des SIVUS scolaires qui regroupent des communes de 200, 300, 500, 1000 habitants, entre elles, pour conserver leurs écoles sur leur territoire. Est-ce qu'il y a plus proche que ces territoires ruraux ? Certainement, il y a les communes de 50 habitants comme il y en a dans le Département des Landes, mais en même temps, elles sont aussi membres de SIVUS scolaires avec qui nous allons travailler sur le transport scolaire. Cela veut dire quoi ? Et je l'ai dit dans mon intervention préalable, c'est une évidence qu'il faut garder les agents, les 180 qui vont être transférés à la Région, en proximité. C'est pour cela que nous avons négocié avec les Départements, pour qu'il y ait pour l'instant des bureaux qui soient attribués par les Départements, pendant la durée au cours de laquelle nous allons travailler sur des bureaux qui seront ceux de la Région à terme et on va y travailler évidemment dans le cadre de l'exécutif, dans les mois qui viennent. C'est la proximité indispensable pour que ces agents, lorsqu'il y a un arrêté du Président du Département qu'il prendra par rapport à ce que vous disiez, le gel, la neige, les tempêtes et je ne sais quoi, il y ait aujourd'hui une information de l'ensemble des familles sur le territoire. Je rappelle qu'à la fin, c'est le Président de la Région qui sera décisionnaire sur toutes ces questions, avec les agents qui sont dans les Départements.

Donc on aura, j'en suis persuadé, grâce à cette nouvelle politique des transports scolaires et des transports interurbains, justement une encore plus grande proximité qui peut-être, pour certains territoires, faisait défaut, grâce à ces transports interurbains et transports scolaires. Est-ce qu'il fallait les remettre aux Départements ? Cela faisait partie des choix. Nous avons fait le choix de le prendre entièrement, tout simplement parce que les Départements eux-mêmes nous ont dit : les deux services sont complètement interconnectés. Il y a des transports interurbains qui servent pour le transport scolaire, dans une immense majorité de notre Région. Cela voulait dire que dans le transport interurbain dont je parlais tout à l'heure, qui est le pilier de l'intermodalité que nous voulons avec les trains, il fallait que nous ayons le transport interurbain et donc vous avez compris que le choix s'est opéré de reprendre l'ensemble de ces transports pour pouvoir travailler sur l'intermodalité.

Ensuite, répondre sur la question de la SEMAAS, oui Monsieur, nous avons cette information depuis un petit moment, nous en discutons avec le Président BUSSEREAU, mais laissez-nous encore quelque temps, on va apporter des réponses, on n'a pas encore

tous les tenants et tous les aboutissants. J'ai rencontré Transdev il n'y a pas très longtemps, sur le sujet, on a encore des choses à faire aboutir, y compris dans le cadre de nouvelles délégations et de nouveaux marchés qu'il va nous falloir régler notamment dans ce Département, particulièrement dans les semaines et les mois qui viennent, en accord avec le Département.

Pour répondre sur les agglomérations, je ne répondrai pas sur une, mais sur les agglomérations, Monsieur DIONIS DU SEJOUR a tout à fait raison de dire qu'il y a aujourd'hui un enjeu de discussion entre les Départements et les agglomérations sur les nouveaux périmètres et les transferts qui sont aujourd'hui, je dirais « automatiques », disons-le, « volontaires » pour certains, et pour d'autres qui s'interrogent pour la suite. Cela fait partie des sujets sur lesquels nous avons demandé à tous les Départements d'être dans la discussion entre les Départements et les agglomérations au moment où se jouent ces transferts, ces nouvelles compétences, ces nouveaux périmètres pour beaucoup, et pour lesquels certaines agglomérations, ce n'est pas le cas et je veux le dire, que de la vôtre, mais de beaucoup d'autres, qui nous disent à quel moment peut-on essayer de ? On n'a pas la compétence aujourd'hui et donc dans le cadre de cette Commission d'évaluation, la Chambre Régionale nous a indiqué à plusieurs reprises que pour l'instant, ils réglaient Département-Région. Ce qui veut dire qu'à un moment donné, c'est une évidence, nous aurons à nous revoir dans les semaines et les mois qui viennent mais vous comme beaucoup d'agglomérations qui sont maintenant AOM et qui veulent, et c'est bien leur droit, venir voir la Région pour nous dire en matière de transport interurbain et en matière de transport scolaire, on peut travailler ensemble. C'est un sujet qui, je crois, sera aussi au cœur du syndicat de la mobilité dont j'ai parlé tout à l'heure, par bassin de transport et par bassin de mobilité pour lequel on aura une discussion avec les agglomérations et la Métropole, dans les jours et dans les semaines qui viennent.

M. LE PRESIDENT. - Merci mes chers collègues. Nous aurons effectivement un débat important, que nous travaillerons sous l'autorité de Renaud LAGRAVE, sur le tarif. Tout service a un prix. En même temps, il faudra tenir compte, comme l'a dit Renaud tout à l'heure, des moyens des familles. On a un enjeu, je le dis parce qu'il est aussi d'espèce sonnante et trébuchante, de retour de la TVA, qui n'est pas acquis et donc il faut que nous ayons cela.

La revoyure, pour rassurer Jean DIONIS DU SEJOUR ou Madame COSTES, porte sur des choses très concrètes, le Président de la CRC porte sur des points importants. Effectivement, notre souci est bien de faire en sorte que les personnels soient totalement rassurés, qu'ils soient dans les collectivités, qu'ils soient dans les structures intermédiaires. Il ne s'agit pas de mettre en cause ce qui serait des économies de fonctionnement, et je vous

remercie, je remercie beaucoup d'élus d'avoir d'ailleurs soutenu cette décision par rapport au débat que nous avons eu ce matin.

Par ailleurs, je suis très sensible à un autre point, qui a pu faire l'objet de craintes, qui est qu'à travers le rôle des AOT 2, nous défendons les petites entreprises de transport sur les territoires. Je veux que vous soyez conscients de ce message, nous sommes la seule collectivité à pratiquer de manière systémique et systématique, sous l'autorité du Président de la Commission d'appels d'offres, Patrick GUILLEMOTEAU, des lots séparés pour les constructions, il est évident que nous poursuivrons, autant qu'il sera possible, mais en tout cas en règle extrêmement majoritaire, voire systémique, l'appui aux petites sociétés de transport.

Mes chers collègues, je vais demander quels sont les votes et puis je passerai rapidement chacun des Départements.

Que fait le FN sur ces dossiers ?

M. CHARBONNEAU. - On s'oppose sur les 12 Départements Monsieur le Président, pour les raisons expliquées alors que vous n'étiez pas là.

M. LE PRESIDENT. - Vous vous opposez à l'application de la loi Monsieur.

M. CHARBONNEAU. - Je veux bien refaire le débat si vous le souhaitez...

M. LE PRESIDENT. - Non, non !

M. CHARBONNEAU. - Je ne demande pas mieux, il est écrit en gros, je ne me tromperai pas, mais je voulais dire que même Monsieur LAGRAVE, quand il a répété les propos, un certain nombre de ses arguments, voire tous ses arguments plaidaient, plaident encore pour le maintien au Département du transport scolaire.

M. LE PRESIDENT. - Cela va renforcer les communes, que vous défendez par ailleurs.

Que fait le groupe LR ?

M. PATIER. – On vote pour, sauf pour le Lot-et-Garonne abstention, et puis sur la Corrèze contre, pour des raisons que je peux développer tout de suite si vous voulez Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Très vite. Une minute.

M. PATIER. – S'agissant de la Corrèze, les travaux de la CLECRT appellent les observations de méthode et de fond. Sur la méthode, les quatre Conseillers Régionaux membres de la CLECRT n'avaient pas été jugés dignes par votre Administration de recevoir une information préalable permettant de prendre la mesure de tous les enjeux du transfert.

C'est d'ailleurs sans doute ce qui explique les absences aux réunions de la CLECRT répétées de la part des membres de votre majorité, que vous avez dû rameuter par note le 12 décembre, pour les obliger à avaler l'amère potion de cette CLECRT. En effet, convoqués à une première réunion dite « d'information », les présents ont découvert le travail préparatoire, qu'ils ont été invités à « avaler » sans explication. Toutefois, les propositions très éloignées du Conseil Départemental et de la Région ont nécessité trois autres réunions pour arriver à un accord difficile, car contrairement à ce que le rapport de présentation s'efforce de maquiller, il n'y a pas eu, en CLECRT, de consensus, mais un simple accord à la majorité.

En effet, sur le fond, la compétence transport scolaire avait été, en Corrèze, assurée par le Conseil Départemental en dépenses et en recettes, et son transfert entre les agglomérations de Brive et de Tulle et le Département, n'avait, il y a quelques années, pas été débouclé financièrement après qu'il soit intervenu. Le transfert à la Région prévu par la loi NOTRe exige de prendre en compte, en Corrèze, les intérêts financiers des agglomérations de Brive et Tulle, qui vont nécessairement être affectées. Et c'est dans ce but qu'il avait été demandé en CLECRT de prendre acte de cette exigence, en mentionnant dans l'accord des montants indicatifs au moins de la compensation du transfert pour les agglomérations. Cette garantie de principe a été rejetée, ce qui traduit des intentions peu respectueuses des particularités dans les territoires, ou en tout cas des inquiétudes pour l'avenir. C'est ce refus qui a entraîné un vote négatif de ma part en CLECRT, et qui conduit donc le groupe LR-CPNT à voter contre cette compensation pour ce qui concerne la Corrèze. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Que je comprenne bien, vous ne participez pas au vote pour tous les autres Départements ?

M. PATIER. – Favorable sur tous les Départements...

Mme FONTALIRAN. – Nous nous abstenons pour les Landes et le Lot-et-Garonne, un vote contre pour la Corrèze, et pour en ce qui concerne les neuf autres.

M. LE PRESIDENT. - Du côté de l'UDI ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Nous nous abstenons sur le Lot-et-Garonne et les Landes, et nous votons favorablement sur les dix autres. Sur le Lot-et-Garonne à cause de la non prise en compte du contentieux et je remercie Renaud LAGRAVE pour sa réponse, qui était claire, de la non prise en compte du contentieux agglomération d'Agen et Département du Lot-et-Garonne. Et sur les Landes, franchement, on s'interroge sur la...

M. LE PRESIDENT. - Non mais ne refais pas le débat Jean.

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'explique, la légalité de la compensation départementale aux familles sur une compétence qui n'est plus départementale.

M. LE PRESIDENT. - Joan TARIS pour le MoDem ?

M. TARIS. - Vote pour l'ensemble des Départements, avec abstention sur, je parle sous le contrôle de Monique SEMAVOINE, des Landes et du Lot-et-Garonne.

M. LE PRESIDENT. - Vote pour de la majorité.

Sur le Département de la Dordogne, un vote très majoritaire.

Sur les Landes, avec l'abstention du MoDem et de l'UDI.

M. LE PRESIDENT. - Sur la Gironde, vote tel qu'il a été présenté, vote pour de l'UDI, LR, MoDem.

Lot-et-Garonne, comme pour les Landes.

Sur les P-A, tout le monde est...

Sur la Creuse, sur la Charente, sur les Deux-Sèvres... Donc sur la Corrèze il y a le vote contre du groupe LR.

Sur la Haute-Vienne, la Charente et le Département de la Vienne, vote conforme à ce que nous avons évoqué tout à l'heure.

Ces conventions sont donc adoptées.

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, merci pour ce vote départementalisé.

M. LE PRESIDENT. - C'est la loi mon cher.

N° 3

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département de la Dordogne à la région Nouvelle aquitaine au titre de transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3a

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département de la Gironde à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3b

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département des Landes à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)
- **ABSTENTION** : Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3c

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département du Lot-et-Garonne à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)
- **ABSTENTION** : Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3d

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département des Pyrénées Atlantiques à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3e

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département de la Corrèze à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Les Républicains- CPNT, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3f

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département de la Creuse à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3g

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département de la Haute-Vienne à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3h

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département de la Charente à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3i

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département de la Charente-Maritime à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3j

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département des Deux-Sèvres à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

N° 3k

Vote sur la «Compensation des charges et Ressources transférées du Département de la Vienne à la Région Nouvelle-aquitaine au titre des transports

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains- CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

**COMMUNICATION – CHARTE DE DÉONTOLOGIE ET PROCÉDURE DE PROTECTION
DES LANCEURS D'ALERTE**

M. LE PRESIDENT. - Pierre CHERET, sur la communication quant à la charte de déontologie et de protection des lanceurs d'alerte.

M. CHERET. - Monsieur le Président merci. C'est un travail qui a été entamé par les services juridiques de l'ex-Aquitaine, dès 2015, à la fois dans le cadre de la loi de 2015 visant à faciliter l'exercice par le élus locaux de leur mandat, mais aussi dans le cadre de la préparation de la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Elle s'est déclinée dès le 4 janvier 2016 lors de notre prise de fonction, puisque cette charte, pour la partie élus, a été lue à l'Assemblée, comme cela devait être fait légalement, et c'est à cette occasion que nous en avons parlée pour la première fois.

Par ailleurs, cette charte de déontologie a été présentée au CT du 18 octobre 2016, à titre d'information, a fait l'objet d'un débat, sans difficulté particulière. Elle concerne bien évidemment les élus, comme je l'ai dit, mais aussi les agents fonctionnaires, et enfin, elle était obligatoire dans le cadre d'une demande explicite de la CICC (Commission Interministérielle pour le Contrôle des fonds européens) en contrepartie de l'exercice par la Région de la compétence des fonds européens. Cette nécessité d'avoir une charte de déontologie par rapport à la gestion de ces fonds qui sont très importants.

Enfin, la délibération, basée sur quatre textes de loi différents qui sont inscrits dans la délibération, je n'y reviens pas, propose quatre modèles de déclaration, à la fois de conflits d'intérêts, à la fois aussi, je l'oubliais, Martine MOGA me l'a rappelé tout à l'heure, pour les membres de la CAO, donc déclaration d'absence de conflits d'intérêts. Et enfin, pour la gestion des fonds structurels et d'investissements européens. Bien sûr, cela concerne aussi, comme vous le savez, les lanceurs d'alerte, donc il y a un modèle de protection de lanceurs d'alerte en annexe de la délibération, qui a été elle-même renforcée par la loi du 9 décembre 2016. « Rien de nouveau sous le soleil », simplement la compilation et la nécessité d'évoquer ce sujet de façon globale, au sein de l'Assemblée plénière d'aujourd'hui. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Et puis enfin l'IGS, et le cas échéant nous y réfléchissons, de création d'un poste de déontologue, sera à la disposition de tout le monde pour avancer dans ce sens.

Pas de débat.

Je remercie Pierre CHERET, je remercie nos services de cette charte, qui correspond, pour celle des élus, à ce que j'avais lu le 4 janvier 2016.

Il est pris acte de cette charte.

N° 4

sur la « Communication sur la charte déontologique et procédure de protection des lanceurs d'alerte »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX ENTREPRISES DU
CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le Règlement d'intervention des aides aux entreprises. Il y a beaucoup d'intervenants. Je vais peut-être, si tout le monde en est bien d'accord, demander à Bernard UTHURRY de résumer, de synthétiser.

M. UTHURRY. - Merci Monsieur le Président. On s'est mutuellement briefé pour qu'une présentation nombreuse ne soit pas une présentation longue et on a prévu des sanctions pour ceux qui dépasseraient le temps imparti, je me l'applique à moi-même et donc la première slide qui s'affiche concerne le cadre général. *[cf powerpoint de présentation p 242]*

Vous vous rappelez que, je l'ai rappelé ici lors du SRDEII, que le SRDEII a été construit au croisement de la loi NOTRe et de la fusion des Régions, qui nous imposait d'unifier l'action de la Région à l'échelle des trois ex-territoires. Vous vous rappelez des neuf orientations qui vont s'afficher tout à l'heure, issues du SRDEII, issues également d'un diagnostic de sept principes fondamentaux et de la volonté d'entrer dans le développement économique par deux portes : celle de la compétitivité des entreprises et celle de l'équité des territoires, avec un fondamental, et Jean DIONIS DU SEJOUR l'a rappelé tout à l'heure, qui était désormais le couple institutionnel que forment la Région et les EPCI.

On peut aller vers le slide suivant, un exercice de simplification avec 60 Règlements d'intervention en un seul désormais. Je remercie le CESER d'avoir validé et salué ce qui relevait d'une performance de la part des services en termes de simplification. D'aucuns trouveront que c'est toujours trop complexe mais je vous assure que la lecture de pléthore de Règlements intérieurs nous montre qu'il y a véritablement eu un effort, à la fois de décloisonnement et de simplification. Je remercie les services pour cela.

On peut passer aux dispositions communes, qui reviendront en filigrane et que je ne répèterai pas, et que mes collègues ne répèteront pas non plus, puisque sur les neuf orientations, des dispositions communes se retrouvent dans l'ensemble, à savoir l'aide à l'innovation dans ses trois dimensions (technologique, sociale et organisationnelle), l'aide au conseil pour renforcer l'ingénierie de projet, les aides collectives pour élaborer des stratégies partagées, des aides aux acquisitions d'équipements pour renforcer la performance, y compris environnementale et énergétique, et puis qui n'est mentionnée, l'aide aux fonds propres.

Je commence par la première orientation, qui est le soutien à la transformation numérique. C'est Mathieu HAZOUARD qui s'occupe de la transformation numérique, en même temps qu'il s'occupe du déploiement du numérique, auprès de Gérard VANDENBROUCKE, et donc vous voyez que l'objectif est d'équiper le territoire et de conforter les démarches de transformation numérique, notamment en favorisant la structuration des acteurs de la filière, et vous voyez les dispositifs qui ont été mis en place et qui correspondent à la mise en œuvre des objectifs que nous nous sommes donnés, à savoir créer 600 000 prises de fibre optique à l'abonné, améliorer le débit pour 120 000 lignes par le cuivre, et transformer également 10 000 entreprises numériques et essentiellement, exclusivement d'ailleurs, des PME et des TPE. C'est une préoccupation légitime des territoires, cela arrive au rang numéro 1 des préoccupations des maires ruraux notamment.

Le slide suivant concerne la mobilité des transports intelligents, qui sont mieux adaptés au futur de nos transports, avec les précautions que nous devons à l'environnement et vous voyez que la liste des objectifs que vous avez pu lire sont soutenir les entreprises dans le développement de solutions innovantes ou de prototypes pour le développement de dispositifs de transport et de mobilité des personnes et des biens, avec tout ce qui relève des smart cities, des routes connectées, des voitures autonomes, des créations de services, de la création et du développement d'un living lab dans ce domaine-là. Il s'agit aussi de développer le territoire par l'innovation, ce dont s'occupe plus particulièrement Anne-Laure BEDU, qui n'a pas pu être là aujourd'hui.

Et je passe avec plaisir la parole à Françoise COUTANT, qui va, en synthèse, vous présenter la transition énergétique.

Mme COUTANT. - Merci. En synthèse, un accompagnement des filières industrielles doit permettre de déterminer les moyens les plus soutenables de satisfaire leurs besoins en énergie, avec évidemment deux objectifs principaux : réduire considérablement la consommation d'énergie, sur deux volets : la sobriété et l'efficacité, et puis assurer une intégration massive des énergies renouvelables, avec des dispositifs en termes de compétitivité des entreprises par l'amélioration de leur performance énergétique, l'action sur les bâtiments des entreprises, avec un secteur qui est extrêmement énergivore (40 % des consommations d'énergie), mais aussi émetteurs de gaz à effet de serre puisque 25 % des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux bâtiments, et puis l'action également au niveau des process.

Sur les questions d'aide à l'innovation, il s'agit de faciliter l'action et l'utilisation à des nouveaux matériaux, biosourcés notamment, mais aussi développer la gestion intelligente des bâtiments pour plus d'efficacité. L'aide à la production d'énergie renouvelable dans le

cadre d'un mix énergétique, pour atteindre nos 32 % d'énergies renouvelables, d'énergies de consommation finale d'ici 2021, en travaillant sur tout ce qui est énergies matures mais également sur l'innovation et le soutien aux technologies non matures, ce que l'on appelle les filières émergentes.

Et puis un dernier point important dans notre Région, qui est le soutien à l'approvisionnement en bois-énergie.

Et je passe la parole à Nicolas THIERRY.

M. THIERRY. - Merci. Ce Règlement d'intervention intègre donc un volet économie circulaire. En quelques mots peut-être vous rappeler ce que recouvre l'économie circulaire, l'objectif concrètement est de passer d'une économie linéaire, qui dans un même mouvement épuise les ressources naturelles et accumule les déchets, à un système qui vise un modèle productif cyclique et qui permet une gestion plus efficiente des ressources. L'idée, très concrètement, de l'économie circulaire, est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources, et c'est justement en trouvant une solution à cette équation compliquée que nous pourrions justement concilier sur le long terme un modèle économique et la protection de l'environnement.

La stratégie d'économie circulaire qui sera déployée par la Nouvelle-Aquitaine s'appuiera sur sept leviers :

- L'écoconception,
- L'écologie industrielle,

- L'économie de fonctionnalité, pour être très bref, ce sont tous les modèles et modes de consommation que l'on voit émerger depuis plusieurs années et qui privilégient l'usage à la possession d'un produit (le réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage) je n'entre pas dans le détail, vous voyez tous à quoi cela correspond.

Bernard l'a rappelé tout à l'heure, ces sept piliers de l'économie circulaire sont accompagnés par la Région à travers un dispositif d'aide à l'investissement, afin de favoriser par exemple les modes de traitement des déchets plus respectueux de l'environnement, un dispositif d'aides individuelles, par exemple des aides à la décision, des études ou encore des accompagnements, et enfin, un dispositif d'aide d'actions collectives qui permettra, et c'est important, à la Région, d'encourager les collaborations entre les entreprises et contribuera à structurer les réseaux d'entreprises.

Je conclus, c'était très bref, mais en précisant que l'économie circulaire n'est pas quelque chose d'abstrait, ce n'est pas une approche purement théorique, bien au contraire, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine il y a déjà beaucoup d'exemples qui fonctionnent

très bien et je ne peux que vous inviter, pour vous en convaincre, à aller visiter le site internet du réseau d'économie circulaire et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (recita.org) et vous constaterez qu'en effet, il y a déjà au moins 400 acteurs économiques de notre territoire qui échangent justement sur ce sujet et qui essaient de trouver des collaborations pour avancer sur ce vaste chantier.

M. UTHURRY. - J'enchaîne sur la politique des filières - on est à peu près à la moitié – avec la définition de 12 filières prioritaires, ce n'est pas exclusif mais d'autres filières, qui sont en voie de maturation ou émergentes, comme la croissance bleue par exemple ou les industries créatives, pourront rejoindre ce socle de 12 filières. En gros, le temps est révolu où le chef d'entreprise est isolé donc la construction des filières va maintenant même vers de l'interfilière, via des organismes de soutien au développement économique, via des fédérations et des organisations professionnelles, via des pôles de compétitivité ou des clusters par exemple. L'idée est d'accompagner la mise en réseau et le croisement sur le territoire des filières, pour justement fertiliser le développement économique.

On peut passer à la slide suivante, avec les dispositifs spécifiques à l'accompagnement à certaines filières, et donc vous voyez que ce sont des filières qui relèvent de la compétence de Jean-Pierre RAYNAUD, à qui je passe la parole tout de suite.

M. RAYNAUD. - Merci. L'objectif général était bien, comme tu l'as rappelé, de favoriser une approche filière, visant à la création de valeur ajoutée, en s'appuyant sur des modèles de production durable, afin de répondre aux défis économiques bien sûr, climatiques, et environnementaux. Les outils d'intervention sont ainsi axés sur l'innovation, la conduite de projets collaboratifs et l'adaptation des outils de production. L'ensemble de ces propositions a fait l'objet d'une large concertation avec les représentants professionnels.

Sur la filière forêt-bois-papier, Règlement qui a été préparé par Béatrice GENDREAU, déléguée à la forêt, il s'agit de conforter le développement de la filière forêt-bois-papier, en alliant valeur ajoutée, gestion durable et innovation, dans un contexte qui est marqué par le changement climatique et la mondialisation des marchés. Pour cela, la Région, au travers de son Règlement d'intervention, poursuivra la modernisation des outils de production, mais aussi la protection de la ressource forestière contre les divers risques qui la menacent (climatiques, incendies et sanitaires) et vous avez les actions qui sont projetées sur le Powerpoint.

En matière d'aide à l'installation, il s'agit d'étendre à l'ensemble de la Région le dispositif « prêt d'honneur », qui permet d'apporter une aide en quasi fonds propres aux primo-installant, qui ne peuvent pas avoir accès à la DJA, c'est un public qui est le plus souvent en difficulté, nous sommes la seule Région à mettre cela en place. Par ailleurs, ce

Règlement prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement anté et post installation, qui sera en partie cofinancé par le FSE. Et enfin, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, la Région propose une convergence de la DJA sur l'ensemble de la nouvelle Région, garantissant une équité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Pour ce qui est l'aide aux investissements dans les exploitations, il est proposé là aussi une convergence totale des dispositifs, centrés sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations, qui se déclinera en plusieurs outils : élevage, végétal, transformation à la ferme, aide aux CUMA et maraîchage. Ce Règlement donne une large priorité à l'élevage et aux projets environnementaux dans le secteur végétal, avec notamment une bonification des aides pour l'agriculture biologique. En matière d'aide aux entreprises agroalimentaires, la priorité est donnée aux projets de création de valeur ajoutée collaboratifs, projets d'innovation, et dans ce cadre, il est proposé des aides aux investissements matériels et immatériels. Ces dispositifs sont cofinancés en partie par le FEADER, donc pour nous, il est important de permettre aux PME et aux ETI d'entrer dans le dispositif d'usine du futur.

En matière de pêche, c'est Benoît BITEAU qui a préparé ce Règlement d'intervention, l'ensemble du Règlement s'appuie également sur le FEAMP. Il vise à accroître la compétitivité des entreprises de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche, de l'aquaculture et y compris des ports de pêche, et là aussi, vous avez les actions qui sont affichées au tableau.

Mme DERVILLE. – Très rapidement, sur le volet des aides aux entreprises, il s'agit là de répondre aux attentes de la clientèle et d'aider les entreprises à adapter ou à diversifier notre offre. En premier lieu, on vous propose des aides à l'investissement, afin de renforcer l'attractivité touristique de la Région, d'améliorer la qualité des séjours des visiteurs, notamment par l'accompagnement des projets de modernisation visant à offrir une offre d'hébergement diversifiée, de qualité, par un soutien à l'hôtellerie indépendante. À noter que ce dispositif est adapté à la zone d'implantation de l'établissement et que l'on vous propose des dispositifs différenciés entre les établissements situés en agglomérations littorales et métropoles, et les établissements situés hors agglomérations littorales et métropoles, pour lesquels davantage de dépenses seront accompagnées. Egalement l'accompagnement à la modernisation des campings de tourisme, l'appui aux locations saisonnières, essentiellement les opérations de modernisation dans les hébergements type gîtes d'étape et refuges situés dans les zones de massifs, qu'il s'agisse des Pyrénées ou du Massif Central, mais aussi les gîtes de grande capacité, les hébergements de tourisme social seront également accompagnés.

On vous propose également des mesures qui visent à favoriser l'accès aux sites de visites et à développer une offre de loisirs de proximité, notamment les aménagements afin de favoriser l'accueil, la découverte industrielle, scientifique et technique, d'améliorer les pôles d'accueil ou les équipements paysagers et l'optimisation énergétique sur les sites de visites. Les dispositifs également d'accompagnement aux projets de thermo-ludisme et d'équipements d'accueil fluviaux. Egalement, mais Bernard en a parlé rapidement, les dispositifs d'aide au conseil et un certain nombre de dispositifs afin de poursuivre la transformation numérique de la filière tourisme comme facteur incontournable de développement et d'attractivité de nos territoires. Et les dispositifs de soutien à la transmission d'entreprises, mais qui sont dans le socle commun des dispositifs de soutien à la transmission que l'on propose dans ce Règlement d'intervention aux entreprises.

Voilà pour le tourisme.

M. UTHURRY. - J'enchaîne donc pour la fin, l'orientation numéro 3, qui vient de s'afficher, concerne les aides à la performance industrielle. Globalement, il s'agit de reconquérir de la performance, de la compétitivité, de la soutenir, de soutenir les investissements nécessaires au développement de l'outil industriel, avec notamment le dispositif usine du futur et sa triple dimension économique, sociétale et sociale. La perspective est d'intégrer 600 entreprises dans ce dispositif et d'ouvrir ce dispositif aux entreprises de dix salariés et au-delà, avec à la fois la volonté de préserver toujours la triple dimension environnementale, sociale et économique, dans l'ensemble de nos projets.

On peut continuer, et évoquer le transfert de technologies.

On peut passer au slide suivant, il s'agit tout simplement de continuer à faire ce qu'ont largement entamé les Régions à l'échelle du territoire réparti harmonieusement, combiner la recherche pour que nous allions de la recherche à l'utilisateur, en passant par les PME dans chaque territoire, en favorisant des projets collaboratifs avec nos laboratoires.

Le slide suivant, toujours dans l'orientation 4, est la mise en œuvre de la feuille de route « startup », dont le Président a parlé en ouverture, en évoquant la fertilité des entreprises dans le modèle « start » et les difficultés dans le modèle « up », dans le modèle développement, avec un effort particulier à maintenir au niveau de l'amorçage, et un effort particulier à déployer, notamment par des financements et par des aides au déploiement, dans la phase « up », dans la phase développement.

Toujours l'orientation numéro 4 avec le soutien à l'innovation sous toutes ses formes, que ce soit la relance par l'innovation, c'est un des axes majeurs non seulement du SRDEII, mais ce sera sans doute un axe majeur aussi du (*inaudible*), que Gérard BLANCHARD a présenté l'autre jour, avec notamment une attention particulière à tous les dispositifs R&D.

Et je passe la parole à Nathalie pour l'économie territoriale.

Mme DELCOUDERC – Merci. Le triple objectif était donc de renforcer cette économie territoriale, l'entrepreneuriat, et d'assurer un fort mariage territorial. Pour cela, des dispositifs nouveaux :

- Soutenir tout d'abord la création de TPE,
- Assurer l'accompagnement à la transmission et reprise d'entreprise,
- Aider l'investissement pour accompagner les TPE en phase de transformation, notamment sur le numérique, l'innovation et la diversification,
- Assurer le soutien aux actions collectives de coopération territorialisée,
- Et assurer également le soutien aux réseaux de l'accompagnement qui sont les principaux relais de proximité de l'action régionale.

Ensuite, en termes d'économie sociale et solidaire, l'objectif était bien

- De créer un cadre favorable à l'émergence et au développement des acteurs de l'ESS,
- De renforcer le secteur de l'insertion par l'activité économique,
- Et ensuite, d'encourager l'innovation sociale.

Des nouveaux dispositifs en faveur de la création de l'investissement, mais également un soutien fort aux stratégies collectives et aux mutualisations, et puis des appels à projets en faveur de l'innovation sociale, et un fort soutien aux structures d'appui et d'accompagnement de l'ESS.

Pour la création de ces dispositifs en termes d'ESS, mais d'économie territoriale, je tenais à remercier les élus délégués, Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Guy MOREAU et Pascal DUFORESTEL, qui ont participé à ce long travail sur les orientations 5 et 6.

M. UTHURRY. - Merci, on arrive au bout. C'est un travail collaboratif et une présentation collective un peu longue mais c'est la déclinaison opérationnelle de toutes les directions du Schéma, cela mérite qu'on le présente un peu dans les détails.

Le point suivant, l'orientation 7, concerne le soutien au redressement des entreprises et je résumerai en disant que le maître-mot est le mot « anticipation ». Anticipation sur les difficultés que peuvent connaître les entreprises, les difficultés que peuvent connaître les territoires, les difficultés que peuvent connaître les filières, et les moments de fragilisation structurelle comme ce qui peut affecter la sous-traitance aéronautique par exemple, ou la transformation du bois, mais également les fragilisations conjoncturelles, et nous avons parlé tout à l'heure de la crise aviaire qui en est un exemple frappant.

L'orientation numéro 8 concerne le renforcement de l'internationalisation des entreprises, aider les entreprises à grandir est souvent les aider à s'internationaliser. On dit qu'une PME qui devient ETI est une PME qui a réussi à l'export. Il s'agit de mettre en place des dispositifs pérennes pour que l'internationalisation et les performances à l'export ne soient pas un effet d'aubaine ou d'opportunité, mais soient pérennisées, avec un certain nombre de principes, comme le parcours de l'export ou le parcours de l'internationalisation, et je voudrais saluer tout le travail qu'ont fait les services avec Jonathan MUNOZ, qui s'occupe de ce secteur.

Et enfin, la dernière orientation, mais pas la moins importante, qui est l'orientation numéro 9, qui nous permet de développer l'écosystème de financement afin que nous puissions encore et mieux aider, accompagner les entreprises depuis la phase d'amorçage jusqu'à la phase de transmission en passant par les différentes étapes de leur développement, avec un accent particulier sur les startups dans leur phase de développement puisque pas mal d'entre elles ont des taux de prolongement dans le temps qui ne sont pas très importants ou se font très rapidement absorber par des Groupes.

Les conditionnalités des aides régionales, vous avez pris, j'imagine, le temps de les lire. Elles relèvent des dividendes, elles relèvent des écosocioresponsabilités de nos aides régionales, très attachées à l'idée d'investissement productif.

L'immobilier d'entreprise est un vaste sujet, qui d'abord nous est imposé par la loi et par la clarification des compétences. Il repose davantage sur les EPCI que nous, nous avons bien conscience qu'il ne peut pas reposer sur les épaules de certains EPCI qui ne sont pas suffisamment charpentés, et donc il y aura des études au cas par cas, sans que ne soit abandonnée l'idée que nos accompagnements seront surtout dirigés vers de l'innovation, vers de la recherche, ou vers de l'investissement matériel de modernisation, avec une attention particulière pour ce qui relève de l'immobilier, à la fois sur les territoires fragiles et sur les éléments de contractualisation avec les territoires, qui devront faire apparaître leurs spécificités en termes d'attractivité et d'activités pourvoyeuses d'emplois.

Et les conventionnements permettront justement de mettre en musique la partition que nous venons de vous décliner à six voix, et donc permettront d'aller au cœur du territoire et d'entrer dans ce territoire par cette porte qui est la porte de l'équité, qui nous fera regarder avec discernement les territoires les plus fragiles ou les plus fragilisables. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci à toutes et à tous, et du travail fait et de la synthèse de cette présentation.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président. Cette délibération mérite quand même que l'on s'y arrête et qu'on la travaille. C'est un des documents-clefs,

opérationnel, de notre institution, puisque notre compétence est d'abord, et vous nous le répétez souvent, à juste titre Monsieur le Président, comment aidons-nous les entreprises ? Il y a eu un travail de fond, que nous avons salué par notre vote positif sur le SRDEII et donc c'est le prolongement naturel du travail qui a été fait au niveau du Schéma directeur, et le groupe UDI a trois amendements à vous proposer par rapport à cette délibération. Ce sont trois bons petits amendements qui ne devraient pas poser de problème d'ailleurs, et on aimerait vous les présenter de manière groupée. - Je vois Monsieur UTHURRY qui sourit mais je suis sûr qu'il est bien disposé -.

Le premier est de dire il manque quand même, encore une fois, c'est un document central ce document, la méthode. C'est-à-dire comment êtes-vous passés de l'existant Poitou-Charentes, de l'existant Limousin, de l'existant ancienne Aquitaine, à cette proposition harmonisée ? Et quelles sont les correspondances ? Quels sont les régimes que vous avez supprimés ? Quels sont les régimes que vous avez modifiés ? Franchement, sur un document-clef comme celui-là, il nous manque un véritable tableau de correspondances et donc nous vous suggérons vraiment de le faire si vous voulez que l'on s'y retrouve, et au-delà de nous, ce sont les entreprises qui doivent s'y retrouver, ce sont les Chambres de commerce qui doivent s'y retrouver, donc il manque un maillon et il faut le faire, et c'est le but de notre premier amendement.

Le deuxième amendement, vous savez le débat que l'on a eu et cela a été repris d'ailleurs par le vice-Président, Monsieur UTHURRY, sur l'immobilier. On a bien cheminé au niveau du Schéma directeur et donc le point d'équilibre que l'on a trouvé dans le Schéma directeur, on aimerait le retrouver formellement, parce que le Schéma directeur est un document je dirais de philosophie politique. La philosophie est importante, mais les documents opérationnels le sont encore plus, et donc on aimerait retrouver le point d'équilibre sur l'immobilier dans le document opérationnel. On a un bon petit deuxième amendement, qui ne devrait pas poser de problème, je pense en tout cas, vous êtes partis dans un bon élan page 44 du document, vous avez fait le régime de la filière agroalimentaire et là, vous êtes pile dans l'axe du SRDEII. Et puis dans les autres filières, vous êtes un peu plus frileux, alors on aimerait que vous preniez la page 44 et que vous la reportiez dans la page 28, qui est la page « dispositions communes à toutes les filières ». Cela ne devrait pas, je pense, poser de problème.

Et troisièmement, il y a l'amendement concernant le primo-accueil des entreprises. C'est un débat important, c'est-à-dire qui va accueillir les entreprises ? Et vous savez que l'on avait eu un débat avec vous Monsieur le Président, vous nous disiez il faut que les Régions gardent la main sur cet accueil, mais en même temps, il faut bien mobiliser et les Chambres de commerce, et les agglomérations, qui sont compétentes en développement

économique. Nous avons arrêté une possibilité de contractualiser ce primo-accueil à l'intérieur des contrats agglomérations-Régions, et donc c'est le but de notre troisième amendement. On est dans le prolongement des discussions qui nous ont amenés à voter positivement le SRDEII, et nous vous soumettons ces trois amendements.

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce Règlement d'intervention traduit les enjeux à relever pour notre économie régionale, sachant que le constat est double puisque nous avons à faire face à une complexité croissante des aides économiques régionales, accentuée en 2016 par la juxtaposition des trois Règlements d'intervention en cours et le retard pris dans l'harmonisation des dispositifs, qui a accentué les disparités régionales. Nous avons aussi à faire face à un réel besoin de lisibilité par les entreprises, et donc cela a été souligné, l'enjeu de ce Règlement d'intervention est bien un meilleur équilibre et le besoin d'équité entre nos territoires, avec la prise en compte des retards de développement et le soutien des TPE notamment puisqu'elles représentent une part très conséquente de notre économie régionale.

Globalement, concernant la nécessaire simplification et la lisibilité du Règlement d'intervention, ce sont 64 Règlements d'intervention qui sont abrogés, avec un seul document, et malgré tout avec pas moins de 123 dispositifs pour couvrir le large spectre du SRDEII. La question qui se pose est de savoir si nous y gagnons en lisibilité. C'est certes une amélioration par rapport à la jungle qui était dénoncée auparavant, notamment par la Cour des Comptes depuis dix ans, et si désormais une partie des compétences est mieux répartie entre les différentes strates de nos collectivités, on peut malgré tout regretter que la clarification des compétences, notamment avec les Départements, ne soit pas aboutie sur notamment le tourisme, l'agriculture, la forêt, et la mer.

Concernant l'immobilier d'entreprise, c'est vrai qu'il y a un certain flou puisque désormais, et c'est important, la Région peut participer au financement des aides par convention avec la Métropole et les intercommunalités qui exercent seules, de plein droit, la compétence en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le principe de la non intervention de la Région est réaffirmé, avec des dérogations, on l'a vu, concernant les territoires en déprise ou alors les EPCI qui n'ont pas de ressources fiscales suffisantes, ou alors lorsqu'il s'agit d'outils de production. Ici, il n'y a aucune assiette ni intensité de l'aide régionale qui nous est précisée et donc, c'est vrai que la question se pose de savoir comment le niveau d'intervention de la Région sera décidé et nous souhaiterions une clarification sur ce point.

Concernant les aides aux entreprises de moins de 20 000 €, c'est vrai que ces aides étant attribuées par le Président, sur la base du contrôle de leur légalité, nous proposons et

nous sollicitons le fait qu'elles puissent être diffusées à tous les élus lors de chaque Commission Permanente.

Un point essentiel, nous le savons tous, est la contractualisation avec les EPCI. Cette contractualisation va démarrer et les discussions vont désormais s'ouvrir sur des contrats spécifiques entre la Région et chacune de nos intercommunalités, notamment concernant la répartition et l'attribution des aides. Au-delà, seule une ingénierie adaptée permettra que cette réorganisation du développement économique entre nos différentes collectivités profite à nos entreprises, c'est un sujet que nous avons largement évoqué en Commission.

De façon plus globale, concernant les dispositifs proposés, c'est vrai qu'il nous apparaît qu'un certain nombre de dispositions pourraient être précisées et que certains dispositifs vont être difficiles à apprécier par les entreprises du fait d'un besoin d'indicateurs supplémentaires. Nous aurions par exemple souhaité aussi que la fourchette budgétaire annuelle réservée à chaque dispositif ou orientation, soit précisée.

Un point qui nous a interpellés est le fait que dans ces 133 pages, le mot « artisanat » ne figure qu'une seule fois, alors que l'on sait le poids que cet artisanat occupe dans notre activité économique.

Enfin, concernant les aides à la création de l'emploi, elles sont limitées puisque réservées au recrutement de cadres techniciens et dans les startups, et c'est vrai que compte tenu du véritable défi du chômage qui est le nôtre, ce sujet aurait pu être davantage développé.

Chaque intervenant sur chacune des orientations a largement développé ces dispositifs, c'est vrai qu'il est un peu difficile de trouver une façon synthétique d'aborder chacune des orientations. Néanmoins, je souhaiterais, sur chacune d'elles, dire quelques mots, à savoir concernant l'orientation 1, celle qui traite de la transition numérique, écologique et énergétique, et la mobilité, le chèque transformation numérique cible les PME et ETI prioritairement. Or, il nous semble essentiel que les TPE soient aussi plus largement éligibles à ces aides, du fait souvent des difficultés de financement qu'elles rencontrent sur ces sujets s'agissant d'éléments incorporels, sans valeur de gage pour les banques. Ceci freine réellement la mutation de nos TPE vers de nouveaux modes de production, de commercialisation et de nouvelles formes de travail.

Concernant le déploiement du très haut débit, c'est vrai que le soutien régional nous renvoie à un constat beaucoup plus large et national, récemment mis en avant par la Cour des Comptes d'un retard conséquent et même si les moyens, vous l'avez largement souligné, sont plus importants, les objectifs très ambitieux nous semblent difficilement réalistes, en tout cas dans le calendrier qui est celui de 2020.

Concernant les tiers-lieux, bien sûr, nous saluons le fait que le territoire régional soit désormais éligible, sauf le centre-ville de Bordeaux. Désormais, le montant de la subvention est variable selon le degré de fragilité du territoire, de 30 à 50 %, sans préciser ce qu'est ce degré de fragilité, mais ce qui compte avant tout, nous le savons tous, est la souplesse dont nous pourrions faire preuve pour accompagner ces projets, qui sont souvent très différents et très évolutifs.

Pour terminer concernant la transition énergétique, en tout cas sur cette orientation destinée aux PME, aux ETI et aux collectivités, c'est vrai que concernant les propositions majeures du Règlement d'intervention concernant la compétitivité énergétique, le Budget suffisant a-t-il été prévu, compte tenu des enjeux qui sont affichés là aussi ?

Enfin, pour l'économie circulaire, nous avons noté qu'un certain nombre de points du SRDEII ne se retrouvent pas dans les Règlements d'intervention, et nous voudrions citer surtout le secteur de l'écoconstruction, qui semble avoir été oublié.

Pour ce qui est de l'orientation 2, le renforcement de nos politiques et des filières stratégiques régionales, concernant le tourisme, avec 103 000 emplois, cette filière est essentielle mais reste fragile, avec un réseau de TPE indépendantes qui doivent faire face à l'évolution rapide des comportements et des attentes de la clientèle et aussi à de très importantes difficultés de recrutement. Alors, aucun dispositif ne prévoit d'aide pour répondre à la pénurie structurelle de main d'œuvre dans ce secteur, qui nous apparaît pourtant comme une véritable priorité.

Concernant la performance industrielle et l'usine du futur, là aussi, nous souhaiterions savoir si l'immobilier sera subventionné sans restriction, sachant que le dispositif ACEP qui existait précédemment en Aquitaine, n'existe plus, et que les objectifs affichés de 600 entreprises en cinq ans, accompagnées vers l'usine du futur, vont nécessiter le déploiement de moyens très importants. Concernant le développement et l'innovation, nous saluons l'aide à l'amorçage pour les jeunes pousses innovantes. C'est vrai, le montant de l'aide est établi en fonction notamment des retombées économiques, ce qui, a priori, nous apparaît complexe à évoluer. Et donc face à l'innovation, nous nous sommes posé la question aussi de savoir si dans la mesure où cette innovation telle que vous la souhaitez, telle que nous la souhaitons, est très transversale, la lisibilité sera suffisante pour les entreprises.

Orientation 5 concernant les TPE et l'économie territoriale et l'entrepreneuriat, les aides à la création d'entreprise sont réservées à l'agroalimentaire, aux startups, aux TPE et aux entreprises de l'ESS. Ces aides, pour certaines, seront évaluées en fonction du fort impact territorial et on peut s'interroger réellement de ce que sera ou ce que serait, pour une TPE créée par un demandeur d'emploi, ce fort impact territorial. De même Monsieur le Président,

nous appelons de nos souhaits le fait que ces aides ne soient pas limitées aux territoires fragiles et que les conditions restrictives soient allégées, de façon à ce qu'elles puissent être accessibles à la plupart des créateurs d'emplois.

Concernant la transmission et la reprise des entreprises, qui est un véritable sujet de notre économie locale, sur ce point, nous saluons le fait que désormais, la transmission familiale ne soit plus exclue. Le problème majeur reste souvent la difficulté à trouver les financements nécessaires à la pérennisation des activités. La majorité des créateurs de TPE, constituée souvent de demandeurs d'emploi, ont aussi besoin d'être soutenus dans la constitution de leurs fonds propres et c'est vrai que les banques sont souvent aujourd'hui frileuses dans l'accompagnement de ces projets et donc, nous demandons à nouveau l'augmentation des moyens financiers réservés aux TPE, à l'artisanat, et au commerce.

Concernant enfin l'orientation 7, le retournement et la relance des territoires en difficulté, la relance des entreprises pour maintenir et développer les emplois, préserver les savoir-faire dans les territoires en difficulté, sont des enjeux essentiels et pourtant, dans ce domaine, seules deux aides sont proposées sur l'ensemble des 123 dispositifs.

Pour terminer, concernant l'internationalisation, c'est vrai que dans le SRDEII, il semblait que l'ensemble des entreprises pouvaient être concernées et il nous apparaît que le fait qu'elle soit réservée aux PME et ETI, et donc excluant les TPE, peut poser problème, dans la mesure où la création d'une aide spécifique à la prospection notamment des nouveaux marchés, pour ces TPE, semblait essentielle pour ce coup de pouce nécessaire à l'externalisation des marchés.

Pour terminer, les dispositifs concernant le financement des entreprises qui, aujourd'hui, Monsieur le Président, est un sujet que rencontrent nos entreprises au quotidien. C'est vrai que pour cet objectif, nous regrettons qu'une aide à l'accompagnement et au conseil ne soit pas mise en place pour soutenir, dans la recherche de financements notamment, les PME qui aujourd'hui peinent à augmenter leur capacité de financement notamment.

Pour conclure, l'enjeu de ce Règlement d'intervention est bien d'accompagner nos entreprises dans leur développement. Au-delà des aides financières directes, les chefs d'entreprises attendent avant tout de nous, responsables politiques, un climat économique favorable bien sûr, mais aussi de l'oxygène, et notamment l'allègement des contraintes. Pour mesurer l'avancement de ce Règlement d'intervention, il nous faudra donc évaluer, à court terme et à moyen terme, le bénéfice que nous aurons apporté face aux attentes des milieux économiques qui souhaitent, au-delà de la simplification et de la lisibilité des aides, la réduction des suivis de décisions, car leur temps et le temps des entreprises et leurs

impératifs ne sont pas ceux de nos collectivités. Il sera donc essentiel de mesurer l'efficacité des aides, au moyen de dispositifs d'évaluation très régulière et d'être en capacité d'ajuster ces dispositifs en fonction des besoins de nos entreprises et de nos marchés. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci, juste Madame DURRUTY, je ne sais pas si vous le savez mais nous avons deux collaborateurs de l'Agence, et ce sont les seuls en France, qui accompagnent les entreprises sur l'accès aux fonds propres, qui est un des aspects essentiels, et on est les seuls à le faire. C'est un métier qui n'existe pas, sauf dans le privé, et quand dans le privé l'on vient vous conseiller une augmentation des fonds propres, automatiquement on vend son propre fond. Là, c'est un vrai parcours du combattant et nous essayons d'accompagner les entreprises dans ce domaine-là.

Sur l'aide à l'emploi, il y a eu une vraie modification sous ce quinquennat, notamment ces deux dernières années où il y a des aides très efficaces qui ont été mises en place sur l'emploi. Je ne vois pas en quoi il serait nécessaire que la Région mette en place un dispositif qui serait beaucoup moins efficace que celui de l'Etat, qui en a largement les ressources. Nous nous concentrons sur des aides ciblées, comme en Allemagne, aux entreprises qui recrutent, qui investissent, qui se développent, et qui croissent, et je crois que c'est le sens de la réindustrialisation que nous avons pu réaliser.

Martine PINVILLE, Madame la Ministre.

Mme PINVILLE. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Avec la présentation de cette délibération aujourd'hui, c'est la démonstration concrète que la Région assume pleinement ses responsabilités dans le cadre de ses compétences, conformément aux engagements qui ont été pris par le Président notamment, et toute l'équipe.

Nous avons adopté le SRDEII en décembre, après un long travail de concertation. Nous allons nous prononcer aujourd'hui sur le Règlement d'intervention des aides aux entreprises. Le renforcement des compétences de la Région en matière économique est aussi la reconnaissance de son expertise dans ce secteur, ses capacités à mettre les acteurs en réseau, à les associer à l'élaboration de nos politiques, à travailler au plus près de nos concitoyens et de nos territoires, on l'a vu à travers les diverses présentations. Cette reconnaissance n'est pas le fruit du hasard, elle s'appuie sur la réalité et la réussite des politiques menées. C'est sans aucun doute la force de la décentralisation que nous devons collectivement approfondir en saisissant cette opportunité dans nos nouvelles Régions. C'est cette connaissance des territoires et de leur potentiel que la Région doit valoriser. Dans cette démarche, le travail préparatoire mené par les élus et les services, en lien avec les professionnels, a été de qualité. Il répond à l'objectif recherché par la Région, qui est de

construire un cadre d'actions publiques qui concourent à assurer, sur l'ensemble du territoire régional, la présence d'une économie de proximité, attractive, créatrice d'emplois et de lien social. Une économie qui irrigue nos territoires. À titre personnel, je ne peux que me réjouir que l'économie de proximité, les TPE-PME, les ETI, l'ESS, prennent toute leur place dans notre vision régionale.

La priorité est l'emploi et c'est anticiper les mutations du monde du travail, en s'appuyant sur notre connaissance du terrain. Du salarié au chef d'entreprise, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, en améliorant les passerelles qui peuvent exister, en structurant les filières, en favorisant l'innovation et l'internationalisation pour trouver de nouveaux débouchés, nous pourrions donner toute la force aux talents et aux initiatives de la Nouvelle-Aquitaine. Soutenir l'ESS, porteuse de promesse d'épanouissement social, de croissance durable, c'est une économie robuste, solide, c'est un vivre ensemble solidaire. Cela constitue une réponse crédible aux enjeux de notre temps et fait primer la vision de long terme sur l'immédiateté, l'humain sur l'obsession du profit, et elle donne là la priorité à l'utilité sociale.

Soutenir la création de TPE, de PME, d'ETI, la transmission d'entreprise et l'économie territoriale, est accompagné l'élan entrepreneurial que notre pays connaît. C'est orienter les jeunes qui croient en l'aventure entrepreneuriale, vers des chemins qu'ils ne connaissent pas encore, et la reprise-transmission en est un. C'est aussi renforcer le commerce de proximité et l'artisanat, parce qu'ils irriguent nos territoires. C'est enfin l'attention apportée aux territoires les plus fragiles, tout en encourageant la dynamique de ceux qui réussissent mieux. Le SRDEII, les Règlements d'intervention qui en découlent, expriment cette vision régionale pour le développement économique, et ce pour les 10-15 ans à venir. C'est important d'avoir cette approche, à la fois pratique et prospective, pour adapter nos interventions afin de corriger les inégalités qui peuvent exister, sans freiner ce qui fonctionne et assurer le développement de tous les territoires au service de l'emploi. Ce sont les raisons pour lesquelles j'espère que ce Règlement puisse être adopté largement sur les bancs de cette Assemblée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame la Ministre.

Mme CHEYROUX. - Merci Monsieur le Président. La Région Nouvelle-Aquitaine est engagée à fond dans la bataille contre le chômage, dans la bataille pour l'emploi. Des emplois découleront, pour partie au moins, de ce que sera ce plan d'aide et de soutien de la Région au tissu économique et industriel dont il est question. Des 64 Règlements d'intervention hérités de la situation antérieure, nous passons donc à 128 dispositifs spécifiques pour la grande Région, qui seront aidés à hauteur, je le rappelle, de 285.35 M€

au titre de l'action économique, prévus dans le Budget 2017. Le stratège chinois Sun Tzu disait, il y a déjà fort longtemps, que l'information était la clef dans une bataille. Il sera donc crucial d'avoir une photo précise de l'efficacité de notre plan de bataille, et des résultats obtenus dans chacun des 128 dispositifs.

Vous nous proposez un Règlement d'intervention organisé en neuf orientations, Schéma renforcé à partir de cette année par le dispositif NACRE, qui est transféré de l'Etat par la loi NOTRE. NACRE jouera un rôle de levier supplémentaire et stratégique pour les aides financières, notamment pour l'aide au recrutement, l'accompagnement aux personnes en difficulté, l'accès à l'emploi, la formation-spécialisation, etc. Monsieur le Président, nous avons deux sujets de questionnements. Le premier : comment s'opèrera la ventilation des 12 M€ du dispositif NACRE, qui pourra être activée sur différentes orientations ? Notamment les orientations 3, 4, 5 et 8 du Schéma d'intervention. Quelles seront les priorités ? Quels critères de choix pour une utilisation efficace de ce dispositif, sur telle orientation ou telle autre, et éviter un effet de saupoudrage ?

Deuxième questionnement, tout au long de l'année, nous validons plusieurs millions d'euros de subventions aux entreprises. En retour, nous n'avons pas de vision précise des retombées concrètes en nombre d'emplois générés, en nombre de créations ou de reprises d'entreprises parmi les centaines de dossiers traités. Le robinet à financements est ouvert sur tout le territoire. Nous avons un tableau des financements accordés, certes, mais nous ne voyons pas bien les fruits qui poussent à l'autre bout du tuyau. Des tableaux récapitulants les aides régionales par thématique existent, mais nous espérons trouver également un outil de suivi et de mesure des résultats de tout ce qui est réalisé avec l'aide de la Région, et que nous votons. Une information simple d'accès, synthétique, pour nous, élus, mais aussi pour les entreprises et le public. Dans le Règlement d'intervention que vous nous soumettez, nous déplorons l'absence de ces outils de mesure et de contrôle des résultats. En l'état, le groupe FN votera l'abstention sur ce projet de Règlement d'intervention des aides.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Juste une réponse que l'on vient de me préciser mais Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD le... sur NACRE, ce ne sont pas 12 M€ mais 2.5 M€, dont 2 M€ qui permettent d'accompagner les structures de terrain. Etant donné que ce sont de micro-projets aujourd'hui, par rapport d'ailleurs à ce que vous demandez tous, l'idée est de dire l'on accompagne des structures de terrain, je ne sais pas si vous avez entendu parler de l'ADI, les plateformes d'initiatives, les Chambres de métiers, etc. donc on va travailler avec ces structures pour les chômeurs créateurs d'entreprises. Ce que l'on a fait aujourd'hui, pour ne pas arrêter les dispositifs, pour ne pas avoir un effet de rupture, est de reconduire à l'identique, et donc on va analyser ce dispositif pour voir s'il est efficace, pour l'analyser, puisqu'on l'a en maîtrise aujourd'hui, l'Etat nous a transféré les moyens, et on reviendra, à

travers les Commissions, devant vous, devant la Commission Ad hoc, pour vérifier la validité du dispositif. Donc ce n'est pas une révolution que l'on propose, mais par définition puisqu'il y a des organismes partout sur le territoire, tous les territoires seront bien servis, si j'ose dire. Ce sera en fonction des projets.

Mme CHEYROUX. - Notre question n'était pas un doute sur le fait que les territoires soient servis, nous n'en doutons pas. La question était quels outils nous donnons-nous pour mesurer les résultats et l'efficacité de toutes ces aides que nous donnons ? L'intérêt est de voir ce qui marche bien ou pas, qu'est-ce que cela a généré comme emplois, comme créations, comme innovations, comme brevets industriels. C'est ce tableau-là de résultats que nous aurions aimé trouver, c'est tout.

M. LE PRESIDENT. - Plusieurs réponses. Première réponse, sur la partie de développement économique qui concerne la recherche, nous avons fait faire une thèse de Doctorat d'Etat avec l'université, pour vérifier si l'engagement puissant, c'était de l'ancienne-Région Aquitaine, avait des retombées. Je me suis exprimé devant le Conseil Economique et Social sur l'efficacité de ces aides à la recherche ou aux entreprises. Ces dix dernières années, la France a vu les dépôts de brevets, qui sont quelque chose de significatif par rapport à la recherche, augmenter de 24 %. En Aquitaine, l'augmentation a été de 74 %. Certes, 10 % du Budget allaient à la recherche, et avec Gérard BLANCHARD, nous allons reconstituer, sur la grande Région, cet effort.

Sur les aides à l'innovation, je vous donne les anciens chiffres et bien entendu, on va analyser cela dans la durée, de telle sorte que les Commissions de la Région puissent avoir les résultats. Même s'il ne s'agit pas là de science parfaitement exacte, mais nous n'aidons une entreprise, je le rappelle, que si cette entreprise a un projet d'investissement et d'emploi. Il n'y a pas d'aide aux entreprises si cette entreprise n'a pas de projet. C'est toute la force du modèle des länder allemands, ce qui explique, selon moi, que l'Allemagne a réindustrialisé, parce que la relation entre länder, avec les moyens qu'ils ont, et PME ou ETI, qui sont ancrées dans le territoire, est beaucoup plus efficace que les aides généralistes que nous avons en France, où l'on aide aussi bien la clinique privée et le supermarché du coin, que l'entreprise qui est soumise à la compétition internationale.

Sur les aides à l'innovation et à la recherche que nous avons faites auprès des entreprises, l'observation que nous avons faite sur les entreprises que nous avons aidées en innovation est quasiment le doublement de l'emploi, et pas l'emploi R&D de l'entreprise, l'emploi total de l'entreprise. C'est-à-dire que prendre- je le dis aussi à Jean DIONIS DU SEJOUR, parce que c'est un débat que l'on a – l'efficacité de l'aide directe à l'innovation est absolue. Il faut bien entendu que l'on continue de voir cela. Le rapport qui a été présenté par

les collègues à la tribune ne représente pas non plus la totalité des aides à l'activité économique. Quand vous ouvrez le lycée de Thiviers, ou bien le lycée de Limoges, sur le cuir, le luxe et le textile, vous vous donnez une capacité d'attractivité qui fait que sur le cuir et le luxe, vous avez dans le secteur Saint-Junien, Saint-Yrieix, Thiviers, Montbron, 100 emplois de plus par an, des grands donneurs d'ordres et des grandes entreprises du luxe, donc on regarde bien entendu cela. Quand Thalès, pour lequel nous allons inaugurer l'usine du futur qui est installée à côté de l'aéroport, reconstruit son usine, regroupe le site de Pessac et du Haillan, il regroupe 2000 personnes, mais parce que nous avons créé le Centre de formation à la maintenance aéronautique et que nous tirons tous ces métiers à la maintenance, pas simplement ici parce que sur Châtelleraut, sur Saintes et sur Rochefort, nous allons bien entendu avoir ces retombées, ce sont 500 personnes supplémentaires qui viennent de la région parisienne parce que le centre de la maintenance aéronautique est ici, c'est dans la nouvelle Région. Donc je vous rassure, dans les domaines de l'action économique, les choses sont suivies, et nous allons continuer de le faire sur l'efficacité des systèmes d'accompagnement des entreprises.

M. FREL. - Merci Monsieur le Président. Cher Président, chers collègues, je voudrais saluer la méthode employée pour l'élaboration de ce Règlement d'intervention, qui découle de la large concertation que nous avons eue pour l'élaboration du SRDEII. Comme pour celui-ci, nous ne pouvons que nous féliciter de l'esprit de co-construction dans lequel ce document si important a été bâti. Nous ne pouvons aussi que saluer la démarche d'harmonisation qui tend à faire de ce document un marqueur de plus de l'action déterminée de la majorité de notre Conseil Régional en matière d'action économique.

Nous voulons dire notre satisfaction d'avoir pris toute notre part dans la construction de ce Règlement d'intervention. Les éléments apportés par les élus Ecologistes permettent des avancées significatives, avec notamment plus de conditionnalités sociales et de conditionnalités écologiques. Notre Règlement, nos aides, montrent ainsi clairement qu'un modèle de développement économique sans autre règle que la loi du plus fort, mâtiné d'une espèce de main invisible, n'est pas un modèle souhaitable, n'est pas le modèle que nous voulons. Nous savons que ce Règlement, loin d'être un document figé, évoluera, pour mieux accompagner les enjeux de demain. À titre d'exemple, nous savons d'ores et déjà que nos propositions, non encore retenues en matière de politique agricole, seront retravaillées. Il est nécessaire de prendre pleinement en compte les orientations nouvelles que la Région souhaite en ce domaine. En effet, il faut développer un lien fort, vous l'avez dit tout à l'heure, entre l'agriculture et l'alimentation. Il faut investir davantage dans la vraie agriculture innovante, celle qui permet à l'agriculteur de vivre de son travail, aux français de consommer des produits en toute confiance. Il faut davantage investir dans l'agriculture qui protège les

hommes et les femmes qui y travaillent, mais aussi notre environnement, et en premier lieu notre eau. Il faut mieux accompagner encore l'agriculture, choisie par tant de professionnels qui s'engagent résolument dans la voie d'une agriculture biologique ou à taille humaine. Dans ce domaine comme dans d'autres, ce Règlement s'adaptera, évoluera, il n'est pas gravé dans la pierre, il est le marqueur de notre volonté, de nos engagements. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je partage le sens de ce que vous avez dit. Pour autant, deux réflexions qui viennent, pardon de le dire, d'une expérience professionnelle personnelle, ou d'une vie antérieure, et notamment de l'expérience sur l'usine du futur. Ce que l'on observe dans l'usine du futur, ce que reconnaissent à la fois les salariés et les chefs d'entreprises, et ce qu'il faudrait qu'au niveau national on entende, est que la compétitivité d'une entreprise est d'abord le bien-être au travail des hommes et des femmes qui sont dans cette usine. Pourquoi je tiens au mot « usine » ? Parce que c'est une communauté, parce qu'on la voit. Nous sommes à la responsabilité de la Région, donc par définition, nous devons rassembler, créer un climat de confiance, permettre aux entreprises d'investir. Nous n'avons pas, ici ou là, à arbitrer d'une certaine manière, pour peu qu'il concoure à l'intérêt général, entre le capital et le travail. Nous devons faire en sorte que l'observation qui est née de la Région Aquitaine, que la compétitivité est d'abord la productivité et qu'avoir des projets de brutalisation, soit sur le temps de travail, soit autre chose, sont des projets inutiles et dangereux. C'est le premier point.

Le deuxième point, nous devons travailler pour tous les agriculteurs. Bien sûr, je comprends que le groupe Verts soit attiré par la perfection, dirais-je, de l'agriculture biologique, mais 94 % des agriculteurs sont non biologiques. Donc il faut que l'on assure la convergence et que progressivement, les bonnes pratiques, c'est ce que l'on va voir à Chizé, leur offrir une nouvelle forme d'agriculture, parce que quelque part, que l'on soit bio ou pas bio, pour l'instant, la seule demande que nous avons, Jean-Pierre, les élus délégués et moi-même, est des fonds, de l'argent, de la compensation. Il faut passer sur l'innovation aujourd'hui, sur la formation, et comme le disait notre collègue des P-A, faire un effort de recherche peut-être au-delà de ce que nous avons mené aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. - Je vous en prie Madame, je ne vous ai pas donné la parole, je termine s'il vous plaît, c'est la moindre des politesses.

Nous avons créé l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin, imaginons, avec le réchauffement climatique, ce qu'il se serait passé si aujourd'hui il n'y avait pas un laboratoire de recherche qui travaillait sur les nouveaux cépages, la relation entre la vigne et le sol, ou les nouveaux traitements. Je ne cite que cet exemple, de la même manière que l'INRA de

Pierroton travaille aussi, financé par la Région, sur les dispositifs biologiques de lutte contre les prédateurs du pin ou du bois. C'est cela qu'il faut faire.

M. WILSIUS. - Merci Monsieur le Président. Ce Règlement d'intervention est la concrétisation en actes du SRDEII. Nous saluons la méthode initiée par Bernard UTHURRY, au travers des larges consultations menées dans un esprit de synthèse. Ce Règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises est particulièrement complet et nous saluons aussi le travail des services de la Région, qui ont fait ce travail dans un minimum de temps. Mais n'oublions pas cependant les moyens humains qui doivent être mobilisés équitablement pour une efficacité maximale. A ce titre, en particulier sur le retournement des entreprises en difficulté, derrière ces moyens financiers, il convient de mettre en place un effectif humain cohérent, avec cette volonté politique pour gérer cet accompagnement de la manière la plus efficace, dans ces situations complexes. Bien entendu, nous voterons ce Règlement d'intervention.

Mme REQUENNA. - Merci Président, je serai brève vu que beaucoup de choses ont été dites. Nous avons voté, le 19 décembre dernier, le SRDEII, et nous avons noté un manque de supplément d'âme. Néanmoins, nous avons donné une appréciation globale positive sur ce document, dont nous attendons la suite. Voici donc ce Règlement d'intervention. Ce document, qui remplace 64 Règlements d'intervention, propose 118 dispositifs, nous voyons-là plutôt une diversité qui permet d'offrir une certaine souplesse et de la réactivité dans l'accompagnement des acteurs du développement économique de notre grande Région, mais nous regrettons toutefois que ce document ne soit pas accompagné d'un rapport d'harmonisation, qui aurait expliqué pourquoi et comment les dispositifs ont été retenus ou écartés, et selon quels critères d'évaluation.

Au nom du groupe MoDem et apparentés, je veux tout de même saluer ici la présence de conditions posées pour bénéficier de ces aides. Ce que l'on retrouve aujourd'hui dans ce Règlement d'intervention est, pour une grande partie, le travail réalisé notamment par nos collègues lors de la dernière mandature, et Martine MOGA faisait partie de ceux-ci, les conditionnalités liées aux dividendes, les éco et socio responsabilités des aides de la Région, et enfin, l'écosocioconditionnalité des aides régionales aux investissements productifs, appliquée aux entreprises agroalimentaires. Nous regrettons néanmoins que ces conditionnalités, qui sont à nos yeux fondamentales, se retrouvent en annexe et non dans le corpus du document. Sur ce sujet, nous souhaiterions savoir quel contrôle sera effectué pour vérifier le respect de ces conditions, et de quelle manière. Est-ce que ce sera de manière systématique ou bien par échantillonnage ?

Nous saluons également l'aide à l'emploi d'un personnel encadrant dans les TPE, ce qui permettra, à nos yeux, la structuration de ces entreprises pour une plus grande viabilité et pérennité, tout en déplorant également, comme l'a fait Madame DURRUTY, l'absence du terme « artisanat » dans ce Règlement, puisque c'est quand même la structuration de notre économie.

Autre remarque qui concerne l'immobilier d'entreprise, nous avons le sentiment qu'il y a des indicateurs à géométrie variable, trop dépendants de la subjectivité des décideurs (fragilité, fragilité partielle) et bien qu'il s'agisse d'une approche dérogatoire, il y a là un manque de précision, que nous déplorons également sur l'évocation des critères de ruralité et de dispersion de ruralité. Nous ne pouvons que le regretter et nous souhaiterions que des critères objectifs et lisibles soient proposés sur ces sujets.

Plusieurs interrogations également, la première porte sur la communication et nous souhaiterions savoir quelle est la communication prévue pour la diffusion de ce Règlement d'intervention. Nous avons conscience que le site de la Région permet un accès relativement aisé, mais sommes aussi convaincus que cela n'est pas suffisant. Nous pensons qu'il faudra une communication ambitieuse, pour permettre l'appropriation de ce Règlement d'intervention par l'ensemble de nos acteurs économiques. Bien trop souvent et on le sait, les aides ne sont pas demandées car elles sont illisibles ou peu ou pas connues, et c'est ce second écueil qu'il faudra absolument éviter.

Une seconde question concerne la contractualisation et plus précisément, le périmètre de la contractualisation. Nous sommes aujourd'hui convaincus, et je crois qu'au cours des débats aujourd'hui, cela a été largement évoqué, qu'il est nécessaire qu'il y ait une proximité des élus et des acteurs du territoire, et que ce sera là le meilleur moyen pour une mise en œuvre de ces dispositifs, pour encore une fois, une meilleure appropriation. Les communautés de communes et communautés d'agglomérations qui ont, depuis janvier, toutes atteint une taille critique, nous paraissent ainsi être l'échelon le plus pertinent. C'est en tout cas ce que nous appellerons de nos vœux. Comme l'a également évoqué ce matin Jean DIONIS DU SEJOUR, ce sont ces tandems-là qu'il va falloir créer, et c'est comme cela que se fera un véritable aménagement du territoire, un aménagement équitable du territoire.

Vous avez répondu ensuite sur l'évaluation et la mise en œuvre de ces outils, je vous en remercie, je ne reviens pas sur ces sujets. Donc nous attendons, Monsieur le Président, vos réponses aux diverses questions.

M. LE PRESIDENT. - Merci, mais elles reviennent régulièrement, le problème de la coopération avec les intercommunalités, oui. Le problème de l'immobilier ne peut pas être aujourd'hui, parce que sinon quelque part on se substitue à ce que la loi NOTRe a décidé,

l'immobilier et le foncier sont aux intercommunalités, qui ont d'ailleurs des ressources fiscales en matière de droit de mutation et en matière de taxe foncière, qui sont liées à cela, ce que nous n'avons pas. Mais en même temps, il y a des territoires fragiles sur la base desquels on va travailler, parce qu'il y a un certain nombre d'intercommunalités qui n'ont pas les moyens. Sur des intercommunalités plus grandes quand il s'agira d'un premier dossier, on interviendra.

Quant aux critères de fragilité, c'est toujours compliqué parce que celui qui ne s'y sent pas dedans se dit mais les critères que vous avez adoptés ne sont pas les bons. Ce sont les critères de l'INSEE, que peut-on faire de mieux ? Je ne sais pas.

Sur la communication, nous allons avoir un « UTHURRY tour », qui ne sera pas qu'UTHURRY tour parce qu'il va être accompagné. Donc il y aura à la fois le site, il y a à la fois le travail que font les services de la Région lorsqu'ils vont visiter une entreprise, parce que je l'ai expliqué à diverses reprises, la commande que j'ai passée aux services, de développement économique, et les formations dont ils vont bénéficier sont de tricoter d'une certaine manière, au profit de l'entreprise, en fonction de ses besoins, le dossier qui sera présenté à la Région. Le travail n'est pas à l'inverse, vous voyez ce que je veux dire. C'est-à-dire qu'il y a du travail à faire pour simplifier l'accès de la Région aux différents dossiers des entreprises.

Je vais donner la parole à mes collègues vice-Présidentes et vice-Présidents pour répondre, notamment sur les amendements de l'UDI. Je le dis tout de suite pour que Jean DIONIS DU SEJOUR ne soit pas trop déçu, dire l'on repousse, la réponse est non. Sur le deuxième amendement, je crois que vous avez mal lu le texte parce que cela concerne les entreprises agroalimentaires, et dans le deuxième amendement, ce ne sont pas les entreprises mais ce sont des colloques, il y a eu un petit problème de lecture du texte, mais Bernard UTHURRY va vous répondre.

M. UTHURRY. - Merci. Non pas sur la promotion mais sur l'information, plutôt que la communication, qui est toujours perçue comme un affichage volontariste de ce que l'on a fait de bien et d'un peu d'autosatisfaction, les territoires ont besoin d'entendre cela dans leur diversité, et est en train d'être programmé un tour des 12 Départements, de tous les territoires, sous une forme qui reste à définir mais en démultipliant l'information pour que nous soyons clairs auprès de tout le monde, et m'est venue l'idée peut-être de faire une espèce de caravane où il faudra aussi intégrer tout ce qui relève des fonds européens, qui ne sont peut-être pas mis suffisamment en exergue dans ce Règlement d'intervention, même s'ils apparaissent dans le Schéma de développement économique.

Sur les propositions d'amendements, sur le premier amendement, ces propositions, Jean DIONIS DU SEJOUR, nous ont obligés à aller chercher au plus profond de nous-mêmes parce que c'est vrai que la rédaction est parfois subtile mais finalement, elle a donné raison aux rédacteurs puisque sur le sujet, qui n'est pas le sujet principal, mais du tableau synoptique, un certain nombre de difficultés apparaissent puisque nous ne sommes pas dans l'harmonisation de trois politiques des ex-Régions, mais dans la création d'une nouvelle politique de la nouvelle Région, qui permet d'avoir un regard unifié sur l'ensemble des trois ex-territoires. C'est bien la moindre des choses, et c'est ce qui nous a amenés à nous doter d'outils différents les uns des autres, sans correspondance avec les anciens, et qui nous posent des difficultés évidentes pour traiter cela sous la forme d'un tableau synoptique.

Sur le deuxième sujet, qui correspond à l'évaluation synthétique des politiques menées antérieurement, c'est un peu la même chose, à la différence près que ceux qui étaient dans les dernières Assemblées des trois Régions, se souviennent d'avoir adopté des feuilles de route communes, par domaine, qui établissaient les bilans de nos politiques respectives et qui préparaient déjà l'harmonisation et la création de nouvelles politiques dans le domaine économique.

Sur le sujet du report, le Président vient de dire que la bascule est maintenant parce qu'il faut aller vite, le législateur nous a donné à peu près cinq ans pour réussir la fusion, nous avons pris, sous l'autorité du Président, la décision d'accélérer un peu le temps et donc remettre au 10 avril ne me paraît pas être quelque chose de nécessaire, d'autant que le Schéma qui donne la Direction un peu « philosophique » entre guillemets, a donné lieu à un Règlement d'intervention qui est relativement ouvert et à la table.

Pour ce qui relève du primo-accueil, les discussions antérieures notamment avec les agglomérations, mais aussi avec les EPCI, avec la Métropole, nous ont conduits à constater que les EPCI étaient un relais d'appui essentiel mais pas le seul relais d'appui puisque nous travaillerons ici, là, non seulement avec les EPCI, mais aussi plus ou moins avec les Départements qui l'auront souhaité, plus ou moins avec les Chambres consulaires, beaucoup, si je m'en réfère notamment à l'export avec la CCI internationale, je voudrais saluer tout le travail - je crois que je l'ai fait - de Jonathan MUNOZ, mais aussi dans les entreprises en difficulté, de Francis WILSIUS. Tout cela nous invite à ne pas aller plus loin dans la précision et la définition du primo accueil par les EPCI parce que toutes ne sont pas au même niveau et que nous nous réservons la possibilité aussi de travailler avec d'autres acteurs.

Et enfin, sur le deuxième amendement, j'étais passé au troisième, mais sur le deuxième amendement, entre la page 28 et la page 44, c'est assez technique mais à mon

avis, cela procède d'une lecture qui n'est pas tout à fait juste, en tout cas, la relecture et la re-relecture nous ont amenés à considérer que le tableau de la page 28 correspond, sur les filières en général, aux dispositifs communs à l'ensemble des filières. Ceux-ci comportent une aide aux manifestations, qui est attribuée selon un forfait, en fonction du rayonnement de l'événement, et les montants de ce forfait sont relativement faibles puisqu'ils vont de 1000 à 4000 €. Et remplacer en l'occurrence le terme de « forfait » dans la colonne assiette, par les termes qui sont proposés à la page 44 pour les filières alimentaires - pardon, c'est un peu technique – conduirait à n'aider qu'à hauteur de 4000 €, alors que ces aides aux investissements pour les filières, font l'objet de dispositifs qui sont individuels et qui figurent dans d'autres orientations. Autrement dit, on peut aller autrement à travers d'autres dispositifs d'accompagnement et remplacer le terme « forfait » par le texte de la page 44 conduirait à appliquer un forfait qui serait limité entre 1000 et 4000 €. Et il en va un peu de même pour la deuxième partie de l'amendement, dans les mêmes pages, puisque c'est à peu près la même logique.

Par contre, merci parce que cela ne m'a pas empêché de dormir pendant tout le week-end, mais quand même cela m'a interpellé et je me suis dit il a raison, on ne peut que passer cet amendement et à la relecture, effectivement, cela pénaliserait les porteurs de projets que de le passer.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Par rapport à ce que vient de dire Monsieur le vice-Président, sur le 2 on reçoit l'explication, on va la travailler et on reviendra, vous savez que nous tenons beaucoup à ce problème de l'immobilier, donc on reviendra à la charge mais vous nous donnez des explications donc au nom du groupe UDI, je retire l'amendement 2 sur pages 28 et 44, on va regarder cela calmement, en fonction de ce que vient de dire Monsieur le vice-Président.

Sur le premier, là il y a un problème de méthode et de fond. Vous êtes en train d'écrire un document-clé de ce mandat 2015-2020 et vous n'assurez pas la traçabilité entre le passé et ce que vous voulez faire aujourd'hui. Ce n'est pas acceptable. Il faut que l'on ait voilà ce qu'était l'existant dans les trois régimes d'aide aux entreprises, et voilà ce que cela devient, et vous retrouverez ce régime-là. Et par contre, ce régime-là est supprimé. On a besoin de cet outil. Je veux bien, au nom du groupe, sortir l'alinéa de retirer au 10 avril, mais il nous faut cet outil, vraiment il nous le faut et les services doivent le faire, c'est un outil absolument indispensable. Si vous ne le faites pas, vous allez avoir des tas de discussions infinies avec les entreprises, donc il faut faire cet outil. Il doit être en ligne, il doit y avoir une traçabilité entre les régimes existants et le nouveau régime. Je défends fortement l'amendement 1 et on sort le fait de retirer au 10 avril, je suis d'accord avec ce que dit Bernard UTHURRY, donc on peut sous-amender.

Et par contre le 3, il faudra bien contractualiser, vous nous dites on fera cela plus tard donc on le maintient, vous allez le battre et on reviendra là-dessus parce que l'on sera têtue sur ce point-là. Mais sur le 1 Monsieur le Président, j'insiste, c'est absolument indispensable, vous ne pouvez pas assurer la traçabilité entre les régimes qui préexistaient et le nouveau régime. Vous allez vous faire des litiges « à la pelle » si vous ne l'assurez pas.

M. LE PRESIDENT. - Pourquoi se ferait-on des litiges « à la pelle » ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Parce que vous allez avoir des entreprises disant mais attendez, avant il y avait cela et qu'est-ce que cela devient ?

M. LE PRESIDENT. - Le Conseil d'Etat, les plus hautes juridictions jugent d'une manière constante qu'il n'y a pas un droit à la subvention.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non mais ce n'est pas la question.

M. LE PRESIDENT. - Donc il n'y aura pas de litige.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Vous avez un milieu économique qui a été structuré.

M. LE PRESIDENT. - Vous vous doutez bien, vous connaissez ma façon de fonctionner, vous voyez comment fonctionnent les élus, tout cela ne sort pas comme cela de la tête de l'un d'entre nous ou de plusieurs d'entre nous. Tout cela est aussi discuté. Simplement, j'entends, cela a été dit tout à l'heure, le besoin d'évaluation, un besoin d'évaluation en continu, cela a été redit. Nous l'avons fait sur quelques points, il faut qu'on le fasse peut-être un peu plus. Il y a la mise en place d'une Commission d'évaluation, il y a une IGS, nous avons mis en place les outils, même au-delà de ce que nous demande la CRC, et bien entendu, devant la Commission, il y aura une analyse, pour laquelle qu'aide que ce soit, il faut constamment se remettre en cause. Je prends cette proposition mais je ne vous propose pas de retenir le premier amendement qui est posé. On ne peut pas demander à la Région de faire un travail d'harmonisation et de simplification et puis à un moment donné quand on le fait, de dire on le repousse à l'année prochaine, parce que c'est repousser à l'année prochaine Jean.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ce n'est pas ce que j'ai dit. Si vous prenez, Monsieur le Président, l'engagement...

M. LE PRESIDENT. - Je prends l'engagement de travailler sur l'évaluation.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non, moi c'était sur la traçabilité entre les trois régimes anciens et celui-là. Il faut le faire, ce n'est pas énorme.

M. LE PRESIDENT. - On aura un travail là-dessus mais vous voyez bien, vous me dites à la fois il faudrait réduire le nombre de personnels, et puis en même temps, vous demandez une charge de travail considérable aux personnels.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non...

M. LE PRESIDENT. - J'ai signé, je vous le dis parce que le travail qui est fait on ne peut pas tout dire parce que cela prendrait une semaine et même plus, de la même manière que nous avons fait une thèse de Doctorat sur les aides à la recherche, que ce soit publique ou privée, et leurs conséquences en matière de développement économique, on vient de signer une thèse avec l'université de Bordeaux, le laboratoire d'intelligence économique, pour vérifier les aides à l'innovation et accompagner les entreprises qui intègrent le plus l'innovation dans leur développement et pour avoir cette... On est dans ce « trip » si j'ose dire, et je note votre demande. Je ferai le point avec les deux DGA qui sont en charge de ces services, de telle sorte que nous puissions vous rendre l'information que vous demandez.

Mme LAPREE. - Juste une petite intervention concernant les aides régionales aux entreprises agricoles. Dans ce dossier, vous avez fait le choix de deux dispositifs, uniquement l'installation et le PCAE. Sur l'installation, les diagnostics de pré-installation et études économiques sont des mesures un peu symboliques mais qui ont quand même le mérite d'exister dans le cadre de l'harmonisation, les prêts d'honneur étendus à toute la Région Nouvelle-Aquitaine, mais ce parcours d'installation avec DJA, même s'il y a eu quelques simplifications à la marge, reste un parcours du combattant puisque seulement la moitié des nouveaux installés y ont recours. Cela reste un dispositif lourd, qui est plutôt vécu comme une entrave à la liberté d'entreprendre. Actuellement, il n'est pas possible de déposer un dossier DJA tant que la Commission européenne n'a pas donné la main à l'autorité de gestion sur le logiciel de transmission. À partir de quand sera-t-il possible de déposer un dossier DJA ?

Sur le PCAE et les dispositifs propres à la Région, lors des conférences territoriales, les responsables agricoles demandaient des aides régionales à l'investissement. Nous ne trouvons ici que des aides pour les fruits et légumes et l'horticulture, rien pour l'élevage dans le dispositif régional hors PDR. Dans le PDR, la modernisation des élevages est bien prévue, mais les zonages sont en cours de modification et certains secteurs de notre grande Région sortiraient de zones défavorisées, donc seraient pénalisés. Ce secteur en crise a-t-il besoin de cela ? Les mesures qui interviendront ultérieurement répondront-elles à ces attentes, ou allons-nous laisser disparaître définitivement nos éleveurs ?

De même, sur l'innovation, c'est un sujet au cœur des préoccupations des professionnels pour mieux produire, répondre à toutes les exigences sociétales et

environnementales. Quelles sont les réponses de la Région ? Vous en avez données quelques-uns tout à l'heure donc je ne m'étends pas sur le sujet.

Sur le soutien aux filières agroalimentaires, ce sont de gros projets pour des PME qui sont proposés et qui se chiffrent à plusieurs millions d'euros. Nous regrettons que ces aides ne soient pas conditionnées à un retour mesurable des gains de productivité vers les agriculteurs, qui restent toujours une variable d'ajustement puisque leurs coûts de production sont volontairement ignorés et leurs prix de vente fixés par d'autres. Une des solutions à ce problème de rentabilité, de coûts de production, de gestion de l'environnement, est le circuit court, le produire local, le faire territoire, qui permettrait de dégager un chiffre d'affaires qui bénéficie directement aux agriculteurs. Le circuit court apparaît bien dans le tableau des AP-AE avec la qualité et la promotion, mais avec une très faible évolution, de 10 % seulement, ce qui signifie que ce n'est pas forcément une priorité de la Région.

Vous l'aurez compris Monsieur le Président, ce dossier des aides aux entreprises agricoles est trop léger et peu ambitieux pour la première Région agricole d'Europe. Quand on l'oppose aux défis posés à l'agriculture d'aujourd'hui, qui doit continuer à produire pour nourrir une population de plus en plus nombreuse et urbaine, et être économiquement viable, tout en tenant compte des exigences environnementales et des attentes des citoyens. Nous devons aussi nous alarmer et réagir quand on observe aujourd'hui le fort repli du revenu agricole 2016. La baisse du revenu agricole en France est l'une des plus fortes de l'UE. La survie de nos exploitations agricoles est en jeu. Merci.

M. LE PRESIDENT. - C'est pour cela qu'il faut changer de modèle et arrêter de s'accrocher sur un système qui vise à toujours étendre les exploitations et pas innover.

Madame COSTES... On va arrêter le débat parce que tous les groupes se sont exprimés et je voudrais bien que l'on passe au vote.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président, c'était pour évoquer le problème spécifique au Lot-et-Garonne et à l'agriculture en Lot-et-Garonne en particulier. Je voulais vous alerter sur les conséquences...

M. LE PRESIDENT. - Vous imaginez Madame, si chaque Département ou chaque territoire vient faire son marché.

Mme COSTES. - C'est relativement important pour que je l'évoque. Je tenais à vous alerter sur les conséquences de ce nouveau régime d'intervention pour l'élevage dans le Lot-et-Garonne. Comme l'a évoqué Véronique LAPREE, c'est un secteur qui est déjà en grande difficulté et si aucune correction n'est apportée, il va subir la double peine. Tout d'abord, des aides à la modernisation ou à l'installation sont prévues, mais le plafond passe de 90 000 € à 70 000 €, soit - 20 000 €, et si l'exploitation est en GAEC par exemple, avec deux associés,

au lieu de deux fois 90 000 €, on passe à 126 000 €, c'est-à-dire – 54 000 €. De quoi dissuader tout jeune de s'installer, ou tout éleveur d'investir, comme vous parliez d'innovation en particulier tout à l'heure, pour conserver son outil de travail opérationnel.

Ensuite, concernant les aides au démarrage, elles sont basées sur le zonage dont dépend l'exploitation. Or, une nouvelle cartographie prévoit de déclasser tout le nord du Département du Lot-et-Garonne, secteur géographique qui concentre la plus grande partie de l'élevage bovin du 47. Cette nouvelle cartographie devant être établie et transmise à la Commission européenne au plus tard à l'automne 2017, il est donc essentiel que vous nous souteniez dans notre démarche avec la DDT du 47, pour faire reconnaître le critère agrotourisme auprès des services de l'Etat, afin qu'une partie des exploitations de ce territoire, déjà touchées par la grippe aviaire, puissent réintégrer les zones défavorisées. C'est cette demande que je voulais vous faire tout spécifiquement. Merci Monsieur le Président.

M. RAYNAUD. - Sur le point sur l'installation, j'ai bien entendu ce que vous avez dit, je peux vous rassurer, à partir du 8 mars, normalement, la Commission européenne doit valider notre projet. Je sais qu'il y a beaucoup de jeunes aujourd'hui qui attendent pour s'installer les nouvelles dispositions qui sont plus favorables, donc ce sera possible à partir du 8 mars.

Sur les zones défavorisées, je peux vous assurer du soutien de la Région, je crois d'ailleurs que l'on a voté une motion à la dernière session pour que l'on puisse retrouver le maximum des zones qui ont été retirées de la carte, donc aujourd'hui l'on se bat avec le Gouvernement puisque l'on ne peut entrer que sur la part de 10 % de zonage qui peut être ajoutée, on cherche tous les critères, et le nord Lot-et-Garonne qui est la zone d'élevage, est bien dans notre viseur, mais il va y avoir de nouvelles cartes qui vont sortir et on va voir un peu qu'est-ce qui va être récupéré ou pas. Mais on a un vrai souci avec ces zones défavorisées, sur quelques zones d'élevage, nord Lot-et-Garonne, il y en a un peu sur les P-A et le gros qui reste à régler est les Deux-Sèvres. Mais c'est un vrai sujet sur lequel nous sommes.

M. LE PRESIDENT. - Juste une rectification que Jean-Pierre RAYNAUD est venu me souffler à l'oreille tout à l'heure, il y a eu des difficultés à l'égard du logiciel sur le FEADER, sur le versement, l'Etat a fait l'avance.

M. RAYNAUD. - Il y a eu une avance qui a été faite mais comme ce n'est pas calculé, ce qui inquiète les gens est que des gens qui n'auraient pas répondu aux critères de leur engagement, au cas où ils ne seraient pas retenus, devraient rembourser, et c'est une épée de Damoclès qui inquiète les gens. Mais il y a bien eu une avance de trésorerie qui a été faite sur les aides 2015 et 2016.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que les collègues vice-Présidentes et vice-Présidents ont quelque chose à ajouter dans les réponses ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Je n'ai pas bien compris, Jean DIONIS DU SEJOUR s'est en allé, est-ce qu'il retirait ses trois amendements ? Je sais qu'il retire le deuxième...

Mme DELATTRE. – Nous retirons les trois amendements mais on sera vigilant où vous avez pris des engagements Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Cette vigilance me touche.

Je vais mettre aux voix ce Règlement d'intervention, encore une fois en remerciant tous les collègues vice-Président(e)s et les services, parce que le travail a été magistral. Après, on l'évaluera et on l'améliorera.

Qui est d'avis d'adopter ce texte le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Ce rapport est adopté à l'unanimité, puisque le vote blanc peut-être entrera dans la comptabilité après les élections présidentielles, mais pas encore.

N° 5

Vote sur la «Adoption du règlement d'intervention des aides aux entreprises du conseil Régional de Nouvelle-aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **ABSTENTION** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Bleu Marine, (non inscrite à un groupe)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2017-2021 CONSTRUIRE,
AMÉNAGER ET ENTRETENIR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT (EPL) POUR LE BIEN-ÊTRE DES APPRENANTS ET PERSONNELS**

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe maintenant la parole à Jean-Louis NEMBRINI sur...

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du président Alain ROUSSET*

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. J'ai conscience de l'heure tardive et plus l'auditoire est calme, plus je serai court. Cela vaut quand même la peine d'écouter cinq minutes parce que nous dépensons là pour cinq années, nous vous proposons de dépenser pour cinq années, 1.2 milliards d'euros pour nos lycées. C'est quand même un énorme effort. Cet effort correspond aux efforts qui étaient déjà accomplis dans les anciennes Régions et les dépasse. Dans les difficultés budgétaires qui sont les nôtres, on dit toujours qu'il y a des difficultés, pour le coup, il y a là de véritables choix. La difficulté ne conduit pas à réduire les efforts en faveur de la jeunesse.

Comme la carte qui est ici vous le montre (*cf carte page 243*) - comme d'habitude, les légendes sont toujours difficiles à lire – cet effort concerne l'ensemble du territoire. Nous nous sommes attachés véritablement aux territoires, pour une raison très simple qui est que les lycées sont sans doute, quand il y a déprise, quand il y a fermeture des commerces, parfois réduction de l'emploi, la dernière chose qu'il faudra fermer est un lycée. Donc nous ne fermerons pas de lycée au cours de cette mandature. Bien entendu, il faut que l'on fasse aussi attention aux zones où la population s'accroît, et il faudra construire. Construire d'un côté, maintenir du service public d'éducation partout, du second degré, c'est notre politique. Bien entendu, il faudra que ce potentiel évolue, il faudra que les lycées s'ouvrent sur l'extérieur, il faudra que l'on y développe partout des filières d'excellence. On ne pourra pas maintenir des établissements en diminuant l'offre au fur et à mesure que le nombre d'élèves baisse, il faudra être d'autant plus exigeant, créer des filières d'excellence capables de maintenir sur le territoire un potentiel de haut niveau. Je vais aller très vite mais ce milliard d'euros se décompose en deux grands ensembles : des opérations structurantes pour 646 M€. Les opérations structurantes sont de grosses opérations, supérieures à 1 M€. Ce sont celles que l'on voit sur cette carte, en orange, parce que je n'arrive pas à lire la légende.

Il y a deux nouveaux lycées tout d'abord, qui concernent le lieu où la population s'accroît rapidement, la Gironde. Ces deux nouveaux lycées, j'attire votre attention sur le fait

qu'ils sont situés, en vert, il y a trois points parce que ce sont deux lycées en construction et un sur lequel il faudra commencer des études, vous l'avez vu dans le Règlement d'intervention. Ces deux lycées se caractérisent parce que nous avons choisi de les situer à distance de l'agglomération. Il s'agit d'alléger la pression de l'agglomération, on aurait pu choisir, comme d'habitude, de les faire à proximité. Nous avons pris en compte le handicap, qui concerne les élèves de nos grandes banlieues, ce sont les transports scolaires, on évoquait tout à l'heure le transport scolaire. Le transport scolaire, pour un élève, est souvent une heure le matin, une heure le soir. Et quand on sait que l'échec, qui n'est pas toujours l'abandon, c'est l'abandon de ses rêves, c'est quand on rabat sur ses ambitions parce que l'on n'a pas eu le temps de travailler assez le soir les mathématiques, le français, donc réduire la durée des transports scolaires est extrêmement important. D'où l'idée d'implanter une couronne de lycées, elle se dessine doucement, à une trentaine de kilomètres, pour que les transports s'effectuent à rebours du mouvement pendulaire des habitants de ces banlieues. Donc ce sera Le Barp et ce sera le créonnais, Sadirac. Les opérations structurantes, au-delà de ces 114 M€ que nous coûterons ces deux lycées, 532 M€ pour de grosses opérations. C'est ce qui apparaît ici en orange. Là aussi, vous voyez que cela concerne l'ensemble du territoire.

Et puis, il y aura des opérations dont le coût total ne dépassera pas 1 M€, et ces opérations-là ne sont pas listées dans le document que vous avez. Toutes les autres le sont, vous pouvez le voir. Les autres ne sont pas listées, elles nous permettront, sur des domaines d'intervention qui sont détaillés, sept grands domaines d'intervention, si c'est nécessaire au moment des questions je répondrai précisément, cela nous permettra une très grande réactivité. Cela concernera tous les autres lycées, 111 lycées avec des opérations structurantes et puis 185 lycées sans doute, pas tout à fait parce qu'il y a des lycées dans lesquels il n'y aura pas de grosses interventions au cours de la période, heureusement on a un potentiel d'établissements de haut niveau, qui ne demandent pas forcément toujours des interventions. Ce sont des opérations qui sont inférieures à 1 M€. Tout ceci correspond aux besoins d'aujourd'hui et aux évolutions prévisibles. Faisons attention à quelque chose d'extrêmement important, rien ne change davantage que l'enseignement et l'éducation. On a l'impression que l'on est dans l'éternité puisque le contenu est d'éternité (les humanités, la civilité, les mathématiques, etc.) mais les modes de transmission sont aujourd'hui en plein bouleversement. Nous sortons de deux siècles d'enseignement à peu près classique : un maître-une classe, des unités de 35-40 élèves. Ce n'est plus cela. Il nous faut penser des outils qui permettent de prendre en charge l'échec, les changements d'orientation, les passerelles, d'où des unités qui devront permettre de travailler avec très peu d'élèves, mais en même temps, des unités, peut-être à Felletin ou dans les lieux les plus éloignés, où l'on

recevra l'enseignement par des mooc, des cours de cinq ou dix minutes - comme nos interventions, celles que l'on écoute, celles qui font cinq ou dix minutes, parce qu'après on n'écoute plus – et cela va être très important dans notre investissement. Donc notre réflexion sur ces investissements est évidemment cruciale.

Mais évidemment, il y a aussi la sécurité. La sécurité est une exigence aujourd'hui. Vous savez, tous nos lycées ont effectué des exercices de confinement avant les vacances de Toussaint, et nous avons scrupuleusement écouté ce que disaient les chefs d'établissements et les équipes, parce que la sécurité, aujourd'hui, partout, pas simplement dans les lieux où se sont produits récemment des attentats, partout on se sent menacé. La sécurité est une exigence, elle est au cœur de nos préoccupations. L'accessibilité bien entendu, nous avons pris du retard pour les handicapés. J'ai évoqué la pédagogie, je pourrais développer, les classes inversées, les demandes des professeurs, comment l'informatique est-il utilisé ? Faut-il que l'informatique aille à la classe ou faut-il que les élèves se déplacent vers les lieux équipés ?

Et puis il y a l'accueil. Sur tout ce territoire, les parcours de formation sont importants, on ne peut pas mettre de tout partout. Il faut organiser des parcours de formation, il faut organiser la mobilité. Depuis ce matin, on a évoqué la question souvent de l'accueil des étudiants, le logement. Les internats sont un outil qui redevient un outil extrêmement important. Autrefois, parce qu'ils permettaient à des familles d'accéder au savoir, des familles de milieux ruraux, aujourd'hui parce que les parcours de formation d'un CAP, d'un Baccalauréat professionnel, jusqu'à la Licence professionnelle, devront demander de l'itinérance, et il nous faut adapter notre outil, les internats. La restauration bien entendu, la recherche de qualité, les circuits courts, tout ceci a été évoqué tout au long de l'année, les lycées seront des lieux d'excellence dans ce domaine. Autant vous dire que les questions d'architecture seront des questions particulièrement suivies. Le geste architectural ne prendra pas le pas ni sur les exigences pédagogiques, ni sur les exigences que j'ai développées par ailleurs, et ceci est important.

Notre PPI repose sur une méthode, et je veux saluer les services, nous avons 296 lycées, qui ont été observés attentivement avec un outil élaboré par les services, qui sont derrière moi et qui ont fait tout ce que je dis, je n'invente rien, je me contente de transcrire leur propre réflexion, ils ont élaboré un carnet de santé qui a permis, bâtiment par bâtiment, dans tous les établissements, de savoir exactement là où il fallait investir, de façon à ce que partout sur le territoire l'on partage la même méthode. Il y avait des méthodes différentes dans les trois Régions. La méthode est la concertation avec les chefs d'établissements, avec les professeurs, avec les agents. Pas de visite de la Région sans visite, discussion, avec les agents, nos agents, ce ne sont pas simplement ceux que l'on voit au moment où ils servent,

ce sont aussi des personnes qui ont une réflexion sur le poids des assiettes, sur l'aménagement des cuisines. Ce sont aussi des personnes, j'étais avant-hier malheureusement à la commémoration de ce redoutable accident qui a causé la mort de plusieurs lycéens à Rochefort, si vous saviez le rôle des agents pour aider les élèves à surmonter la difficulté, les traumatismes, nous devons respecter nos agents, les respecter est les écouter et parler avec eux, et cela a été fait. Mais c'est aussi parler avec les parents, c'est parler avec les élèves. Notre plan ici n'est pas un plan de technocrates, on a au cœur la réussite des élèves. Je veux saluer le lien permanent que j'ai trouvé dans cette Région, je n'ai pas l'habitude de ce genre de travail, mais le lien permanent entre le niveau politique et les services. Permanent. Et c'est véritablement la volonté de répondre à la demande politique, je veux le signaler devant vous parce que c'est extrêmement intéressant.

Ce dialogue doit continuer et il doit aussi continuer avec les autres collectivités territoriales parce que je souhaiterais, personnellement, que le lycée devienne le lieu non seulement de la culture professionnelle, mais de la culture tout court sur un territoire. Ce n'est pas simplement un lieu où vont les élèves, qui ouvre le lundi matin à 8 h 00 et qui se termine quand il n'y a plus d'élèves. Il faut que cela devienne autre chose, notamment nos lycées professionnels, notamment parce que les lycées concentrent des équipements utiles pour le reste de la collectivité. J'ai travaillé récemment sur les équipements sportifs, à Voutezac, mon cher Gérard, à côté d'Objat, à Parentis il n'y a pas si longtemps. Mais on a dans les lycées des outils qui peuvent très bien être mutualisés. Il faut que nous mutualisions, il y a trop de richesses qui dorment. A Parentis par exemple, il y a un outil formidable pour apprendre à faire du théâtre, et il faut le partager avec la collectivité. Quand nous construisons une salle polyvalente, il ne faut pas qu'elle soit fermée quand le lycée ne l'utilise pas, or, le lycée ne l'utilisera que 10, 20 ou 30 % du temps. Il faut que nous partagions et donc évidemment que nous continuions à discuter, non seulement à l'interne, mais aussi avec les collectivités territoriales.

Je veux terminer en soulignant l'exemplarité environnementale de ce PPI. Nous avons voté ensemble, ici, le guide environnemental, le 24 octobre dernier. Je ne vais pas détailler, mais aussi bien en matière énergétique, qu'en matière globale, d'environnement d'une manière générale, que ce soit les circuits courts, etc. la renaturation comme l'on dit - parce que l'on invente toujours des néologismes – cela veut dire retrouver des plantes que l'on a détruites pour implanter le lycée. Dans tous ces domaines, nous voulons être exemplaires, et notamment en matière de transition énergétique. Vous trouverez de très nombreuses chaufferies biomasse, vous trouverez l'utilisation des matériaux biosourcés, je ne détaille pas mais je veux dire que nous voulons, de ce point de vue, être exemplaires. Les deux lycées neufs seront des lycées à énergie positive. Là aussi, pouvoir travailler avec les collectivités

territoriales quand on peut mettre en place un réseau de chauffage, comme l'on essaye de le faire à Aiguillon, comme l'on va essayer de le faire à Aubusson sans doute aussi, des choses comme cela. C'est tout cela qui sera le lycée du futur et c'est ce qui est inscrit dans ce PPI, je ne suis pas sûr que ce soit l'appellation exacte mais c'est ce que cela signifie.

Répondre aux besoins des territoires, répondre aux besoins des populations, aménager notre territoire non pas de manière technocratique mais en comprenant les besoins des populations et en faisant en sorte que les territoires dits « défavorisés » deviennent des espaces attractifs pour des élèves qui pourront peut-être trouver du bonheur à aller faire une partie de leurs études à Felletin lorsqu'ils viendront de Cantau, à Anglet, ou quand ils viendront de Bordeaux. Cela peut être aussi un lieu d'épanouissement. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci. Après cette présentation passionnée et passionnante, le bonheur était quasiment au rendez-vous, l'épanouissement était le mot de la fin, est-ce qu'il y a des interventions ?

M. ROGISTER. - Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur le vice-Président, l'ancien Recteur que vous fûtes jubilait. Votre présentation était jubilatoire et je vous comprends, vous étiez un peu comme un Recteur au matin de Noël, découvrant des tas de cadeaux au pied de son sapin et je suis heureux que vous ayez cet avantage. Monsieur le Recteur, nous partageons cet aspect jubilatoire et s'il y a, dans cette sixième délibération, un plaisir que nous pouvons partager ensemble, c'est que nous sommes au cœur d'une des plus belles compétences de la Région. Responsables de 296 lycées, vous l'avez dit, nous en aurons 298 à la fin de ce mandat, responsables de l'excellence tant de l'enseignement, que du cadre et des moyens de cet enseignement apporté aux élèves dans chacun d'entre eux, avec, vous le rappeliez, l'exigence pour nos enfants et pour ces futures générations, d'être en adéquation avec le marché de l'emploi, mais également de s'épanouir. Donc cette délibération est exemplaire et là aussi, vous le voyez, jubilatoire. Nous y trouvons entre autre, et pour cette raison, quelques financements de projets que nous avons portés pendant la campagne électorale dernière, donc nous ne pouvons que partager votre joie.

Vous avez surtout, Monsieur l'ancien Recteur mais Monsieur le vice-Président, parlé de ce lien permanent entre le politique, au sens noble du terme, et l'enseignement dans ses structures. Bizarre. Vous ne le savez peut-être pas mais par un mécanisme électoral surprenant, nous avons été exclus, nous élus du FN, des Conseils d'Administration. Nous avons été élus pourtant comme les autres, non, exclus. Et pourtant, est-ce qu'ils profitent de leur mandat ? Car quand vous dites qu'il doit y avoir ce lien permanent entre le politique, au sens noble de nos fonctions, et l'enseignement, c'est important quand on a un mandat

d'administrateur, de s'y rendre. Alors je vais vous donner quelques exemples. D'une part, il y a un mail, un mail de notre Président à ces administrateurs, qui leur rappelle que s'ils ont été nommés, il faudrait qu'ils soient gentils quand même d'aller quelquefois aux Conseils d'Administration. Et puis le 9 février, Sud-ouest, oh ce n'est pas une amie de notre famille qui écrit, c'est la professeur de ce lycée qui est à la CGT éducation du lycée Emile COMBES de Pons, et elle s'indigne, à juste raison, et nous, groupe FN-Rassemblement Bleu Marine, nous indignons également. Que nous apprend cette dame ? Elle nous dit que les administrateurs qui ont été nommés, titulaires, une Socialiste et un Ecologiste, n'ont pas été présents aux quatre derniers Conseils d'Administration de son lycée, y compris celui du 1^{er} décembre, primordial car naturellement, il portait sur le Budget. Alors pour seule excuse, l'un des deux n'a même pas eu le temps de donner une excuse, mais l'élue Socialiste a eu la correction de donner une excuse : un planning congestionné par sa nomination d'administrateur dans six lycées. Alors je demande notamment au Président Alain ROUSSET, d'être bon prince. Monsieur le Président, libérez cette élue d'une charge qu'elle ne peut pas assumer, respectez les règles démocratiques en donnant aux élus du FN un minimum de 30 postes d'administrateurs dans vos lycées, et quand je dis 30, j'en réclame plutôt 45, et vous verrez, nous saurons, selon votre souhait Monsieur le vice-Président, apporter la présence positive et rassurante du politique dans ces Conseils d'Administration. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Je ne suis pas sûr que votre intervention concernait vraiment le PPI dans les lycées, mais vous avez la liberté de parole.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Le PPI pour les établissements d'enseignement, lycées, est bien sûr nécessaire, considérant le nombre d'établissements et le volume de travaux et équipements à financer. Toutefois, il y a quelques remarques, interrogations ou inquiétudes qui doivent être formulées.

En premier lieu, sous couvert de répondre à la démographie dynamique girondine, vous proposez la construction de deux nouveaux établissements dans le sud Gironde alors que la volonté affichée est un rééquilibrage des territoires de manière générale. Vous évoquez également la possibilité d'un troisième, dans la ville-même de bordeaux. Vous défendez des lycées neufs au motif de permettre aux lycéens de gagner du temps en temps de trajet. Soit, mais si aucune fermeture d'établissement n'est pour le moment affichée, il y a quand même des fusions qui sont déjà annoncées, et elles sont susceptibles de toucher le milieu rural et en milieu rural aussi, nos lycéens sont affectés par les conditions de transport, nous espérons qu'elles ne sont pas appelées à se dégrader.

Le vice-Président NEMBRINI a affiché, notamment en Commission et encore aujourd'hui je crois, la volonté de la majorité de privilégier le dialogue avec les établissements et de définir les priorités d'investissement du PPI, en concertation entre la Région et les chefs d'établissements. Toutefois, il a été indiqué que toutes les demandes qui étaient faites en amont par des proviseurs n'étaient pas suivies, et que la majorité régionale souhaitait bien sûr mettre en œuvre ses propres priorités. Quoi de plus légitime s'il ne s'agit que de l'intérêt pédagogique et éducatif des lycéens me direz-vous ? Mais malheureusement, la présentation de votre document ne fait qu'affirmer sommairement, en quelques lignes, je crois qu'il y en a cinq, cette exigence d'intérêt des lycéens. En revanche, elle liste des priorités concrètes qui ne mettent pas ce lycéen et son intérêt au cœur des préoccupations, mais poursuit au contraire des objectifs assez périphériques, quelle que soit leur légitimité. C'est notamment le cas des préoccupations environnementales, avec l'efficacité énergétique ou le gaspillage alimentaire. Mettre de l'argent, et cela coûte cher, dans des chaudières biomasse est bien sûr intéressant, quand l'investissement prioritaire de l'établissement est d'abord de remplacer une chaudière défectueuse, mais dans un certain cas, il en a été relevé un, quand ladite chaudière a été remplacée deux ans auparavant, c'est plus contestable.

Nous espérons que ces objectifs périphériques resteront en pratique, c'est-à-dire dans la gestion de la mise en œuvre du PPI, à la place qui doit être la leur et nous affirmons, pour notre part, que la priorité absolue que doit, que devra et aura j'espère pour la programmation des investissements, constitué l'intérêt de nos lycéens, leur accueil dans les meilleures conditions, avec celui de la communauté éducative. Ces réserves et ces quelques inquiétudes ne nous empêcheront pas, nous groupe LR-CPNT, de voter favorablement pour le PPI. Merci Monsieur le Président.

Mme COMBRES. - Monsieur le Président, chers collègues. Le premier PPI pour nos 296 établissements publics locaux d'enseignement marque une avancée significative et traduit l'ambition de la Région de décliner au niveau des lycées une politique de transition énergétique, permettant d'atteindre le facteur 4 à horizon 2050. Cette ambition doit se manifester dès à présent et par conséquent, le montant du Budget alloué à la transition énergétique dans les lycées ne reporte pas les efforts à plus tard, mais les inscrit bien, dès aujourd'hui, dans la durée. Ce choix résulte de l'étude de plusieurs scénarii, qui a permis clairement de définir les priorités par rapport aux réductions des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, de déterminer les coûts financiers inhérents, mais aussi de calculer les importants gains financiers des investissements qui seront réalisés dans le cadre de la maîtrise de l'énergie.

Le PPI acte le plan d'action suivant :

. Approuvé, comme Monsieur le vice-Président l'a rappelé tout à l'heure, en plénière, le 24 octobre dernier, et qui contribueront aussi à l'objectif facteur 4.

Par ailleurs, la Région va également poursuivre des actions fortes de sensibilisation des usagers des lycées en matière de comportement, son exigence de niveau de performance énergétique élevée des équipements des lycées.

Enfin, la Région va analyser l'opportunité d'une généralisation des marchés d'exploitation de type « à comptage » avec intéressement, qui est un marché gagnant-gagnant puisque l'exploitant et le lycée se partageront annuellement l'intéressement et les gains financiers.

Enfin, la priorité de 2017-2018 sera portée sur la mise en place d'instrumentations de comptage sur l'ensemble des EPLE non équipés et sur l'organisation de la récupération des données auprès de la DCI.

Je tiens à souligner que nous portons cette ambition conjointement avec les vice-Présidents Jean-Louis NEMBRINI et Françoise COUTANT, et que cette ambition partagée est une bonne illustration du travail transversal lié à la transition énergétique, que nous souhaitons. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci. Il n'y a pas d'autres interventions ?

Monsieur NEMBRINI un mot ou deux, mais pas plus de deux.

M. NEMBRINI. - Deux. Simplement pour dire à Monsieur PATIER qu'il ne s'inquiète pas, les fusions d'établissements ne veulent pas dire supprimer des établissements. Cela veut dire rapprocher des compétences pour justement créer un lieu de culture plus fort. C'est une question de pilotage, ce n'est pas une question de suppression, je crois que c'est vraiment important. Ensuite, les investissements sont toujours au service des élèves, toujours, absolument toujours, améliorer le confort des élèves et faire en sorte qu'au bout du compte et sur le long terme évidemment, les investissements ne sont pas toujours rentables immédiatement, mais que sur le long terme, la collectivité s'y retrouve, parce que derrière les investissements, il y a la volonté de réduire au maximum le fonctionnement.

M. VANDENBROUCKE. - Merci. Je vais donc soumettre au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

N° 6

Vote sur le «Programme prévisionnel des Investissements 2017-2021 Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) pour le bien-être des jeunes et des personnels »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à l'unanimité.

**PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS POUR LES DEUX CENTRES
RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE (CREPS) DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke, 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Et je passe la parole à Madame LANZI pour le PPI pour deux Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Nouvelle-Aquitaine.

Mme LANZI. - Merci Monsieur le vice-Président. Justement, le vice-Président Jean-Louis NEMBRINI disait à l'instant que les investissements sont toujours au service des élèves, et bien là, ils seront au service des sportifs. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Région assume pleinement son rôle de propriétaire pour les deux CREPS : un à Talence, un autre à Poitiers. Ce PPI est un outil central de notre politique et de la mise en œuvre de notre politique sportive. Trois objectifs :

- Préserver ce patrimoine avec une mise aux normes (sécurité, incendie, isolation, performance énergétique),
- Construire et réhabiliter les équipements sportifs,
- Et améliorer les capacités d'accueil.

Il y avait urgence à procéder aux travaux de sécurité, aux mises aux normes, ainsi qu'à la restauration et à l'hébergement. Ces CREPS sont à la disposition des lycéens et des sportifs de haut niveau. Ils structurent notre politique sportive, ils sont des opérateurs centraux de la politique sportive de la Nouvelle-Aquitaine, donc c'est un PPI de 31 M€, répartis sur les deux CREPS qui, je l'espère, seront le fleuron de notre belle Région et d'une Région sportive. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il des interventions ?

M. DURAND. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je constate que les CREPS ne font pas tellement recette puisque nous ne sommes que deux intervenants sur le sujet, mais pour ce qui me concerne, j'aime bien les CREPS, je pense que vous l'avez compris, et je ne pouvais pas laisser passer l'occasion de m'exprimer à leur sujet.

Depuis plus d'un an, les Régions, par la volonté du législateur, sont devenues, du fait de la loi NOTRe, propriétaires, comme Madame LANZI vient de nous le rappeler, des 17 CREPS qui existent en France, sur le territoire national + un en construction en Pays-de-

Loire. La Nouvelle-Aquitaine s'est enrichie de deux de ces établissements publics : celui de Talence et celui de Poitiers. La question bien sûr que nous sommes en droit de nous poser est l'Etat nous a-t-il fait un cadeau empoisonné ? Si l'on en juge par le PPI pour la mandature actuelle, qui s'élève pour notre Région à 31 M€, il apparaît que l'Etat ne financera la dépense que par des compensations financières dont les critères de répartition ont été arrêtés en 2015 et sont définitivement figés. Ainsi, pour l'exemple, le CREPS de Talence recevra, selon une note du 18 novembre 2015 du directeur Monsieur Jérôme ROUILLAUD, un droit à compensation des dépenses d'investissement s'élevant à 764 932 € par an. Or, ce sont 17 M€ + 5 M€ d'ailleurs par rapport aux prévisions de cette même note, qui vont être consacrés à cet établissement, de 2017 à 2021. Vos calculatrices, bien sûr, ont déjà bien fonctionné, l'Etat va assumer financièrement 3 824 660 €, là où la Région va sortir de sa poche 13.176 M€. En faisant ce constat pour Talence, je ne doute pas qu'il en soit de même pour Poitiers, nous sommes légitimement en droit de penser que l'Etat s'est débarrassé d'actifs vétustes pour ne pas avoir à assumer leur nécessaire rénovation. Vu ainsi, le cadeau est effectivement bel et bien empoisonné, et je ne parle pas des dépenses de fonctionnement, d'équipement ou encore de personnel, qui nous ont été transférées selon la même clef de répartition.

Alors ayons bien conscience, ici dans cette Assemblée, que les compensations financières de l'Etat sont et resteront insuffisantes. Comme je l'avais dit lors de notre dernière plénière, la loi NOTRe a sauvé les CREPS de la décrépitude, voire de la fermeture pure et simple, et en ce sens, c'est une chance pour ces établissements. Afin que ce soit aussi une chance pour notre Région, il va nous falloir être vigilant sur le bon emploi de l'argent public, en priorisant parmi les investissements à réaliser, non seulement ceux qui vont amener une plus-value immobilière, mais ceux qui vont être productifs. Je m'explique. Au niveau des produits, les CREPS sont dépendants des subventions, vous l'aurez compris, et leurs ressources propres, au travers des prestations qu'ils proposent, ne couvrent pas 50 % des charges (44 % exactement pour Talence). Les prestations de ces CREPS sont soumises à une tarification bien sûr, mais ces tarifications sont facturées très en dessous de leur prix de revient, et s'il est difficile, si ce n'est impossible de penser faire évoluer sensiblement les tarifs à la hausse du fait de la population des usagers qui sont, je vous le rappelle, les fédérations sportives, les clubs, les associations, les athlètes de haut niveau, les stagiaires, évidemment, ils s'opposent tous farouchement à une hausse des tarifs. Il est par contre possible de créer des recettes par des activités nouvelles, que je qualifierais à caractère commercial, tels que séminaires d'entreprises, opérations événementielles, stages, partenariats, voire boutiques. Il va falloir que les CREPS s'ouvrent vers l'extérieur. Cela passe évidemment par un changement de culture dans le management de ces

établissements, mais aussi par des investissements qui permettent de générer de tels produits.

Ainsi, faut-il améliorer considérablement l'hébergement et la restauration, tout ce qui touche au lieu de vie et à l'attractivité, pour espérer accueillir de nouveaux publics. Pour l'exemple, quand j'ai eu l'honneur de présider, de 2008 à 2014, l'INSEP, qui est en quelque sorte la tête de réseau des CREPS en France, en six ans, avec une telle politique, nous avons augmenté de 10 % nos ressources propres, donc c'est tout à fait possible. Ne nous leurrions pas, les CREPS ne gagneront jamais leur autonomie financière, mais ils peuvent être moins consommateurs de l'argent public. C'est dans cette voie que nous avons le devoir de les engager, afin qu'ils puissent continuer à assumer qualitativement les missions de développement du sport de la Région. Nous devons donc les inciter à inventer un nouveau modèle économique.

Après cette réflexion, à laquelle notre groupe LR-CPNT vous invite, nous confirmons bien sûr que nous voterons pour le PPI pour les CREPS de Talence et de Poitiers. Je vous remercie.

M. IRATCHET. - Madame la vice-Présidente, chers collègues, mon intervention concerne les deux CREPS de Bordeaux et Poitiers, pour lesquels il s'avère que 31 M€ sont nécessaires à la remise en état. Mon collègue, Pierre DURAND, a fait un remarquable exposé et je ne peux être que d'accord avec ce qu'il vient de dire, et si je ne remets pas en question le bien-fondé de ces opérations résultant d'un diagnostic conduit de façon sûrement sincère et objective sur l'état des existants, je reste pour le moins perplexe quant à la passivité de l'Etat, qui n'a pas assuré ses responsabilités quant aux travaux qu'il aurait dû mener pour en assurer l'entretien et à la mise aux normes, tant sur le plan de la sécurité, que de l'accessibilité. De fait, il s'est débarrassé des CREPS, le mot n'est pas trop fort, de la même façon que l'on jette le bébé avec l'eau du bain, avec pour conséquence de laisser peser sur notre seule Région le coût de son incapacité coupable. C'est d'ailleurs pourquoi notre groupe a déposé une motion, vous demandant, si elle était votée, de vous retourner vers l'Etat afin de lui demander une participation accrue dans les travaux à réaliser.

En effet, aujourd'hui, sa participation, selon les chiffres qui nous ont été communiqués en Commission, représenterait entre 5 et 10 % du Budget nécessaire, ce qui nous semble particulièrement dérisoire. Nous pensons que 50 % serait un minimum décent. Soucieux de l'impérieuse nécessité de remettre en état ces deux CREPS, le groupe FN-Rassemblement Bleu Marine votera cette délibération, de même qu'il votera la délibération numéro 23, concernant l'attribution des indemnités d'astreinte et de permanence aux agents techniques du CREPS. Je vous remercie.

Mme LANZI. - Je vais répondre rapidement. Concernant la rénovation des CREPS, Monsieur IRATCHET, je voudrais vous dire qu'il y a une Histoire des CREPS qui est très longue, il y a des thèses qui ont été écrites d'ailleurs sur l'Histoire du sport, un « Que sais-je ? » aussi et qui explique que si l'on en arrive là, c'est qu'il y a eu toute une Histoire et tout un travail qui a été fait autour des CREPS à une époque glorieuse, mais qui fait que désormais, ces CREPS dans les Régions étaient, pour l'Etat, très certainement un lourd Budget. Mais cependant, comme le disait Pierre DURAND, nous sommes responsables et nous jouons pleinement notre rôle de propriétaire.

Je tiens à dire également que le Président Alain ROUSSET a saisi le CNDS pour permettre une contractualisation, afin justement de financer les travaux de ces CREPS et que nous aurons bien sûr, Pierre DURAND nous y veillerons, un nouveau modèle économique, les deux directeurs s'y emploient activement, pour permettre d'ouvrir déjà aux lycées, comme cela se fait à Talence, bientôt sur Poitiers, et enfin, de permettre le plus grand nombre de manifestations dans ces CREPS. Il faut que l'on réfléchisse collectivement de l'utilité de ces CREPS auprès des collectivités, aux groupes de sportifs et des clubs, sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Je vais donc soumettre à votre approbation cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Mme DELATTRE. – Monsieur le Président, est-ce que l'on a le quorum ?

M. VANDENBROUCKE. - A vue de nez, je pense que oui.

Mme DELATTRE. – Je pense qu'il faut que l'on soit plus de 90, je ne suis pas sûre...

M. VANDENBROUCKE. - On va compter.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

Y a-t-il des abstentions ?

N° 7

Vote sur le «Programme Pluriannuel des investissements pour les deux centres de ressources, d'Expertise et de performance Sportive (CREPS) de Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine
- **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Mme DELATTRE – C'est simplement pour noter qu'à un moment donné, c'est vrai que l'organisation des débats pose un peu problème, c'est-à-dire que si l'on avait commencé à l'heure et si l'on était peut-être un peu plus concis, on balaye devant notre porte...

M. VANDENBROUCKE. - Madame, excusez-moi...

Mme DELATTRE. – C'est la seule occasion que nous avons de pouvoir nous exprimer, vous le faites largement dans d'autres partis mais c'est quand même mal nous traiter.

M. VANDENBROUCKE. - Vous avez largement l'occasion de vous exprimer, ne nous faites pas ce procès-là, et jusqu'à preuve du contraire, c'est ici que se mène le débat.

J'ai bien noté le résultat du vote, il a été acquis à l'unanimité.

POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU SERVICE CIVIQUE

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke, 1er Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. VANDENBROUCKE. - Je passe la parole à Madame BARAT et à Madame MONCOND'HUY pour parler du Service Civique, c'est la délibération numéro 8.

Mme MONCOND'HUY. - Merci. Monsieur le vice-Président, mes chers collègues, nous vous présentons aujourd'hui notre Règlement d'intervention sur le Service Civique. Je tiens tout d'abord à remercier les services de la toute nouvelle Direction jeunesse et citoyenneté, à Poitiers, Limoges et Bordeaux, pour leur travail important dans l'écoute et l'exigence mutuelle qui a permis de faire aboutir ce texte aujourd'hui. Le Service Civique vous connaissez, vous en avez entendu parler, c'est un dispositif créé en 2010, qui permet à des jeunes entre 16 et 25 ans de s'engager pour une durée de six à 12 mois pour une cause d'intérêt général, tout en étant indemnisé pendant ce volontariat. Et c'est un succès fou, « c'est un petit miracle républicain », comme l'a dit Martin HIRSCH. Il concernait 6000 jeunes en 2010 et plus de 100 000 en 2016, et l'objectif est d'atteindre 150 000 en 2017. Il affiche un taux de satisfaction de 91 % et 81 % des volontaires considèrent que le Service Civique a eu un impact positif sur leur parcours professionnel. C'est à l'Etat que revient le rôle d'attribuer les agréments et de financer les indemnités des volontaires, mais les collectivités ont toute latitude pour soutenir le Service Civique par ailleurs.

C'est donc en bonne intelligence avec l'Etat que nous avons choisi de soutenir le Service Civique, avec Geneviève BARAT, via trois axes. D'une part, nous allons accorder des aides individuelles aux jeunes volontaires, pour que le Service Civique soit pour eux aussi l'occasion de se former au BAFA, de passer le permis par exemple.

Nous allons ensuite soutenir la création de missions dans des domaines ciblés. Pourquoi ces domaines-là ? D'une part, parce que ce sont des domaines qui intéressent beaucoup les jeunes et qui n'ont pas d'offres suffisantes, je pense en particulier au domaine de la solidarité internationale et au domaine de l'environnement, qui suscitent beaucoup d'intérêt chez les jeunes et pour lesquels on a du mal à créer des missions. Nous souhaitons par exemple impulser les Services Civiques dans les PNR, qui sont pilotés par la Région, il y a aussi des créations de missions ciblées parce qu'elles contribuent à des engagements régionaux forts, comme la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées de notre Région.

Et enfin, le troisième axe que nous allons mettre en place concerne plutôt la qualité de l'expérience en Service Civique, pour le rendre accessible et valorisable par tous les jeunes, y compris ceux qui en sont le plus éloigné. Nous allons donc lancer un grand appel à projets, qui permettra aux structures de nous envoyer leurs idées, leurs projets, pour répondre à plusieurs questions, qui sont prioritaires pour nous. Je citerais deux exemples : comment favoriser le Service Civique en milieu rural ? Parce que s'engager à la campagne n'est pas facile, on pense colocation de volontaires, on pense réseau d'associations locales, et vraiment, nous en appellerons à l'inventivité des acteurs.

Deuxième exemple, comment travailler sur l'après Service Civique pour que l'expérience de l'engagement soit valorisable dans l'insertion professionnelle ensuite, mais qu'il permette aussi la poursuite de l'engagement bénévole pour les jeunes volontaires ?

C'est donc un plan très ambitieux en faveur du Service Civique que nous portons - quoi qu'en pensent nos collègues de l'UDI - et dont nous pouvons être fiers. Nous sommes ainsi la Région la plus engagée de France en faveur du Service Civique.

Nous avons bien pris connaissance de l'amendement du groupe UDI, qui demandait le retrait de ce Règlement d'intervention pour l'adapter à l'élargissement des structures accueillantes et y rendre éligibles les collectivités et les SDIS notamment. En ce qui concerne les SDIS, c'est une possibilité qui nous est ouverte par la loi depuis dix jours seulement, donc votre proposition est une bonne idée en soi, mais un Règlement d'intervention est un travail de longue haleine, travaillé depuis le début du mandat, et le retirer serait dommage pour le travail des services, comme pour les associations qui comptent sur nous. Nous nous engageons donc à revoir ce Règlement d'intervention dans quelques mois, mais il faut pour l'instant lui laisser le temps de faire ses preuves et les associations restent au cœur du Service Civique puisqu'elles constituent encore 84 % des structures agréées.

Soyons donc fiers de ce premier document qui positionne notre Région dans le champ de la jeunesse et de l'engagement, une belle marque de fabrique, faisons du Service Civique certes un atout pour l'insertion professionnelle, mais aussi une occasion de vivre un vrai engagement dans ce qu'il comporte de militantisme et de risque en un sens. Stéphane HESSEL a dit, lors du lancement du Service Civique, en s'adressant à un parterre de jeunes : « il est plus difficile pour vous que pour nous de s'engager », alors que c'était un grand Résistant, « pour notre génération, il était facile de dire où était le bien et le mal. Maintenant, les deux sont plus entremêlés ». Alors soutenir le Service Civique est aussi notre manière de lutter contre le populisme et l'obscurantisme, et de soutenir une citoyenneté active. Merci.

M. VANDENBROUCKE. - Merci. Il a été fait allusion à un amendement déposé par l'UDI. Est-ce que les explications données par Madame MONCOND'HUY écartent cet amendement ou est-ce qu'au contraire, vous le maintenez ?

M. DRAPRON. – Je risque de vous décevoir, au principe qu'évidemment je comprends que vous n'avez eu les informations que tardivement. Il n'empêche que la loi a été votée au mois de décembre, le Président l'a votée, que vous auriez dû, il me semble, pouvoir y travailler. Les SDIS d'accord, c'est plutôt court, mais je ne vois pas pourquoi il est urgent de présenter le texte. Il suffit de le retirer et de le re-présenter à la prochaine session, où là il sera complet et tout le monde pourra en profiter, notamment les collectivités, parce que l'on a parlé des SDIS parce que je pense que c'est quand même le meilleur maillage aujourd'hui qui existe dans notre territoire, et que l'on est en manque de pompiers volontaires pour être pompiers professionnels. C'est pour cela aussi que j'insistais là-dessus et que c'était un des moyens, si ce n'est le seul aujourd'hui, de pouvoir détecter de nouveaux pompiers volontaires qui, demain, assureront votre sécurité partout sur le territoire. Je pense que justement il est peut-être urgent de le retirer pour le retravailler, afin qu'il soit vraiment mis en place, parce que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent et j'ai peur que demain on puisse être déçu, que l'on en reparle dans six mois, que je vous re-pose la question mais qu'il n'y ait toujours pas d'adaptation du Service Civique comme l'on vous l'a proposé, avec les amendements que nous avons proposés. C'est la raison pour laquelle nous allons maintenir notre amendement.

Mme BARAT. - Il me semble que l'on a été clair pendant la Commission, on vous a dit que l'on remettrait... de toute façon, il faut que l'on évalue déjà le Règlement comme il est, des associations ont été mises en priorité, un certain sens du Service Civique a été mis en priorité, donc nous ferons le point dans quelques mois. Nous avons été assez clairs, je pense, lors de la Commission.

M. VANDENBROUCKE. - Il me semble que les explications qui ont été données sont des explications qui sont d'abord extrêmement claires, franches, directes. Il me semble que cela a été évoqué aussi, ce programme qui vous est proposé est un programme ambitieux. Il a été évoqué le fait que c'est la Région qui est le plus en avance, notre Région, dans ce domaine-là, et que la porte n'était pas fermée.

Je vais soumettre votre amendement au vote, mais je ne souhaite pas qu'il soit accepté. Je crois qu'il faut que l'on avance et ne pas remettre à demain ce que l'on peut faire aujourd'hui.

Qui soutient l'amendement demandant...

Mme DIAZ. - Monsieur le vice-Président ?

M. VANDENBROUCKE. - Les choses viennent d'être dites, je le soumets au vote.

Si vous avez une phrase je veux bien, mais une phrase seulement.

Mme SIARRI. - Je peux m'exprimer pour le groupe ou pas du tout ? Pas sur l'amendement, sur la délibération.

M. VANDENBROUCKE. - Allez-y sur la délibération.

Mme SIARRI. - C'est gentil, merci Monsieur.

M. VANDENBROUCKE. - Ce n'est pas gentil, c'est normal.

Mme SIARRI. - Tout le monde reconnaît, dans cette Assemblée, j'en suis certaine, l'intérêt du Service Civique, et je ferai malgré tout deux remarques préliminaires. Il y a un risque à faire faire aux jeunes un Service Civique, parfois fragiles, des missions auprès de publics qui peuvent l'être aussi. Il y a une vraie voie d'autonomie à creuser et un jour à généraliser, en permettant aux jeunes en Service Civique de conduire des projets et des missions qu'ils ont pensés eux-mêmes, plutôt que ceux conçus et pensés par d'autres, qu'on leur assigne. Je crois que le programme d'unicité « Rêve & Réalise » et celui de la « FabriK à DécliK » sont, à ce titre, remarquables.

Je me suis référée au discours de François HOLLANDE après les attentats pour comprendre cette délibération, et au rapport annuel de l'Agence du Service Civique 2015, celui de 2016 n'étant disponible qu'à la fin du mois. Le Président de la République voulait que tous les jeunes souhaitant s'engager le puissent. Lors de ses vœux à la jeunesse, il voulait que 110 000 jeunes aient effectué un Service Civique en 2016, pour atteindre 350 000 en 2018, et la moitié de la classe d'âge avant 2020. Il y a donc à produire, dans chacune de nos Régions, un effort énorme. Combien y a-t-il de jeunes, dans notre Région, de 16 à 25 ans ? C'est important de connaître ce nombre et je regrette qu'il ne soit pas mentionné en tant que tel dans la délibération, car c'est au regard de ce nombre que celui des 9000 jeunes entrés en 2016 dans notre Région, peut être justement apprécié et que nous saurons alors quelle est l'ampleur de l'ambition à déployer d'ici 2020. Vous rendez-vous compte que cette année, malgré la progression d'offres de missions au local de 70 % par rapport à 2015, vous n'avez atteint que 85 % de l'objectif décidé ? Au niveau national, pour atteindre les 150 000 missions, dont 105 000 nouveaux volontaires en 2017, il faudra encore augmenter de 63 % les objectifs de 2016. Quelle devra être l'augmentation au local ?

Entrons dans les détails, et précisément concernant ces 9000 jeunes entrés en Service Civique en 2016 dans notre Région. Nous n'avons pas, dans cette délibération, suffisamment d'informations. Les connaître nous permettrait pourtant, là aussi, de mieux appréhender votre proposition. Dans l'inconnue, j'ai donc plusieurs à vous poser. En termes

de répartition géographique, y a-t-il toujours une différence entre les Départements ? Vous proposez d'allouer une bonification de 100 € par mission pour la création ou le maintien de missions hors milieu rural. Pourquoi ne pas avoir proposé de soutenir particulièrement les Départements les moins dynamiques ? Pourquoi ne pas avoir fléché un dispositif spécifique pour les quartiers politiques de la ville ? En termes de répartition des entrées sur l'année, dont on sait qu'elles sont déséquilibrées vers le troisième trimestre, quelle mesure envisagez-vous pour les rééquilibrer tout au long de l'année ? En termes de niveau d'études, par exemple avec la sous-représentation des niveaux CAP et BEP, quelle mesure va nous permettre de corriger ces anomalies ? Concernant la nature des aides que vous proposez d'octroyer, je regrette que vous n'ayez pas pris le soin, dans cette délibération, de préciser le montant exact des aides pour le BAFA, etc. Qu'en est-il exactement pour les aides individuelles à la mobilité ? Enfin, concernant le développement de l'offre de missions, combien la Région elle-même prend en charge le Service directement ? Je m'arrêterai là, mais nous regrettons de ne pas avoir d'éléments de diagnostic clairs pour appréhender l'exact effort, notamment financier, à produire, et les mesures précises pour atteindre les objectifs d'ici 2020. Notre groupe était favorable à la proposition de retirer cette délibération, mais vous ne l'acceptez pas et nous voterons quand même favorablement.

Poursuite de la séance sous la présidence du président Alain ROUSSET

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DIAZ. - Le bien-fondé de cette proposition paraît, de prime abord, évident. Qui pourrait être en effet en faveur du gaspillage alimentaire, ou contre la protection de l'environnement, ou encore contre la promotion du lien intergénérationnel ? Quel jeune ou quel parent pourrait s'opposer au financement du BAFA ou du permis de conduire ? Mais en réalité, cette proposition est contestable et en échec, tant sur le fond que sur la forme. Pourquoi dis-je cela ? Le site service-civique.gouv.fr précise son objectif : être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Il convient de rappeler que le Service Civique a été annoncé comme mesure pouvant résoudre les crises tragiques des 11 janvier et 13 novembre. Qui sont les véritables obscurantismes ? Mais vous préférez, vous voiler la face. Mais mes chers collègues, ce n'est pas en faisant la promotion du multiculturalisme que vous arriverez à l'assimilation. Ne voyez-vous pas qu'il manque à la jeunesse française de se sentir français ?

Mme DIAZ. - Et en maintenant ce Service Civique facultatif, on supprime la pertinence des propositions. Évidemment, ce ne sont pas ceux qui sont en rupture avec la France qui vont s'inscrire à ce programme.

Les chiffres annoncés par le rapport de la CRC devraient pourtant vous alerter : 75 % des participants sont titulaires du Baccalauréat et 2.5 % ont moins de 18 ans, et nous ne disposons malheureusement pas des chiffres mettant en exergue quel pourcentage de jeunes vient des quartiers dits « sensibles », pour ne pas dire des zones de non droit. Au-delà d'être un fourre-tout propre à l'idéologie du vivre ensemble, que vous n'avez de cesse de promouvoir, ce Service Civique ne sert pas l'intérêt général mais vos intérêts catégoriels. Tout d'abord, vos ambitions électorales. Personne n'est dupe, on retrouve toute la logorrhée propre à la Gauche et aux associations extrêmement politisées, telle que la Ligue de l'enseignement : promotion de la solidarité à l'international, information sur la migration ou l'asile, promotion de la diversité, de l'égalité des chances, du droit des minorités et lutte contre les discriminations, le racisme, l'intolérance, informations sur l'Europe, et on y vient, incitation à l'inscription sur les listes électorales. Le tout à destination des publics issus des quartiers politique de la ville, la boucle est bouclée, on fait de l'entre soi. Il ne vous reste plus qu'à accompagner ces jeunes aux urnes, et tant que vous y êtes, mettez-leur carrément un bulletin rose dans la main, on pourra au moins vous reconnaître le courage d'avancer à visage découvert.

Le Service Civique est un leurre pour faire artificiellement baisser les chiffres du chômage. Et oui, chaque jeune qui commence un Service Civique est un chômeur en moins, mais uniquement dans vos statistiques car il passera de la catégorie A, étudiée à la loupe, à la catégorie D, qui n'est pas comptabilisée.

Et enfin, le Service Civique est la légalisation de la précarisation du travail. Face à la crise du financement des associations, en raison de la baisse des dotations de l'Etat, certaines associations n'ont d'autre choix que de se servir de ces missions, qui se substitueront à des emplois salariés. Il faut bien reconnaître, au même titre que de nombreux syndicats le font, que c'est une bonne aubaine pour bénéficier d'une main d'œuvre qualifiée et au rabais, qui peut travailler jusqu'à 48 heures par semaine pour seulement 472 € par mois. La CRC préconise de réaliser des contrôles, le Gouvernement souhaite généraliser le dispositif, sans accentuer les contrôles. C'est donc la porte ouverte à toutes les dérives. À la misère associative, s'ajoute la paupérisation sociale, puisque les jeunes ne trouvant pas de travail sont malheureusement obligés d'accepter ces contrats précaires, et une fois de plus, ce sont les femmes qui trinquent puisque ce Service Civique compte 62 % de femmes.

Monsieur le Président, je sais combien vous êtes attaché au dynamisme associatif, à la réussite de nos jeunes, et au développement économique de notre Région. Vous êtes un homme qui se donne les moyens de ses convictions et au regard du nombre de 9000 participants en Nouvelle-Aquitaine, au lieu des 17 000 que notre Région devrait atteindre, je suis obligée de conclure que vous n'êtes pas favorable à ce énième gadget et que vous, tout

comme nous, auriez préféré allouer 900 000 € ailleurs, comme par exemple en augmentant le Budget en faveur de l'apprentissage. En attendant que ce dispositif soit recadré dans ses buts, nous nous abstenons sur cette délibération. Et j'en profite pour vous préciser que nous restons persuadés que seul le rétablissement progressif d'un service militaire obligatoire de trois mois au minimum, comme le propose Marine LE PEN, est capable de servir vraiment l'intérêt général. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Avant de donner la parole, pour répondre, à Léonore MONCOND'HUY, juste pour vous dire, parce qu'il faut que l'on avance dans la réflexion, j'entends ce que vous dites sur la misère associative, mais il faut que vous alliez jusqu'au bout de la réflexion et que vous-même, ici en séance, souteniez la politique associative que l'on met en place, y compris lorsqu'il s'agit d'une politique associative humanitaire, caritative, sportive, culturelle. C'est-à-dire des moyens que nous avons sur le territoire, de bénéficier de l'engagement souvent d'adultes, parfois de jeunes retraités, qui s'engagent en bénévolat total pour essayer de répondre à une société qui est, c'est le deuxième point de mon argumentation, une société complexe. Vous ne pouvez pas simplifier la société. Les jeunes le sont naturellement, la difficulté d'être parents est connue et c'est cela qu'il faut que l'on prenne en compte. On ne peut pas réfléchir mécaniquement sur la société. On peut accompagner la société, on peut l'accompagner notamment dans un devoir de solidarité, dans un devoir de dynamisme, dans un devoir de créativité, dans un devoir d'innovation, d'anticipation sur ce que sera le fonctionnement de demain. Une société qui sera, par définition, parce que les jeunes le veulent, plus ouverte. Vous ne pouvez pas renfermer cette société, elle nous sauterait à la figure, inéluctablement. Soyez attentive à cela, vous êtes jeune et vous avez aussi cette connaissance.

Enfin, éviter de se sentir hors de France, hors d'être français, c'est quoi la France ? C'est la capacité de générosité, c'est la capacité de répondre à des situations complexes. Chaque individu est différent de l'autre. Le vivre ensemble que vous dénoncez est quelque chose d'essentiel parce que c'est autour de cela, la France s'est bâtie après la guerre, après des années de division, de lutte, de guerre, autour d'un idéal, et c'est cet idéal-là que les jeunes portent parfois plus que les adultes que nous sommes.

Je vais donner la parole à Léonore MONCOND'HUY pour répondre aux différentes interventions.

Mme MONCOND'HUY. - Merci. A vrai dire, je ne pensais pas que ce texte susciterait autant de débats. Je vais essayer de faire rapide.

Nous avons les éléments en ce qui concerne les chiffres des jeunes en Service Civique dans la Région, ils étaient 2700 l'année dernière, l'objectif de l'Etat était d'atteindre

8000 jeunes en Nouvelle-Aquitaine en 2017, à voir si cela va être réalisé ou pas mais on est dans ces ordres de grandeur-là. Pour rappeler qui fait quoi ? Parce qu'il y a des confusions claires dans vos discours, c'est à l'Etat de créer les missions, c'est à l'Etat de financer les volontaires, c'est à l'Etat de financer la formation des jeunes volontaires et donc là-dessus, ce n'est pas parce que l'on ne le prévoit pas dans notre Règlement d'intervention que ce n'est pas possible. Le SDIS, les pompiers, les collectivités peuvent accueillir des Services Civiques et à vrai dire, n'ont pas besoin de nous pour le faire. Ce que nous voulons faire est partir du diagnostic dont vous dites qu'il est manquant alors qu'en réalité, notre diagnostic est que face à l'augmentation quantitative, à marche forcée imposée par l'Etat, du nombre de Services Civiques, c'est un choix politique qui se défend et auquel je souscris, de l'universalisation du Service Civique. Plus il y a de missions, plus le risque que ces missions soient de qualité inférieure existe. Là où intervient la Région est que face à cette augmentation qui intervient par le biais de l'Etat, nous soutenons le maintien de la qualité en développant les missions dans des territoires qui sont éloignés du Service Civique, alors certes le milieu rural, mais aussi les quartiers politique de la ville, c'est inscrit noir sur blanc dans le Règlement d'intervention, en soutenant la création de missions dans des domaines qui intéressent les jeunes et non pas des domaines dans lesquels ils seraient forcés d'aller, donc c'est vraiment là que la Région est légitime à intervenir.

En ce qui concerne les aides individuelles, l'idée est juste d'ouvrir le régime qui est commun à tous les jeunes de Nouvelle-Aquitaine aux jeunes en Service Civique, ils ne font pas exception par rapport aux autres jeunes.

Et en ce qui concerne les arguments avancés par ma collègue du FN, j'aurais pris la peine de répondre si seulement vos arguments étaient étayés d'informations justes. Les indemnités ne sont pas de 472 € mais de plus de 500 €, ou alors c'était au tout début du dispositif. De même que...

Mme DIAZ. - Vous trouvez que c'est un salaire décent ?

Mme MONCOND'HUY. - Ce n'est pas ce que j'ai dit mais ayez les informations à jour et je prendrai la peine de répondre sur le fond.

Mme DIAZ. - Moins de 500 € n'est pas convenable, ce n'est pas à une Socialiste comme vous que je vais l'apprendre.

Mme MONCOND'HUY. - Je vais juste, pour finir, tordre le cou à un autre cliché, les jeunes qui sont en Service Civique ne sortent pas des chiffres de Pôle Emploi puisqu'ils n'y sont jamais entrés. Peut-être que ce n'est pas votre cas mais avant 25 ans, si l'on n'a pas travaillé, on n'est pas inscrit à Pôle Emploi. Ces jeunes-là sont hors radar, donc tout au plus on leur permet de ne pas y entrer tôt...

Mme MONCOND'HUY. - Mais ils n'en sortent pas. Renseignez-vous.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je vous propose maintenant de passer au vote sur cette délibération.

Je note l'abstention du FN.

Qui est d'avis d'adopter ce rapport le manifeste en levant la main.

Ce rapport est donc adopté.

N° 8

Vote sur la «Politique régionale en faveur du Service Civique»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés
- **ABSTENTION** : Union des Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. DRAPRON. - Si jamais cela vous intéresse, le groupe UDI s'abstient, puisque vous ne l'avez pas demandé.

M. LE PRESIDENT. - J'avais cru voir des mains levées.

M. DRAPRON. - Vous n'avez pas demandé. Vous avez acté que le FN s'abstenait, vous avez demandé ceux qui étaient pour mais vous n'avez pas demandé ceux qui s'abstenaient. C'est pour cela qu'il était utile pour nous de vous le préciser.

M. LE PRESIDENT. - Donc vous votez comme le FN.

M. DRAPRON. - Oui, mais on a argumenté, vous n'étiez pas là.

M. DRAPRON. - Monsieur le Président, si vous aviez été là quand on a fait nos arguments, peut-être que vous n'auriez pas le même discours. On défend le service public, on a défendu, on défend les SDIS, on défend aussi les secours qui demain seront utiles dans les milieux ruraux et il aurait été bon que vous soyez là pour l'entendre.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie, je crois que le progrès que la Région accomplit est bien noté par vous. Après, on pourra le compléter.

M. LE PRESIDENT. - Avant le rapport, excusez-moi mais il y a le temps de l'information, nous avons un petit film, très rapide, sur la sélection des films soutenus.

(projection vidéo de bandes annonces de films)

M. LE PRESIDENT. - Plusieurs films, qui ont été accompagnés par la Région, que ce soit des documentaires... tous ces films ont été accompagnés par la Région, mais certains font l'objet d'une sélection aux César et aux Oscar et notamment aux Oscar, je crois, pour « La tortue rouge », il y a une chance d'avoir un Oscar.

N°09

ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2017-2019 ENTRE L'ÉTAT (DRAC), LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE (CNC) ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

N°10

RÈGLEMENT D'INTERVENTION CULTURE : FONDS D'AIDE RÉGIONALE A LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

M. CORREIA. - Monsieur le Président, merci pour ce beau moment.

Juste après le vote du Budget, je vous propose de présenter finalement les délibérations 9 et 10 en même temps, il s'agit de l'accord-cadre et du Règlement d'intervention, parce que le Règlement d'intervention en découle. Après le vote du Budget 2017 de notre Région et avec cet accord-cadre de coopération pour le cinéma et l'image animée, qui est établi entre l'Etat, à travers le Ministère de la culture et la DRAC, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (le CNC) et la Région Nouvelle-Aquitaine, pour la période 2017-2019. Ce présent accord-cadre a pour objectif la mise en place d'un partenariat à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, afin de développer et de coordonner les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel, croisant ainsi les domaines de la culture, de l'économie, de l'innovation et de l'attractivité des territoires. La Région affirme ainsi son soutien à la création contemporaine et aux acteurs, en favorisant l'émergence et l'accompagnement des nouveaux talents en Région. Elle souhaite également développer la filière image régionale, dans une démarche structurante et professionnelle, afin de contribuer aux meilleures conditions d'emploi qualifié. En découle le Règlement d'intervention création-production, et la Région Nouvelle-Aquitaine devient ainsi le deuxième fonds de soutien cinéma et audiovisuel après l'Ile-de-France.

J'aimerais rappeler un peu le déroulement de tout le travail qui a eu lieu dans notre Région. Dès avril 2016, Monsieur le Président en votre présence et avec Frédérique BREDIN, la Présidente du CNC, la Région a engagé une concertation afin de co-construire sa politique cinématographique et audiovisuelle, en associant ensemble des organisations professionnelles et réseaux de la filière (auteurs, producteurs, distributeurs, exploitants cinématographiques indépendants, diffuseurs, prestataires techniques, studios) à la co-élaboration de l'accord-cadre et de la convention de coopération avec le CNC, qui vous est proposée, mais également les Départements, pour une convention 2017-2019, ainsi que le nouveau Règlement d'intervention du fonds d'aide régionale unique, à la création de productions cinématographiques et audiovisuelles, ainsi que les dispositifs pour la filière de l'image, étendus au niveau périmètre régional.

La Région a ainsi confirmé, conforté et augmenté son engagement budgétaire en 2017, en portant un fonds de 10 M€, soit pour la Région, une augmentation d'1.45 €, et je vous en remercie, soit le deuxième fonds de soutien en France, après l'Île-de-France, réparti comme suit : 7.27 M€ pour la Région et 2.73 M€ pour les Départements, que je cite : il s'agit des Landes, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, de la Charente et de la Charente-Maritime. Qu'ils en soient remerciés. Nos mesures nouvelles ont été pensées en lien avec les annonces de la Présidente du CNC, Frédérique BREDIN, et les vôtres Monsieur le Président, qui évoquaient un redéploiement des politiques régionales, renforcées par des recettes nouvelles dès 2017, pour toutes les Régions qui augmenteraient leur fonds de soutien, c'est notre cas, intègreraient dans leur contrat d'objectifs les COM avec les télévisions locales, la production d'œuvres et réalisées dans leurs territoires, c'est également notre cas, Mathieu HAZOUARD nous en parlera tout à l'heure, développeraient et renforceraient l'animation culturelle dans les cinémas, en les aidant à financer des emplois de médiateurs pour attirer le public, notamment les plus jeunes. C'est également ce que l'on propose.

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine, qui disposait déjà de nombreux atouts déterminants pour devenir un des acteurs majeurs du secteur et impulser une véritable décentralisation du cinéma et de l'audiovisuel, a proposé une stratégie territoriale visant à solidariser les questions de création, production, diffusion, seules garantes d'un écosystème global viable. Je rappelle qu'en 2016, ce ne sont pas moins de 203 projets cinématographiques qui ont été soutenus, pour un investissement total de 5.730 M€. Le Conseil Régional se montre ainsi très actif dans sa politique de soutien en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, et accompagne la production d'œuvres tournées, fabriquées, pour l'animation, ou produites en Région grâce à un partenariat avec le CNC. Si 2016 a encore été marquée par la coexistence de trois fonds, 2017 verra la création d'un fonds de soutien

unique pour la Nouvelle-Aquitaine. J'en profite, comme vous l'avez évoqué, de rappeler que neuf films issus du fonds de soutien de Nouvelle-Aquitaine ont été au festival de Cannes l'an dernier, mais également nous avons pu voir « La mort de Louis XIV », qui est une production Nouvelle-Aquitaine, où Jean-Pierre LEAUD a eu la Palme d'honneur pour l'interprétation, en coproduction également avec le Département de la Dordogne. Les films nominés pour les César 2017 : « Rester vertical », d'Alain GIRAUDIE, Charente-Maritime et Région Nouvelle-Aquitaine, « Irréprochable », de Sébastien MARNIER, production et tournage en Charente-Maritime, également Nouvelle-Aquitaine fonds de soutien, « Ma vie de courgette », de Claude BARRAS, qui est nommé à la fois aux César mais également aux Oscar, film d'animation, et on peut saluer la performance du site d'Angoulême (40 % de la production d'animation est produite à Angoulême), « Maman(s) » de Maïmouna DOUCOURE, qui est également aux César, « Périphéria », qui est également aux César, « La jeune fille sans mains », qui est aussi aux César 2017, « La tortue rouge » de Mickaël DUDOK DE WIT, également film d'animation issu d'Angoulême, qui est présent aux César mais également aux Oscar. Il faut savoir qu'aux Oscar, sur cinq films dans la catégorie film d'animation, deux sont issus de la Nouvelle-Aquitaine. « En bataille » également, documentaire d'Eve DUCHEMIN, Fédérica MONTSÉNY « L'indomptable », documentaire de Jean-Michel RODRIGO, encore une fois production documentaire aidée par la Nouvelle-Aquitaine, « Behind the yellow door », « La fin du dragon », et enfin « Un village français », une série télévisée que tout le monde connaît et qui a été tournée dans l'ex-Limousin.

Nous sommes aujourd'hui en capacité, entre autre :

- De développer la filière à l'initiative régionale, en matière de création-production et d'emplois formation,

- D'importer le meilleur du cinéma et de l'audiovisuel national et international par l'accueil de tournages et un soutien aux studios et prestataires techniques, la logique du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation qui a été présenté tout à l'heure. Merci à toutes les équipes du SRDE aussi qui ont travaillé avec nous,

- De renforcer le tissu de salles indépendantes et de proximité, je rappelle, 153 établissements sur notre territoire Nouvelle-Aquitaine, qui génèrent 35 % de part de marché. Quant au niveau national, nous sommes à 22 %. Pour cela, nous proposons, dans le cadre du Règlement d'intervention, que nous vous invitons à voter également, avec un triple objectif, culturel, économique et aménagement du territoire, encore une fois d'amplifier ce fonds de soutien généraliste, en l'articulant avec de nouveaux contrats de filières spécifiques dédiés au cinéma, à l'audiovisuel et à l'animation,

- De rechercher un équilibre entre les agglomérations Angoulême et Bordeaux, où se concentrent les producteurs régionaux et les territoires, dont l'attractivité doit être maintenue par l'accueil de tournages, de développer le soutien direct aux sociétés de production régionale, afin de les rendre plus compétitives au niveau national et international,

- De mettre en place les conditions de partenariat appropriées avec les Départements qui souhaitent s'adosser au rôle de chef de file de la Région dans le cadre de la loi NOTRe et cela se passe très bien. Merci aux Départements qui travaillent avec nous en bonne intelligence,

- D'impulser une nouvelle politique de soutien régional aux salles de cinéma de la Nouvelle-Aquitaine, pour garantir un maillage du territoire équilibré, un renouvellement des publics notamment jeunes et un accès à la diversité des œuvres, soutenues, produites ou accueillies en Région.

Il est ainsi proposé, au-delà de la consolidation du fonds unique de soutien cinéma-audiovisuel actuel et de l'élargissement de l'aide aux programmes des sociétés de production, de développer de nouveaux dispositifs avec le CNC, dans le cadre de la convention 2017-2019. Nouveaux dispositifs qui ont tous été actés et demandés suite aux discussions de co-construction avec la profession, il faut le rappeler. Et donc il est ainsi proposé de passer également une partie du fonds de soutien cinéma et audiovisuel en investissement, il était avant en fonctionnement, nous le passons maintenant en totalité en investissement, pour ce qui concerne la partie production, soit 5.8 M€ et les 1.4 M€ restants correspondant aux aides à l'écriture et au développement et à l'aide aux programmes qui restent en fonctionnement.

Voilà présenté, Monsieur le Président, en résumé, le développement de l'audiovisuel et du cinéma, un axe fort de la politique culturelle régionale. J'en profite pour vraiment remercier les services de la Région, sur les trois sites, parce ce qu'il y avait un pôle cinéma à Angoulême, un pôle cinéma à Limoges et également le pôle cinéma des services de la Région, sans oublier également l'Agence ECLA, pour ce travail. Nous sommes, Monsieur le Président, la première Région à voter cet accord-cadre et ce Règlement d'intervention. Je représentais la Région Nouvelle-Aquitaine, la semaine dernière, au festival du court métrage de Clermont-Ferrand, je peux vous dire que les professionnels présents aimeraient bien, en dehors de la Nouvelle-Aquitaine, que dans leur Région ils soient autant écoutés et que l'on puisse également aller aussi vite. Nous pouvons tous, collectivement, chers collègues, être fiers de ce que nous présentons ce soir. C'est pourquoi je vous demande d'adopter cet accord-cadre et le Règlement d'intervention qui en découle, qui vous sont aujourd'hui présentés.

M. LE PRESIDENT. - Merci cher collègue. Qui souhaite... je vous rappelle qu'il est 20 h 45 et que nous avons encore 13...

M. ROGISTER. - Je serai très bref. Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Le développement de l'audiovisuel et du cinéma est un axe prioritaire de la politique culturelle de la Région, et plus précisément du service de l'industrie culturelle et créative, qui recoupe les différents contrats de filières. Je vais parler un peu de moi parce que je ne voudrais pas être ensuite renvoyé, comme ma camarade tout à l'heure...

M. ROGISTER. - Qui s'est exprimée sur le Service Civique, comme si elle était totalement stupide. Alors pour pouvoir défendre ma position, j'ai été nommé par trois Ministres de la culture, dont François LEOTARD, Jack LANG et Jean-Jacques AILLAGON, comme consultant sachant au CNC, je connais les règles et les habitudes. J'ai été Président pendant 20 ans d'une major compagnie...

M. ROGISTER. - S'il vous plaît, parce que vous nous reprochez d'être incompetents, pour une fois, ne vous ridiculisez pas.

Président durant 20 ans d'une major compagnie, je tiens ici à témoigner de la reconnaissance de la filière cinéma à la Région, et d'ailleurs plus spécifiquement à vous, Président Alain ROUSSET. La Région Nouvelle-Aquitaine est, hormis la Région Ile-de-France, la première Région contributive au 7^{ème} art et nous ne pouvons que nous en féliciter. Pourtant, en ce qui concerne les délibérations 9 et 10, le FN s'abstiendra. Et voyez-vous, si j'avais pensé que l'on n'allait pas s'abstenir, déjà simplement vos gazouillis auraient justifié qu'on le fasse. Pourquoi s'abstenir ? Pour dénoncer, et là on le voit dans sa forme, une position ou une présentation idéologique et urticante, l'usage d'un vocabulaire trop partisan, qui « sent bon » si l'on peut dire, l'esprit soixante-huitard ou la doxa soixante-huitarde.

M. ROGISTER. - Absolument.

Pourquoi s'abstenir ? Je vous remercie d'avoir présenté cette très belle bande-annonce de quelques œuvres que nous avons financées. Certaines sont marginales, mais il faut soutenir le marginal, certaines sont d'art et d'essai, il faut soutenir l'art et l'essai, certaines sont plus grand public, il faut s'en féliciter, ne serait-ce que parce qu'elles portent les valeurs et l'esthétique de notre grande Région, mais les textes présentés, je les ai lus et rien n'a éclairé ma légitime interrogation sur les critères culturels, artistiques, de certaines subventions accordées en CP, et l'esprit général qui sied ici démontre que c'est dangereux.

Et puis il y a un point que je voulais soulever, ce qui n'est pas condamnable en soi est la participation ouverte pour les productions des télévisions régionales, qu'elles soient hertziennes ou qu'elles soient webiennes. Est-ce que nous ne sommes pas en train d'ouvrir

une porte où nous allons alourdir encore les Budgets de ces chaînes de télévision, dont l'utilisation n'est pas assurée mais où apparemment les dépenses sont ouvertes ? Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Juste pour préciser deux choses. Premièrement, le choix des films que nous accompagnons est décidé non pas par nous-mêmes, je ne me sens pas, nous ne nous sentons pas compétents pour le faire, mais par des groupes de professionnels.

Et deuxièmement, les retombées économiques du tournage d'un film en Région sont du niveau de celles de l'industrie. Quand on crée un emploi industriel, il y a quatre emplois à côté. Quand on crée des emplois dans le domaine cinématographique, il y a cinq ou six emplois à côté, donc il y a des retombées économiques particulièrement intéressantes.

Je vous remercie de votre propos.

M. ROGISTER. - Simplement, je vous ferais remarquer que l'on s'abstient, on ne vote pas contre.

M. LE PRESIDENT. - J'ai bien noté.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Il y a abstention du groupe FN.

Mme BOURDIN. – La question est la Nouvelle-Aquitaine sera-t-elle une terre de cinéma ? Et la réponse est oui, sans conteste. Mais à quelles conditions et sur quel modèle ? L'ambition de ce dispositif est de répondre à cette question en prenant en compte les inquiétudes des professionnels, qui l'attendaient avec impatience.

La délibération fixant l'accord-cadre est une délibération ambitieuse, qui fait de notre Région un véritable écosystème encourageant la création, la production, la post production, la diffusion, et bien sûr l'éducation à l'image, ô combien essentielle. Le nouveau Règlement du fonds de soutien que nous allons voter, est-il à la hauteur de ces engagements ? Est-il perfectible dans sa volonté d'inscrire la filière comme un véritable vecteur de développement économique sur l'ensemble de notre territoire ? Est-il perfectible dans son inscription à la convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité culturelle ? Est-il perfectible dans la mise en place d'une politique durable et responsable des impacts environnementaux dans les activités humaines ?

Vous n'ignorez pas que notre Région a souhaité être la première à inscrire la notion de droit culturel dans la mise en place de ces dispositifs, et nous avons toutes les raisons d'en être fiers. La Commission n° 7 se félicite d'ailleurs d'avoir participé à cette sensibilisation. La Région s'est engagée dans une démarche de co-construction et de co-évaluation des politiques culturelles régionales, en adéquation avec l'article 103 de la loi NOTRe. À l'image

des annonces, ce dispositif est le fruit d'une véritable concertation. Concertation qui a été menée par notre délégué à l'économie créative et au droit culturel, les services, et le CNC, avec brio. Du mois de juin au mois d'octobre dernier, ici-même d'ailleurs, était rendu le résultat de cette consultation. Les Ecologistes, qui ont toujours défendu la place des acteurs et des citoyens dans la construction des politiques, se réjouissent de cette démarche. On s'interroge en revanche sur l'adéquation entre le respect des droits culturels et la constitution de comités d'experts, ces collègues qui auront pour objectif de choisir les projets retenus, pourront-ils vraiment garantir une co-évaluation ? Serait-il possible par exemple d'ouvrir ces comités, ces collègues, à des membres de la société civile, des membres du CESER par exemple ? Permettant un regard extérieur, distancié, pour garantir une certaine forme d'objectivité dans les choix d'éligibilité. Il s'agit d'argent public, Eric CORREIA l'a rappelé tout à l'heure : 5.7 M€ en 2016, 7.2 M€ en 2017, ce qui constitue des sommes importantes et le regard de nos concitoyens ne doit pas être exclu.

Nous félicitons également de la clause introduite pour exclure des projets éligibles, ceux qui encouragent à la violence et à la discrimination. C'est aussi cela participer à la diversité des droits culturels. - J'essaye de faire un petit peu de coupe Monsieur le Président, parce que j'ai bien compris qu'il fallait que j'aille vite. – Le soutien à la filière cinéma doit aussi rimer avec le maillage de notre territoire, qui ne doit pas seulement être considéré comme un beau décor pour les tournages car nous sommes riches, nous aussi, de savoir-faire, de talents, sur toute la chaîne de production. Et ce dispositif a le courage de privilégier les professionnels du territoire. Je vois que Monsieur BLANCHE me regarde, je pense à quel point c'est important pour des projets créateurs d'emplois, qui attendent pour émerger, je pense par exemple au projet de post production des studios Alambra dans la ville de Rochefort, et Monsieur BLANCHE pourrait vous dire quels sont les besoins et les attentes de son territoire dans ce domaine.

Sans entrer dans une posture chauviniste qui conditionnerait les aides, comme l'ont certaines autres Régions, n'entrons pas dans le « made in Nouvelle-Aquitaine », avec un concept encourageant la concurrence entre les Régions, mais gardons à l'esprit que notre territoire est riche de ses savoir-faire et de ses talents, qui ont du mal à passer le stade de la réalisation.

Pour finir, si le cinéma a connu sa révolution numérique, la virtualisation des images ne s'accompagne pas forcément d'une véritable dématérialisation, et la filière cinéma, il faut le dire, génère, à travers ses équipements, ses besoins en énergie, des pollutions diverses et des éléments toxiques, pas toujours maîtrisés. À titre d'illustration, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère, parmi lesquels un quart est directement lié à l'impact des tournages. Pour alléger l'empreinte écologique du secteur,

des solutions existent. L'ADEME par exemple, a proposé un Livre Blanc. La Commission européenne elle-même s'est penchée sur cette question en 2008 et a introduit un Code de conduite pour Data Centre. Afin de réduire les impacts écologiques et sociétaux, la profession a même créé une charte : la charte Ecoprod, que signent les professionnels qui sont engagés dans une démarche d'écoresponsabilité.

Concernant les aides aux entreprises, nous l'avons rappelé tout à l'heure, nous avons introduit des critères d'écosocioconditionnalités...

La filière cinéma ne doit pas en être exemptée. Vous pouvez compter sur le groupe Ecologistes pour encourager des démarches vertueuses, participer à faire évoluer les pratiques en proposant par exemple des bonifications de subventions. Peut-on interroger également le COPTÉC sur cette question, pour nous aider à rendre la filière plus vertueuse.

Voici donc exposés quelques éléments pour enrichir le débat sur cette question du développement de la filière en Région, et si ce dispositif répond clairement à la nécessité d'harmoniser les usages des trois ex-Régions, répond également aux inquiétudes de la profession, nous devons rester ambitieux, dans le respect des droits de chacun, que ce soit le droit à travailler ou celui de participer à l'élaboration des politiques régionales. Et il est de notre devoir, oui, notre devoir, de soutenir les démarches écoresponsables pour les générations à venir. Nous appelons donc de nos vœux que la création imminente d'une nouvelle Agence du cinéma et du Livre s'empare de ces questions de gouvernance, d'empreinte écologique, et d'équité dans le développement des territoires. Nous devons construire ensemble des politiques régionales en faveur de la filière, qui encouragent évidemment une croissance innovante et durable, mais qui réfléchissent à promouvoir un véritable écosystème néo-aquitain.

À l'image des recommandations de Jérôme CLEMENT...

J'ai fini... Dans son livre « L'urgence culturelle », je dirais pour terminer que les collectivités locales jouent un rôle essentiel, mais qu'elles doivent préserver la culture, ne pas l'instrumentaliser, au profit d'intérêts locaux trop étroits, et veiller à l'épanouissement des forces créatrices. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci aussi. Essayons quand même, quand vous avez un texte écrit...

Mme BOURDIN. – J'ai coupé, je vous promets.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne l'a pas vu. C'était très intéressant mais on ne l'a pas vu.

Je vais mettre aux voix ce texte.

Qui s'abstient ?

M. LE PRESIDENT. - Le groupe FN.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote ces deux délibérations ?

N° 9

Vote sur la « Accord cadre de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat (DRAC), le centre national du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et la Région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparenté, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **ABSTENTION** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 10

Vote sur le « Règlement d'intervention Culture : Fonds d'aide régional à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés
- **ABSTENTION** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - La délibération 9 et la délibération 10 sont adoptées

SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL - VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**SERVICE PUBLIC TÉLÉVISUEL RÉGIONAL – AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2014-2017 ENTRE LA RÉGION ET TV7**

M. LE PRESIDENT. - Je vais demander à Mathieu HAZOUARD de faire un effort.

M. HAZOUARD. - Je vais être court.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais que vous présentiez les deux délibérations qui suivent, la 11 et la 12.

M. HAZOUARD. - C'est prévu comme cela puisque la deuxième délibération découle de la première.

Pour être très rapide, vous dire que l'objet de la délibération est de redéfinir le service public télévisuel régional à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, en prenant acte des mutations du paysage audiovisuel, qui sont intervenues en 2016. A l'issue de cette délibération, nous pourrons préparer une nouvelle génération de contrats d'objectifs et de moyens, qui nous lieront à une ou plusieurs chaînes de télévision.

Quelques mots en préambule pour signaler que nous avons mis en place un groupe de travail qui a réuni l'ensemble des composantes politiques, afin de réfléchir collectivement à ces enjeux, et nous nous sommes réunis deux fois en décembre et janvier, afin de vous présenter et préparer cet AMI. Vous dire également que le service public télévisuel régional aujourd'hui est composé de deux contrats d'objectifs et de moyens : un premier qui liait la Région ex-Limousin à Télim, ce contrat a malheureusement dû être annulé puisque Télim a été placée en liquidation judiciaire en fin d'année 2016, et qu'il y en a un deuxième entre l'ex-Région Aquitaine et la chaîne TV7, qui a permis un certain nombre de diffusions de magazines et surtout un soutien à la production qui entre dans le cadre de la politique régionale que nous a présentée Eric CORREIA juste avant, et en particulier a permis de financer le documentaire « Maman(s) » dont nous avons eu un extrait, et qui sera en sélection aux César 2017.

Vous dire aujourd'hui que le paysage audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine se compose à la fois de télévisions hertziennes, comme le service public France 3, ou des télévisions

locales privées, comme TV7 et TVPI, et bien sûr un certain nombre de web TV, et c'est donc une multitude de diffuseurs qui pourront être candidats à la mise en œuvre du service public télévisuel régional. Notre nouvelle génération de COM se basera sur quatre grands principes :

- Premièrement, notre attachement au pluralisme des médias et à la place reconnue des télévisions locales,
- Le deuxième, je viens d'en parler, est le soutien à la production et la diffusion de programmes de proximité de qualité,
- Le troisième est le soutien à la création et à la production audiovisuelle en Région,
- Et bien sûr tout cela en tenant compte de la fragilité du modèle économique des télévisions.

J'ajouterais le fait qu'il faudra évidemment que les chaînes avec lesquelles nous conventionnerons, elles-mêmes fassent l'objet d'un conventionnement avec le CSA. Pour ce faire, nous allons recueillir les projets des différents diffuseurs, je réunirai à nouveau le groupe de travail d'ici la fin de l'année pour examiner ces propositions sur la base de plusieurs critères, je ne vais pas entrer en détail mais les conditions de diffusion, la qualité des programmes, l'intervention dans les œuvres, les créations, et enfin, les langues de diffusion, seront des critères prioritaires.

Pour finir sur la deuxième délibération, c'est le point sur le conventionnement avec TV7 afin de recalculer tous les calendriers et à partir du 1^{er} janvier 2018, d'envisager un nouveau conventionnement, nous vous proposons de prolonger le COM de TV7, dont l'échéance était mi 2017, et nous vous proposons de le prolonger jusqu'à fin 2017.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, vous avez décidé, dès les mandatures précédentes, d'impliquer la Région Aquitaine d'alors dans un processus d'aide aux médias locaux télévisuels. Nous avons alors exprimé nos plus extrêmes réserves, considérant que les relations financières entre une Assemblée, certes de gestion, mais politique, et des médias, n'étaient pas saines. Vous ne pouvez empêcher le doute de s'installer dans l'esprit des néo-aquitains, d'une éventuelle collusion entre le monde politique et médiatique. Deux affaires nous le rappellent : l'une lors de la campagne de la dernière élection régionale, où vous aviez volé au secours du journal Sud-ouest, en lui octroyant un emprunt de 900 000 €. L'émotion avait été vive, surtout en pleine campagne électorale. Rien d'illégal au sens propre du terme, mais étant vous-même candidat, le malaise était quand même patent.

L'autre affaire est actuelle, avec le candidat des Républicains à l'élection présidentielle, dans cette dernière, même si l'attribution d'argent public entre dans un cadre légal, les français rejettent ce genre de pratiques, faisant la différence entre la légalité et la moralité.

La confusion des genres participe à la déconsidération du monde politique, Droite et Gauche unies dans le même opprobre.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'allez pas vous laisser déstabiliser mon cher Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Non, il vous appartient, Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - Allez-y.

M. COLOMBIER. - C'est tout à fait tactique de ma part, vous le savez, il vous appartient, c'est de votre responsabilité de laisser les orateurs s'exprimer.

M. LE PRESIDENT. - Il est l'heure, il est 21 h 00, allez-y.

M. COLOMBIER. - Il faut mettre un ordre du jour moins touffu.

Je le disais donc, la confusion des genres participe en effet à la déconsidération du monde politique, Droite et Gauche unies dans le même opprobre. Outre le fait que la loi NOTRe ne vous fait aucunement obligation d'intervenir dans ce domaine, je vous ramène à vos propos du début de la mandature où vous vous engagiez à vous recentrer sur nos compétences principales et à trouver toutes sortes d'économies à réaliser. Oubliée la soi-disant disparition de la compétence générale, je remarque déjà que la Région s'occupe d'un certain nombre de choses, j'allais dire s'occupe à nouveau de tout.

Aujourd'hui, vous franchissez une nouvelle étape, en proposant la création d'un service télévisuel régional, rien que cela. Nous abordons là une dimension supérieure, qui pose de nombreuses questions et nous entraînera, nous le pensons, à des dépenses importantes. Pourquoi contractualiser à terme avec une chaîne nationale décentralisée, alors que celle-ci, je parle de France 3, est en pleine réorganisation, passant de l'échelon anciennement régional à la dimension de la Nouvelle-Aquitaine. Laissons à cette chaîne le soin de réaliser cette transformation complexe, ils me le confirmaient il y a peu, du fait de la dimension de la première Région française en superficie que nous sommes. Selon quelles modalités allez-vous impliquer la Région, sans faire de doublon, entre France 3 et TV7, que nous subventionnons déjà ? TV7, appartenant au Groupe Sud-ouest, n'émet que sur le territoire girondin, donc une diffusion limitée régionalement. Il faudrait donc participer à son extension pour couvrir toute la Région ?

De plus, la fragilité financière de ces chaînes locales est avérée. La liquidation judiciaire de Célé TV, à La Rochelle, en 2014, et de Télim, à Limoges, en 2016, le démontre amplement. Vous nous assurez que le contenu des futurs programmes ne traitera pas de politique, certes, mais l'action de la Région et de son exécutif y sera détaillée, si ce n'est louée. Vous en profitez, au nom des soutiens aux langues régionales du reste, je le signale,

pour promouvoir entre autre l'occitan. Vous ouvrez grand les vannes surtout, par un AMI à tous les diffuseurs, jusqu'aux web TV. Ne doutons pas qu'elles augmenteront leur nombre et leur candidature à hauteur de plusieurs dizaines, si ce n'est plus, à postuler pour recevoir la manne régionale, sonnante et trébuchante, généreusement distribuée, ou du moins généreusement promise. Vers quelle hauteur de crédits allons-nous ? Nous ne le savons pas. Laissez au monde télévisuel le soin de s'organiser, occupons-nous des priorités essentielles qui amélioreront la vie de nos concitoyens. Pour toutes ces raisons et ces imprécisions, nous voterons contre ce dossier, ainsi que le dossier suivant, on peut peut-être les grouper, je ne reviendrai donc pas sur les raisons, mais là aussi, vous nous demandez de finaliser ou du moins de prolonger le contrat avec TV7, nous voterons aussi contre ce dossier n° 12. Merci.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues, au cours du mandat précédent, notre groupe s'est abstenu à deux reprises sur le dossier TV7. A cela plusieurs raisons, d'abord, il nous semblait que la contribution de la Région par le biais d'un COM à 1 M€ par an relevait plus du soutien à une entreprise privée en difficulté, qu'à la mise en place véritable d'un service public régional de télévision.

D'autre part, nous n'étions pas convaincus de l'indépendance de la ligne éditoriale et nous redoutions un glissement vers la communication institutionnelle.

Enfin, quoi que l'on pense du projet, il ne bénéficiait, selon nous, qu'à quelques aquitains privilégiés, essentiellement les téléspectateurs de la métropole bordelaise, sûrs de profiter d'une diffusion hertzienne.

En quelques années, la situation a évolué. D'abord, nous apprécions aujourd'hui que vous remettiez les choses dans le bon ordre. Ce rapport a en effet pour objet premier la création d'un service public régional de télévision, en service d'intérêt économique général, avec un AMI, auquel pourront venir tous les diffuseurs potentiels. Il y a donc une véritable égalité de traitement entre les diffuseurs et donc un pluralisme, que nous apprécions, même si, en effet, dans le contexte de fragilité des télévisions locales que vous rappelez dans le dossier, les candidatures ne seront peut-être pas légion.

Ensuite, l'expérience du précédent COM, j'ai pu le vérifier en participant au Comité de suivi, a montré que non seulement le respect de l'indépendance éditoriale était garanti, mais que cet outil était un précieux support pour l'information sur les métiers, la valorisation des territoires, la promotion du tourisme. Il a permis aussi de soutenir la création et la production audiovisuelle, même si le volet producteur est encore modeste. Il marque en tout cas l'ancrage de la Nouvelle-Aquitaine dans l'industrie de l'image. Reste la question cruciale de la diffusion, car l'égalité de traitement qu'impose un service public vaut surtout pour les

bénéficiaires, ici les téléspectateurs. On sait que nous ne maîtrisons pas l'attribution des ressources hertziennes, qui sont définies par le CSA. De toute façon, l'opportunité de la diffusion hertzienne des chaînes locales fait débat compte tenu de la progression constante de la télévision par box FAI. Peut-on espérer que le CSA étendra sa zone de diffusion et à défaut, qu'en est-il des zones blanches ou grises qui ne reçoivent pas ou mal internet ?

La CRC vient de publier un bilan très amer du plan France THD, puisque l'objectif des 100 % de couverture en 2022 est largement trop ambitieux. À l'inverse, les coûts sont, semble-t-il, très sous-estimés. Si l'on veut avancer, il faut donc que notre Région compte beaucoup sur elle-même, et l'initiative prise ici de compenser le déploiement insuffisant des opérateurs publics, notamment sur les territoires ruraux, par une intervention régionale volontariste, va dans le bon sens. Nous espérons que les premiers effets se feront rapidement sentir dans les Départements avec lesquels le partenariat est avancé. Cet effort mérite d'être soutenu, nous voulons que nos futures chaînes régionales de télévision rencontrent véritablement leur public. Vous l'avez compris, Monsieur le Président, chers collègues, pour toutes ces raisons, mais sans angélisme, nous voterons cette fois-ci cette délibération. De même que nous voterons la suivante puisqu'elle assure la continuité du service de TV7. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je suis heureux que nous vous ayons convaincue.

Mme DELATTRE. - Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je tenais tout d'abord à remercier Mathieu HAZOUARD, qui anime de main de maître le groupe de travail service public audiovisuel régional, au sein duquel sont représentés tous les groupes politiques de l'hémicycle. Les élus UDI vous avaient demandé la constitution de ce groupe en CP et nous nous réjouissons de son activité. Nous avons pu y poser un certain nombre de questions, d'ordre technique, afin de pleinement appréhender les contours du débat politique que nous pourrions avoir aujourd'hui dans le cadre de cette AMI, vers une éventuelle nouvelle génération de COM. Le mot « éventuelle » prend tout son sens lorsque l'on lit le CGCT. Selon un article, il dispose clairement que les collectivités peuvent éditer un service de télévision. La Région n'a donc aucune obligation de financer une télévision, tout comme elle peut décider d'en accompagner plusieurs et non une seule, dans le cadre d'un COM. Le choix politique nous place devant différentes conceptions de l'accompagnement des médias et de la structuration d'un service public audiovisuel régional.

Le groupe UDI est prêt à s'engager avec vous sur la voie d'une nouvelle génération de COM, mais il n'aura de cesse de rappeler, comme il le fait depuis de nombreux mois en CP, les conditions indispensables à la recherche d'un consensus sur le sujet. Il n'existe pas actuellement et la recherche du consensus pourrait, à l'avenir, achopper sur trois points.

Premier point, l'égalité de la diffusion sur le territoire. Il ne vous aura pas échappé que le territoire de la Région a évolué et qu'à ce titre, il nous appartient à tous de garantir l'égalité des citoyens devant le service public de notre nouvelle grande Région. Ceci signifie, en clair, qu'il faut que l'intégralité de la Région puisse bénéficier d'un accès à ce qui est sensé constituer le service public télévisuel régional. Le pire des choix serait de rester sur le statu quo du COM actuel, avec TV7 qui, malgré vos dénégations en CP, ne diffuse pas partout sur le territoire, mais uniquement en Gironde et dans une partie des Landes. Certes, 50 % des téléspectateurs y ont accès via leur box internet ou leur parabole, mais les autres ? La ruralité et ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir accès à la télévision autrement que par la TNT sont exclus du soi-disant service public audiovisuel régional. Le choix est donc politique, soit on se donne les moyens de garantir l'accès au service public à tous, soit on abandonne l'idée d'un service public régional audiovisuel, car nous considérons que nous n'en avons pas les moyens et nous nous tournons vers le renforcement de l'effort sur les compétences-clefs du Conseil Régional. Nous pouvons très bien considérer, en effet, que nous n'avons pas les moyens de garantir cet accès à tous. Le constat est là, les émetteurs hertziens sont disponibles à La Rochelle et Limoges suite aux disparitions des télévisions locales, mais aussi à Poitiers, Bergerac, éventuellement Périgueux, à condition que le CSA lance un appel à candidatures. Dans un tel scénario, il faudrait probablement entre 2 et 3 M€ pour avoir accès à des émetteurs, une somme qu'une chaîne locale n'est pas en capacité d'assumer seule. Le Conseil Régional est-il prêt à mettre une telle somme sur la table, sachant en outre que des zones comme l'agenais restent très difficilement atteignables, compte tenu de l'engorgement des antennes du Pic du Midi ?

Deuxième point, l'égalité du caractère local des contenus. En plus de l'égalité de la diffusion sur le territoire, la question des contenus se pose à nous. Sur les contenus entrant dans le cadre du COM, nous avons acté avec le groupe de travail, le principe d'émissions autour des thématiques en lien avec l'action régionale. Au-delà des thématiques, l'égalité du citoyen vis-à-vis de contenus réellement locaux, peut passer par plusieurs solutions, dont nous pourrions discuter lorsque nous disposerons des différentes candidatures. Une seule télévision pour couvrir l'ensemble du territoire, ou bien plusieurs télévisions pour permettre à chacune de produire des programmes d'information locale, au plus proche du terrain ? Mais personne ici n'est dupe et c'est d'ailleurs rappelé dans la délibération, le secteur est fragile et de nombreuses chaînes ont disparu, comme Célà TV à La Rochelle et Télim dans le Limousin. Seule TV7 semble aujourd'hui dimensionnée pour répondre à cet AMI. Mais là encore, la structure et les moyens actuels de la chaîne ne lui permettent pas de couvrir le territoire seule. Il faudrait dès lors que la Région amplifie son effort financier, nous l'estimons à peu près à 6 M€

Troisième point, l'égalité de traitement de la représentation politique. C'est l'égalité de traitement des différentes sensibilités politiques et la liberté de la ligne éditoriale des médias dont il nous faut ouvertement parler, même si, conformément aux recommandations du CSA, aucun journal ou magazine d'informations ayant vocation à traiter de la vie politique et des événements d'actualité ne peut figurer dans le cadre du COM. Lorsqu'une collectivité couvre 50 % du Budget d'un média, la question de son indépendance politique se pose. Ainsi, nous aurions pu nous indigner de la non représentation de l'UDI au débat organisé par TV7 sur le Budget 2016 de la Région, et en informer le CSA. Nous ne l'avons pas fait mais nous souhaitons garantir à l'avenir un cadre clair, transparent et partagé par tous. Nous demandons donc à ce que les membres du groupe de travail régional, amené à perdurer, soient informés du suivi mis en place par le ou les candidat(s) éventuellement retenu(s) dans le cadre du COM, au sujet de leur comité d'éthique. Au-delà, nous souhaitons participer à l'élaboration d'une charte de déontologie, adossée au COM, et à la formalisation d'une procédure plus contraignante, à même de contrôler, a posteriori et de manière évolutive, le respect des engagements pris dans le cadre du COM.

Pour conclure, vous comprendrez donc bien que nous ne sommes pas opposés à une nouvelle génération de COM, mais dans un cadre clair et à même de garantir une égalité du territoire en matière de couverture et de traitement de l'information, soit nous nous en donnons les moyens budgétaires, soit il convient de remettre en question l'opportunité de soutenir une chaîne de télévision locale.

Enfin, nous vous demandons également de pouvoir nous pencher, de la même manière, sur l'harmonisation du soutien aux 99 radios présentes sur notre territoire. En l'attente d'une clarification sur le sujet, le groupe UDI s'abstiendra donc sur cette délibération numéro 11, et sur la délibération numéro 12, puisque c'est la reconduction à l'identique du COM tel qu'il était défini avant, nous voterons contre. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Simplement une observation avant de passer au vote, à moins que Mathieu HAZOUARD ait des réponses, arrêtons de fantasmer sur ce texte-là Nathalie.

Je parle sur le COM. Qu'est-ce qui garantit le plus l'indépendance de la presse et des journalistes ? Est-ce que c'est Monsieur BOLLORE ? Est-ce que ce sont d'autres personnages ? Est-ce que c'est le pouvoir, comme dirait François BAYROU, le « pouvoir de l'argent » ? Ou est-ce que c'est une action déontologique publique ? Ces débats n'ont pas de sens aujourd'hui.

Mme DELATTRE. - Si, si vous aviez bien écouté, j'ai des questions qui sont quand même précises. On ne remet pas en cause...

M. LE PRESIDENT. - Vous fantasmez un peu trop là-dessus.

Mme DELATTRE. - Non, je ne fantasme pas. Je souhaite vraiment que ce soit clair.

M. LE PRESIDENT. - Je vous en prie, vous avez parlé suffisamment longuement pour que je puisse répondre 30 secondes, donc il n'y a pas de souci là-dessus, mais nous avons besoin d'alimenter la production. Nous avons besoin d'alimenter l'identité régionale, nous avons besoin d'alimenter le tourisme. Il n'y a rien d'autre derrière.

Je vais mettre aux voix ces deux rapports, le 11 et le 12.

Sur le rapport 11, qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

L'UDI s'abstient.

M. LE PRESIDENT. - Et sur le rapport 12, qui est d'avis de l'adopter ?

Vous votez contre ?

M. COLOMBIER. - Oui, nous votons contre les rapports 11 et 12. Il ne faut pas nous oublier.

M. LE PRESIDENT. - Sur le 12, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Et l'UDI est contre.

N° 11

Vote sur le «Service public télévisuel régional- vers une nouvelle génération de Contrats d'Objectifs et des Moyens- Appel à manifestation d'intérêt »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National / Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)
- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants

ADOpte A LA MAJORITE

N° 12

Vote sur le «service public télévisuel régional- Avenant n°1 au contrat d'objectifs et de moyens 2014-2017 entre la région et TV7 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Front national/Rassemblement bleu marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ces deux rapports sont donc adoptés.

NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE – CONTRAT DE FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS 2017-2019 : CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIÉTÉS ET DU JAZZ – CNV ET L'ÉTAT – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – DRAC NOUVELLE-AQUITAINE ET LE RÉSEAU DES INDÉPENDANTS DE LA MUSIQUE (RIM)

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose, à moins qu'Eric ait un grand discours sur le jazz, à nous faire...

M. CORREIA. - Un petit.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que vous avez, sur le rapport 13, des oppositions ou des demandes d'éclaircissements ?

S'il n'y en a pas, je considère ce rapport adopté.

Je vous remercie.

M. CORREIA. - Quelques mots Monsieur le Président. C'est quand même très original, nous sommes la seule Région à soutenir les musiques actuelles dans le cadre d'un réseau qui s'est fédéré à l'échelle du nouveau territoire. Nous sommes les seuls et c'est plutôt...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est beau.

M. CORREIA. - Ce n'est pas beau Monsieur le Président, c'est magnifique. C'est la culture, c'est de l'économie, ce sont des emplois.

M. LE PRÉSIDENT. - Je parle comme les québécois.

M. CORREIA. - Et juste une petite précision, pour le cinéma, un euro d'argent public investi sur le territoire Monsieur le Président, c'est 7.62 € de retombée sur le territoire. Ce sont des chiffres CNC, on peut retrouver toute cette étude sur leur site.

N°13

Vote sur la «Nouvelle Politique régionale- Contrat de filière Musiques Actuelles et variétés 2017-2019 : Convention triennale entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le centre national de la Chanson, des Variétés et du Jazz- CNV, l'Etat –Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Réseau des Indépendants de la Musique(RIM) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A L'UNANIMITE

**ADHÉSION DE LA RÉGION À L'« ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA
BANDE DESSINÉE À ANGOULÊME »**

M. LE PRESIDENT. - Je vais encore braver Eric CORREIA ou Nathalie, sur Angoulême. Les collectivités et l'Etat ont créé une association avec les éditeurs pour suivre l'évolution du festival de la BD.

Je pense que tout le monde sera d'accord...

Vous voulez vraiment intervenir ?

M. PALUTEAU. – 30 secondes, pour se détendre.

M. LE PRESIDENT. - Chiche.

M. PALUTEAU. – Oui, la Région Nouvelle-Aquitaine doit être un partenaire incontournable de la filière « image ». Nous sommes, au FN, favorables à la création d'une association pour le développement de la BD à Angoulême. Très attaché et soucieux de la culture, notre mouvement entend assurer la promotion de toutes les formes d'art. Souvent qualifiée d'art mineur, la BD est pourtant un des fleurons de la culture populaire. Une telle association promouvra le festival international de la BD d'Angoulême, dont la 44^{ème} édition vient d'avoir lieu et où se retrouvent les auteurs, les lecteurs, leur public. Elle veillera à assurer une meilleure coordination entre les différents partenaires publics et les professionnels du secteur. Elle contrôlera la coordination et l'utilisation des moyens financiers alloués au festival. Elle favorisera et soutiendra la création artistique traditionnelle et innovante en matière de BD.

La BD, notamment pour les plus jeunes, est une machine à rêver qui, de façon traditionnelle, et par opposition au numérique, associe la littérature et l'image. De nombreux enfants et adolescents, et même des adultes, ont partagé les aventures des héros et héroïnes bien connus, qui permettent un enrichissement culturel, une volonté de découverte, dans un cadre ludique. La BD francophone a été traduite dans de nombreuses langues, à travers le monde, et constitue une source de développement économique, de connaissances et de patrimoine culturel. Le succès des BD ne se dément pas. Ainsi, la première vente en librairie, en décembre 2016, toutes littératures confondues, était le tome 24 de Blake et Mortimer « Le testament de William S. », série débutée en 1946. La BD ne se limite pas à son format papier original, elle est source d'inspiration du 7^{ème} art. De nombreux héros et histoires ont été portés à l'écran : « Valérian », de Luc BESSON, qui est tiré d'une BD bien

connue, de CHRISTIN et MEZIERES, qui sortira l'été prochain, est la plus grosse production cinématographique européenne de toute l'Histoire du cinéma, en Europe bien sûr.

Néanmoins, d'un point de vue philosophique, le FN est très attentif au contenu des ouvrages de BD destinées au grand public, exprimant ainsi sa volonté de protéger les plus jeunes. Nous serons également vigilants à la composition et à l'action de cette association, qui gèrera l'aide financière pour le développement du 9^{ème} art en Nouvelle-Aquitaine. Nous voterons donc cette délibération, « par Toutatis » Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition à cette adhésion ?

Il en est ainsi décidé.

N° 14

Vote sur la «Adhésion de la Région à « Association pour le développement de la bande dessinée à Angoulême»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine
- **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE A L'UNANIMITE

**ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE
PERFORMANTE DE L'HABITAT PRIVÉ**

M. LE PRESIDENT. - Je passe maintenant la parole à Françoise COUTANT. Je vais lui demander un effort, qu'elle va faire...

Mme COUTANT. - Bien sûr Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Sur la rénovation énergétique, qui est une politique d'harmonisation de l'accompagnement de la rénovation énergétique des logements dans la Nouvelle-Aquitaine.

Mme COUTANT. - Merci. Vous avez tous les objectifs, tous les enjeux, dans la délibération, je ne vais pas y revenir. Simplement pour rappeler que le secteur résidentiel est le deuxième secteur consommateur d'énergie dans notre Région, donc on se doit de faire quelque chose suite à l'arrêt d'un certain nombre de dispositifs : « 10 000 toitures » dans l'ex-Poitou-Charentes et « Habitat énergie + » dans l'ex-Limousin, nous nous devons de proposer une alternative et l'alternative est ce dispositif de rénovation globale du logement, avec un minimum de 40 % de gain énergétique, où nous proposons un panel de mesures, avec évidemment en porte d'entrée, toujours les artisans, les espaces info énergie, qui sont là aussi pour impulser et inciter les particuliers à aller vers une rénovation globale.

Dans le cadre de ce dispositif, qui existait dans l'ex-Poitou-Charentes, l'Agence régionale des travaux d'économie d'énergie, ce dispositif est aujourd'hui étendu à la Nouvelle-Aquitaine et va permettre, grâce à l'enveloppe que le Conseil Régional se propose de débloquer (1 M€), d'impulser et d'inciter vers cette rénovation globale, mais aussi d'engager un nouveau mode de financement, les Régions et toutes collectivités d'ailleurs aujourd'hui ne peuvent plus satisfaire au besoin de massification par des subventions. Nous devons imaginer un modèle économique différent et c'est ce que nous proposons avec ce tiers financement qui est expliqué dans la délibération. On aura un Règlement d'intervention plus précis en avril, l'objectif est de démarrer très vite le processus, dans une saison où il y a encore des besoins, et de permettre aux habitants du Limousin et aux habitants de l'ex-Aquitaine, de bénéficier de ce service.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Une personne par groupe, parce que je vois qu'il y a plusieurs personnes par groupe. Il y a une personne derrière vous, qui doit être du groupe MoDem... UDI.

Mme SIARRI. - Merci Monsieur le Président. Avant tout, je voudrais évoquer ce que le CESER a voulu porter à notre connaissance, de manière générale, mais qui figure de façon singulière sur le rapport de cette délibération. Les rédacteurs disent rencontrer des difficultés pour émettre leurs avis, car « les projets de rapports leurs sont transmis trop tardivement », je cite, « pour que les Conseillers aient le temps de les examiner ». Ces problèmes les contraignent à ne pas pouvoir assurer, de façon optimale, les missions qui leurs sont pourtant confiées par la loi. Il me semble que cette interpellation est vraiment d'importance.

Revenons à la délibération stricto sensu. Vous présentez clairement l'enjeu, avec des éléments chiffrés, ce qui n'est pas si fréquent. Cela nous a permis de faire un rapide travail de mise en perspective des 1500 diagnostics accompagnement que vous nous proposez de financer. Ils correspondent à 0.175 % des logements du secteur résidentiel de la Région. C'est fort peu pour générer une dynamique de fond. Ce rapport ne précise pas suffisamment la façon dont le dispositif va s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques existantes ou à venir. Il s'agit en outre, uniquement de diagnostics accompagnement, tout se jouera concrètement avec le lancement de l'Agence Régionale pour les travaux d'économie d'énergie. Cette dernière est toujours en attente de l'agrément bancaire qui lui permettrait d'accorder directement des prêts aux particuliers. Nous espérons qu'à cette occasion, vous nous présenterez l'exact volume financier qu'il faudra effectivement engager pour atteindre l'objectif très ambitieux de 30 % de consommation énergétique finale en moins d'ici 2020.

D'ailleurs, je finirai ma courte intervention par une question : selon vos calculs et vos données, combien de logements devront être effectivement et concrètement rénovés dans notre grande Région, pour atteindre en deux ou trois ans, les objectifs nationaux et régionaux formalisés dans chacune de vos délibérations ? Toutes ces questions que nous inspire votre délibération nous conduisent à nous abstenir.

Mme BAYLE. - Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe UDI a bien conscience que la rénovation du logement constitue un enjeu fort pour notre Région. Région dont le parc est ancien, voire très ancien. Ces trop nombreux logements sont source de grosse consommation d'énergie, néfaste pour notre environnement, mais aussi néfaste pour le pouvoir d'achat des occupants. Nous avons des objectifs ambitieux en matière d'environnement, avec 30 % de consommation énergétique finale en moins d'ici 2020-2021. En présentant cette délibération, vous pensez sérieusement pouvoir atteindre cet objectif. Le groupe UDI aurait préféré, avant d'étendre un dispositif qui existe déjà sur le territoire de l'ex-Poitou-Charentes, pouvoir l'évaluer. Je comprends qu'il soit important pour vous, symboliquement, de pouvoir dire que vous attendez un dispositif picto-charentais, après avoir tant supprimé. Mais nous pensons qu'avant de déployer à grande échelle ce dispositif, il aurait fallu lever certaines incertitudes sur l'existant. En effet, aucune certification

spécifique n'est exigée pour le choix des professionnels qui réaliseront les audits et analyses.

Enfin, ce dispositif ne comprend pas un volet d'aide directe aux travaux, que vous envisagez par le biais de l'Agence Régionale des travaux d'économie d'énergie, qui est aujourd'hui en attente d'un agrément pour lui permettre d'accorder des financements.

Pour terminer, une dernière remarque sur le fait qu'une fois encore, la Région agit seule, en oubliant de s'appuyer sur les nombreuses collectivités qui sont présentes sur notre grande Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, nulle part vous proposez de venir en appui aux EPCI, qui sont de plus en plus nombreuses aujourd'hui à s'impliquer sur ce dossier de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé. Voilà encore une fois la Région seule, mais travaillant en équipe. Proposez de travailler avec les collectivités de notre grande Région et vous verrez qu'à plusieurs, on est meilleur, et à plusieurs, on est plus fort. C'est pourquoi, vous l'aurez compris, le groupe UDI s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Une de mes collaboratrices me dit qu'il y a trois Régions, qui sont de votre sensibilité politique, qui développent un peu la même chose. Donc vous devriez leur dire de retirer vite leur délibération.

Et si, il faut toujours faire attention.

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président. Le groupe MoDem et apparentés va s'abstenir aussi mais je vais vous dire pourquoi en moins de 30 secondes chrono, cela va aller plus vite.

Parce que l'on nous propose d'élargir aux 12 Départements ce modèle picto-charentais, or, nous n'avons aucun bilan, pas assez d'éléments de référence pour évaluer le dispositif, qui nous paraît un peu à courte vue pour aujourd'hui, et qui ne reflète pas l'existence d'une stratégie globale en la matière. Sur le principe, il est intéressant, mais aujourd'hui, nous n'avons pas assez de recul et nous ne pouvons donc pas le voter. Nous allons nous abstenir. Merci.

30 secondes.

M. LE PRESIDENT. - Bravo.

Je me suis dit elle va me faire un « Tchou-tchou » mais non. Je vais quand même vous dénoncer aux basques parce que c'est le même train sur Saint-Jean-Pied-de-Port-Bayonne.

Est-ce que je peux passer maintenant la parole à Françoise COUTANT pour vous répondre ?

Mme COUTANT. - Rapidement, c'est vrai que j'ai fait une synthèse de ce rapport, qui ne m'a pas permis d'entrer dans le détail des points que vous avez abordés ici. N'oubliez pas que c'est un dispositif picto-charentais tel quel, élargi ou généralisé à la Nouvelle-Aquitaine puisque justement, ce dispositif, même s'il a été initié dans l'ex-Poitou-Charentes, a largement évolué à l'échelle Nouvelle-Aquitaine et vous le verrez dans le rapport, c'est expliqué.

Sur les 0.75 % des logements que nous devrions rénover, je suis complètement d'accord puisqu'à l'échelle nationale, nous devrions être, à compter de 2017, à 500 000 logements par an, ce qui fait la part pour la Nouvelle-Aquitaine, de 40 000 à 80 000 logements. Nous en sommes loin, c'est clair, avec 1500, mais quand on dit 1500, ce sont 1500 aidés par ce procédé-là. Vous savez bien qu'il y a un certain nombre de nos concitoyens qui n'ont pas besoin de ce dispositif de tiers financement pour effectuer les travaux. Et puis il y a toute une part de nos concitoyens qui sont éligibles au fonds ANAH et qui peuvent donc passer par une autre démarche. D'ailleurs, nous sommes en lien avec l'ANAH pour pouvoir faire un travail conjointement avec les Départements, et je rebondis sur ce qui vient d'être évoqué également, nous travaillons bien évidemment avec les territoires, avec les agglomérations, avec les communautés de communes, il y a toute une communication qui est faite et des échanges qui sont faits avec eux pour pouvoir construire ce projet, de même qu'avec les plateformes de rénovation énergétique de notre grande Région, de Nouvelle-Aquitaine, nous effectuons ce travail-là parce que nous sommes complémentaires et qu'ARTEE, ce dispositif-là, va proposer ce que ne peut pas proposer une plateforme de rénovation énergétique.

Par rapport à ce qui a été évoqué également, nous présenterons le Règlement d'intervention complet sur la rénovation énergétique, en avril, donc nous avons le temps de le travailler tous ensemble d'ici là. Ce que l'on voulait est, dans l'urgence, par rapport aux demandes des citoyens, pouvoir satisfaire à cette demande et engager les procédés, parce qu'ARTEE reçoit un certain nombre d'appels venant de l'ex-Aquitaine ou venant du Limousin et ne peut pas aujourd'hui engager le processus, donc on doit pouvoir engager ce processus. On a également une demande des artisans qui est forte, une demande des espaces info énergie qui est forte, pour aller vers cela. Il faut quand même penser que cette rénovation globale des bâtiments est aussi du travail, du développement économique sur nos territoires, et évidemment du travail pour nos artisans. Donc essayons d'avoir une vision un peu globale de ce processus de rénovation énergétique, de positiver par rapport à ce que l'on propose. C'est une incitation, certes, mais qui peut être tout à fait pertinente et comme cela vient d'être rappelé, plusieurs Régions sont déjà engagées dans cette démarche-là, notre accréditation tiers financement, nous devrions l'obtenir à l'été parce que le dossier est

tout à fait satisfaisant, donc on n'a pas de souci là-dessus. En Picardie, ils l'ont obtenue au mois de mai et ils sont dans cette démarche dynamique aussi de rénovation globale et de massification. Les Hauts-de-France sont engagés également dans cette démarche, de même que Grand-Est.

Donc nous ne sommes pas les seuls, nous sommes un peu en avance parce que par rapport au tiers financement, je pense qu'on l'obtiendra avant Hauts-de-France et Grand-Est, mais nous sommes tous et toutes dans cette dynamique-là. Et pour piloter le groupe transition énergétique de Régions de France, c'est un sujet qui tient à cœur à tous les vice-Présidents transition énergétique des différentes Régions. On a un travail également très étroit avec votre collègue UDI, Chantal JOUANNO, qui attend justement son accréditation tiers financement et nous avançons dans cette dynamique-là. Il n'y a pas que la Région Nouvelle-Aquitaine qui est dans cette démarche-là, même si cette démarche a été initiée en Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'ai des reproches SMS sur le fait que je prive un certain nombre de collègues de parole, mais je le dis à Eric, d'accord pour ce que tu m'as demandé.

On va voter sur ce texte.

J'ai l'abstention du MoDem, de l'UDI.

Les Républicains s'abstiennent aussi.

Le FN vote et s'abstient ?

Mme (*prise de parole hors micro*) Nous votons pour Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - La majorité votant pour, ce texte est adopté.

N° 15

Vote sur l'«Accompagnement pour la rénovation énergétique globale performante de l'habitat privé»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (*non inscrite à un groupe*)
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE COMPÉTENCE REGIONALE EN MATIÈRE DE
DÉCHETS ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose, avec la même célérité et en même temps acuité, de demander à Nicolas THIERRY de présenter la nouvelle compétence régionale en matière de déchets.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être concis et surtout précis parce que c'est effectivement un moment important, en tout cas parce que c'est une nouvelle compétence pour la Région comme vous le savez, qui a été confiée aux Régions suite à la loi NOTRe. Cette même loi a confié aux Régions à la fois l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, également son suivi via des indicateurs qui seront également définis dans le cadre de ce même plan, et également, il ne faut pas l'oublier, la mise en place d'une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes une fois que le plan sera voté.

La délibération dont nous discutons aujourd'hui est articulée autour de deux grandes parties : la première concerne la procédure d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets, et la seconde partie concerne une convention passée entre l'ADEME et la Région, afin de mener à bien ce projet.

Je commence directement par le cadre général qui va permettre justement d'élaborer ce plan. Concrètement, ce futur plan va avoir pour objectif d'encadrer l'action des différents acteurs locaux en charge de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets, en définissant une stratégie cohérente au niveau de la Région. Cette stratégie doit, par ailleurs, permettre à la Région de poser les bases d'une transition vers une économie circulaire, dont nous avons parlée tout à l'heure. Le plan devra évidemment inscrire le territoire régional dans une nouvelle dynamique, et va se substituer à ce qui existait à l'échelle de chaque Département et au niveau de chaque ex-Région. Pour mémoire, il faut savoir qu'il existait, dans chaque Département auparavant, un plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, un plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP, et au niveau de chaque ex-Région, un plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux. Si vous faites le calcul, vous comprenez rapidement que ce plan va devoir regrouper 27 anciens plans. Cela montre et cela donne à peu près la difficulté de la tâche.

Le contenu du plan régional va s'articuler autour de quatre grands volets, on a assez peu le choix parce que c'est contraint par un décret. Premièrement, il va falloir faire un état des lieux, en clair, une photographie actuelle de la situation de notre Région.

Deuxièmement, une prospective à 6 et 12 ans, concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? C'est un travail de projection qui partira des données de la situation actuelle pour aboutir à un nouveau paysage régional, transformé par le respect des objectifs fixés.

Troisièmement, il va falloir fixer ces objectifs de prévention et de gestion des déchets.

Et enfin, c'est absolument fondamental, c'est peut-être le plus important, c'est un plan d'action en matière d'économie circulaire.

J'évoquais à l'instant les objectifs du futur plan, à minima, la loi l'indique, ils devront reprendre les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Quelques exemples : cela veut dire baisse de 10 % des déchets ménagers, par habitant, en 2020 par rapport à 2010, cela veut dire par exemple baisse de 30 %, en 2020, des déchets non dangereux qui aujourd'hui sont destinés aux installations de stockage, ou encore plus parlant, 70 % de la valorisation de matières pour les déchets du BTP, à horizon 2020. Le plan ne sera pas prescriptif, néanmoins, il sera opposable à de potentiels projets d'installations, comme des installations de stockage ou des incinérateurs si ces infrastructures entraînent en contradiction avec les objectifs de réduction qui auront été fixés dans le cadre du plan.

Par ailleurs, une fois finalisé, le plan régional devra, comme beaucoup d'autres Schémas d'ailleurs, être intégré au SRADDET.

Je reviens également en quelques mots à la construction et à l'animation dans le temps du futur plan, une Commission consultative d'élaboration et de suivi va être créée, là également marge de manœuvre assez limitée puisque c'est fixé par décret. Pour la Région, pour vous donner une idée, on va aboutir à 166 membres. En plus de cette Commission consultative, un travail de co-construction va être mené avec les EPCI, qui sont en charge de la collecte. Là aussi un ordre de grandeur, ce sont 192 EPCI qui sont en charge de la collecte et du traitement des déchets au niveau de la Région et pour aller au bout du sujet, du plan, évidemment on réfléchit à un dispositif pour associer les citoyens, au moins dans chaque Département, mettre des réunions publiques en place pour que ce plan ne se fasse pas sur un coin de table et dans un cénacle d'experts, parce que c'est un sujet qui concerne tout le monde et les citoyens en premier lieu.

Au niveau du calendrier, il y a plusieurs contraintes. L'objectif de la Région est faire voter le plan pour la fin de l'année. On sera une des premières Régions à le faire mais cela me semble important, pour plusieurs raisons, d'ailleurs la première est légale et juridique

puisque la France est dans une situation de précontentieux avec la Commission européenne puisque la Commission européenne demande à la France que tout son territoire soit couvert par des plans de prévention et de gestion des déchets. Donc on essaye d'avancer au plus vite, même pour tout vous dire, la date fixée était février de cette année, ce qui était strictement impossible parce que même si l'on ajoute les quelques mois d'enquête publique, on ne pouvait pas tenir le délai et même si l'on fait voter cela en fin d'année, on sera une des premières Régions. Mais ce qui compte pour la Commission européenne est de montrer que le travail est en cours, c'est ce que l'on fait donc cela lève la problématique.

C'est également important pour la Région d'avoir ce cadre un peu stratégique parce que cela permet aussi de mettre, sur un sujet important, autour de la table, aussi bien les associations, les citoyens, les entreprises ou les collectivités. Et également il ne faut pas voir ce sujet uniquement comme une contrainte parce qu'il y a l'aspect de l'économie circulaire qui est extrêmement important, c'est bénéfique sur le plan environnemental, mais cela l'est aussi sur le plan économique puisqu'une moindre dépendance aux matières premières pour les entreprises permet de baisser les coûts de production, ce qui rend logiquement les entreprises plus compétitives. Donc c'est aussi un sujet économique, il faut bien garder cela à l'esprit.

Très rapidement, j'en viens à la deuxième partie de la délibération mais je suis bien plus court, la deuxième partie concerne le contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets-économie circulaire. Qu'est-ce que c'est concrètement ? C'est un contrat d'objectifs, c'est en réalité un outil contractuel qui est proposé par l'ADEME pour permettre aux Régions de mener à bien cette nouvelle compétence. C'est un contrat qui va s'étaler sur trois ans et qui pourra aller jusqu'à une aide de 450 000 €, conférée par l'ADEME. Cela va s'articuler autour de deux axes : un axe planification déchets et économie circulaire, et un axe suivi, évaluation et animation territoriale. Voilà l'esprit général de la délibération, d'une part, cela permet de poser le cadre général qui va nous permettre d'élaborer le futur plan, et d'autre part, cela définit les modalités d'un partenariat très important, j'insiste là-dessus, entre l'ADEME et la Région. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je rappelle aussi que nous avons la chance de disposer d'un appui, à la fois méthodologique, intellectuel, et de recherche, puisqu'il y a une chaire sur l'économie circulaire, que la Région avait financée en son temps, à l'université.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

Quelqu'un veut intervenir, pardon.

Mme FRANCO. – Oui, une petite intervention très rapide. Je voulais juste dire que si ce plan est parfaitement bien fondé et ne peut se discuter, je voulais juste souligner trois points. L'un concerne ce dont nous héritons et qui n'est pas forcément de notre compétence directe, mais dont les impacts peuvent être lourds de conséquences, il s'agit des décharges non conformes et des décharges qui sont oubliées, dont on ne connaît pas forcément les lieux, qui ne sont pas forcément cartographiées, qui sont parfois cachées et qui donnent lieu, suite par exemple à des intempéries, comme cela s'est passé en 2013 sur le Gave de Pau, à des désastres écologiques qui finissent par coûter très cher. Le coût, dans ces cas-là, n'est pas planifié, mais on le subit, en urgence et au prix fort.

Il y a aussi le fait que certaines décharges qui restent en activité acceptent les déchets des entreprises qui bien sûr, lorsque ce sont de petites entreprises, préfèrent se diriger vers des décharges à coût zéro, plutôt que d'aller vers des plateformes de tri qui sont payantes, ce qui veut dire que si l'on ne règle pas ce problème-là, on pourra toujours mettre en place des plateformes de tri, si elles ne sont pas utilisées, cela n'aura pas vraiment grand intérêt.

Et enfin, je voudrais attirer l'attention sur les personnels qui sont dans les Départements, qui depuis souvent de nombreuses années ont fait un énorme travail, et souvent un travail militant, en plus du travail qu'ils font normalement, et qui ont une connaissance très fine du territoire. Cette connaissance, dont on ne peut se passer, on a dit dans le rapport et Nicolas THIERRY l'a rappelé, on a besoin, sur les territoires, d'avoir un accompagnement et une animation, ce n'est pas seulement auprès des collectivités, c'est aussi auprès des entreprises. Ce personne-là a ces capacités, on ne peut pas s'en passer, or aujourd'hui, la situation est un peu en latence et dans le rapport il est question de 8 ETP, je ne sais pas combien il en restera lorsque nous mettrons ce travail en route. Donc on ne peut s'en passer, cette matière grise est une ressource, donc il faut agir vite.

Enfin, vous l'avez compris, l'enjeu est de taille, le traitement des déchets est à la croisée de la préservation de la biodiversité, de la nature, du développement de l'économie circulaire, de notre bien-être, et il ne saurait exister sans la prise en considération d'une dimension que l'on méconnaît aussi, la dimension esthétique et néanmoins durable que sont les paysages. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Alexandra SIARRI, deux minutes.

Mme SIARRI. - Je voulais vous dire que vous ne m'avez pas répondu tout à l'heure quand j'ai cité ce qu'a dit le CESER sur le fait que les rapports arrivaient trop tard et qu'ils n'arrivaient pas bien à faire leur mission.

M. LE PRESIDENT. - Non mais vous mélangez tout. On était sur les économies d'énergie...

Mme SIARRI. - Ce n'est pas cela, c'est que vous ne m'avez pas donné de réponse sur la délibération précédente.

M. LE PRESIDENT. - J'ai répondu à Jean DIONIS DU SEJOUR que j'étais d'accord, la différence est que l'on est submergé, les services sont submergés, s'il vous plaît, arrêtez de donner des leçons parce que je rappelle que sur les économies d'énergie...

Mme SIARRI. - Monsieur le Président, j'ai juste posé une question.

M. LE PRESIDENT. - L'agglomération bordelaise est aussi responsable.

Mme SIARRI. - Non mais je connais votre tactique, on a aussi le droit de poser des questions...

M. LE PRESIDENT. - Je connais très bien la vôtre.

Mme SIARRI. - Même à 21 h 40.

M. LE PRESIDENT. - Je connais très bien la vôtre.

Mme SIARRI. - Je ne crois pas.

Sur ce, la loi NOTRe, en donnant en responsabilité à la Région une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire, lui a confié des obligations immenses, dans un délai très court, ce qui rend ce défi difficilement surmontable. Réunir autant d'acteurs en si peu de temps, pour définir un état des lieux, une prospective, des objectifs et une planification de la prévention et de la gestion des déchets, alors même que nous sommes en attente de la clarification des modalités de transfert de la compétence des Départements vers les Régions, que nous ne pouvons compter que sur très peu d'ETP, bien qu'il y en ait de disponibles peut-être dans les services pour assurer ce travail, que vont se multiplier les plans zéro déchet sur de nombreux territoires, sont autant de preuves de la légèreté du Gouvernement sur ce sujet, pourtant majeur. Pour obtenir 10 % de baisse de nos déchets ménagers, 30 % pour les déchets dangereux, combien, Nicolas, pour les déchets d'activité économique, notamment du BTP ? Il n'y a pas le chiffre dans la délibération.

Sur la deuxième partie de la délibération, l'ADEME propose d'allouer 450 000 € sur trois ans, soit 150 000 € par an, ce qui représente quand même 0.077 € par habitant de notre Région, pour un enjeu dont on se dit tous qu'il est vital. C'est un raisonnement par l'extrême, mais ce chiffre est assez saisissant quand même.

Je terminerai mon intervention, courte, par deux petites suggestions et une supplique. Peut-on ajouter aux côtés du réseau ENVIE le réseau ELISE dans les acteurs associatifs ? Ils comptent 150 salariés, sont très innovants et très actifs dans ces domaines. J'espère que les travaux du CESE sur l'économie circulaire seront pris en compte à leur juste valeur.

Enfin, je crois que pour être crédible en incitant les acteurs de notre territoire à faire, il faut que notre institution régionale en tant que telle, soit exemplaire. Or aujourd'hui, en matière d'économie circulaire, ce n'est pas suffisamment le cas (recyclage, achats, écologie industrielle, etc.) Merci.

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'aller, pas aussi vite que tout à l'heure, mais vite quand même, pour vous dire qu'aujourd'hui, ce projet de délibération affiche et je cite, que « dans l'attente du transfert définitif des services, le Président du Conseil Régional donne ses instructions au chef de service départemental en charge de la planification des déchets. Pendant cette période transitoire, le Président du Conseil Régional exerce une forme d'autorité fonctionnelle sur les agents, via les consignes qu'il adresse au chef du service départemental ». Or, comme l'ont déjà souligné quelques collègues, force est de constater que cette démarche n'a pas véritablement été adoptée aujourd'hui dans le Département des P-A en tout cas, et ce malgré les différentes rencontres qui ont eu lieu, soit entre services, soit entre élus, depuis le mois d'octobre dernier. De nombreux courriers adressés par le Département sont restés sans réponse, qui vous sollicitaient pour un partenariat autour de l'animation de proximité. Les agents départementaux, qui étaient jusque-là affectés à ces missions, sont inquiets, même si votre récent courrier du 25 janvier dernier au Président du Département, annonce, et je vous cite encore : « la volonté régionale d'une dynamique de proximité pour ne pas se couper des compétences nécessaires ». Mais pourtant, les multiples approches engagées par le Département auprès de vous sont toujours restées lettre morte.

En conclusion, il ne faudrait quand même pas penser ni croire, nous ne le croyons pas, que l'expertise de proximité et les compétences de proximité semblent d'ores et déjà écartées, nous ne voulons pas le croire, mais rassurez-nous s'il vous plaît. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci de vos précisions sur ce domaine-là. Il y a la loi, il y a le fait que l'Etat n'ait pas précisé le problème des services, il y a cette autorité fonctionnelle, on est un peu dans l'entre-deux là-dessus, les choses n'étant pas suffisamment précises, mais on va essayer, après en avoir parlé avec les Départements, de préciser les choses.

Mme SEMAVOINE. - On vous fait confiance, comme cela se passe pour les transports, espérons que cela va bien se passer au niveau de la gestion des déchets.

M. LE PRESIDENT. - J'espère aussi.

Mme SEMAVOINE. - Nous allons voter pour, je vous rassure, mais il fallait, pour nous, faire ces petites remarques-là, amicalement.

M. LE PRESIDENT. - Non mais il n'y a pas de souci, en plus, je n'ai pas la prétention de tout savoir et c'est l'intérêt du dialogue. Simplement, d'une expérience professionnelle que j'ai eue dans les P-A – que vous connaissez bien – j'avais retenu un point, pour avoir essayé de le faire, qui est la détermination de la quantité de déchets, notamment des déchets spéciaux, qui était extrêmement compliquée. Alors certes, c'était il y a quelque temps, mais on a de grosses difficultés et là, il y a une coopération à avoir, pas simplement avec les Départements, mais aussi avec les intercommunalités.

M. BITEAU. - Rapidement, merci Monsieur le Président, peut-être amplifier le propos de Nicolas sur la dimension économique et faire le constat que toutes les expériences qui montrent que quand on travaille sur l'anticipation, sur la prévention et sur la réduction des déchets, économiquement parlant c'est plus pertinent. Mais on allume un cercle vertueux au-delà de la dimension économique et écologique, y compris sur la santé, sur la biodiversité et cela va dans le sens de l'intervention d'Otilia tout à l'heure, sur les pesticides, c'est-à-dire que l'on se rend compte que quand on passe moins de déchets dans l'incinérateur, il y a moins de dioxines et que forcément, c'est favorable à la santé, et que forcément quand on a un incinérateur localisé à proximité du bassin ostréicole de Marennes-Oléron, on prend moins de risque également sur la santé de l'économie qui est en aval de l'incinérateur, qui est le bassin ostréicole de Marennes-Oléron.

M. LE PRESIDENT. - Simplement, et c'est l'orientation que j'ai donnée, ce qui m'importe est l'efficacité. Je suis toujours un peu inquiet face à ces grands chiffres nationaux : - 10, - 30, + 20 %, etc. et puis après on s'aperçoit que l'on n'a pas pu tenir tous ces chiffres, parce que je ne sais plus qui le disait dans le débat tout à l'heure, cela concerne les particuliers, et je ne peux pas passer, ou Nicolas THIERRY ne peut pas passer visiter toutes les poubelles. Nous ne pouvons pas passer derrière toutes les décharges sauvages qui ont été évoquées tout à l'heure. La réflexion est comment est-on efficace ? On est d'accord tous sur le sens, comment est-on efficace pour diminuer les déchets ménagers, organiser l'économie circulaire, faire que les déchets des uns soient la matière première des autres ? Toute la difficulté est là-dessus. Et donc de mettre en place des dispositifs les plus opérationnels possibles.

Nicolas pour répondre à cela avant de passer au vote.

M. THIERRY. - Je complète rapidement, en effet, pour aller sur le sujet qui a été évoqué à plusieurs reprises, c'est-à-dire le transfert des personnels, la situation n'est pas très simple, aujourd'hui il y a des discussions au niveau national entre l'ARF et l'Assemblée des Départements de France. Il y a une circulaire de la DGCL qui tend aussi à remettre en cause les modalités de transfert, ce qui fait qu'il y a des débats juridiques et en attendant, je vous l'ai dit, on a quand même une contrainte en termes de calendrier et on doit avancer. En

Nouvelle-Aquitaine, les choses se présentent plutôt bien, même s'il faut se le dire, ce n'est pas très simple, on n'a pas autant de ressources humaines qu'on le voudrait, mais les relations avec les Départements se passent plutôt bien, il y a eu une réunion où on les a tous réunis, le Président leur a écrit en janvier et les services de la Région et les services de chaque Département aujourd'hui - cela va rassurer Nathalie – travaillent ensemble et de toute façon, on ne peut pas avancer, on ne peut pas se passer de cette matière grise-là. L'idée est donc d'avancer dans un esprit de collaboration avec eux, c'est ce que l'on essaye de faire, dans le contexte qui dépasse la Nouvelle-Aquitaine, qui est celui de transfert de compétences et qui aujourd'hui impacte toutes les Régions. Donc a priori, c'est quelque chose que l'on devrait surmonter mais oui, cela ne facilite pas les choses.

Alexandra, tu parlais tout à l'heure des déchets du BTP, je ne sais pas si c'est ce que tu cherchais comme chiffres mais pour 2020, l'objectif fixé, et c'est la loi qui le fixe, est bien d'atteindre 70 % de valorisation de matières premières pour les déchets. C'est dans la loi de transition énergétique et ce sont les objectifs minimums qu'il faut reprendre. C'est pour répondre à ta question.

Il y avait le sujet des décharges aussi, qui a été posé par Nathalie, on mène un travail avec les EPCI, le plus fin possible, et les décharges devront être identifiées dans l'état des lieux, qui est la première étape de la construction du plan. Évidemment, on s'appuie sur l'excellent travail qui a été fait par le CESER sur l'économie circulaire, on les a reçus et on avance avec eux. On ne se prive pas de cela parce qu'ils ont travaillé de longs mois là-dessus et c'est un travail de qualité. Tout cela pour vous dire qu'en effet, globalement, et cela recouvre un peu tout ce que j'ai dit, l'ambition qui nous anime pour ce plan est bien la prévention puisque l'on part bien du principe que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, et c'est l'objectif que l'on se fixe.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui est d'avis d'adopter ce rapport le manifeste en levant la main.

N° 16

Vote sur la « Mise en œuvre de la compétence régionale en matière de déchets et d'économie circulaire »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Merci Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

**POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE – RÈGLEMENT
D'INTERVENTION VIE ASSOCIATIVE**

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe maintenant la parole à Geneviève BARAT, en lui demandant de ne pas répéter le rapport, parce que je vois cette Assemblée...

Mme BARAT. - Merci. Chers collègues, je vais vous présenter très rapidement le Règlement de vie associative. C'est un Règlement qui a été élaboré dans une très grande concertation, tout au long de l'année. On a aussi réfléchi à l'harmonisation des dispositifs et à l'évolution des partenariats, notamment avec l'Etat, la société civile. Ce Règlement se décompose en trois grands axes.

Le premier est l'aide à la structuration des acteurs par le financement des têtes de réseaux, la Région aider notamment sur l'animation des réseaux régionaux et/ou à l'accompagnement fusion générée par la réforme territoriale, l'aide au diagnostic, qui s'appelle dispositif local d'accompagnement, la Région abondera l'enveloppe du dispositif local d'accompagnement et coprésidera celui-ci. Le but de ce dispositif est d'orienter les associations dans leur développement économique et de leur apporter un conseil, naturellement les associations employeuses. La formation des bénévoles associatifs, en partenariat avec l'Etat, la Région financera les actions de formation des bénévoles associatifs en abondant le fonds de développement de la vie associative, qu'elle coprésidera avec l'Etat.

Le deuxième point est poursuivre l'emploi associatif, conforter l'existant, les engagements pris en Limousin et en Poitou-Charentes seront respectés. Le deuxième point est d'amorcer un nouveau programme sur l'ensemble des territoires. Il sera développé en complémentarité avec les dispositifs d'Etat, quand ce sera possible, et une attention particulière sera réservée aux projets permettant de développer et de soutenir les dynamiques en milieu rural et dans les zones fragilisées.

Le troisième point est le soutien aux acteurs émergents et aux initiatives locales. L'objectif de ce pilier est de favoriser l'émergence de projets portés par des associations plus petites, qui n'ont pas l'habitude d'en déposer. La Région souhaite ainsi mailler tout le territoire et intervenir en particulier sur les territoires ruraux, qui œuvrent à l'amélioration de la qualité de la vie et soutenir les initiatives innovantes et expérimentales.

Quatrième point, des crédits d'investissement seront dédiés aux associations.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des commentaires ?

Mme SIARRI. - En toute amicalité Monsieur le Président, concernant l'accompagnement à la structuration des acteurs, nous pensons que le soutien à la formation et à la professionnalisation devrait bénéficier aussi bien aux salariés qu'aux bénévoles. Ils ont besoin notamment d'être formés aux moyens de faire évoluer le modèle économique de leur structure, de participer toujours davantage aux défis écologiques, et de s'adapter aux désirs des nouvelles générations qui privilégient le bénévolat éphémère, avec une approche écosystémique.

Concernant l'aide à la structuration dont les têtes de réseaux sont bénéficiaires, je crois qu'il faut, dans le cas précis des territoires non couverts, soutenir les structures mêmes non régionales, capables de revivifier les territoires les plus pauvres en dynamique associative.

Concernant le DLA, c'est une bonne nouvelle, mais la hauteur de 30 % maximum d'aide sera, dans certains cas, trop faible pour certaines associations.

Concernant les soutiens aux acteurs émergents et aux initiatives locales, nous sollicitons la possibilité de siéger dans la Commission associant les acteurs de la Région du monde associatif et des acteurs locaux du territoire concernés par le projet. Ce soutien se fera dans un cadre souple, peut-être flou, nous verrons si c'est une opportunité ou pas. Il aurait été pertinent que nous ayons un diagnostic pour voir d'où l'on part : ceux qui manquent, sur quels territoires et dans quels domaines. À défaut, nous espérons que vous ferez un suivi pour adapter au fur et à mesure ce Règlement, afin qu'il participe à une vraie structuration et qu'il soit un outil d'équité territoriale et de cohésion sociale. Nous reprendrons enfin l'avis du CESER, très pertinent sur trois points :

- Votre exigence, en plus de la dégressivité de l'aide sur trois ans d'un recrutement systématique de CDI à temps plein est discutable. Beaucoup d'associations n'ont pas nécessairement besoin d'un emploi à temps plein,
- La limite à 30 % du taux maximal d'aide pour le soutien aux acteurs et projets innovants est discutable également. Nous souscrivons à la proposition du CESER d'y substituer un taux maximal variable de 30 à 50 %,
- Enfin, l'organisation d'une conférence annuelle régionale de la vie associative nous paraît être une excellente idée.

Notre groupe votera favorablement pour ce Règlement.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, pour faire très court, nous ne reprendrons pas le contenu du dossier mais nous avons présenté un amendement. Je pense que vous l'avez sous les yeux, je vous le lis, l'esprit de l'amendement est très simple, c'est le respect

de la neutralité des associations car on se rend compte que de temps en temps, ces dernières participent à des débordements politiques si l'on peut dire, et puis qu'il n'y ait pas de comportements communautaristes sur certaines associations.

Je pense que tout le monde a eu le texte sous les yeux et nous le proposons au vote.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Est-ce que sur les questions d'Alexandra SIARRI vous avez...

Mme BARAT. - Oui, je peux lui préciser qu'il y a des dispositifs de formation exprès pour les salariés qui n'émargent pas sur les mêmes systèmes, donc il n'y a pas de souci pour les salariés, pour la formation.

Pour le FN, sur les associations communautaristes, d'après les conditions générales d'attribution, le Règlement d'intervention prévoit en effet que les associations s'engagent à satisfaire au respect des principes suivants : liberté de conscience, non-discrimination, fonctionnement démocratique, transparence de la gestion, égal accès des femmes et des hommes et accès des jeunes aux instances dirigeantes. Cela recouvre pour partie le principe inexistant en Droit de non communautarisme. Dans ce cadre, il est difficile d'énoncer Sur le principe de la neutralité, il s'applique aux agents publics, fonctionnaires et assimilés, mais ne peut être en aucun cas transposé aux associations. On peut vous rappeler que le droit de s'associer demeure une liberté publique fondamentale, à valeur constitutionnelle.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je vais soumettre aux voix l'amendement...

M. COLOMBIER. - ...Explication de vote Monsieur le Président. Chers collègues, je peux être d'accord sur le premier point, pourquoi pas mais enfin vous me dites que l'on ne peut pas demander à des associations une neutralité de principe, vous me sortez la Constitution, je ne sais pas, on est des personnes de bon sens, on demande deux précisions, si vous pensez que le dossier englobe en plus l'un de ces deux points, je ne vois pas pourquoi vous refuseriez de mettre cela au vote puisque cela va dans son sens. Je ne peux croire quand même que c'est dans un esprit politique parce que le vœu vient du FN, j'espère que non.

Mme BARAT. - Non, on vient de vous dire que la neutralité ne s'applique pas aux associations.

M. COLOMBIER. - Mais qui vous dit que cela ne s'applique pas ? Nous votons des subventions, de quel droit ne s'appliqueraient-elles pas ? Une association a le droit de prendre position politique ? Répondez-moi, il y a un silence.

M. LE PRESIDENT. - Mais là on est en train de travailler sur des associations qui sont...

M. COLOMBIER. - Nous reprendrons cette conversation à une heure moins avancée, parce que vous allez jouer là-dessus, mais j'aimerais quand même que l'on ait un éclaircissement. Vous le mettez au vote, vous le votez ou vous ne le votez pas.

M. LE PRESIDENT. - Qui vote l'amendement du FN le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Deux abstentions.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Front National

- **POUR** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **ABSTENTION** : M. Durand (Les Républicains-CPNT) – Mme Durruty (Les Républicains – CPNT)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est rejeté.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix le rapport qui a été présenté par Geneviève BARAT.

Qui souhaite l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

N° 17

Vote sur la «Politiques régionale en faveur de la Vie Associative- Règlement d'Intervention Vie Associative »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOPTE A MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté.

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS :
ORGANISATION DU TRANSPORT À LA DEMANDE

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant au transport routier de voyageurs sur les transports à la demande.

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président merci. Il s'agit de délibérer sur deux conventions pour tout simplement assurer le transport routier de voyageurs et le transport à la demande, qui va être transféré auprès de la Région, pour faire en sorte que pour les deux prochaines années, nous ayons du transport à la demande qui soit bien effectué sur la communauté de communes de Lacq-Orthez et sur la commune de Bourg-Charente. Pour ce faire, il nous faut donner notre accord pour que ces deux conventions puissent être signées et que les deux territoires puissent relancer des appels d'offres pour assurer ce transport à la demande sur ces deux territoires.

M. VANDENBROUCKE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Il n'y en a pas.

Je soumetts au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 18

Vote sur le «Transport routier des voyageurs : organisation du transport à la demande »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Unanimité dont je vous remercie.

**COMITE CONSULTATIF RÉGIONAL DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT
TECHNOLOGIQUE (CCRRDT)**

Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} Vice-président

En l'absence momentanée du Président Alain Rousset

M. BLANCHARD. - Chers collègues, c'est une délibération qui concerne la constitution et la mise en place d'une instance consultative, c'est-à-dire le CCRRDT, dans le cadre de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. C'est une instance qui a un rôle de réflexion, de proposition et de conseil auprès des élus, auprès du Conseil Régional, et elle a également un rôle important qui consiste à donner des avis sur les dossiers financés par la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. À ce titre, en sa qualité de proposition et d'émission d'avis, c'est une instance qui participe pleinement à la constitution de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. On la met en place rapidement et elle va devoir intervenir sur deux grands sujets : d'abord, se prononcer sur la méthodologie pour élaborer le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation, dans les semaines qui viennent, et également pour jouer un rôle important dans la procédure d'évaluation des projets de recherche qui sont soumis dans le cadre de l'appel à projets recherche annuel.

C'est une instance qui est constituée de 150 membres, qui se répartissent dans trois collèges :

- Un collège, qui est le plus important, qui représente au moins 50 % des membres et qui représente des personnalités ou des institutions issues du domaine de la recherche, du développement technologique et de l'enseignement supérieur
- Un deuxième collège qui représente classiquement les Organisations syndicales, Organisations de salariés et Organisations patronales,
- Et enfin, un troisième collège qui regroupe des personnalités qui sont du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui participent au développement de la Région.

Je n'entre pas dans la composition mais vous avez le détail de la composition ès qualités dans l'annexe 1 de cette délibération.

Quelques mots sur le fonctionnement de cette instance, elle fonctionne généralement en séance plénière, sous la présidence d'un Président ou d'une Présidente et plus généralement, sous la forme de Commissions thématiques qui couvrent à peu près tout le champ disciplinaire de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il y a cinq Commissions thématiques, là aussi présidées par une Présidente ou un Président, et je tiens à vous signaler que les présidences du CCRRDT et des Commissions thématiques vont être proposées à des personnalités qui proviennent des cinq principaux sites universitaires, c'est-à-dire que l'ensemble des territoires de la grande Région seront représentés.

Vous avez le détail du fonctionnement dans l'annexe 2 de cette délibération.

M. VANDENBROUCKE. - Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme ESTRADÉ. – Monsieur le Président, vous l'avez dit, ce comité consultatif sera composé de 150 membres et seulement sept membres seront issus de notre institution régionale. Parmi ces sept membres, bien évidemment le Président de la Région et le vice-Président en charge de l'enseignement supérieur. Il restera donc cinq Sièges à pourvoir, ma question est la suivante : les groupes n'appartenant pas à la majorité de cette Assemblée, peuvent-ils espérer y siéger ?

M. BLANCHARD. - J'ai prévu d'associer des élus qui sont en charge de champs de délégation, ce sont d'autres vice-Présidents et des élus délégués qui travaillent avec moi sur la question de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la question du développement économique, de l'innovation et même sur la partie numérique.

M. BLANCHARD. - Pour l'instant oui.

M. MALHERBE. - Merci Monsieur le vice-Président, mes chers collègues, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée dans une politique volontariste dynamique en matière de recherche, d'innovation et de développement économique, et c'est bien sûr une très bonne chose, que nous ne pouvons qu'encourager. Accompagner les entreprises, favoriser leur implantation sur le territoire régional et les suivre dans leur recherche d'innovation est désormais une compétence qui revient aux Régions et la Région semble être la structure administrative la plus à même de connaître les entreprises de son territoire et de travailler activement au développement économique, pourvu bien sûr que cette compétence soit menée de manière intelligente et constructive, et non en multipliant à tout-va les Schémas et les structures mis en place, Schémas et structures qui, bien souvent, se recoupent, engendrant ainsi inutilement des multiplications de coûts, pour une rentabilité moindre. Et c'est exactement le cas de ce comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique, dont les objectifs et les collèges mobilisés d'ailleurs, sont, à très peu de choses près, les mêmes que ceux du Schéma Régional de l'Enseignement

Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, lui-même d'ailleurs en redondance avec le SRDEII, ou encore avec le SRADDET.

Pour notre part, nous pensons que la fusion de l'ensemble de ces Schémas serait souhaitable et plus efficace, surtout lorsque l'on sait les effectifs mobilisés pour chacun de ceux-ci, on parle de 150 membres pour le seul CCRRDT, ce qui nous paraît quand même assez important pour mener des débats constructifs.

Notre groupe votera donc contre cette délibération et si vous me permettez une dernière précision, dans les objectifs de ce comité, vous parlez de, je cite : « faciliter l'accès à tous les jeunes à l'enseignement supérieur pour assurer leur réussite et leur insertion professionnelle », cet objectif est peut-être un objectif idéologique, en tout cas, il me semble être un objectif absurde, contre-productif et déconnecté de la réalité car cela revient tout simplement à dire que les filières manuelles et d'apprentissage ne seraient pas des filières d'excellence, alors que l'expérience montre que certains élèves seraient bien plus épanouis, bien plus efficaces dans ces filières, plutôt que dans l'enseignement supérieur. Et d'ailleurs, cet objectif est en totale contradiction avec le BP, page 47, qui considère lui, à juste titre, que l'apprentissage est une voie d'excellence. Il serait donc bien que les objectifs de la Région soient les mêmes dans l'ensemble des documents présentés car si en plus d'être redondants, les Budgets, les comités et les Schémas sont contradictoires, on risque de ne pas s'en sortir.

Nous voterons donc contre cette délibération et je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur BLANCHARD, êtes-vous condamné au gaspillage et à l'inefficacité et faites-vous preuve d'incohérence ?

M. BLANCHARD. - Il y a deux questions. La première, je pense qu'il faut bien faire la différence entre ce qu'est le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui consiste à élaborer une stratégie, donc une feuille de route, et le CCRRDT, qui est une instance qui va donner des avis sur ce qui sera fait dans le cadre de ces stratégies et qui va suivre les dossiers. Donc ce sont deux choses absolument complémentaires, ce n'est pas du tout contradictoire et il n'est pas possible de fusionner des choses qui sont de nature totalement différente. Par ailleurs, l'apprentissage, je vous le rappelle, est aussi une priorité en ce qui concerne le développement de l'enseignement supérieur.

Et enfin, pour compléter la réponse, c'est vrai que dans un premier temps je n'avais pas regardé sous cet angle-là la participation d'élus de l'opposition, mais je ne ferme pas la porte et ce sont des choses que l'on peut discuter bien entendu.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Mme ESTRADE – Malgré notre inquiétude, nous voterons favorablement, malgré le doute.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

Il n'y en a pas.

Je soumetts au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Le FN.

Des abstentions ?

N° 19

Vote sur le «Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (C.C.R.R.D.T) »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A LA MAJORITE

M. VANDENBROUCKE. - Adopté à la majorité.

**LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES – CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE
2017-2022 DU GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC CULTUREL « OFFICE PUBLIC DE LA
LANGUE BASQUE »**

**LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES – CONVENTION CADRE 2017-2022 RELATIVE
À LA CONCERTATION VISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE
L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DE ET EN LANGUE BASQUE**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke 1^{er} Vice-président
En l'absence momentanée du Président Alain Rousset*

M. BERGE. - Monsieur le Président merci, on est sur le renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de l'office public de la langue basque. C'est l'outil de l'Etat, de la Région, du Département et du bloc communal, pour porter la politique linguistique. L'évolution est l'arrivée de la nouvelle institution Pays basque avec la communauté d'agglomération Pays basque, qui fait qu'enfin, le bloc communal aura le même niveau d'investissement que les autres niveaux de collectivité pour porter la politique linguistique, pour former des locuteurs complets en langue basque, comme le propose le projet linguistique.

Juste rappeler qu'il y a 12 objectifs autour de la transmission de la langue, avec essentiellement l'enseignement, l'usage de la langue avec notamment les médias, les loisirs, l'édition, la vie sociale, et les domaines transverses dans lesquels on peut faire ressortir en particulier l'apprentissage du basque par les adultes.

Enfin, rappeler que toute la politique linguistique repose sur la libre adhésion des personnes et dans le cadre juridique actuel. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur BERGE vous avez deux délibérations, la 20 et la 21. On les regroupe ?

M. BERGE. - On fait voter les deux après, de la même manière ?

M. VANDENBROUCKE. - Peut-être présenter la 21 en même temps.

M. BERGE. - Oui, je présente la 21. C'est un peu différent, c'est dans un contexte particulier vu que nous étions en fin de convention du GIP, nous avons eu droit à une inspection générale, qui a d'ailleurs salué le travail mené par l'office public de la langue

basque. Juste quelques chiffres à faire ressortir à la suite de cette inspection, notamment sur l'enseignement, au début de l'OPLB, il y avait seulement 42 % des établissements scolaires qui offraient un enseignement en langue basque, aujourd'hui c'est 62 % des établissements scolaires, toutes filières confondues, qui offrent l'enseignement en langue basque. Il y a deux modèles essentiellement : le modèle immersif, porté par l'association Seaska, sous contrat bien évidemment, et le modèle bilingue, porté à la fois par le secteur public et le secteur privé confessionnel, sous contrat.

Juste dire qu'en termes de représentativité, il y a deux fois plus d'élèves dans le public que dans les filières Seaska et privées confessionnelles. Dire également qu'aujourd'hui, 45 % des élèves en Pays basque sont scolarisés en langue basque, en maternelle. C'est-à-dire que l'on en a un sur deux et qu'il y a une véritable demande sociale pour du bilinguisme totalement apaisé sur notre territoire. Pour répondre notamment à cette demande sociale, l'enjeu de la formation des enseignants, nous avons une pénurie d'enseignants justement, qui ne permet pas de répondre à la demande des parents pour avoir accès à ce bilinguisme. Un enjeu justement quantitatif sur la possibilité d'offrir ce bilinguisme dans la majorité des territoires du Pays Basque puisque nous n'avons atteint que 65 % du territoire à l'heure actuelle, mais également un enjeu qualitatif, avec le développement de l'immersif à l'école maternelle, dans les établissements publics.

Pour vous dire également que cette convention de suivi au niveau de l'enseignement, sera pour la première fois signée par la Région, parce que jusqu'à maintenant, c'était juste signé par le Département, qui parlait au nom des autres collectivités territoriales et je ne suis pas certain que le Président ROUSSET aurait apprécié cela. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Merci. Y a-t-il des interventions sur ces deux délibérations ?

Mme LEICIAGUECAHAR. – Nous voterons bien sûr cette délibération, qui conforte l'OPLB dans son rôle et dans ses fonctions. Cette convention clarifie le rôle des partenaires et leurs interactions. Je voudrais signaler deux points, dont Mathieu a justement parlés et qu'il nous paraît essentiel de développer sur le territoire, il s'agit tout d'abord de la formation des enseignants, car la demande de scolarisation en langue basque est supérieure à l'offre en école primaire, et pour le second point, il est aussi inclus dans cette convention, c'est l'objectif de développer l'enseignement immersif dans l'enseignement public, enseignement qui sortira, je l'espère, du cadre expérimental dans lequel il était confiné jusqu'à présent. L'OPLB est l'outil adéquat pour développer ces politiques, aussi, comme je l'ai déjà dit, nous voterons cette délibération.

Et si l'on ne m'empêche pas de parler, vous voyez que je suis brève.

M. VANDENBROUCKE. - Il n'était pas question de vous empêcher de parler.

Sur la délibération n° 20, OPLB, y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

N° 20

Vote sur la «Langues et Cultures régionales-Convention constitutive modifiée 2017-2022 du Groupement d'Intérêt Public Culturel -Office public de la Langue basque »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Unanimité dont je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Sur la délibération n° 21, structuration de l'offre d'enseignement de et en langue basque, y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

N° 21

Vote sur la «Langues et Cultures régionales-Convention cadre 2017-2022 relative à la concertation visant le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en langue basque »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Unanimité dont je vous remercie.

**ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS D'ASTREINTE ET DE PERMANENCE AUX AGENTS
TECHNIQUES DU CREPS**

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain Rousset

M. CHERET. - Très vite, c'est concernant l'attribution des indemnités d'astreinte et de permanence aux agents techniques du CREPS, c'est juste le transfert d'une disposition qui existait à l'Etat, que notre Règlement de régime indemnitaire ne permet pas et donc il faut prendre une délibération pour pouvoir payer ces astreintes aux agents techniques du CREPS.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N°23

Vote sur la «Attribution des indemnités d'astreinte et de permanence
aux agents techniques du CREPS »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

MOTIONS

M. LE PRESIDENT. - On a une série de motions.

MOTION : CONTRE L'AUTORISATION DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE (PER) DE MINERAIS ET L'EXPLOITATION MINIÈRE EN RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE – SITES DE VILLERANGES (33), CAMBO LES BAINS ET ALENTOURS (64)

M. LE PRESIDENT. - Il y a une motion qui est présentée par le groupe PS et apparentés-EELV-PRG, contre l'autorisation des permis exclusifs de recherche de minerais et d'exploitation minière en Région Nouvelle-Aquitaine, concernant les sites de Villeranges et de Cambo-les-Bains.

Sur cette motion, y a-t-il des observations ?

Des remarques ?

M. COLOMBIER. - Non-participation au vote.

M. (*intervention hors micro*) Nous ne prendrons pas part au vote.

M. TARIS. - Non-participation également.

M. LE PRESIDENT. - Qui est d'avis d'adopter cette motion ?

Non-participation au vote ?

MOTION

Vote sur la «Motion : Contrez l'autorisation de Permis Exclusifs de recherche (PER) de minerais et d'exploitation minière en région Nouvelle-Aquitaine- site Villeranges(23), Cambo-Les-bains et alentours(64) »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est donc adoptée.

**MOTION POUR QUE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE N'AIT PLUS RECOURS A
DES PARTENAIRES FINANCIERS PRATIQUANT L'EVASION FISCALE ET
INVESTISSANT DANS LES ENERGIES FOSSILES**

M. LE PRESIDENT. -Sur les partenaires financiers pratiquant l'évasion fiscale pour que la Région Nouvelle-Aquitaine n'ait plus recours à eux, je rappelle qu'il y a des règles d'appel d'offres.

Qui est d'avis d'adopter cette motion le manifeste en levant la main.

Qui ne prend pas part au vote ?

MOTION

Vote sur la «motion : Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine n'ait plus recours à des partenaires financiers pratiquant l'évasion fiscale et investissant dans les énergies fossiles»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. -Cette motion est adoptée.

**MOTION POUR UNE PARTICIPATION DE L'ETAT SUITE AU TRANSFERT DES CREPS
A LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. -Sur le transfert des CREPS à la Nouvelle-Aquitaine, il y a une motion présentée par le groupe FN.

Qui est d'avis d'adopter cette motion le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

MOTION

Vote sur la «motion : Pour une participation de l'Etat suite au transfert des CREPS à la Région Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)
- **CONTRE** :Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. -Cette motion est donc refusée.

**MOTION SOUTIEN DE LA FILIERE DE PRODUCTION DES PALMIPEDES A FOIE GRAS
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

INFLUENZA AVIAIRE : MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, sur le soutien à la filière avicole, Stéphane DELPEYRAT je crois que...

M. DELPEYRAT. - Oui Monsieur le Président, juste pour souligner qu'il y a eu un travail de l'ensemble des groupes et que nous sommes arrivés à un texte unanime, il est peut-être inutile d'aller plus loin, tout le monde l'a donc...

M. LE PRESIDENT. - Il y a une motion unanime de l'ensemble des groupes.

M. RAYNAUD. - On a fait un travail d'harmonisation pour essayer de se mettre d'accord, je ne sais pas s'ils vont le dire mais je crois que le groupe FN maintient la motion.

M. COLOMBIER. - Oui, nous maintenons notre motion, considérant que c'est sympathique, on a essayé de travailler ensemble c'est vrai, mais enfin nous pensons que...

Vous voyez... On avait de la bonne volonté, même Stéphane DELPEYRAT a failli croire à cela. C'est gentil, mais vous gérez les conséquences. Sur la cause, sur la possibilité d'un vaccin, du bout des lèvres vous nous avez mis cela entre parenthèses, je crois que ce n'est pas très sérieux, à notre avis. Nous proposons que vous souteniez fortement la recherche d'un nouveau vaccin, sans citer certes le laboratoire CEVA, si cela peut poser problème, mais de façon à ce que cette pandémie ou cette épizootie ne se renouvelle pas chaque année. C'est bien beau de conforter 1 M€ à la filière, bien sûr que nous sommes d'accord, mais nous pensons que cela va être sans grand résultat sur le principe. Donc nous maintenons notre motion, qui d'après nous, est quelque chose de plus pragmatique et tourné vers l'avenir.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, je suis un peu surpris par cette déclaration puisque nous avons clairement exprimé également l'idée qu'il fallait favoriser la recherche en faveur d'une vaccination, simplement, on ne peut pas aujourd'hui laisser penser que c'est une solution de court terme puisque le vaccin n'existe pas encore, c'est tout. Je suis un peu surpris que cela fasse débat.

M. LE PRESIDENT. - Sur la motion du FN, on va peut-être commencer par elle, qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

MOTION

Vote sur la «motion : Soutien de la filière de production des palmipèdes à foie gras de la Région Nouvelle-Aquitaine»

- **POUR** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. - Cette motion tombe.

M. TAUZIN. - Je voudrais juste, puisque le FN, bien qu'ayant été associé à une formulation qui convenait à tous les groupes, ait maintenu sa motion, je voudrais m'insurger sur les deux erreurs fondamentales qu'ils font dans leur motion, à la fois sur la vaccination, qui nous interdit des exportations de volailles, puisque l'on perdrait le statut dit « indemne » et ce serait un renoncement, donc cela ferait peser de lourdes conséquences sur notre filière. J'alerte sur le fait que le virus est différent chaque année et donc cela oblige en permanence, ce n'est pas une solution pérenne, c'est une solution illusoire.

Quant au confinement que vous avez mis en avant, c'est renoncer à ce qui fait la beauté de nos produits du Sud-ouest, à savoir le poulet élevé en plein air, en liberté, et copier des modèles bretons ne me semble pas l'avenir de notre filière. Donc je me réjouis que nous ayons pu adopter une motion commune, qui met en avant aussi la problématique de l'aval et des poulets, et je me réjouis que là-dessus on puisse faire quelque chose de commun.

M. COLOMBIER. - Donc vous acceptez de tuer des millions de poulets ou de canards chaque année ? Ce n'est pas une vision d'avenir, me semble-t-il.

M. LE PRESIDENT. - La motion du FN ayant été repoussée, la motion qui a été présentée par les autres groupes est soumise à votre vote.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Cette motion est adoptée.

M. COLOMBIER. - Vous ne nous avez pas demandé notre avis Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Pardon.

M. COLOMBIER. - C'est important. Non-participation au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

MOTION

Vote sur la «motion : Influenza aviaire : motion de soutien à la filière»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

:

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION : NOMINATION EVENTUELLE DE SAGOLENE ROYAL A LA TETE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD) : C'EST NON

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, nous avons une motion qui est présentée par le groupe MoDem, qui me pose problème parce que je pense qu'il faut que l'on regarde notre Règlement intérieur, c'est vraiment une motion qui n'a rien à voir avec les compétences de la Région, j'aimerais que le MoDem retire cette motion.

M. TARIS. - Président, cela va être très rapide, simplement pour vous indiquer que nous ne retirerons pas cette motion, nous la maintenons, nous considérons qu'au contraire il n'y a pas de personnes plus fondées que nous, élus de cette Région Nouvelle-Aquitaine, pour formuler un avis sur le sujet de cette motion. Ce n'est pas un sujet anecdotique, c'est un sujet extrêmement important et extrêmement sérieux, c'est le sujet de la responsabilité démocratique et de la responsabilité des élus, et j'invite donc chacun à voter cette motion en son âme et conscience.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion. Je maintiens qu'elle n'est pas dans l'ordre des compétences de la Région.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

MOTION

Vote sur la «motion : Nomination éventuelle de Ségolène Royal à la tête du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : c'est non !»

- **POUR** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. - Cette motion n'est donc pas adoptée.

QUESTION ORALE

M. LE PRESIDENT. - J'ai une question orale de Martine MOGA, sur Ford.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, c'est un nouvel épisode de l'Histoire de l'usine Ford de Blanquefort puisqu'il y a des signes inquiétants qui ont alerté la collectivité des salariés, signes inquiétants qui concernent notamment la réduction des volumes de production correspondant à de nouvelles boîtes de vitesse qui devaient relancer l'activité depuis 2016, la dispersion progressive d'autres activités, progressive imaginée peut-être aussi par les salariés compte tenu des bruits qu'ils entendent. Il y a un certain nombre de préoccupations, cela a donné lieu à une journée « usine morte » le 23 janvier, les OS ont obtenu la réunion d'un CE extraordinaire jeudi 9 février, mais dont il n'est rien sorti.

Ma question était est-ce que vous avez des éléments d'informations supplémentaires et où va-t-on pour Ford, une fois de plus ?

M. LE PRESIDENT. - Nous avons, sous l'autorité du Préfet, avec le Président de la Métropole, moi-même, les élus, le Conseil Départemental, rencontré les représentants de Ford. Je partage votre inquiétude, nous n'avons pas eu de réponse. J'ai beaucoup insisté, pour ma part, sur un certain nombre de points, ni sur la 6F35, ni sur la nouvelle boîte de vitesse, ni sur les diversifications, ni sur un certain nombre de points. Je mesure que le Groupe Ford est, en Europe, inquiet, incertain, et donc il faut que l'on continue d'avoir des informations, ni sur les relations entre Ford et GFT, je ne sais pas si notre collègue ancien Président du CE de Ford, Francis WILSIUS, a des choses à ajouter...

M. WILSIUS. - Il va falloir que l'on suive avec la plus grande attention et la plus grande rigueur ce dossier. Malheureusement, on peut avoir des inquiétudes, mais comme le disait un de mes collègues : « il n'y a que les combats que l'on n'a pas menés que l'on est sûr de perdre », donc on commence à regarder avec la plus grande attention. Une première réunion a été faite à la Préfecture, il va y en avoir une seconde, un comité de pilotage avec les partenaires sociaux et je crois qu'il y a aussi l'Etat qui doit recevoir, à Bercy, la Direction de Ford Europe, et je pense qu'il est absolument nécessaire qu'au plus haut niveau de l'Etat, tout le monde soit impliqué et faire pression directement sur le Président de Ford Europe. Ford Europe a retrouvé des bénéficiaires et donc n'est plus dans la même situation que l'on était il y a dix ans, quand j'ai connu une situation difficile sur laquelle l'on a réussi à prolonger jusqu'à aujourd'hui la vie de cette entreprise. Il va falloir rester vigilant et continuer à mener le combat pour que Ford reste à Bordeaux, comme depuis 40 ans.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mes chers collègues, j'ai bien conscience que sur cette question, qui est énorme, immense, nous n'avons pas ce soir les réponses, ni sur le véhicule électrique, ni sur la nouvelle boîte de vitesse, ni sur la charge, simplement, le message que nous avons essayé de faire passer à Ford est que sur les technologies de batteries, les matériaux, la formation des personnels, la relation avec les sous-traitants, il n'y avait pas de réponse. Nous sommes en responsabilité et nous n'avons pas de demandes excessives à formuler, simplement que dans la présence de Ford à l'échelle européenne, il y a des incertitudes. Je n'ai pas eu de réponse, alors qu'un Groupe industriel a habituellement une vision sur son avenir assez forte, ni sur la productivité du site, qui n'est pas mise en cause, je pense que nous avons besoin de réponses particulières étant donné que la Région a montré, comme les autres collectivités régionales, sa volonté de faire, sa volonté d'accompagner, sa volonté de réagir. Nous restons sur ce point d'interrogation, que nous partageons.

Mes chers collègues, si vous le voulez bien, en vous remerciant vraiment de votre présence tout au long de cette longue journée, cette longue et constructive journée, je vous propose de rejoindre ce qui n'est plus un dîner mais un souper.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de la séance

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 13 FEVRIER 2017

Annexe - 1

Page 22 : – Budget Primitif 2017

Annexe - 2

Page 110 : – Compensations des charges et ressources transférées des Département à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des transports »

Annexe - 3

Page 132 : – « Adoption du règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine »

Annexe - 4

Page 161 – « Programme prévisionnel des investissements 2017-2021 construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) pour le bien-être des apprenants et personnels »

Annexe - 5

Page 230: – « Motion contre l'autorisation de permis exclusif de recherche (PER) de minerais et l'exploitation minière en Région Nouvelle-Aquitaine – sites de Villeranges (33), Cambo les Bains et alentours (64)»

Annexe - 6

Page 231: – « Motion pour que la Région Nouvelle-Aquitaine n'ait plus recours à des partenaires financiers pratiquant l'évasion fiscale et investissant dans les énergies fossiles »

Annexe - 7

Page 233 – « Motion Influenza aviaire : motion de soutien à la filière »

Annexe - 8

Page – Liste des Conseillers Régionaux

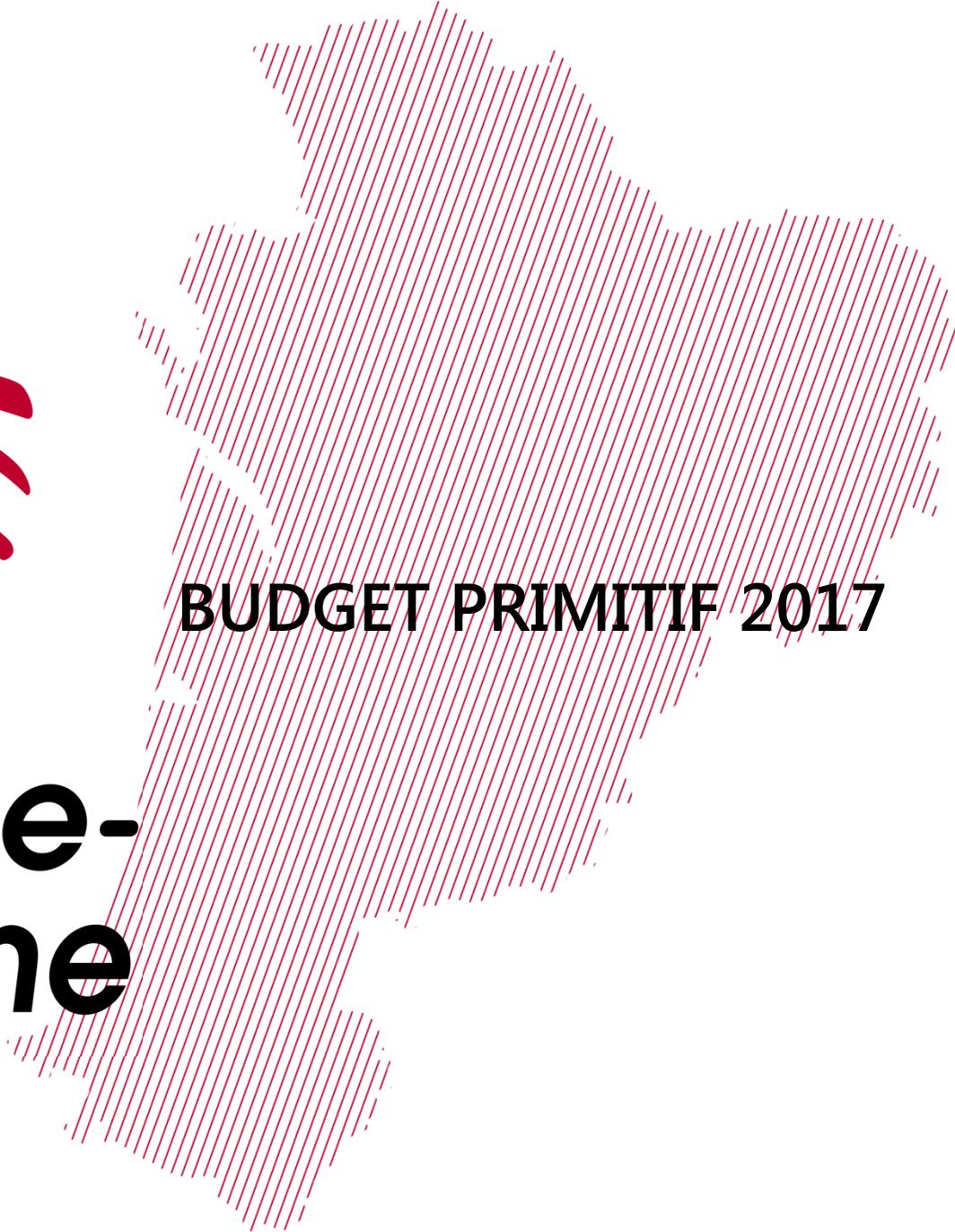
ANNEXE 1

— BUDGET PRIMITIF 2017 —

[PowerPoint de présentation]



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



BUDGET PRIMITIF 2017

- ➔ **Maintenir un niveau élevé d'investissement**
- ➔ **Harmoniser les politiques et les dispositifs**
- ➔ **Recentrer l'action de la Région sur ses compétences**
- ➔ **Couvrir l'ensemble du territoire**
- ➔ **Améliorer les ratios financiers**

➤ **Non-reconduction en 2017 des crédits 2016 consacrés aux retards de paiement**

Intégration :

➤ **des AE votées en 2015 au titre de 2016 et des AE votées en 2016 au titre de 2017**

Prise en compte :

➤ **des besoins correspondant aux engagements antérieurs et des demandes de dépenses nouvelles**

- De nouveaux périmètres d'intervention
- Baisse de 2% des budgets non sanctuarisés
- Prise en compte des premiers résultats du budget 2016 :
 - une épargne brute de 378 M€ (380 M€ en 2015)
 - une stabilité du taux d'épargne de 19%
 - une prévision d'emprunt 2017 diminuée de 94 M€

Après un premier BP 2016 de transition, le projet de BP 2017 constitue véritablement le premier BP de référence de la Nouvelle-Aquitaine

Les grands équilibres du Budget principal

EQUILIBRE GENERAL

A PERIMETRE IDENTIQUE DE RECETTES ET DE DEPENSES EN 2016 ET 2017
(HORS GESTION FONDS EUROPEENS, PLAN 500 000 FORMATIONS, NOUVEAUX TRANSFERTS)

	BP 2016	BP 2017	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	1 896 021 122	1 876 442 950	-19 578 172	-1,03%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 669 056 647	1 635 529 501	-33 527 146	-2,01%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement hors dette</i>	1 601 544 147	1 566 752 501	-34 791 646	-2,17%
Epargne brute	226 964 475	240 913 449	13 948 974	6,15%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	94 655 772	112 980 710	18 324 938	19,36%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 039 201 637	940 483 708	-98 717 929	-9,50%
<i>Dépenses réelles d'investissement hors dette</i>	925 525 075	827 950 708	-97 574 367	-10,54%
Reprise anticipée des résultats 2015 (montant net)	59 797 768			
Emprunt	657 783 621	586 589 550	-71 194 072	-10,82%
Budget total hors dette	2 527 069 222	2 394 703 210	-132 366 012	-5,24%
Budget total	2 708 258 284	2 576 013 210	-132 245 074	-4,88%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

Evolution du taux d'épargne à périmètre identique

BP 2016 : 11,97 %

BP 2017 : 12,84 %

(1) hors transferts de compétences, fonds européens et plan 500 000



Présentation du Budget avec son nouveau périmètre

Globalement, le projet de BP 2017 s'établit à **3,094 Md€**, contre 2,816 Md€ en 2016

Cette augmentation contenue à 277 M€ provient **d'une croissance « mécanique » des dépenses d'un montant de 409 M€**,

+316,7 M€ de nouveaux transferts de compétences en 2017 (transports non urbains, transports scolaires, personnel CREPS, conventions NACRE) ;

+50,8 M€ de moyens supplémentaires en matière de développement économique ;

+41,5 M€ correspondant à une montée en charge du Plan 500 000 formations et du PO 2014-2020.

...atténuée par un effort budgétaire de -132 M€ par rapport au BP 2016.

Evolution des moyens budgétaires par pôles (en M€)

		2016	2017	Ecart
Développement économique et environnemental				
Investissement	AP	290	408	118
	Crédits	241	276	35
Fonctionnement	AE	124	140	16
	Crédits	119	147	28

Evolution des moyens budgétaires par pôles (en M€)

		2016	2017	Ecart
Education et Citoyenneté				
Investissement	AP	186	279	93
	Crédits	272	300	28
Fonctionnement	AE	250	204	-46
	Crédits	208	219	11

(1) hors transferts de compétences, fonds européens et plan 500 000

Evolution des moyens budgétaires par pôles (en M€)

		2016	2017	Ecart
Transports, mobilité, infrastructures et cadre de vie				
Investissement	AP	29	69	40
	Crédits	234	152	-82
Fonctionnement	AE	232	459	227
	Crédits	309	629	320

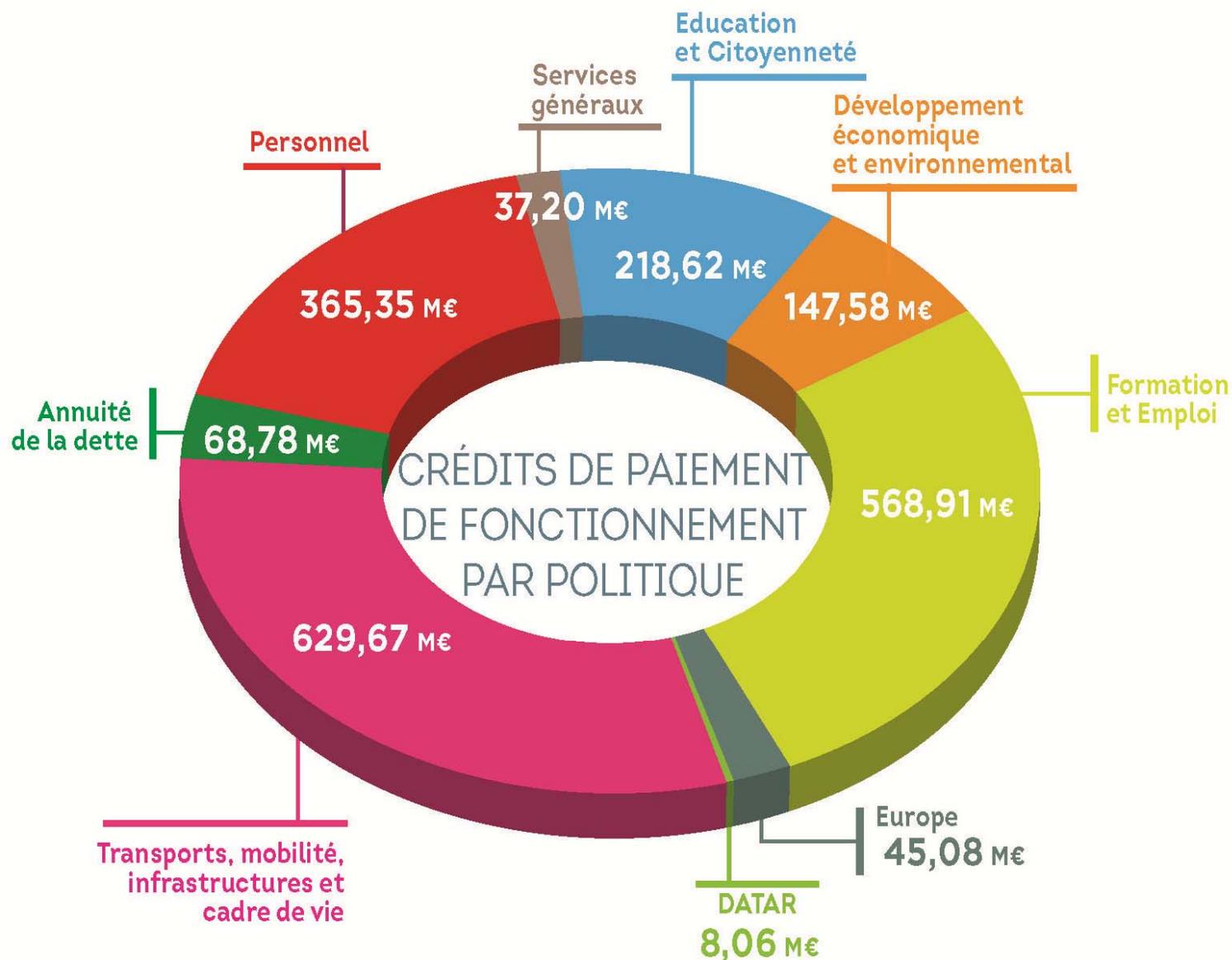
(1) hors transferts de compétences, fonds européens et plan 500 000

Evolution des moyens budgétaires par pôles (en M€)

		2016	2017	Ecart
Formation et emploi				
Investissement	AP	29	19	-10
	Crédits	47	61	14
Fonctionnement	AE	547	538	-9
	Crédits	544	569	25

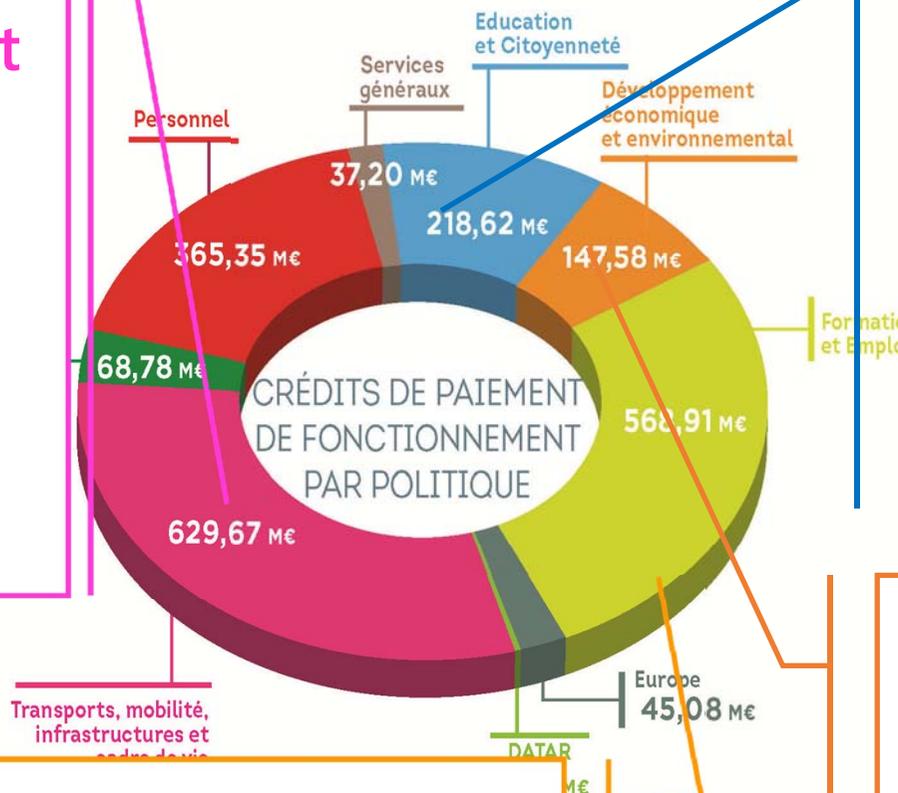
(1) hors transferts de compétences, fonds européens et plan 500 000

Les dépenses de fonctionnement par grands postes à nouveau périmètre



Les dépenses de fonctionnement par grands postes à nouveau périmètre

- > Transports interurbains et scolaires
- > Rénovation énergétique via ARTEE
- > Dispositif 1, 2 Toit

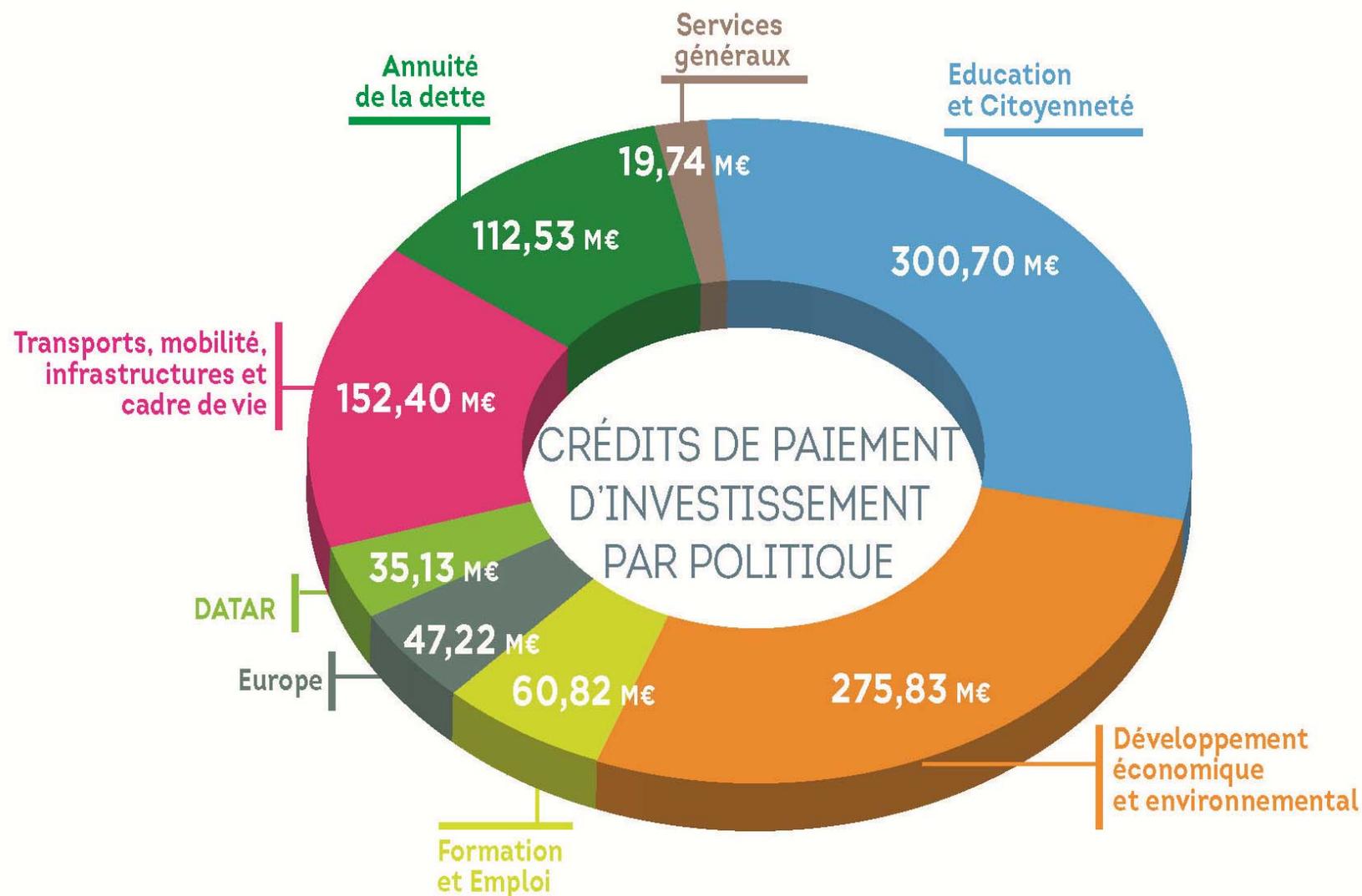


- > Aide au permis de conduire
- > Aide à la mobilité
- > Service civique
- > Soutien au milieu associatif
- > Fonctionnement des lycées

- > Poursuite du Plan 500 000 formations
- > 134 nouvelles formations

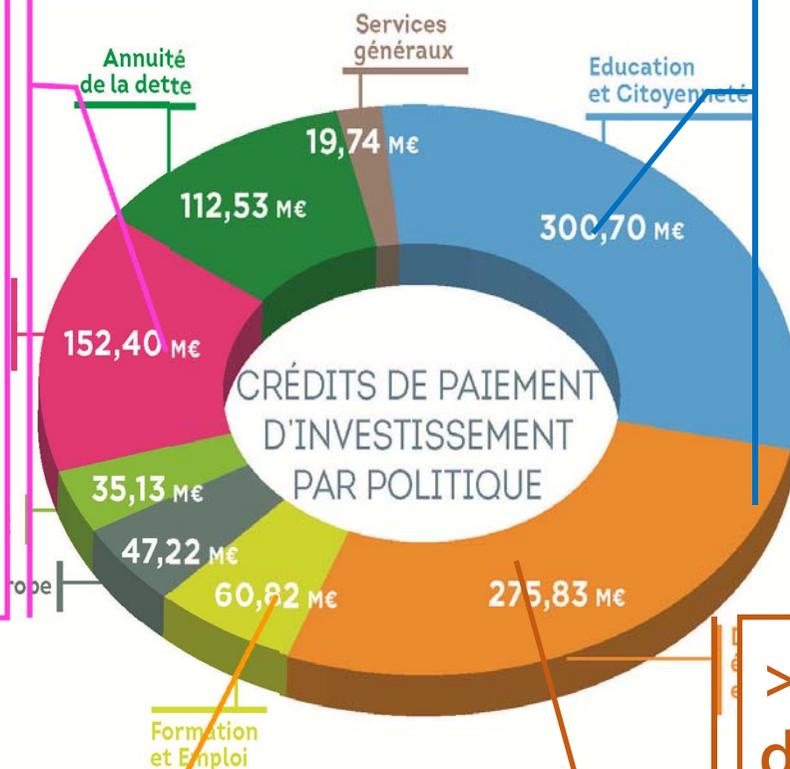
- > Accompagnement à la création, au développement, à l'innovation et à la transmission des entreprises

Les dépenses d'investissement par grands postes à nouveau périmètre



Les dépenses d'investissement par grands postes à nouveau périmètre

> Travaux RN
 147, RN 10,
 RN 141
 > 3000
 nouveaux
 logements
 étudiants



> Construction
 rénovation dans les
 lycées sur l'ensemble
 du nouveau
 territoire : un PPI de
 1,2 Md€

> Aménagement
 des campus de
 Limoges, Tulle et
 Brive

> Création fonds
 d'investissement en
 faveur des startup, PME
 et ETI régionales 250 M€
 > e-santé, tiers lieux
 > 600 000 prises THD en
 2020



SRDEII PCAE SRADDET

USINE DU FUTUR

GIEC

SRCAE SRESRI

Contrats de territoires



Budget primitif 2017

ANNEXE 2

COMPENSATIONS DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFEREES DES DEPARTEMENT A LA REGION NOUVELLE- AQUITAINE AU TITRE DES TRANSPORTS



Compensation des charges et ressources transférées des Départements à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des transports

La **loi NOTRe** prévoit le transfert à la Région des compétences des Départements en matière de transport de voyageurs et de lignes ferroviaires d'intérêt local sont transférées à la Région en 2017

- Évaluation des charges transférées par les CLECRT** (Commissions Locales pour l'évaluation des charges et ressources transférées) :
 - réalisée avec les 12 Départements fin 2016
 - **pour 5 d'entre eux de manière définitive, et 7 de manière provisoire** en lien avec l'évolution de la charge transférée sur les derniers exercices

- Transfert de ressources (25 pts de CVAE)** des Départements à la Région permettant de couvrir les charges nettes transférées.



Compensation des charges et ressources transférées des Départements à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des transports

- ❑ **Mécanisme de compensation pour garantir la neutralité financière du transfert :**
 - si CVAE 2016 transférée > charges transférées, la Région reverse au Département la différence
 - si CVAE 2016 transférée < charges transférées, la Région peut demander au Département de verser la différence entre ces deux sommes, ce qu'elle fait de manière systématique.

- Ces flux de fiscalité en retour vers les départements seront importants en 2017, la charge transférée étant réduite cette année du fait du transfert du transport scolaire au 1^{er} septembre.



Compensation des charges et ressources transférées des Départements à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des transports

	CVAE 2016	charge transférée année pleine	attribution de compensation année pleine *	charge transférée 2017	attribution de compensation 2017 *
	(1)	(2)	(1)-(2)	(3)	(1)-(3)
Charente	19 024 937 €	14 494 986 €	4 529 951 €	7 241 156 €	11 783 781 €
Charente-Maritime	25 409 997 €	31 633 959 €	- 6 223 962 €	18 758 503 €	6 651 494 €
Corrèze	11 417 689 €	18 386 145 €	- 6 968 456 €	8 383 836 €	3 033 853 €
Creuse	3 315 056 €	7 282 877 €	- 3 967 821 €	3 633 583 €	- 318 527 €
Dordogne	13 800 702 €	16 371 304 €	- 2 570 602 €	8 163 292 €	5 637 410 €
Gironde	86 425 094 €	55 329 301 €	31 095 793 €	40 001 514 €	46 423 580 €
Landes	17 458 070 €	20 902 073 €	- 3 444 003 €	9 952 672 €	7 505 398 €
Lot et Garonne	15 788 887 €	14 684 226 €	1 104 661 €	6 369 937 €	9 418 951 €
Pyrénées Atlantiques	36 025 682 €	34 682 850 €	1 342 832 €	17 430 731 €	18 594 951 €
Deux-Sèvres	20 586 355 €	14 960 095 €	5 626 260 €	8 663 951 €	11 922 404 €
Vienne	22 007 954 €	16 957 517 €	5 050 437 €	10 761 452 €	11 246 502 €
Haute-Vienne	14 600 859 €	17 341 160 €	- 2 740 301 €	9 523 720 €	5 077 139 €
Total	285 861 282 €	263 026 493 €	22 834 789 €	148 884 347 €	136 976 936 €

* Compensation > 0 versée par la Région au Département et inversement si compensation < 0



Compensation des charges et ressources transférées des Départements à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des transports

Les montants d'attribution de compensation seront versés par 1/12° à partir de 2018.
Pour l'année 2017, les modalités de versement sont les suivantes :

	versement mensuel sur les 8 premiers mois	versement mensuel sur les 4 derniers mois	attribution de compensation
	2017	2017	2017
Charente	1 366 655 €	212 636 €	11 783 781 €
Charente-Maritime	554 291 €	554 291 €	6 651 494 €
Corrèze	252 821 €	252 821 €	3 033 853 €
Creuse	165 616 €	-410 863 €	-318 527 €
Dordogne	905 058 €	-400 763 €	5 637 410 €
Gironde	4 681 469 €	2 242 957 €	46 423 580 €
Landes	1 206 100 €	-535 850 €	7 505 398 €
Lot et Garonne	1 225 822 €	-96 906 €	9 418 951 €
Pyrénées Atlantiques	2 464 464 €	-280 191 €	18 594 951 €
Deux-Sèvres	1 326 057 €	328 488 €	11 922 404 €
Vienne	1 263 061 €	285 505 €	11 246 502 €
Haute-Vienne	837 656 €	-406 028 €	5 077 139 €
Total	16 249 068 €	1 746 098 €	136 976 936 €

* Compensation > 0 versée par la Région au Département et inversement si compensation < 0



Compensation des charges et ressources transférées des Départements à la Région Nouvelle-Aquitaine au titre des transports

Les conventions de transfert du service et des personnels seront finalisées sur cette base et proposées à l'assemblée au 1^{er} semestre 2017, décrivant les modalités prévues pour :

- Transfert des biens
- Occupation de locaux et gestion opérationnelle des moyens matériels (mobilier, informatique, véhicules ...)
- Modalités de travail pour les missions en articulation avec les compétences départementales (voirie notamment : viabilité hivernale, travaux, cellule de crise ...)
- Transfert des agents

ANNEXE 3

**« ADOPTION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX
ENTREPRISES DU CONSEIL REGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE »**



RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES AUX ENTREPRISES

**PÔLE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
ENVIRONNEMENTAL**

13 FÉVRIER 2017

LE CADRE GÉNÉRAL

- **Le SRDEII et ses 9 orientations**
 - **Une compétence exclusive : la région définit les régimes et décide de l'attribution des aides aux entreprises. C'est l'objet du règlement d'intervention**
- Une conséquence : Les collectivités (EPCI et départements) doivent s'intégrer dans le cadre du SRDEII et du règlement d'intervention pour attribuer des aides aux entreprises**

UN EXERCICE DE SIMPLIFICATION

- **64 règlements d'intervention en 1**
- **Une meilleure lisibilité du règlement**
- **Une plus grande simplicité :**
 - Un règlement qui va à l'essentiel
 - Des principes d'intervention clairs
 - Des dispositifs regroupés en tableaux

DES DISPOSITIONS COMMUNES

Des aides communes :

- Aides à l'innovation : une vision élargie de l'innovation
- Aides au conseil : pour renforcer l'ingénierie des projets
- Actions collectives : vers une stratégie partagée des acteurs
- Aides aux acquisitions d'équipements pour renforcer la performance y compris environnementale et énergétique

ORIENTATION 1

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS NUMERIQUES, ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES, ET DE MOBILITE

SOUTIEN A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

- **Objectifs : Equiper le territoire et conforter les démarches de transformation numérique, notamment en favorisant la structuration des acteurs et de la filière**
- **Dispositifs :**
 1. Transformation numérique des entreprises : « chèque transformation numérique »
 2. Actions sectorielles et multisectorielles pour le soutien à l'écosystème
 3. Prototypage numérique
 4. Production de jeux vidéo
 5. Innovation pour favoriser le lien recherche/entreprises
 6. Déploiement des tiers lieux
 7. Généralisation des pratiques collaboratives e-santé interprofessionnelles
 8. Déploiement du Très Haut Débit

ORIENTATION 1

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS NUMERIQUES, ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES, ET DE MOBILITE

MOBILITE ET TRANSPORTS INTELLIGENTS

- **Objectif : Soutenir les entreprises dans le développement de solutions innovantes ou de prototypage pour le développement de dispositifs de transport et mobilité**
- **Dispositifs :**
 - 1- Mener des expérimentations dédiées à la mobilité et aux transports intelligents
 - 2- Soutenir les collectivités territoriales via le «chèques à la mobilité»
 - 3- Stimuler l'innovation et la mise en réseau des acteurs via le lancement d'AMI et d'appels à projets
 - 4- Accélérer la promotion de la filière au niveau européen et à l'international

ORIENTATION 1

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS NUMERIQUES, ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES, ET DE MOBILITE

TRANSITION ENERGETIQUE

- **Objectifs :**

- Réduire considérablement la consommation énergétique
- Assurer une intégration massive des énergies renouvelables

- **Dispositifs :**

- 1- Compétitivité des entreprises par l'amélioration de leur performance énergétique
- 2- Aide à l'innovation
- 3- Aide à la production d'énergie renouvelable
- 4- Soutien à l'approvisionnement bois énergie

ORIENTATION 1

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS NUMERIQUES, ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES, ET DE MOBILITE

ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Objectifs :** Découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques innovants
- **Dispositifs :**
 - 1- Aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets
 - 2- Aides en faveur de la création de nouvelles activités de collecte et de recyclage
 - 3- Aides au conseil pour l'ingénierie de projets
 - 4- Aides aux actions collectives

ORIENTATION 2

POUR SUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIÈRES

SOCLE D'INTERVENTION COMMUN

- **12 filières prioritaires**

Industries agroalimentaires et filières agricoles | Bois et industries papetière | Aéronautique, spatial, défense et sous-traitance mécanique | Matériaux avancés | Chimie Verte et Éco-procédés | Filières vertes et écotecnologies | Photonique | Numérique | Santé et bien-être | Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'art | Tourisme | Silver économie

- **Autres filières non matures ou émergentes**

ORIENTATION 2

POUR SUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIÈRES

SOCLE D'INTERVENTION COMMUN

- **Des objectifs partagés :**
 - Accompagner les entreprises vers une stratégie partagée
 - Créer un environnement favorable au renforcement de la compétitivité
 - Contribuer à la consolidation de réseaux d'excellence – sectoriels ou thématiques –
 - Encourager les collaborations, les projets collectifs
- **Des aides communes**
 - 1- Aides aux actions sectorielles et multisectorielles**
 - 2- Aides à l'innovation et aux projets collaboratifs**
 - Aides à la R&D
 - Aides au conseil
 - Aide au recrutement de cadres ou techniciens

ORIENTATION 2

POUR SUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIÈRES

DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES A CERTAINES FILIÈRES

- Forêt – bois - papier
- Agriculture
- Filières alimentaires
- Pêche aquaculture
- Tourisme

ORIENTATION 2

POUR SUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIÈRES

FORET/BOIS/PAPIER

- **Dispositifs région**
 - Aides aux investissements sylvicoles
 - Actions collectives en faveur de la coopération dans le secteur forestier
 - Aide à l'exploitation par câble
 - Bonification des prêts
- **Dispositifs PDR**
 - Reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus
 - Soutien aux investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière
 - Prévention des dommages causés par les incendies
 - Surveillance et la prévention des risques abiotiques et biotiques
 - Aide aux investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers
 - Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populicoles par l'élagage
 - Accompagnement des investissements dans les techniques forestières (mécanisation)
 - Soutien aux stratégies locales de développement forestier
 - Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information dans le secteur forestier

ORIENTATION 2

POURSUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIÈRES

AGRICULTURE

Un préalable : harmonisation des 3 PDR

1- Installation en agriculture

- Aides à l'accompagnement des nouveaux installés
- Aides au démarrage

2- Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

- **Dispositifs région :**
 - Investissements en fruits et légumes et horticulture
 - Agritourisme
 - Agroforesterie
- **Dispositifs PDR**
 - Modernisation des élevages
 - Plan végétal environnement
 - Investissements en CUMA
 - Mécanisation en zone de montagne
 - Transformation et commercialisation à la ferme
 - Création d'infrastructures agro-écologiques

ORIENTATION 2

POUR SUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIÈRES

FILIERES ALIMENTAIRES

Dispositifs spécifiques

- Appui à la recherche - développement et à l'innovation
- Appui aux projets d'investissements productifs
- Accompagnement des investissements immobiliers
- Accompagnement spécifique des projets de création ou de reprise d'entreprises
- Appui aux démarches de développement durable et de qualité
- Appui à la structuration et au développement des Petites Entreprises

Utilisation des dispositifs du règlement d'intervention pour soutenir :

- Les entreprises fragilisées
- Les entreprises engagées dans une démarche de transition énergétique
- La transition numérique des entreprises
- Les actions sectorielles collectives
- Les démarches à l'international

ORIENTATION 2

POURSUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIÈRES

FILIERES PECHE ET AQUACULTURE

- Aides aux investissements pour la pêche et l'aquaculture
- Aides aux investissements pour la commercialisation et la transformation
- Développement local
- Appui technique et promotion

ORIENTATION 2

POUR SUIVRE ET RENFORCER LA POLITIQUE DE FILIÈRES

TOURISME

- Aides à l'investissement pour :
 - développer la compétitivité des hébergements touristiques indépendants
 - améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques
- Aides au conseil pour l'ingénierie de projets collectifs
- Poursuivre la transformation numérique de la filière
- Soutenir la transmission des entreprises

ORIENTATION 3

AMELIORER LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE DES ENTREPRISES REGIONALES ET DEPLOYER L'USINE DU FUTUR

AIDES A LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE

- **Objectifs**

- Renforcer la **compétitivité de l'industrie régionale**
- Par la mise en œuvre du plan « **usine du futur** »

- **Dispositifs**

- Aide au conseil
- Aide aux investissements
- Aide au recrutement et à la formation/renforcement de compétences y compris pour le dirigeant
- Aide au renforcement des fonds propres
- Aide aux actions collectives

ORIENTATION 4

ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR L'INNOVATION

3 dispositifs principaux

- SOUTIEN AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
- CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES / START-UP
- SOUTIEN A L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES

ORIENTATION 4 :

ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR L'INNOVATION

SOUTIEN AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- **Relations recherche dans les laboratoires / développement des produits dans les centres technologiques et les entreprises**
- **Favoriser les projets collaboratifs et le lien laboratoires/entreprises**
- **Dispositifs**
 - Soutien aux structures d'interface scientifiques et technologiques
 - Projets collaboratifs publics/privés de recherche
 - Projets en lien ou issus d'un laboratoire public

ORIENTATION 4

ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR L'INNOVATION

CREATION D'ENTREPRISES INNOVANTES / START-UP

- **Mise en œuvre de la feuille de route start-up**
- **Dispositifs :**
 - Aides aux actions sectorielles et multisectorielles et aux dynamiques territoriales d'innovation
 - Aides au conseil
 - Aides à l'amorçage
 - Aides à la R&D
 - Aides à l'acquisition de compétences
 - Aides au déploiement commercial
 - Aides à l'investissement
 - Aides à la constitution ou renforcement des fonds propres

ORIENTATION 4

ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR L'INNOVATION

SOUTIEN A L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES

Dispositif R&D + soutien à l'innovation :

- Soutien aux projets innovants
- Soutien aux actions collectives Innovantes
- Soutien aux Dynamiques Territoriales d'Innovation (DTI)
- Aide au conseil en Innovation
- Aide au recrutement et au renforcement de compétences

ORIENTATION 5

RENFORCER L'ECONOMIE TERRITORIALE, L'ENTREPRENEURIAT ET LE MAILLAGE DU TERRITOIRE

AIDES A L'ECONOMIE TERRITORIALE

- **Objectif : renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage territorial.**
- **Dispositifs**
 - Soutien à la création de TPE
 - Accompagnement à la transmission et à la reprise d'entreprises
 - Aides à l'investissement pour accompagner les TPE en phase de transformation : numérique, innovation, diversification
 - Soutien aux actions collectives de coopérations territorialisées
 - Soutien aux réseaux de l'accompagnement, relais de proximité de l'action régionale

ORIENTATION 6

ANCRER DURABLEMENT LES DIFFERENTES FORMES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL

AIDES A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- **Objectifs :**

- Créer un cadre favorable à l'émergence et au développement des acteurs de l'ESS
- Renforcer le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique
- Encourager l'innovation Sociale

- **Dispositifs :**

- Aide à la création
- Aide à l'investissement
- Soutien aux stratégies collectives et aux mutualisations
- Appels à projets d'innovation sociale
- Soutien aux structures d'appui et d'accompagnement de l'ESS

ORIENTATION 7

ACCOMPAGNER LE RETOURNEMENT ET LA RELANCE DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES

SOUTIEN AU REDRESSEMENT DES ENTREPRISES FRAGILISEES

- **Objectif : soutenir les entreprises en difficultés structurelles ou conjoncturelles en intervenant dans le plan de retournement**
- **Dispositifs**
 - Conseil
 - Restructuration financière
 - Garanties
 - Prises de participation

ORIENTATION 8

RENFORCER L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES ET DES ECOSYSTEMES ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

AIDES A L'INTERNATIONALISATION ET L'ATTRACTIVITE

- **Objectifs :**
 - Soutenir la compétitivité des entreprises en favorisant leur positionnement sur les marchés internationaux : le parcours de l'export
 - Soutenir le développement international des écosystèmes en favorisant le transfert de connaissances et la mise en réseau.
 - Renforcer l'attractivité économique de la région
- **Dispositifs**
 - Aide au primo-exportateur
 - Aide à l'exportateur confirmé
 - Aide au recrutement de collaborateurs export
 - Programme régional d'actions collectives à l'international (PRAC)
 - Programme de développement international des écosystèmes

ORIENTATION 9

DEVELOPPER L'ECOSYSTEME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

AIDES AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

- **Renforcer les outils de financement pour :**
 - Permettre la création de nouvelles entreprises,
 - Contribuer au développement et à la croissance des PME vers des ETI
 - Favoriser la reprise d'entreprises en phase de transmission ou dans le cadre d'opérations de croissance externe
- **Dispositifs :**
 - Prises de participations
 - Garanties
 - Prêts

CONDITIONNALITE DES AIDES REGIONALES

→ 3 types :

- **Dividendes : principe de non versement et dérogations**
- **Éco-et socio responsabilités des aides régionales**
 - Salons, manifestations et festivals
 - Collectivités
 - Entreprises et associations
 - Eco et socio responsabilités obligatoires, prioritaires, choisies
 - Seuil de 200 000 € d'aides
 - Signature d'un plan de progrès
- **L'éco-socio conditionnalité des aides régionales aux Investissements productifs appliquée aux entreprises agroalimentaires**
 - Projets d'investissement de plus de 2 M€
 - diagnostic sur la responsabilité sociétale de l'entreprise
 - Plan de progrès

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Compétence des EPCI → la Région doit être autorisée

Ce ne sera pas une intervention de droit commun

- **Dérogations limitées et encadrées :**
 - **L'immobilier constitue l'outil de production**
 - Transformation numérique : réseaux THD
 - Transition énergétique : chaufferies, installations de production...
 - Agriculture-forêt-pêche-aquaculture : bâtiments d'élevage... prévus dans le PDR
 - Agro-alimentaire : installations d'abattage, de découpe
 - Tourisme : hébergements touristiques...
 - Recherche-innovation : infrastructures de recherche, centres technologiques...
 - **Territoires fragiles de la politique contractuelle**
 - **Projets structurants et stratégiques, créateurs d'emplois**

LES CONVENTIONNEMENTS

- **Compétence de la région : définir les régimes et décider de l'attribution des aides**
- **Les collectivités et leurs groupements peuvent attribuer des aides si autorisées par convention par la région**
 - Sauf certaines aides : garanties –SEM et SPL – services de santé – petits cinémas...
- **Collectivités concernées :**
 - EPCI : toutes les aides
 - Départements : pour les secteurs agriculture-forêt-pêche-aquaculture et IAA
- **2 cadres distincts de contractualisation :**
 - Autoriser les Collectivités à attribuer des aides en complémentarité de la région dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII
 - Co-financement ou non
 - La base est le règlement d'intervention de la région
 - Renforcer l'action de la région sur des territoires fragilisés : La base est la politique contractuelle

ANNEXE 4

**«PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2017-2021
CONSTRUIRE, AMENAGER ET ENTRETENIR LES
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPL)
POUR LE BIEN-ETRE DES APPRENANTS ET PERSONNELS »**

Programme Prévisionnel des Investissements 2017-2021

PPI lycées :

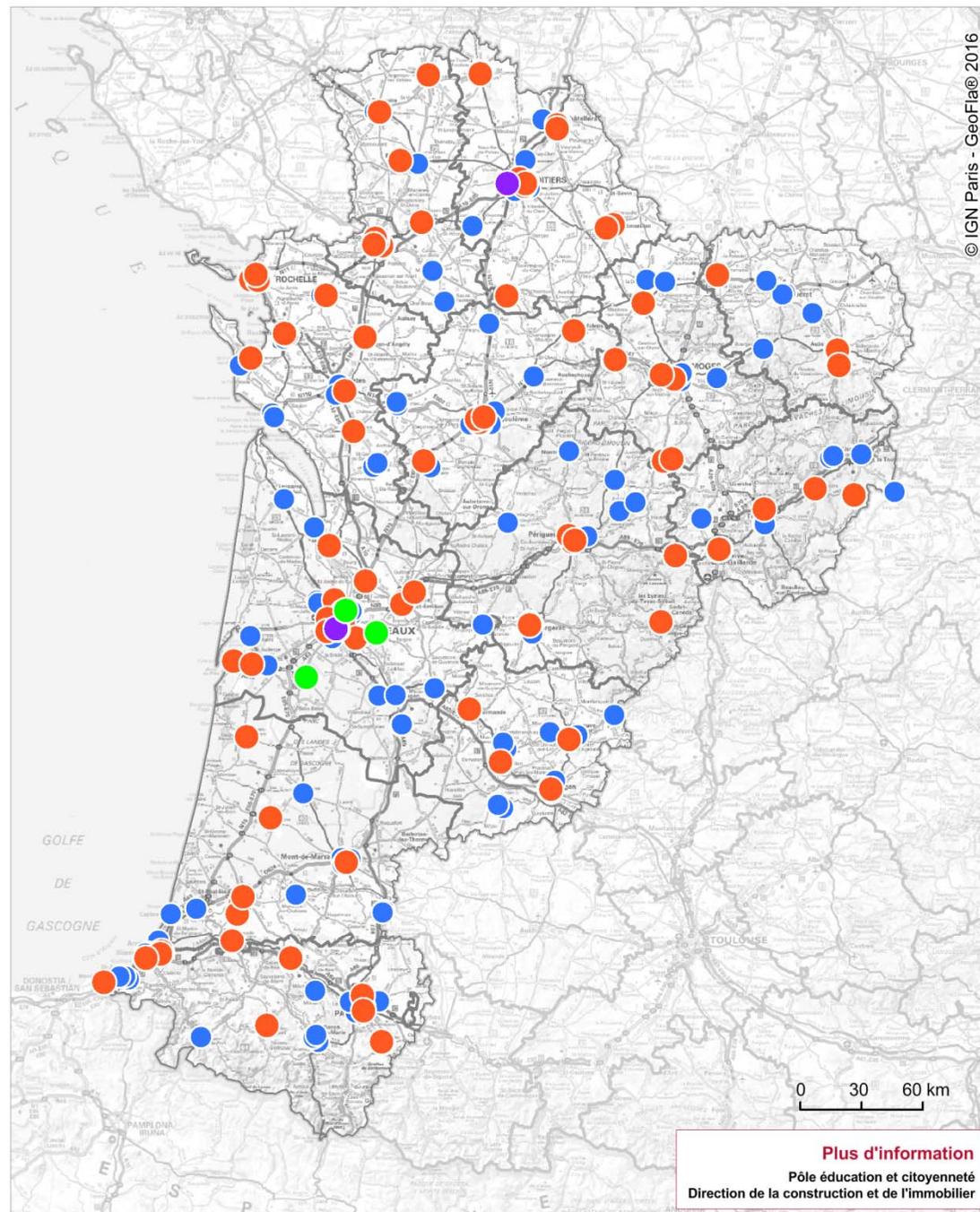
- lycée qui évoluera dans la cadre des programmes annuels du PPI
- lycée qui évoluera dans la cadre des programmes annuels du PPI et fera l'objet d'une opération structurante
- lycée neuf à construire et/ou à étudier

PPI Creps :

- opération structurante du PPI

Sources :
Région Nouvelle-Aquitaine

© Région Nouvelle-Aquitaine - 13/02/2017



ANNEXE 5

« MOTION CONTRE L'AUTORISATION DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE (PER) DE MINERAIS ET L'EXPLOITATION MINIERE EN REGION NOUVELLE-AQUITAINE – SITES DE VILLERANGES (33), CAMBO LES BAINS ET ALENTOURS (64) »



Séance Plénière du 13 février 2017

Motion présentée par le groupe Socialiste et Apparentés, le groupe écologiste et citoyen EELV et le Parti Radical de Gauche PRG

**Motion contre l'autorisation de Permis Exclusifs de Recherche (PER) de minerais et l'exploitation minière en région Nouvelle-Aquitaine.
Sites de Villeranges (23), Cambo-les-Bains et alentours (64)**

L'exploitation de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes a des conséquences dommageables pour l'environnement.

En effet, tant la pollution induite par le procédé d'extraction à base de cyanure que la destruction massive des paysages ont pour impact direct : la dépréciation des activités économiques, agricoles et touristiques locales, la baisse significative voire irrémédiable de la qualité des eaux de surface et des nappes phréatiques, ainsi que la destruction de la richesse faunistique et floristique.

Des Permis Exclusif de Recherche (PER) qui constituent une première étape à l'exploitation des sols ont été déposés sur deux sites de la région Nouvelle-Aquitaine :

- Le site de Villeranges situé sur la commune de Lussat, à proximité de la Réserve Nationale de l'étang des Landes, zone Natura 2000, est par ailleurs localisé sur la seule nappe souterraine du département. Après 3 années de recherche la société « Comidor », filiale du groupe « la Mancha ressources » renouvelle en 2017 sa demande de permis pour une durée de 3 ans.
- Le projet "Kanbo : l'or du pays", au pays Basque, concerne 11 communes dont la ville de Cambo-les-Bains, station thermale réputée. Le projet s'inscrit sur un territoire engagé vers une agriculture responsable, respectueuse de l'environnement, utilisant des ressources renouvelables et pérennes, et produisant des filières biologiques et des produits de qualité, dont les produits d'appellation d'origine AOP Ossau Iraty, Piment d'Espelette, les producteurs fermiers IDOKI, et la cerise Xapata.

Dans ce contexte, le groupe Socialiste et Apparentés, le groupe Europe Ecologie Les Verts et le Parti Radical de Gauche proposent à l'Assemblée Régionale :

- de manifester son soutien aux élus locaux et aux populations concernées et inquiètes qui s'opposent à terme à l'exploitation de ces mines et par conséquent à toutes actions prospectives.
- de protéger l'économie locale, de proximité, mais aussi de rayonnement international, la santé des néo-Aquitains et la richesse de la biodiversité de notre territoire.
- de s'opposer par conséquent à l'octroi des Permis Exclusifs de Recherche concernés et à l'exploitation de ces mines.

Et demandent au Président de la région Nouvelle-Aquitaine de faire connaître sa position aux préfets concernés par les demandes d'autorisation de PER.

ANNEXE 6

MOTION

**« MOTION POUR QUE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
N'AIT PLUS RECOURS A DES PARTENAIRES FINANCIERS
PRATIQUANT L'EVASION FISCALE ET INVESTISSANT
DANS LES ENERGIES FOSSILES»**



**GROUPE
SOCIALISTE
ET APPARENTÉS**
NOUVELLE-AQUITAINE



**Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Séance plénière du 13 février 2017**

Motion présentée par le groupe écologiste et citoyen EELV, le groupe socialiste et apparentés et le groupe PRG.

Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine n'ait plus recours à des partenaires financiers pratiquant l'évasion fiscale et investissant dans les énergies fossiles.

Entre 2010 et 2011, dix-neuf Régions françaises ont adopté une délibération, une motion ou un vœu, sur la transparence financière de leurs partenaires bancaires et financiers. La loi bancaire du 26 juillet 2013 est venue consacrer ce souci de transparence souhaitée par les Régions, en exigeant que de nouvelles informations financières soient rendues publiques, notamment sur les implantations pays par pays.

Une mutualisation des démarches de questionnements auprès des établissements financiers a dès lors été mise en place par l'Association des Régions de France (ARF) mais seuls 19 des 37 acteurs financiers avec lesquels les Régions ont traité, ont répondu à cette demande d'informations (implantations géographiques, politique de lutte contre l'évasion fiscale...).

Le rapport de l'ARF, publié en décembre 2014, souligne qu'en dépit de ces questionnements aux établissements bancaires, il est « manifeste que les Régions sont exposées au risque lié au blanchiment d'argent principalement dans les activités de prêt ».

Ce rapport souligne aussi que les cinq principaux acteurs bancaires français sont, en moyenne, présents dans 16 états ou territoires considérés comme manquant de transparence et qu'ils y réalisent 12 % de leur PNB global et 27 % de leur PNB à l'étranger.

En mars 2016, les ONG *CCFD-Terre Solidaire*, *Oxfam France* et le *Secours Catholique-Caritas France* ont publié un rapport, intitulé *En quête de transparence : sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux*.

Ce rapport nous indique que les banques françaises réalisent un tiers de leurs bénéfices (cinq milliards d'euros) dans les « paradis fiscaux » (issus de la liste publiée par la Commission européenne en juin 2015, et associant la Belgique et le Luxembourg qui pratiquent une fiscalité avantageuse de manière légale).

BNP Paribas et la Société Générale sont les banques qui ont, en valeur absolue, les bénéfices les plus importants logés dans les juridictions offshore (respectivement 2,4 et 1,3 milliards d'euros). Trois autres banques sont citées : le Crédit Agricole, la BPCE et le Crédit Mutuel-CIC.

Récemment l'affaire dite des « *Panama papers* » a révélé que 365 banques, parmi lesquelles la Société Générale, HSBC, UBS ou encore la Deutsche Bank ont créé plus de 15 000 sociétés offshore pour leurs clients les plus fortunés.

Par ailleurs, présentes sur toute la planète, en raison de leurs activités de financement et d'investissement, les banques sont impliquées dans de nombreux projets controversés ayant un très lourd impact sur le climat, l'environnement et le plan social.

Récemment, la Société Générale a été mise en cause par l'ONG *Les Amis de la Terre* sur le financement du projet Punta Catalina, une centrale à charbon en République Dominicaine. Cette même ONG dénonce aussi la construction actuelle de deux nouvelles centrales à charbon en Indonésie, financées par le Crédit Agricole.

Le désinvestissement dans le secteur des énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz) est une absolue nécessité pour maintenir le réchauffement climatique en deçà des 2°C d'ici la fin du siècle, objectif principal de la COP21.

Il est ainsi indispensable que les banques cessent de financer des projets en ce sens et cherchent, au contraire, à privilégier des investissements s'inscrivant dans le cadre de la transition énergétique.

La Région Nouvelle-Aquitaine ne peut rester passive face à l'évasion fiscale et les investissements réalisés dans le secteur des énergies fossiles. Elle a le pouvoir et le devoir d'agir pour faire évoluer les comportements financiers inacceptables des établissements financiers avec lesquels elle contracte.

C'est pourquoi le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en assemblée plénière le 13 février 2017 décide :

- de proscrire le recours aux établissements financiers travaillant avec des succursales offshore dans les paradis fiscaux reconnus dans la liste noire établie par la Commission européenne ou favorisant l'évasion fiscale, et de se désengager des établissements financiers impliqués dans les paradis fiscaux avec lesquels elle contractualise aujourd'hui,
- de faire connaître ses initiatives dans une campagne sur la lutte contre l'évasion fiscale,
- de proscrire le recours aux établissements financiers organisant des placements et investissements dans le secteur des énergies fossiles,
- d'exiger auprès de ses partenaires bancaires de connaître l'empreinte carbone des différentes catégories de leurs actifs financiers,
- d'exiger auprès de ses partenaires bancaires et financiers une totale transparence sur les investissements réalisés vers des entreprises ou des projets relevant du secteur des énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz) et sur les plans de réduction de cette part, envisagés par l'organisme,
- d'exiger auprès de ses partenaires bancaires et financiers une totale transparence sur les investissements réalisés dans le cadre de la transition énergétique,
- de réaliser un point d'étape régulier devant l'Assemblée plénière, sur la mise en œuvre de cette motion.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage à modifier dans le courant de l'année 2017 son règlement budgétaire et financier pour tenir compte des dispositions précédentes.

ANNEXE 7

MOTION

« INFLUENZA AVIAIRE : MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE »



**GROUPE
SOCIALISTE
ET APPARENTÉS**
NOUVELLE-AQUITAINE



PRG
Parti Radical de Gauche



**élus-
écologistes**
RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine Séance plénière du lundi 13 février 2017

Motion présentée par le groupe socialiste et apparentés, le groupe parti radical de gauche et le groupe écologiste et citoyen EELV

Influenza aviaire : motion de soutien à la filière

Depuis la fin de l'année 2016, près de 200 foyers de contamination du virus influenza aviaire hautement pathogène H5N8 ont été découverts en France et 19 autres pays en Europe sont concernés.

La situation sanitaire n'est à ce jour pas stabilisée et évolue constamment. La Nouvelle-Aquitaine n'est pas épargnée par cette seconde épidémie : 80 foyers dans les Landes, 12 dans les Pyrénées-Atlantiques, 3 dans les Deux-Sèvres (au 8 février 2017).

A la suite de la crise aviaire de 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine avait mené une action volontariste et partenariale avec le Ministère de l'Agriculture, la Région Occitanie et les professionnels afin de répondre aux besoins d'accompagnement de toute la filière de l'amont à l'aval. C'est dans cette démarche qu'elle entend poursuivre son soutien.

La Région a mobilisé une enveloppe de 15 millions d'euros (10M€ de la Région et 5M€ du FEADER) sur 2 années.

Sur cette enveloppe, 7 millions d'euros de fonds régionaux ont été mobilisés en 2016 :

- 2M€ sous forme d'avances remboursables en faveur des accoueurs
- 4,6M€ pour soutenir les investissements de biosécurité dans les exploitations agricoles (430 dossiers engagés à ce jour pour 1,1M€ de crédits régionaux)
- 344 528 € pour accompagner les investissements de biosécurité des couvoirs et d'abattoirs
- 41 041 € au titre du soutien à l'activité partielle (reste à charge pour les heures de formation)
- 49 100 € en faveur d'Agrolandes pour mener des études relatives à la biosécurité (méthanisation lisiers, porte de cages, audit des stations de lavage)

Le reste de l'enveloppe est fléché sur les investissements en biosécurité (exploitations et stations de nettoyage) pour l'année 2017.

Cette nouvelle souche est particulièrement pathogène pour les élevages de volailles et de palmipèdes auprès desquels elle se propage à un rythme très rapide ce qui a conduit à des abattages préventifs.

Pourtant, le cumul de ces deux crises dans un temps rapproché fragilise l'ensemble de la filière. L'inquiétude et la souffrance des éleveurs sont élevées dans un contexte déjà difficile pour un des fleurons de l'économie régionale avec de nombreux emplois directs et induits sur notre territoire (près de 70 000).

Au-delà des respects stricts des règles de biosécurité par tous (éleveurs, abattoirs, transporteurs, attrapeurs...), ce nouvel épisode doit conduire à réfléchir à l'organisation des flux et des pratiques de tous les acteurs de la filière, notamment la filière longue **ainsi qu'à une trop grande concentration des canards sur les territoires.**

Considérant cette nouvelle crise dont l'ampleur est très forte et les conséquences économiques importantes qu'elle pourrait engendrer, les élus du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réunis en séance plénière le 13 février 2017 :

- renouvellent leur soutien auprès des producteurs et de l'ensemble de la filière des **« volailles grasses » et « volailles maigres »** qui contribuent fortement au rayonnement et à l'économie de la Nouvelle-Aquitaine ;
- veillent particulièrement au maintien d'une agriculture familiale de qualité garante de l'image de la filière traditionnelle et de label ;
- **prennent acte de la solidarité et de l'engagement de l'Etat et de l'Union Européenne sur les premières mesures d'indemnisations en faveur des producteurs ;**
- considèrent que l'accompagnement doit être adapté et coordonné avec les services de l'Etat, les professionnels et les autres collectivités comme lors de la précédente crise ;
- demandent que les délais d'indemnisation, pour 2016 et 2017, soient respectés pour ne pas compromettre l'avenir et l'activité des acteurs économiques de ce secteur ;
- s'engagent à ce que la Région poursuive son plan d'aide à la filière, en particulier pour les investissements de biosécurité mais également au cas par cas pour aider les entreprises en difficultés ;
- demandent à l'Etat d'informer le plus rapidement possible aux producteurs la date de démarrage du vide sanitaire dont découle la remise en place des animaux dans les exploitations. Cette visibilité étant essentielle pour donner des perspectives claires aux producteurs.

ANNEXE 8

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85)
	- Europe Ecologie Les Verts : (18)
	- Parti Radical de gauche : (4)
29	- Les Républicains: (29)
10	- Union des Démocrates et des Indépendants : (10)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
28	- Front National : (28)
1	- Non inscrit à un groupe : (1)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
KERROUCHE Eric	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Non inscrite à un groupe
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Front National

MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PAIN Hélène	Front National
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Les Républicains-CPNT
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SÉMAVOINE Monique	Mouvement Démocrate et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
THOMASSON-BERNIER Aurélie	PS et Apparentés
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés

TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts
TRIJOULET Thierry	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche